

# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2021-2022

Séance plénière du 17 décembre 2021

# Compte rendu

# Sommaire

# EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

•	Proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois	
	• DISCUSSION GÉNÉRALE	
	(Orateur : M. Pierre-Yves Lux, rapporteur)	5
	DISCUSSION DES TABLEAUX	5
•	Projets de décret et de règlement ajustant le budget 2021 et contenant le budget initial 2022 de la Commission communautaire française	
	DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE	
	(Orateurs : Mme Faria Tahar, rapporteuse et oratrice, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, Mme Magali Plovie, présidente, M. Petya Obolensky, M. Christophe De Beukelaer, M. Jonathan de Patoul, Mme Victoria Austraet et M. Christophe Magdalijns)	6
	POURSUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE	
	(Orateurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, Mme Farida Tahar et M. Jonathan de Patoul)	18
	DISCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES, DES TABLEAUX ANNEXÉS ET DES AUTRES ANNEXES	22
	Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	22
	Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	23
	Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	24
	Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	24
	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022	24
	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022	25
	Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022	32
	Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022	33
VO	EUX DE LA PRÉSIDENTE	
	(Orateurs : Mme Magali Plovie, présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Farida Tahar et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	35
VC	OTES RÉSERVÉS	
•	de la proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois	36
•	du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	36
•	DE L'AMENDEMENT DU COLLÈGE AU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021	37
•	du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	37
•	du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	37

•		de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française le budgétaire 2021
•		de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française ée budgétaire 2022
•		de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française ée budgétaire 2022
•		DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ÉE BUDGÉTAIRE 2022
•		E RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ÉE BUDGÉTAIRE 2022
CL	-ÔTURE	
A١	NNEXES	
•	ANNEXE 1:	AJUSTEMENT DU BUDGET 2021 ET BUDGET INITIAL 2022 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
•	ANNEXE 2:	DÉCRETS ET RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021
		- Tableau annexé au décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021
		- Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021
		- Autres annexes au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021
		- Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021
		- Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021
•	ANNEXE 3:	DÉCRETS ET RÈGLEMENTS CONTENANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022
		- Tableau annexé au décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022
		- Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022
		- Autres annexes au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022
		- Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022
		- Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022
•	ANNEXE 4:	RÉUNIONS DES COMMISSIONS
•	ANNEXE 5:	ARRIÉRÉ DES TRAVAUX
	ANNEXE 6:	Cour constitutionnelle

# Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h02.

Mme Delphine Chabbert prend place au Bureau en qualité de secrétaire.

(Les procès-verbaux des séances plénières des 3 et 10 décembre 2021 sont déposés sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte

#### **EXCUSÉS**

Mme la présidente.- Mme Zoé Genot, Mme Stéphanie Koplowicz et M. Michael Vossaert ont prié d'excuser leur absence.

#### ORDRE DU JOUR

**Mme la présidente.-** Au cours de sa réunion du 10 décembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière.

Celui-ci a été modifié ce jeudi 16 décembre afin d'y intégrer le point relatif à la prise en considération de la proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la constitution par l'Assemblée de la Commission communautaire française de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, Mme Clémentine Barzin, M. Jonathan de Patoul, M. Christophe De Beukelaer et Mme Farida Tahar.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

#### **COMMUNICATIONS**

#### Démission d'une membre du Parlement

Mme la présidente.- J'ai été informée par les services du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale de la démission de Mme Barbara de Radiguès du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, avec effet au 15 décembre 2021.

Je tiens à remercier Mme de Radiguès pour son travail. Elle a été cheffe de groupe pour le groupe Ecolo à la Commission communautaire française et je la connais aussi personnellement. C'est une personne sincère et naturelle, ce qui peut parfois s'avérer déconcertant, qui met un point d'honneur à bien faire son travail. Elle va nous manquer.

Je lui souhaite bon vent pour ses autres projets, qu'elle aura à cœur de mener dans les prochains mois et les prochaines années.

M. Jamal Ikazban (PS).- J'aimerais vous rejoindre dans votre témoignage : le départ de Barbara de Radiguès est une perte pour son groupe et pour le Parlement.

J'ai eu le plaisir de la côtoyer en sa qualité de cheffe de groupe, tout comme moi, au sein du Parlement francophone bruxellois. Je retiens de ces moments une personne authentique, sincère, franche, toujours à la recherche de l'entente au-delà de nos différences et de nos appartenances politiques, outre son caractère sympathique et très attachant. C'est une personne qui a fait et fait encore honneur au travail de parlementaire. Elle aura marqué les mémoires de façon assez exceptionnelle en très peu de temps. Nous devrions toutes et tous nous inspirer d'elle.

Si elle nous écoute, qu'elle sache que je lui souhaite bonne chance dans tout ce qu'elle voudra entreprendre.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je salue Barbara de Radiguès et tenais à lui dire, si elle nous écoute ou par votre entremise, à quel point j'ai apprécié sa sincérité et sa grande affabilité.

C'est avec tristesse que j'ai appris son retrait de la vie politique car je pense, modestement, que nous aurions intérêt à ce qu'il y ait plus de personnalités comme elle dans nos enceintes. C'est donc une perte pour la vie politique de nos institutions bruxelloises, et de la Commission communautaire française en particulier, puisqu'elle y a siégé en tant que cheffe de groupe pendant un certain temps.

Je lui souhaite le meilleur pour la suite et je lui adresse toutes mes amitiés. Elle nous manquera assurément.

Mme la présidente.- Je vous remercie pour votre éloge, que je partage.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Lorsqu'on entend les déclarations des collègues des autres partis politiques, on ne peut que relever que Barbara faisait l'unanimité par sa force de caractère, ses valeurs et son investissement. Son expérience a été de courte durée, tel un éclair, ce qui ne l'a toutefois pas rendue moins intéressante ou riche, tant au niveau humain que professionnel.

Je voudrais donc également lui rendre hommage. J'ai une grande estime pour elle. Où qu'elle aille, elle continuera de rayonner grâce aux valeurs qu'elle porte. L'esprit de Barbara de Radiguès restera présent tout le reste du mandat, même en son absence dans l'Assemblée.

Je tiens à la remercier, au nom du groupe, pour son investissement. Je suis assez émue, car je prends conscience qu'aujourd'hui marque le jour où sa démission prend acte. Il s'agit d'une perte pour notre groupe, mais nous garderons son dynamisme et ses belles valeurs comme une force pour continuer.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je voudrais me joindre aux paroles prononcées au sujet de Barbara de Radiguès et la remercier de nous avoir accompagnés jusqu'à ce moment de la législature en tant que cheffe de groupe au niveau du Parlement francophone bruxellois et comme députée au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

J'aimerais continuer de parler d'elle au présent : elle est toujours là et sa vie politique au sens large du terme, sa vie active, son action politique au-delà de sa mission comme membre d'un Parlement et mandataire politique active au sein d'un hémicycle ou un lieu de décision, va continuer. C'est ce qu'elle nous transmet aujourd'hui dans les messages qu'elle publie. Elle nous manquera dans cet hémicycle et dans notre vie politique de tous les jours, mais je me rassure en me disant qu'elle sera toujours près de nous dans ses combats politiques. Je pense qu'elle restera à la disposition des uns et des autres.

Je suis, par ailleurs, ravie d'entendre l'unanimité qu'elle fait à travers les groupes. Je n'en suis pas étonnée. Je suis également convaincue que toutes celles et tous ceux qui ont eu l'occasion de la côtoyer pourront encore faire appel à elle dans les jours, les semaines et les années qui viennent.

# Composition des commissions

Mme la présidente.- Par courriel du 10 décembre 2021, le groupe DéFI m'a avisée des modifications suivantes au sein des commissions :

- M. Jonathan de Patoul remplace M. Michael Vossaert en qualité de membre effectif de la commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives;
- M. Michael Vossaert remplace M. Jonathan de Patoul en qualité de membre suppléant de la commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives et en qualité de membre effectif de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé.

#### Exercice de la tutelle

Mme la présidente.- Le délai repris à l'article 8 du décret du 18 juin 1990 organisant la tutelle de la Commission communautaire française étant épuisé, le règlement relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs structurants en matière de culture et le règlement relatif à l'octroi de subventions aux bibliothèques publiques sont réputés approuvés.

#### Questions écrites

**Mme la présidente.-** Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Véronique Jamoulle à Mme Barbara Trachte et M. Alain Maron;
- M. Christophe De Beukelaer à M. Rudi Vervoort.

# Arriéré des travaux

**Mme la présidente.-** L'arriéré des travaux des commissions est publié en annexe du présent compte rendu.

#### **Notifications**

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est publiée en annexe du présent compte rendu.

## PRISE EN CONSIDÉRATION

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AU TRAITEMENT
DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION PAR L'ASSEMBLÉE
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
DE COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES
ENTRE DÉPUTÉS ET CITOYENS TIRÉS AU SORT

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la constitution par l'Assemblée de la Commission communautaire française de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, Mme Clémentine Barzin, M. Jonathan de Patoul, M. Christophe De Beukelaer et Mme Farida Tahar [doc. 65 (2021-2022) n° 1].

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de décret est envoyée pour examen en commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Il en sera donc ainsi.

#### **EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS**

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2021 ET DE BUDGET INITIAL 2022 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois [doc. 57 (2021-2022) n° 1 et n° 2].

La discussion générale est ouverte. La parole est à M. Pierre-Yves Lux, rapporteur.

**M. Pierre-Yves Lux, rapporteur.-** Je me réfère au rapport écrit et je remercie les services pour le travail effectué.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

# DISCUSSION DES TABLEAUX

**Mme la présidente.-** Nous passons à la discussion des tableaux, sur la base de ce qui a été adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Les dépenses ordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, le tableau est adopté.

Les dépenses extraordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, le tableau est adopté.

Les recettes ordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, le tableau est adopté.

Les prélèvements sur fonds propres

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, le tableau est adopté.

La discussion est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2021 ET CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2022 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion et l'examen de l'ajustement des budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 et des budgets initiaux 2022 [doc. 59 et 60 (2021-2022) n° 1 à 8].

#### DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- À l'instar de ce qui s'est fait en commission, nous mènerons une discussion générale conjointe.

La discussion générale conjointe est ouverte.

Mme Farida Tahar, rapporteuse.- Je tiens à remercier infiniment les services pour leur travail de qualité, et je me réfère au rapport écrit.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Lors de mon discours de l'année dernière, j'avais précisé que l'exercice budgétaire s'inscrivait dans un contexte tout à fait exceptionnel. Nous ne pouvions nous douter qu'un an plus tard, nous nous trouverions toujours dans une situation aussi tendue. L'année 2021 se clôture, en effet, dans un contexte malheureusement compliqué sur le plan sanitaire, ce qui n'est évidemment pas sans conséquences budgétaires sur les nombreux secteurs de l'aide aux personnes soutenus par la Commission communautaire française.

Ainsi, tant les différentes branches des secteurs social-santé subventionnés que les acteurs de la cohésion sociale ou les structures pour les personnes porteuses de handicap ont été fortement touchés par les différentes mesures de confinement ou de restriction imposées pour protéger les citoyens.

Pour ces différents secteurs, le budget 2021 a permis de dégager plusieurs millions d'euros additionnels devant permettre de redéployer au mieux les activités dans le cadre du plan de relance. Des subventions exceptionnelles ont également pu être dégagées à destination des associations, pour un montant de 5,5 millions d'euros.

Je tiens également à apporter le soutien entier du groupe MR à tous les acteurs du monde culturel, de l'enseignement ou des associations sportives. Tous ont dû faire preuve d'adaptation, de flexibilité et souvent de créativité pour continuer à assumer leur mission essentielle d'intérêt général, en dépit des mesures prises pour tenter d'endiguer la propagation du virus.

Pour 2022, un budget de 589 millions d'euros a été dégagé pour l'ensemble des missions. Quelque 20 millions supplémentaires ont donc été libérés par rapport à l'année passée, répartis essentiellement dans le secteur social-santé. Au regard des

besoins et du contexte actuel, le groupe MR ne critiquera évidemment pas la pertinence de ce choix.

Depuis le début de cette législature, Madame la ministreprésidente, vous vous êtes engagée à renforcer le contrôle interne des services de l'administration, ainsi que la cellule de contrôle des subventions. Je ne rappellerai pas une nouvelle fois les graves manquements qui avaient été observés par la Cour des comptes à cet égard.

Vous interrogeant en commission sur la trace budgétaire d'un éventuel renforcement des effectifs, vous m'avez répondu qu'aucune allocation budgétaire spécifique n'était prévue, mais que les moyens étaient inclus dans les allocations relatives au personnel. Or, dans la mesure où celles-ci n'ont pas connu d'évolution par rapport à l'année passée, je m'interroge sur les moyens exacts dévolus au renforcement de cette cellule de contrôle en 2022. La lecture du budget ne permet pas d'en témoigner, pourriez-vous préciser les moyens exacts qui y seront consacrés ?

S'agissant de vos compétences personnelles pour la Fonction publique, vous avez eu l'occasion de nous expliquer en commission qu'un arrêté relatif aux nouvelles modalités de télétravail obligatoire pour les agents de la Commission communautaire française avait été discuté récemment par le Collège. Il s'inspirera du contenu des modalités prévues au niveau régional, avec certaines singularités. Nous veillerons à ce que ces règles ne provoquent pas un traitement différencié sans justification pertinente pour les membres du personnel.

Concernant vos compétences en Promotion de la santé, nous insistons lourdement pour que davantage d'investissements soient dégagés dans les prochaines années afin de renforcer massivement le taux de suivi des Bruxellois par un message généralisé. Le fait que 40 % des Bruxellois n'ont pas de médecin généraliste est inacceptable lorsqu'on connaît les conséquences que cette carence entraîne sur le plan social-santé, notamment le faible taux de vaccination contre la Covid-19. Nous reviendrons, dès l'année prochaine, sur cette question essentielle.

Pour ce qui est des autres compétences du Collège, les députés de mon groupe ayant suivi avec attention les différentes missions examinées dans nos trois commissions thématiques, je reviendrai brièvement sur certains points saillants.

Pour la commission de la Santé, nous relèverons d'abord que le nouveau décret ambulatoire se fait toujours attendre alors qu'il devait initialement aboutir en 2019. Les services ambulatoires comptent sur cette révision pour revoir leur cadre de travail. Le Collège déclare maintenant vouloir réaliser cette réforme, dans la foulée du Plan social-santé intégré, qui devrait être finalisé fin janvier 2022 alors qu'il était initialement prévu pour la fin de l'année 2020. Le groupe MR plaide dès lors pour que le Collège se tienne à son calendrier, déjà embué dans un retard conséquent.

Tous les services actifs en matière de toxicomanie sont saturés. En 2022, un seul nouveau service sera agréé, à savoir Le Pilier, ce qui est évidemment insuffisant. Nous attendons que le renforcement de l'accès aux droits et aux services socio-sanitaires, l'une des grandes priorités du Collège, soit pleinement déployé.

En ce qui concerne la santé mentale, nous saluons le fait qu'un montant de 1,8 million d'euros ait pu être dégagé. L'objectif sera de pérenniser les actions entamées en urgence pendant la crise sanitaire. La répartition des fonds doit encore être organisée. Nous plaidons pour une stratégie globale et non une série d'actions isolées, comme cela a été rappelé de nombreuses fois par mon collègue, M. David Weytsman. Les 22 structures agréées

sont saturées et nous constatons qu'aucun nouveau service ne recevra d'agrément l'année prochaine.

Nous lisons, par ailleurs, qu'il n'a pas été prévu de renforcement structurel de l'offre de services destinés à lutter contre l'isolement et la maltraitance des personnes âgées par le biais de services qui y sont dédiés ou d'organismes d'aide à la politique familiale du troisième âge. Nous en prenons note et relevons que si l'isolement des personnes âgées et les conséquences qui en découlent ont été fort mis en avant au début de la crise sanitaire, cette question s'est malheureusement quelque peu éclipsée depuis lors.

La politique d'aide aux personnes porteuses de handicap peut également s'enorgueillir d'un effort budgétaire de 3,4 millions d'euros en 2021 et 5,5 millions d'euros en 2022. Il s'agit d'un effort considérable mais nécessaire, vu le retard pris dans de nombreux dossiers concernant l'accueil et l'inclusion des personnes en situation de handicap en Région bruxelloise. Je donnerai l'exemple de l'ouverture, en octobre dernier, du nouveau Centre de rééducation pour enfants polyhandicapés à Anderlecht, qui entraîne la création de vingt places d'accueil. Cependant, nous devons rappeler que seuls quatre centres peuvent accueillir ce type d'enfants, ce qui est très peu au regard des 77 enfants polyhandicapés de moins de 18 ans qui sont inscrits sur la liste de l'interface des situations prioritaires du service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE).

S'agissant du parcours d'intégration des primo-arrivants, nous saluons les efforts fournis, avec une augmentation de 1,2 million d'euros octroyée aux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) afin de faire passer leur capacité d'accueil de 5.000 à 6.000 personnes. Cette évolution, avec une augmentation de 27 % du budget depuis 2019, tente péniblement de rattraper des retards honteux que la Région bruxelloise a accumulés dans la mise en œuvre d'un parcours d'intégration obligatoire.

Pendant très longtemps, ce dossier a été géré de façon catastrophique par les majorités successives, qui portent une responsabilité écrasante sur la situation actuelle : hésitation, atermoiements, manque de volonté politique, insuffisance de prise en considération des nombreux éléments à mettre en place pour la mise en œuvre du caractère obligatoire, ordonnance de mai 2017 mal ficelée, puisqu'elle aurait dû contenir, dès le départ, des dispositions réglant le traitement des données à caractère personnel, manque de moyens budgétaires pendant de longues années. J'en passe.

Nous espérons que les années qui viennent permettront – enfin ! – de déployer un large réseau de bureaux d'accueil dispensant un parcours d'intégration de qualité à destination de tout primo-arrivant concerné par l'obligation, ainsi que des personnes désireuses de le suivre sur une base volontaire.

Pour ce qui concerne le soutien aux opérateurs culturels, nous avons constaté que de nombreuses subventions avaient été indexées, en application du règlement du 15 octobre dernier relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs structurants en matière de culture. Il était, en effet, souhaitable de stabiliser les opérateurs culturels concernés en leur offrant la garantie d'un subside renouvelé sur la base des conventions pluriannuelles.

Concernant le projet de maison des cultures urbaines, la discussion budgétaire n'a pas permis de rassurer mon groupe sur les capacités politiques et financières de votre majorité de porter un pareil projet. L'exemple du Musée des migrations, dont on parle depuis de très longues années, alors que nous en sommes toujours au stade du groupe de travail, nous laisse sérieusement dubitatifs et craintifs.

En commission, le membre du Collège en charge de la Culture a manifestement reçu avec intérêt notre suggestion visant à établir de véritables synergies structurées entre opérateurs culturels et opérateurs chargés de la formation professionnelle. De nombreux jeunes n'ont pas connaissance de l'éventail de formations professionnelles à leur disposition ou n'identifient pas clairement les secteurs les plus porteurs en matière d'emploi, dont la liste des métiers en pénurie, qui s'est encore allongée depuis le début de la crise sanitaire. Nous avons, dès lors, suggéré d'utiliser toutes les mesures disponibles à travers le maillage d'opérateurs culturels de terrain, qui est déjà bien implanté et ce, afin de créer des passerelles avec les différents organismes chargés de la formation professionnelle, tels que Bruxelles Formation, le service formation PME, la Cité des métiers de Bruxelles ou Actiris.

Outre les acteurs culturels, nous avons défendu l'idée que les opérateurs en charge de la cohésion sociale soient plus impliqués dans cette dynamique de synergie. Nous reviendrons prochainement sur cette question fondamentale.

En ce qui concerne la cohésion sociale, nous retiendrons que le décret adopté lors de la précédente législature pourrait commencer à prendre effet. En outre, dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme, des réunions entre administrations et cabinets ministériels concernés auraient commencé en 2021 au sein d'un Comité bruxellois d'alphabétisation et de français langue étrangère. Le détail de cette importante problématique n'ayant pas été abordé lors de la discussion budgétaire, nous y reviendrons l'année prochaine.

L'allocation budgétaire initiatives permet, par ailleurs, aux services de soutenir des projets qui ne trouvent pas encore place dans le dispositif actuel, mais qui sont porteurs de nouvelles démarches en matière de cohésion sociale ou qui visent à toucher de nouveaux publics apparus avec la crise. Nous suivrons avec attention la concrétisation de ces futurs projets.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, plus cruciale que jamais dans le contexte actuel de reprise économique et d'allongement de la liste des métiers en pénurie, nous constatons un budget pour l'année prochaine en augmentation de 7,5 % par rapport à 2021, avec un complément de 5,5 millions d'euros. Cette augmentation est essentielle, car notre Région compte quelque 90.000 demandeurs d'emploi. Une nouvelle stratégie qualification-emploi doit voir le jour en 2022 afin de répondre efficacement à cette problématique. Le groupe MR accueille positivement l'augmentation de trois euros de l'indemnité de formation allouée aux chercheurs d'emploi et le fait que cette indemnité soit réservée aux métiers en pénurie. Nous devons, en effet, continuer à inciter les demandeurs d'emploi à se former dans ces métiers porteurs d'avenir.

Tant l'accord de majorité régional que celui de la Commission communautaire française prévoient que l'indemnité de formation passe à 4 euros de l'heure, et cela, indépendamment du fait que les apprenants se forment dans un métier en pénurie ou pas. Dès lors, cela reste-t-il l'objectif poursuivi, ou a-t-il été décidé de focaliser le revenu de formation sur des formations aboutissant à des métiers porteurs ?

Quant à la formation en alternance, le groupe MR a toujours soutenu que le fait de pouvoir se former directement en entreprise était l'un des meilleurs moyens d'apprendre un métier. Il apparaît qu'environ 1.000 stagiaires restent en attente d'un stage. Si la création de stages supplémentaires est nécessaire, elle doit aller de pair avec une sensibilisation des entreprises aux retombées positives de la formation en alternance. Or, ce volet ne nous semble pas assez développé dans le cadre du présent budget.

La connaissance des langues est un aspect fondamental sur le marché de l'emploi. Les exigences linguistiques constituent souvent un obstacle à la satisfaction des offres. La Cité des langues doit voir le jour en 2022. Nous serons particulièrement attentifs à son développement.

S'agissant de l'enseignement, nous avons pris connaissance de la publication du n° 45 du Focus de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), qui s'interroge sur le manque de places en 2030. D'ici 2025, il devrait y avoir une nette hausse des enfants fréquentant l'enseignement secondaire. Il convient donc de mener à bien des projets de création de places programmées dans les délais prévus.

Nous nous réjouissons de la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active sur le site du CERIA, même si le projet a été retardé, et de l'extension de l'Institut Alexandre Herlin. Par ailleurs, il est recommandé dans cette étude d'avancer les projets de création de places dans les premiers degrés de l'enseignement secondaire entre 2022 et 2025, pour répondre aux besoins. Il s'agit donc d'envisager d'autres projets pour éviter une nouvelle pénurie de places dans l'enseignement secondaire.

Dans la lutte contre le décrochage scolaire, le succès plutôt relatif des ateliers d'accrochage scolaire, durant l'été 2021, devrait pousser à repenser leur fonctionnement pour toucher davantage d'élèves et atteindre l'objectif d'un meilleur encadrement des élèves en difficulté. La proportion des participants étant assez faible, le groupe MR s'interroge sur une éventuelle révision de l'organisation de ce type d'atelier.

En revanche, mon groupe souligne la qualité de l'audit prospectif sur le transport scolaire. Les quatre grandes conclusions de cet audit contiennent un certain nombre de recommandations, mais il ressort des différentes discussions budgétaires relatives à l'optimisation des circuits que seules trois recommandations ont été réellement prises en considération : la mise en place d'un portail web, la mise en place d'un outil de visualisation des véhicules et une application de gestion des absences.

Le Gouvernement a alloué 50.000 euros supplémentaires à la mise en œuvre de ces recommandations. Qu'en est-il des six autres ? Ont-elles déjà été envisagées ? Le groupe MR souligne en outre l'importance d'intégrer la Commission régionale de la mobilité dans ce dispositif.

En ce qui concerne la poursuite de la réforme du statut des accompagnateurs scolaires, nous saluons la revalorisation du statut du personnel chargé de l'accompagnement, et surtout l'élargissement de celui-ci à tous les accompagnateurs. Nous nous étonnons cependant du budget alloué à cette fin, qui ne contiendrait aucune augmentation. Comment l'expliquer?

Enfin, les crèches bruxelloises demeurent saturées, malgré l'augmentation du nombre de places ces dernières années. Le taux de couverture diffère toujours considérablement d'une commune à l'autre. Il s'agit de prioriser les nouvelles places dans les quartiers où le taux de couverture demeure inférieur à la moyenne régionale.

Le n° 47 du Focus de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) nous rappelle que, pour un enfant sur quatre seulement, il existe une place dans une crèche dont le prix payé par les familles dépend du revenu familial. Il convient donc d'accorder une attention supplémentaire aux profils socioéconomiques du quartier, afin que les milieux d'accueil de la petite enfance à coût abordable soient disponibles là où les besoins sont les plus importants.

Mon groupe souhaite aborder ce budget avec nuance. Il reconnaît les avancées engrangées, fussent-elles tardives ou mi-

neures, mais le sentiment d'urgence qui s'impose et s'affiche partout nous laisse un goût amer au regard de tant de lacunes et de pesanteurs. Se féliciter des avancées réalisées entre autres grâce au plan de relance européen ne doit pas dissimuler les inquiétudes structurelles qui pèsent sur le financement des politiques de la Commission communautaire française.

L'espoir, prudent, de voir l'emprise de la pandémie se relâcher progressivement l'année prochaine doit nous obliger à faire preuve de lucidité quant à l'avenir de notre institution et au lourd fardeau que forment les nombreux et importants besoins de la population bruxelloise.

John Fitzgerald Kennedy a dit un jour : « le vrai politique est celui qui sait garder son idéal en perdant ses illusions ».

M. Jamal Ikazban (PS).- Lors des débats budgétaires organisés en commission, mon groupe a approuvé le projet de budget de la Commission communautaire française, ainsi que celui de notre institution parlementaire. Ces chiffres, que nous avons analysés tout au long du mois dernier, sont l'expression de projets portés par des institutions, des travailleuses et des travailleurs, des fonctionnaires ou des usagers. Je profite de cette séance plénière pour les remercier, une fois encore, pour le travail qu'ils accomplissent.

Je tiens aussi à saluer le travail de l'administration et des services agréés qui, malgré la crise sanitaire et le télétravail, ont réussi à s'adapter, à réinventer leurs pratiques et à demeurer opérationnels. Je leur adresse mes remerciements pour leur travail social à haute valeur ajoutée, notion que la Cour des comptes serait bien inspirée d'assimiler à une variable budgétaire.

Je ne reviendrai pas sur les interventions de mon groupe lors de nos débats budgétaires, relatives à la cohésion sociale, la politique du handicap, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), la santé mentale ou la politique des aînés. Permettez-moi néanmoins de passer en revue quelques points importants pour le groupe PS.

Tout d'abord, je tiens à saluer la politique volontariste de l'administration relative à la statutarisation et à l'encadrement du télétravail. Ces mesures permettront de donner des garanties et de fixer des balises aux travailleuses et aux travailleurs.

Concernant la formation professionnelle, si l'on ne devait retenir qu'un seul élément dans le projet de budget 2022 de ce secteur, il s'agirait de la hausse de 2 à 3 euros de la rémunération forfaitaire horaire des apprenants dans les métiers en pénurie. Pour rappel, celle-ci s'élevait à 1 euro en début de législature et a été très rapidement portée à 2 euros, tandis que la déclaration de politique régionale (DPR) bruxelloise 2019-2024 s'est fixé l'objectif d'atteindre 4 euros. Le collègue qui m'a précédé l'a également rappelé. Cet objectif n'est pas encore atteint, mais nous sommes donc en bonne voie et nous resterons attentifs à ce qu'il le soit.

En ce qui concerne la politique d'enseignement, l'événement principal de cette année 2021 est sans conteste l'ouverture de la nouvelle École Jules Verne sur le campus du CERIA. Le Collège a bouclé ainsi une belle étape, et il n'est pas de plus grande fierté pour un socialiste que d'ouvrir une école. L'effort ne s'arrête pas là, puisque l'année 2022 verra l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, qui accueillera des enfants porteurs d'un handicap de type 2, c'est-à-dire un handicap mental modéré à sévère. L'ouverture du nouveau bâtiment est programmée en 2024.

Certains secteurs de la Commission communautaire française, notamment la politique sportive et culturelle, sont sous tutelle. Malgré l'étroitesse de leur budget et du spectre de la compétence, ces secteurs ont, chaque année, pour ambition de défendre des projets concrets dotés des moyens nécessaires.

À titre d'exemple, je reviendrai sur le règlement régissant le conventionnement pluriannuel des opérateurs culturels subsidiés, que nous avons voté récemment. Cette demande de longue date émanait des associations culturelles et répondait à un besoin de stabilité, un besoin qui a été amplifié par les conséquences de la crise sanitaire. Aussi sommes-nous satisfaits que les premiers effets de ce règlement se soient concrétisés en 2021. Les montants prévus seront automatiquement indexés.

La Commission communautaire française n'a pas à rougir de sa compétence sportive. Le secteur a été entendu et soutenu en 2021 pour faire face aux problèmes de trésorerie. C'est une question de survie.

La compétence du Transport scolaire semble accessoire, alors qu'elle a un réel impact sur le quotidien des jeunes et de leur famille. Le Collège engrange également des avancées et des améliorations concrètes dans ce domaine.

Je ne reviendrai pas sur tous les sujets abordés dans les commissions. Je n'évoquerai pas non plus le catalogue des augmentations budgétaires, ni les secteurs qui tous méritent d'être mis en lumière. Je conclurai par ces propos.

Le budget est un acte politique et la Commission communautaire française a décidé d'être ambitieuse à trois égards. Premièrement, des moyens conséquents ont été dégagés pour la réalisation de nouvelles politiques publiques. Deuxièmement, certains projets entamés au cours de la crise sanitaire ont vu leur budget pérennisé. Enfin, la Commission communautaire française a décidé de continuer à garantir les investissements en infrastructures pour des secteurs clés comme la politique menée en faveur des personnes porteuses d'un handicap, les crèches et l'enseignement. C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste votera tout à l'heure tant l'ajustement budgétaire 2021 que le budget 2022.

Enfin, je souhaite formuler une critique constructive. Avec d'autres collègues, j'ai eu l'occasion d'assister à la première commission délibérative organisée au Parlement francophone bruxellois. Si, *a priori*, le thème – le rôle du citoyen dans la gestion d'une crise – semblait compliqué à maîtriser, cette première commission s'est déroulée dans de très bonnes conditions et j'ai été ravi d'y participer. Je tiens donc à féliciter tant la présidente que les députés et les citoyens qui y ont pris part, tout au long des week-ends d'octobre. Ces rencontres ont débouché sur de belles recommandations.

Les services de la Commission communautaire française étaient présents lors de cette commission délibérative, tant en plénière que lors des groupes de travail. Je me suis rendu compte combien ils étaient méconnus, et ce, malgré leur importance. Nous avons des services de grande qualité et un secteur associatif très riche. Nous devons leur rendre hommage, car on ne dira jamais assez qu'ils remplissent des missions d'intérêt public. Comme je l'ai dit au début de la législature, la Commission communautaire française est un éléphant qui se prend pour une souris. Ne soyons pas trop modestes : il faut faire connaître mieux et davantage l'ensemble de nos services et de nos acteurs, qui sont là avant tout pour ne laisser personne sur le bord du chemin et pour apporter aide et soutien à chaque Bruxelloise et Bruxellois.

**Mme la présidente.-** Lors de la commission délibérative, il est vrai que nous avons eu l'occasion de rencontrer la fonctionnaire dirigeante de l'administration de la Commission communautaire

française, qui nous a exposé le mode de fonctionnement de cette dernière, ses projets, etc.

J'ai eu, depuis, des contacts avec elle et je pense qu'il serait intéressant qu'elle vienne faire cette même présentation devant le Parlement. C'était à l'ordre du jour, mais la crise sanitaire ne facilite pas l'organisation d'une telle présentation. Peut-être pouvons-nous imaginer cette rencontre courant 2022.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je confirme que de nombreux citoyens découvrent encore les services et la qualité du travail de la Commission communautaire française. Au sein de notre enceinte parlementaire, certains collègues ont certainement aussi des choses à apprendre à cet égard.

M. Petya Obolensky (PTB).- J'irai droit au but, comme on dit à Marseille! Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter du budget de la Commission communautaire française. Si nous examinons les chiffres bruts sans trop réfléchir, nous pourrions penser que le résultat est positif. Les budgets augmentent: 12 millions d'euros supplémentaires en 2020, 20 millions d'euros en 2021 et encore 31 millions d'euros de plus annoncés pour 2022.

Toutefois, si nous prenons la peine de contextualiser et d'analyser les besoins et les réponses politiques, il y a de quoi s'inquiéter. Je commencerai par la synthèse du cadre dans lequel notre institution, cet éléphant qu'est la Commission communautaire française, évolue. Mme Groppi a d'ailleurs rappelé ce cadre lors de notre réaction à votre déclaration de politique générale (DPG).

Le cadre est un sous-financement structurel, alors même que les travailleurs concernés doivent gérer des matières et des services sociaux absolument fondamentaux dans notre vie. Ils doivent assurer leurs missions à l'aide de bouts de sparadrap. La situation est telle que notre institution est aujourd'hui perçue par beaucoup comme le symbole du fonctionnement par subsides, où le monde associatif est mis en concurrence pour gagner quelques miettes.

Nous parlons d'un montant annuel d'environ 500 euros par Bruxellois concerné par les services fournis par la Commission communautaire française. Dans cette période de crise inédite, avouez que c'est peu pour faire face à l'urgence sociale. Mon groupe dénonce constamment ce cadre, car les injustices et les inégalités sociales nous révulsent. Nous voulons véritablement changer la donne, et pas uniquement dans les grandes déclarations de début d'année.

Mon groupe est pour un État social fort, qui pérennise les budgets nécessaires pour faire face au tsunami social et qui redistribue, de façon équitable, les richesses en fonction des besoins de sa population. Pour ce faire, il faut activer cette richesse. D'où notre campagne principale, dont nous faisons la promotion depuis des années au PTB, qui vise à activer cette richesse à l'aide de la taxe sur les millionnaires.

Ce n'est pas un scoop et ce combat doit être mené dans toutes les enceintes, y compris à la Commission communautaire française. Pour y parvenir, nous aurions besoin d'un véritable changement de paradigme. Or, force est de constater que les décideurs politiques, tous courants politiques confondus, s'enfoncent dans l'application de recettes qui nous viennent du néolibéralisme et qui ont entraîné des conséquences sociales désastreuses, dont la Commission communautaire française est la grande victime.

Madame Trachte, c'est un bon point que vous essayiez de faire le maximum dans ce cadre et que vous tentiez d'obtenir un budget de la part de la Région. Toutefois, pensez-vous vraiment qu'une politique de rustines nous aidera à nous en sortir ?

La période de la Covid-19 – qui, après deux ans, est loin d'être finie – génère une crise sociale qui commence à peine. Dans les domaines régis par la Commission communautaire française, les besoins explosent : social, handicap, santé et santé mentale, enseignement, activités extrascolaires, jeunesse, première et deuxième lignes de soins. Ces travailleurs paient les pots cassés. Les Bruxellois galèrent d'autant plus pour survivre.

Souvent, les bénéficiaires n'arrivent même plus à trouver un être humain à qui s'adresser. Nombre de services de première ligne ont tout simplement fermé ou ont été totalement numérisés, quitte à laisser les plus précarisés sur le bord du chemin. Je me suis rendu, le mois dernier, à une mobilisation où témoignaient des travailleurs sociaux : déjà fort sollicités et sous-financés, ils sont débordés. Ils doivent de plus se substituer aux administrations, auxquelles il est impossible de se rendre. Tout se fait par courriel. Nous avions déjà largement développé ces points dans notre réaction à votre DPG.

Les nombreux retours de terrain que nous recevons – et vous aussi, sans doute – vont dans le sens d'une augmentation nette des besoins. Les situations sont de plus en plus graves, les moyens ne suivent pas. Obtenir un subside impose de répondre à des conditions et de le justifier. Cela va ne pas s'améliorer dans les prochaines années. Il y a une vraie urgence sociale!

Dans ce cadre, votre effort budgétaire est le bienvenu. Ce n'est hélas pas suffisant et le chemin est encore long. Comment a-t-on augmenté le budget ? D'où vient cet argent ? La Fédération Wallonie-Bruxelles a augmenté ses subsides pour les infrastructures scolaires. La Commission communautaire française reçoit pour la Covid-19 des moyens supplémentaires venus de dotations régionales, à hauteur de 9 millions d'euros, et d'autres pour l'accord du non-marchand. Il contient donc une partie des 55 millions d'euros prévus pour cet accord jusqu'en 2024. Cela concerne la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Rappelons d'abord que ces moyens ont été arrachés à la suite à d'une longue lutte des travailleurs et travailleuses du secteur ! Il n'y a pas eu de charité.

Rappelons également que ces travailleurs sont en première ligne depuis le début de la pandémie. Un refinancement à cette hauteur ne représente que le strict minimum.

En ce qui concerne les maisons médicales, en 2021, six nouveaux services ont été agréés et le démarrage de cinq structures a été soutenu. Pour l'année prochaine, le Collège avait annoncé pouvoir agréer deux nouvelles structures. Il tenait à continuer à soutenir le démarrage de ces jeunes structures avec un budget supplémentaire de 100.000 euros.

Entendez-moi bien : ces montants semblent considérables, mais pour qui connaît le terrain, cette avancée est encore timide au regard des listes d'attente dans l'ensemble des maisons médicales.

Certes, nous partions de zéro : pendant dix ans, rien ou presque n'a été fait dans le secteur. Après deux ans en première ligne, celui-ci est asphyxié et sur les genoux. Je puis vous l'assurer, étant encore en contact régulier avec mes anciens collègues de la maison médicale où j'ai travaillé pendant sept ans. On estime que les Bruxellois ont besoin d'une centaine de maisons médicales supplémentaires.

On ne pourra relever cet énorme défi d'un coup de baguette magique, mais la crise sanitaire en a fait une question essentielle : l'adhésion aux gestes protecteurs, une bonne stratégie

de dépistage, le suivi des contacts, la quarantaine, la vaccination, etc., dépendent de plus en plus de la confiance entre le médecin de famille et son patient.

Ce travail irremplaçable de médecine globale et préventive est assuré par les maisons médicales. Les dernières statistiques ont révélé que 40 % des Bruxellois n'avaient pas de médecin généraliste : il faut donc continuer à activer ce levier. Nous avons un immense retard à rattraper.

J'espère, dès lors, qu'il ne s'agit que du premier pas d'une politique ambitieuse. Lorsque je travaillais à l'accueil de cette maison médicale, dès qu'une nouvelle structure était créée, j'y envoyais les gens qui étaient sur liste d'attente : en un ou deux mois, cette maison médicale était déjà saturée, alors que la crise n'avait pas encore commencé.

Les faits de viol récemment révélés dans le quartier du cimetière d'Ixelles et les différentes mobilisations qui ont suivi sont un autre thème crucial et d'actualité. Ils ont montré les efforts encore à faire en matière de politique de prévention et de prise en charge des victimes de violences sexuelles.

Le budget de l'EVRAS a certes doublé, mais nous venons de très loin. Je rappelle que l'objectif du plan relatif aux droits des femmes était de généraliser l'EVRAS. Or, 85 % des élèves quittaient l'enseignement secondaire sans jamais avoir suivi une seule heure d'animation EVRAS. Les 900.000 euros de plus sont une somme considérable, mais sera-t-elle suffisante pour toucher tous les élèves ?

Au regard des statistiques – certes un peu anciennes – de 2016-2017, 234.000 élèves fréquentaient l'enseignement maternel, primaire et secondaire à Bruxelles, dont 82 % l'enseignement francophone. En extrapolant, ils seront 270.000 en 2022, dont 221.400 dans l'enseignement francophone, soit un budget d'animation EVRAS de 4 euros par élève. Je sais que les animations EVRAS sont aussi dispensées par d'autres acteurs, cependant, la Commission communautaire française joue un rôle moteur. Nous ne sommes pas encore à la hauteur des enjeux soulevés par toute une nouvelle génération.

Pour se conformer au rapport du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Grevio) sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, une allocation de base spécifique regroupant tous les projets visant à lutter contre les violences intrafamiliales a été créée l'année dernière. Cette allocation a été augmentée de 75.000 euros pour 2022, afin de soutenir toutes les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes. Le budget passe donc de 126.000 à 201.000 euros. Soyons sérieux ! Avec un budget aussi dérisoire à redistribuer entre tant de partenaires, comment allons-nous pouvoir prévenir ces violences ?

Il en va de même concernant le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF) : il s'agit d'un enjeu essentiel pour prendre en charge cette problématique et multiplier les lieux d'accueil. Dans le cadre de la crise sanitaire, les budgets ont été augmentés de 15.000 euros, soit deux mois de salaire d'un député ! Ceci permet de remettre ces montants en perspective.

D'autres besoins augmentent forcément aussi en période de crise, par exemple dans la lutte contre l'endettement des familles précarisées, qui se retrouvent la corde au cou. Un montant supplémentaire de 350.000 euros a été dégagé, pour l'année, à destination des services de médiation de dettes. Selon les retours du terrain, des dizaines de milliers de ménages sont potentiellement concernés dans notre Région. Vous conviendrez que ce montant est ridicule.

Autre exemple : les subventions aux clubs sportifs. Vous avez précisé, Madame la ministre-présidente, qu'un arrêté du Collège concernerait 400 clubs pour un montant d'environ 3,32 millions d'euros. Un autre arrêté, relatif à environ 210 clubs, porte sur un montant d'environ 260.000 euros. Un troisième arrêté, portant sur les éventuels retardataires et dossiers litigieux, concerne une centaine de clubs, pour un montant d'environ 472.000 euros. La moyenne de ces subventions est donc de 5.700 euros par club. J'ai contacté bon nombre de clubs sportifs afin d'avoir leur avis. Ils m'ont répondu que ce montant ne suffisait même pas à payer un animateur sportif à l'année. Il permet, à la rigueur, d'acheter dix sacs de frappe et une cinquantaine de kimonos. La location d'une salle de sport coûte 30.000 euros !

Je rappelle, en outre, le contexte dans lequel ce budget a été arraché : asphyxiés économiquement, en manque de rentrées, obligés de fermer leurs portes, de nombreux clubs de sport bruxellois s'étaient mobilisés l'an dernier, notamment aux pieds de l'Atomium, pour demander la réouverture, mais aussi le refinancement des salles et clubs de sport dans les quartiers bruxellois. L'enjeu est considérable : cela concerne des adolescents dont, pendant la pire période de la crise sanitaire, la plupart des activités culturelles et sportives extrascolaires avaient été supprimées. Et particulièrement ceux qui n'ont pas la chance de vivre dans les beaux quartiers.

Je me souviens qu'à l'époque, les coaches témoignaient de situations dramatiques potentiellement explosives : décrochage scolaire, multiplication des contrôles policiers et des amendes administratives arbitraires, manque d'espace pour respirer, dépression, augmentation de l'obésité, pensées suicidaires en hausse. Au lieu de ces cacahuètes, le secteur a besoin d'un refinancement structurel et c'est tout l'objet de mon discours aujourd'hui.

Enfin, la Cour des comptes nous a rappelé le cadre européen dans lequel doit s'insérer la Commission communautaire française. Il vous a fallu contourner les règles strictes pour pouvoir augmenter les subsides au-delà de la limite budgétaire et aider ainsi les clubs sportifs. Même ces cacahuètes, il va falloir probablement les rendre au maître de la plantation d'arachides!

En définitive, le PTB a un gros souci avec le cadre européen qui impose des politiques d'austérité, notamment le sous-investissement chronique dans tous les besoins sociaux, au nom d'une pensée unique qui a gagné la bataille des idées au cours de ces dernières décennies placées sous le signe du néolibéralisme.

En raison de la crise sanitaire et économique, les institutions européennes ont activé, en mars 2020, une clause dérogatoire générale voulue par le pacte de stabilité et de croissance. Il s'agit en fait de mesures d'exception qui ont permis de s'écarter temporairement de cette politique d'austérité. Ces mêmes institutions ont annoncé que ces mesures seraient levées en 2022. La crise est pourtant loin d'être terminée! Dans quel monde vivent-elles?

La Cour des comptes avait mentionné l'absence d'indications sur la trajectoire budgétaire de la Commission communautaire française dans le cadre du mécanisme européen de stabilité (MES). Le budget pour 2022 a quelque peu contourné les directives européennes. Madame la ministre-présidente, le mois dernier, vous avez déclaré que la neutralisation des investissements stratégiques constitue une manière de contourner les règles qui imposent un équilibre budgétaire et dictent la façon dont il convient de comptabiliser les dépenses. À l'instar d'autres entités fédérées, le Collège, comme la Région, considère qu'il s'agit d'investissements stratégiques à la valeur patrimoniale et qui répondent à des besoins fondamentaux. C'est donc quelque 15 millions d'euros qui sont neutralisés dans le calcul de l'équi-

libre budgétaire. Vous avez ajouté qu'il y avait certes un risque que l'Europe ne valide pas la technique.

En vue de répondre aux besoins fondamentaux, l'Histoire nous a prouvé qu'il fallait parfois oser désobéir lorsqu'un règlement asphyxie les peuples. J'en suis convaincu, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut établir une stratégie de lutte contre la dictature néolibérale de l'Europe. Rappelons-nous comment cette dernière a écrasé le peuple grec lorsque celui-ci a tenté de sortir de l'orthodoxie « austéritaire » et de la pensée unique, il y a quelques années.

La question centrale reste : qui en subira les conséquences à l'avenir ? Or, vous n'avez jamais, ici ou ailleurs, présenté une stratégie au cas où l'Union européenne ne validerait pas ladite neutralisation. Je peux toutefois vous assurer que nous serons avec vous le cas échéant, comme lorsque nous avions tiré tout le monde à gauche dans le cadre des négociations autour de l'accord économique et commercial global, il y a environ sept ans, ce dont vous vous souvenez sûrement. À l'époque, même le professeur Magnette avait été contraint de sortir de son cadre habituel, ou, en tout cas, de faire semblant de le faire!

Enfin, je souhaiterais revenir sur la question des 500 euros versés chaque année aux Bruxellois concernés par les services de la Commission communautaire française. Il est question de services sociaux et culturels fondamentaux, qui permettent souvent aux personnes de ne pas sombrer dans la misère et de garder la tête hors de l'eau. Les travailleurs sociaux en lutte, les signataires de la carte blanche et les manifestants que nous avons rencontrés le mois dernier lors du rassemblement, formulent une demande simple : un refinancement massif du secteur social, ne fût-ce que pour qu'ils puissent exercer leurs propres missions. Je ne vais pas vous faire un dessin pour vous démontrer que 500 euros ne seront pas suffisants pour ce faire, loin de là!

Quelle violence lorsqu'on met ce montant en perspective avec l'enrichissement gigantesque de certaines grandes fortunes et multinationales qui ont accumulé davantage de capital grâce à la crise de la Covid-19! Cette inégalité flagrante s'est parfaitement illustrée récemment, lors d'un concours entre milliardaires – Musk, Bezos, Branson et autres – pour déterminer qui posséderait la fusée la plus longue!

Lorsqu'on établit un lien entre la fortune des uns et la misère grandissante de tous les autres, à l'échelle Nord-Sud mondiale, mais également à l'échelle de la toute petite Commission communautaire française, en charge des besoins sociaux fondamentaux au sein d'une des villes les plus importantes, on ne se laisse plus avoir par les décideurs politiques et les partis traditionnels qui, sous couvert de réalisme, continuent d'épargner cette minorité d'ultra-riches, très bien représentés dans la petite Belgique, et à faire payer les travailleurs de ce pays.

Comment retenir celui qui a percé cette vérité ? Les acteurs dans cette situation commenceront à entreprendre des actions, comme le font tous les secteurs, notamment le non-marchand, à réclamer leurs droits, à protester, à s'organiser, puis à se mobiliser pour chercher de véritables moyens pour remporter de petites victoires. Un réveil est indispensable, sinon nous ne pourrons pas faire face aux défis sociaux et environnementaux de cette génération.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Nous le savons, gouverner, c'est prévoir. Prévoir donc des crédits budgétaires à la hauteur des engagements pris par le Collège de la Commission communautaire française. Mais qui pouvait prédire l'arrivée de ce satané virus ? Une pandémie qui dure, je le rappelle, depuis près de deux ans. Qui pouvait prédire que notre façon de travailler allait radicalement changer ? Qui pouvait prédire la fermeture d'une

série de secteurs d'activité, les pertes d'emploi, la fracture numérique, l'exacerbation des inégalités sociales, ou encore la dégradation de la santé mentale d'une série de nos concitoyens?

Certes, le contexte est anxiogène, mais nous ne baisserons pas les bras, malgré les moyens limités de la Commission communautaire française. Contrairement à certains de mes collègues, qui critiquent le saupoudrage des moyens réservés à ses politiques, nous préférons être constructifs, prendre nos responsabilités et saluer les moyens, même s'ils sont limités. Parce que la Commission communautaire française à elle seule n'y parviendra pas, mais elle y parviendra avec d'autres entités. Dès lors, que celles et ceux qui critiquent un système, quel qu'il soit, cessent de le financer à leur façon, en injectant des fonds, que ce soit sur Facebook ou ailleurs! Ayez une cohérence dans vos propos, sinon taisez-vous à jamais.

En outre, la crise sanitaire a exigé la mise en place d'actions urgentes et concrètes pour répondre aux nombreux enjeux. À l'instar des mesures conjoncturelles que nous avons prises pour pouvoir faire face à cette crise sanitaire, il est important de rappeler la poursuite des mesures structurelles pour relever les nombreux défis qui nous attendent. Et nous les relèverons, pour et avec les Bruxelloises et les Bruxellois.

Je voudrais souligner ici que la première commission délibérative, dédiée à la participation des citoyens en temps de crise, est riche de ses 22 recommandations. Il me semblait important de le rappeler dans le cadre de ce discours sur le budget, car cette commission délibérative nécessite également des budgets. Vous pouvez, dès lors, compter sur le groupe Ecolo pour en assurer le suivi durant les mois à venir.

Si les moyens de la Commission communautaire française sont limités, je me réjouis de constater que l'exercice budgétaire 2022 s'emploie à pérenniser, soutenir et structurer les politiques personnalisables et culturelles à hauteur de 589 millions d'euros, soit une augmentation de 20 millions d'euros. Nous savons le rôle crucial de la première ligne, de ces travailleurs sociaux de l'ombre qui mènent un travail considérable avec très peu de moyens. Je leur réitère ma reconnaissance.

L'augmentation du budget relève d'un choix politique prioritaire opéré par le Gouvernement et pleinement approuvé par notre groupe. L'aide aux personnes figure parmi les compétences qui se concrétisent au plus proche de la population bruxelloise. Il convient de saluer la volonté de la Commission communautaire française de financer dignement ses politiques sociales par la pérennisation de mesures du Plan de relance 2021-2022 ou par de nouvelles politiques publiques.

C'est dans le même esprit que la Commission communautaire française alloue un budget supplémentaire aux maisons médicales et renforce les services de médiation de dettes, qui assurent un accompagnement administratif, social et juridique essentiel, notamment dans le contexte de pandémie.

Le Plan social-santé intégré est inscrit à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française, avec près de 3 millions d'euros budgétés pour sa mise en œuvre, que nous attendons impatiemment.

En commission, nous avons eu l'occasion d'analyser dans le détail chacune des allocations budgétaires. Nous avons relevé les augmentations et déploré, parfois, le manque ou la stagnation des moyens.

Parmi les secteurs et avancées que je voudrais parcourir, il y a la mise en œuvre du Plan inter-francophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. Il est important de rappeler qu'une augmentation de 75.000 euros ira aux associations qui

luttent contre les violences faites aux femmes. Cette allocation budgétaire sera utile au vu de l'actualité, comme les incidents liés au mouvement « Balance ton bar ».

Il en va de même de la généralisation de l'EVRAS que nous souhaitons effective au sein de toutes les écoles : à ce niveau, les moyens ont été quasiment doublés en trois ans.

Au sujet de l'enseignement, un secteur qui tient à cœur à mon groupe, l'augmentation des moyens constatée montre que les choix budgétaires de la Commission communautaire française sont à la mesure des enjeux liés à la crise inédite que nous traversons. Il en va de même de la projection dans l'avenir des populations francophones bruxelloises, relativement jeunes. Ces choix budgétaires reflètent les priorités gouvernementales, notamment par le renforcement global du budget grâce à la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la création de deux nouvelles écoles dont nous avons parlé en commission.

En outre, dans le cadre de l'examen de ce soutien, il est important d'avoir une pensée pour tous ces étudiants et élèves encore confrontés à la fracture numérique et au décrochage scolaire, d'autant que les dernières mesures du Comité de concertation nous poussent à renforcer les aides à cette jeunesse qui représente l'avenir de Bruxelles. Nous ne voulons pas perdre cette valeur sûre. Nous comptons ainsi sur la Commission communautaire française et sur les autres niveaux de pouvoir pour ne pas oublier ce pan de la société.

Nous l'avons répété lors de maints débats, nous saluons le nouvel accord du non-marchand que le secteur attendait. Des moyens supplémentaires lui seront donc accordés : une provision de 3,6 millions d'euros pour sa mise en œuvre et 9,3 millions d'euros pour renforcer le secteur non marchand bruxellois et lui permettre de conserver son attractivité.

Dans le secteur du handicap, il importe également de constater l'augmentation des moyens dédiés au transport scolaire, qui permettra le recrutement de quinze nouveaux accompagnateurs scolaires et la mise en œuvre de huit nouveaux circuits. Ce public a, lui aussi, été fortement touché par les conséquences de la pandémie, ce dont les médias n'ont pas toujours suffisamment parlé. La Commission communautaire française joue ici son rôle en renforçant les moyens qui lui sont accordés.

En 2021, par exemple, le budget supplémentaire aura permis d'achever la construction d'un logement collectif pour 40 adultes. Un accord de principe a également été donné pour la construction d'un centre de jour et d'hébergement pour quinze adultes en situation de grande dépendance; il devrait ouvrir ses portes en 2025. La subvention est estimée à ce jour à 2,5 millions d'euros. Je ne peux donc qu'encourager le Collège à poursuivre ses efforts dans ce secteur en particulier.

Nous avons discuté, en commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives, des moyens supplémentaires qui seront dégagés dans le cadre de la réforme du décret relatif à la cohésion sociale et que la ministre Ben Hamou nous a détaillés. Je salue cette augmentation ainsi que le travail primordial effectué par tout le secteur, qui représente 225 associations.

Le groupe Ecolo fait de la question de l'extension des droits culturels et du développement de la création un axe central dans la transition climatique et sociale. En effet, nous plaidons pour l'accessibilité de la culture à tous, sur une base responsable et participative. Nous saluons d'ailleurs le renforcement des moyens accordés aux bibliothèques publiques bruxelloises. Cette dimension doit également se retrouver dans l'acte de candidature de Bruxelles pour devenir la Capitale européenne de la culture en 2030. Il faudra pour ce faire garantir une parfaite

articulation entre la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Région à ce sujet. Il s'agit d'un travail important que nous voulons inclusif et coconstruit avec les associations et les citoyens bruxellois.

Nous saluons également l'augmentation des moyens dédiés à la mise en œuvre du plan culturel afin de soutenir davantage l'accès à la culture des publics les plus vulnérables. Nous serions heureux d'entendre comment elle pourrait permettre de construire un accès fort en matière de gouvernance.

Par ailleurs, le soutien aux artistes reste essentiel pour le groupe Ecolo, raison pour laquelle l'établissement du Guichet des arts en 2022 nous semble primordial. Cet outil important doit se construire intelligemment avec tous les niveaux de pouvoir. Poursuivons donc la collaboration instaurée dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) et restons solidaires avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, rappelons tout notre soutien à la création d'un Musée des migrations à Bruxelles. Le groupe Ecolo attend sa mise en œuvre avec impatience. Il permettra de promouvoir l'interculturalité et la cohésion sociale à Bruxelles.

Dans ce discours relatif au budget, je ne pouvais pas ne pas évoquer la question de la formation professionnelle, tant elle est essentielle pour nos concitoyens. Le taux de chômage à Bruxelles est encore trop élevé, en particulier chez les jeunes. Il convient ainsi de rappeler l'importance de financer ce secteur à sa juste valeur. Dans l'examen des budgets, nous avons constaté une augmentation de 5 millions d'euros pour la formation professionnelle, mais elle est principalement liée à une indexation des salaires.

Le groupe Ecolo regrette un certain manque d'ambition pour relever ce défi à Bruxelles et espère que les moyens seront largement alloués pour renforcer les formations professionnelles. Cette dynamique participe, en effet, à la relance économique. Nous voulons également que ces formations se tournent vers des métiers d'avenir, de la transition écologique et sociale.

Nous l'avons dit et nous l'avons rappelé, dans le cadre de l'examen du budget 2022, en soulignant l'approche intégrée de la dimension de genre : le budget de la Commission communautaire française a rempli son obligation d'intégration spécifique de la dimension de genre dans son exercice 2022.

Nous ne pouvons qu'encourager les autres ministres à intégrer cette dimension dans leurs politiques. Autrement, cela ne fonctionnera pas. Je ne serai pas plus longue. Nous avons eu l'occasion d'examiner tous les budgets en détail et mon groupe adoptera une attitude constructive et soutiendra ce budget, tout en restant attentif à ce dossier et en en assurant le suivi lors des séances de la Commission communautaire française.

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- L'heure de voter les budgets de la Commission communautaire française a sonné dans un contexte fragilisé par la crise sanitaire. Il nous faut redoubler d'efforts afin d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés depuis plus d'un an par la population, en particulier par les publics pour lesquels ils sont exacerbés et qui les subissent de plein fouet. Il nous revient dès à présent de panser et de penser leurs maux afin de ne pas voir empirer leur situation et de prévenir au mieux la crise sociale de longue durée que cette pandémie ne manquera pas de provoquer. Les Bruxelloises et les Bruxellois en seront affectés, comme bien d'autres populations dans le monde.

Il faut agir, comprendre et entendre les réalités dont les acteurs de terrain se font l'écho. Nous ne pouvons oublier aucun public – une véritable gageure – ni minimiser notre rôle dans la

prévention active des effets délétères de cette crise sur la bonne santé de notre société.

Ce budget est censé traduire le contenu de votre DPG. Ainsi, dans votre allocution du mois dernier, vous avez évoqué les « besoins énormes » et les « politiques ambitieuses » que vous entendez mener en faveur du handicap. Le groupe cdH les cherche en vain car, depuis le début de cette législature, la politique du handicap est le parent pauvre de votre politique. Par exemple, sous la législature précédente, plus de 400 places d'hébergement ont été créées, dont 250 dès le mi-mandat. Aujourd'hui, vous nous en annoncez 107, ce qui est très insuffisant.

De grandes études sont en cours afin d'établir un cadastre des besoins et d'inaugurer une maison bruxelloise de l'autisme. Les résultats sont annoncés pour 2023 seulement, alors que nous attendons avec impatience que des projets concrets voient le jour

La crise sanitaire a pourtant mis en lumière les problèmes de ce secteur. Pour toutes ces familles, qui se trouvaient déjà en difficulté avant celle-ci, le groupe cdH espérait une aide accrue aux associations et non sa simple pérennisation. Les valeurs d'une société qui n'est pas en mesure d'offrir les budgets et les places nécessaires aux personnes fragiles se déprécient. Il revient à la Commission communautaire française de lutter contre cette dégradation.

En matière de santé, j'aimerais insister sur l'importance de nos compétences, en particulier dans les circonstances de la crise sanitaire actuelle. En effet, la crise a montré la nécessité d'avoir une bonne santé générale – physique, mentale et sociale – afin d'être capable d'absorber les chocs et de faire face aux crises de ce genre.

D'après les experts internationaux, cette crise n'est que la première d'une nouvelle ère. En tant que pouvoir public, notre mission est d'assurer le bien-être des Bruxellois en toutes circonstances. Dès lors, nous serons particulièrement attentifs au Plan stratégique de Promotion de la santé, qui se voit allouer un budget de plus de 5 millions d'euros en 2022, ainsi qu'à la préparation du prochain plan stratégique de promotion de la santé, qui débutera en 2023 et pour lequel 200.000 euros ont été dégagés.

De plus, nous attendons la mise en place d'un véritable plan de santé mentale pluriannuel. Le secteur ne cesse de lancer des alertes pour nous prévenir que les effets observés de la crise sur la santé mentale ne sont que la pointe de l'iceberg. Nous devons nous préparer à faire face aux autres problèmes, qui émergeront dans les prochaines années, sous peine de nous retrouver submergés. Le refinancement ponctuel offert pendant la crise est nécessaire, mais insuffisant. En outre, il n'est pas à la hauteur de ce qu'int vécu nos citoyens ni de ce qu'ils vivront.

Durant les premiers confinements, nous avons vu les efforts considérables qui ont été déployés afin de protéger nos aînés et les plus vulnérables. Nous avons laissé de côté notre économie et nos libertés pour le bien commun. Ces efforts ont été essentiellement fournis par la population et le réseau associatif. À présent, c'est au tour des pouvoirs publics d'enchaîner.

Or nous ne constatons aucun effort particulier dans les budgets dédiés au bien-être de nos aînés. Les budgets qui leur sont affectés dépendent aujourd'hui encore de décisions qui ont été prises avant la crise. Je pense, par exemple, à l'augmentation de 5 % — bien nécessaire — du contingent pour les services d'aide et de soins à domicile. Cette politique n'est, toutefois, pas assez ambitieuse, d'autant que la crise a particulièrement tou-

ché nos aînés. De plus, sur le long terme, nous devrons également faire face au vieillissement de la population.

Sur le point des violences conjugales et intrafamiliales, nous saluons les efforts budgétaires que vous consentez – dont une augmentation substantielle du budget alloué aux associations de terrain – et nous espérons qu'ils porteront leurs fruits. Ce combat doit être poursuivi, en déployant les moyens nécessaires dans l'urgence mais aussi en recherchant des solutions à plus long terme, pour que la nécessaire libération de la parole qui a lieu dans le monde et chez nous apaise les choses en profondeur.

Il est également de notre devoir d'être à l'écoute et d'allouer les budgets nécessaires afin de visibiliser les différentes problématiques et initiatives qui apparaissent au cours du temps. L'année dernière, le groupe cdH avait soulevé la problématique des familles monoparentales comme un point clef. Nous sommes satisfaits de voir que vous répondez à cette demande avec un Plan de la monoparentalité bruxelloise, auquel la Commission communautaire française prend part, et qui a fait son apparition en 2021. Nous espérons que ce plan sera à la hauteur des défis auxquels font face les quelque 65.000 ménages monoparentaux bruxellois, un chiffre considérable. Nous suivrons de près les efforts de la Commission communautaire française en la matière. Par exemple, nous ne voyons aucun effort budgétaire en faveur des crèches, alors que cette question touche directement votre public cible, les familles monoparentales. Nous espérons que ce plan permettra des avancées, questionnera l'ordre établi à ce niveau et ne se contentera pas de la continuité.

Au niveau de l'enseignement, la crise a aussi mis des défis en exergue tels que la demande de numérisation, la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre la précarité étudiante, etc. La légère hausse des dépenses en matière d'enseignement serait principalement due à une augmentation des rémunérations du personnel.

Nous espérons qu'il restera suffisamment de moyens budgétaires pour faire face à la précarité numérique, au décrochage scolaire et à la précarité étudiante, autant de problématiques cruciales qui, si elles ne sont pas prises en main dès aujourd'hui, affecteront sur le long terme, de manière bien forte, notre Région, en nécessitant bien plus de moyens.

Dans le domaine de la formation, le défi est énorme, mais le budget n'enregistre qu'une augmentation marginale, si l'on tient compte de l'indexation des salaires et des loyers et de l'inflation. Des réorientations de carrière seront nécessaires, vu les changements dans la vie quotidienne des Bruxellois, avec le télétravail et la numérisation des biens et des services. Il faut que la Commission communautaire française prenne sa part, même si cette matière concerne l'ensemble de la Région.

Pour les BAPA et les parcours d'accueil, les budgets ont augmenté. Le groupe cdH avait été particulièrement proactif dans ce domaine sous la législature précédente, avec l'ouverture de plusieurs bureaux d'accueil, notamment à Forest. La qualité du travail de ces associations est remarquable et les avantages pour les primo-arrivants sont évidents. Toutefois, l'offre pourra-telle répondre à une demande qui reste énorme ?

Dans ces matières aussi, la numérisation est essentielle, car elle permet le suivi direct des primo-arrivants par les pouvoirs publics et facilite l'accès aux procédures. Avec la proposition en discussion à la Commission communautaire commune, nous espérons que les organismes reconnus par la Commission communautaire française recevront les moyens nécessaires pour numériser les démarches liées au parcours d'accueil des primo-arrivants.

La culture est aux abois depuis le début de la crise. Pourtant, ce secteur est important au sein de la Commission communautaire française, et l'ambition est claire et commune à tous les pouvoirs publics : faire de Bruxelles la Capitale européenne de la culture 2030. D'ailleurs, des financements sont déjà inscrits pour cet événement. Nous devons donner à la culture francophone bruxelloise les moyens de s'épanouir dans ce cadre.

Nous regrettons que l'augmentation du budget – 4 millions d'euros représentent un montant substantiel pour la Commission communautaire française – soit presque uniquement allouée à la télévision régionale BX1, qui touchera une subvention de 3,8 millions d'euros. Restent quelque 100.000 euros d'augmentation pour tous les autres budgets de la culture : c'est franchement insuffisant pour toutes ces associations culturelles qui font vivre Bruxelles au quotidien et qui ont souffert de la crise.

Votre DPG prévoit des études en matière de culture. Nous attendons surtout des actions pour ce secteur en souffrance, sans lequel nos ambitions dans ce domaine ne valent pas la peine.

Pour conclure, les défis sont nombreux et importants, et ils attendent des réponses ambitieuses de la part de la Commission communautaire française. Une réflexion est donc nécessaire quant à notre meilleure capacité d'y répondre en notre qualité d'institution politique bruxelloise.

J'ai pris l'habitude de terminer mes discours en rappelant que, pour être efficace à long terme, un débat approfondi sur la simplification de nos institutions est inéluctable. Je vous invite, Madame la ministre-présidente, à prendre ce débat à bras-lecorps, faute de quoi, d'autres le feront à votre place, avec des intentions sans doute moins louables que celles que je vous connais.

Pour toutes les raisons évoquées, le groupe cdH ne soutiendra pas ce budget, insuffisant à bien des égards. Il me tarde d'entendre les réponses que vous pourrez apporter aux éléments que nous venons d'évoquer.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Il y a un an, la plupart d'entre nous prenions la parole pour expliquer, avec raison, à quel point la crise sanitaire avait bouleversé la société toute entière : non seulement nos habitudes, mais aussi notre façon de travailler et de nous déplacer, notre vie de famille, notre conception des relations sociales, etc.

Si les mesures restrictives que nous connaissons encore ont contribué à limiter le nombre de personnes admises en soins intensifs et en réanimation, elles ont aussi, dans le même temps, eu un impact dramatique sur les plans sanitaire, social et économique.

Le constat est cinglant : avec cette crise, les inégalités sociales nous explosent à la figure. Entre deux promesses que le monde d'après ne sera jamais plus comme avant, les besoins restent criants : crise du logement, non-accès aux droits, difficulté à assurer une continuité pédagogique ou tout simplement à trouver une aide psychologique, etc.

L'année passée, nous resserrions les rangs, nous félicitant de garder le cap dans un contexte financier difficile et espérant qu'avec le début de la vaccination, une sortie de crise et un retour à la normale seraient possibles pour l'été. Quelques mois plus tard, nous en sommes à la quatrième vague et, si nous devons rester positifs, il est surtout nécessaire de rester réaliste. La crise sanitaire n'est pas encore terminée et le nombre dramatique de décès n'est peut-être que la pointe immergée de l'iceberg. Sous l'eau restent toute une série de problématiques sociales et sociétales qui devront être prises à bras-le-corps.

Malgré ce contexte particulièrement difficile, je souhaite, avec mon groupe, souligner que le Collège de la Commission communautaire française est parvenu, d'une part, à élaborer un projet de budget ajusté crédible pour l'année 2021 et, d'autre part, à rétablir l'équilibre budgétaire lors de la confection du projet de budget initial pour l'exercice 2022.

Nous pouvons ainsi nous targuer d'avoir rapidement redressé les finances publiques de la Commission communautaire française et d'avoir retrouvé la pleine maîtrise du budget. Cela lui permettra de relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, mais aussi de mener des politiques nouvelles dans les prochaines années, au bénéfice des Bruxellois francophones.

S'agissant des recettes dans le plan de projet de budget ajusté 2021, je souligne que le Gouvernement régional a accordé une enveloppe budgétaire de 5,2 millions d'euros à la Commission communautaire française afin de lui permettre de soutenir financièrement les clubs sportifs. *Mens sana in corpore sano*! La crise sanitaire ne doit pas altérer la pratique sportive, bien au contraire. Il faut donc s'en donner les moyens.

En ce qui concerne les recettes dans le projet de budget initial 2022, je salue la décision du Gouvernement régional de rehausser de 19,5 millions d'euros la dotation institutionnelle versée à la Commission communautaire française. Ces montants supplémentaires permettront de lancer une série de nouvelles politiques publiques au profit de nos concitoyens ainsi que du monde associatif, que ce soit en matière de formation professionnelle, de santé, d'action sociale, d'aide aux personnes handicapées ou encore de cohésion sociale.

J'ai, toutefois, quelques remarques. Depuis plusieurs années, DéFI plaide pour que le Collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles modifient d'un commun accord le coefficient d'adaptation des dotations. Celui-ci a en effet été modifié en 2015 pour faire supporter par la Commission communautaire française un effort budgétaire supplémentaire, réduisant la dotation de 2 millions d'euros, alors que la Région wallonne perçoit encore l'intégralité de la sienne.

Par ailleurs, je me réjouis de voir le Gouvernement régional dégager un budget complémentaire de 6,3 millions d'euros pour le financement du nouvel accord 2021-2024 relatif au secteur non marchand. Cela concerne des milliers de travailleurs bruxellois. Tout au long de la crise, ces professionnels ont réalisé un travail remarquable.

La santé mentale fait enfin l'objet d'un refinancement massif, qui était plus que nécessaire. Cela permet de pérenniser l'ensemble des mesures déjà prises pendant la crise, mais également de prévoir le financement de nouveaux projets.

À ce propos, le groupe DéFI œuvrera pour qu'une attention particulière soit portée à la sensibilisation et au dépistage du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. En effet, je rappelle que, mal ou non diagnostiqué, ce trouble accroît drastiquement le risque de détérioration de la santé mentale et cause insomnies, perte de confiance en soi, dépression et, dans le pire des cas, pousse au suicide.

L'absence de traitement renforce de 30 % le risque qu'une personne atteinte de ce trouble se retrouve en prison. Cette donnée est particulièrement intéressante lorsqu'on connaît la situation de surpopulation des institutions carcérales. La Commission communautaire française subsidie d'ailleurs de nombreuses associations travaillant activement dans ce milieu et qui sont particulièrement efficaces.

Nous sommes également ravis de voir se concrétiser un projet du nouveau service d'aide aux personnes toxicomanes. Il s'agit d'enfin prendre en charge et d'encadrer ces personnes souffrant de dépendance et d'ainsi assurer leur lien avec des professionnels des secteurs médical et social. Nous estimons qu'un pas a été effectué dans la bonne direction; il va d'ailleurs de pair avec les auditions que nous menons actuellement à ce sujet en commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé. Les avis sont unanimes : la loi de 2021 est inadéquate. Il faut maintenant que chaque groupe politique puisse, avec conviction, porter le sujet et faire significativement bouger les lignes.

En outre, nous aspirons à ce que le Plan de Promotion de la santé 2023-2027, en cours de finalisation, renforce l'axe lié à la prévention, tout en tenant compte du premier plan investi par les ministres Didier Gosuin et Cécile Jodogne. Comme je l'ai souligné précédemment, la prévention est fondamentale. Il s'agit tout d'abord d'une question de santé publique, mais aussi de santé économique de notre système de sécurité sociale. Le retour sur investissement n'est évidemment pas très palpable. Là réside sans doute la difficulté, d'autant plus que les compétences liées à la santé sont réparties dans notre petit pays.

Cependant, des études ont été menées et leurs conclusions sont limpides. Par exemple, la Fédération européenne des associations de diététiciens a démontré que, pour 1 euro dépensé en conseils diététiques, la société perçoit, selon les cas, un bénéfice net allant de 14 à 63 euros. La prévention et la promotion des habitudes alimentaires saines par des acteurs de terrains aguerris, comme les diététiciens, représentent donc un réel investissement pour la société. Dès lors, je continuerai d'assurer un suivi rigoureux de la proposition de résolution visant à la mise en place d'un plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés.

Par ailleurs, particulièrement en ces temps troubles de pandémie mondiale, les premières victimes du coronavirus se trouvent notoirement être les personnes présentant des facteurs de risque. Ces facteurs doivent être considérablement diminués au moyen d'une politique de prévention efficace et établie sur le long terme.

La prévention ne doit bien évidemment pas se limiter aux questions alimentaires. On peut citer le burn-out, les accidents cardiovasculaires, les perturbateurs endocriniens, l'endométriose ou encore la prévention des trop nombreux cancers. À ce propos – je vous avais interrogée sur le sujet –, je porte une attention particulière à la question de la prévention et du dépistage du cancer de la peau. Il s'agit de la forme de cancer la plus répandue au monde, et elle mérite toute notre attention.

Parlons à présent de culture. Le refinancement des bibliothèques est une belle nouvelle. En effet, quel plus bel outil qu'une bibliothèque pour promouvoir la beauté de la langue française? Le livre est le rempart le plus efficace contre toute une série de dérives et un guide précieux pour une maîtrise de la langue et des mots.

Le groupe DéFI salue également l'augmentation des crédits pour la culture en classe. Les projets développés sont artistiquement riches et permettent de manière très pertinente une fluidité dans les apprentissages, agrémentant le temps scolaire. Le soutien pluriannuel à 33 associations est également à souligner, car il est synonyme de plus de stabilité. Le nouveau règlement est une preuve de transparence, de bonne gouvernance et une assurance pour le secteur.

Petit bémol tout de même : il faut que ces associations aient déjà bénéficié d'un soutien durant les cinq années qui précèdent, et ce, de façon continue. Il faut bien l'avouer, dans le cadre d'une enveloppe fermée, cela ne permet pas d'ouvrir la porte à d'autres opérateurs.

Le projet de Bruxelles en tant que Capitale européenne de la culture en 2030, est réellement enthousiasmant, et je me permets de relayer ici une idée de ma collègue, Mme Joëlle Maison. Pourquoi ne pas amorcer « Bruxelles, Capitale du livre » ? Nous sommes connus pour le Manneken Pis, pour nos bières et nos frites, et donc pourquoi pas comme une ville de cœur de nombreux écrivains ?

Dans le domaine du handicap, nous nous réjouissons d'une plus grande attention portée à l'inclusion. Allons vers une société dans laquelle les enfants et adultes porteurs de handicap évoluent ensemble et non pas en parallèle des personnes dites « valides » ! Le budget traduit bien cette ambition d'inclusion, notamment avec l'accroissement – de plus de 900.0000 euros – des crédits accordés aux services d'accompagnement. Rappelons cet article inséré dans la Constitution le 1er avril 2021 et selon lequel « chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables ».

Nous soulignons aussi que les travaux de rédaction de l'arrêté d'exécution relatif aux logements collectifs adaptés, aux services de logement inclusif et aux centres d'activités de jour est en cours de rédaction. C'est une très bonne nouvelle. Nous devons également faire tout notre possible pour insérer au mieux les personnes porteuses de handicap dans la société et dans le monde du travail. Je suis heureux de porter avec la majorité la proposition d'accorder un congé thématique aux personnes bénéficiaires d'un chien guide ou d'un chien d'assistance. Il s'agit d'un exemple concret d'une meilleure inclusion. À ce sujet, la réalisation d'un cadastre permettant d'avoir une vision claire des personnes porteuses de handicap en Région bruxelloise nous paraît indispensable.

Pour mon groupe, la problématique de l'autisme et de son dépistage constitue aussi un sujet à travailler. En effet, comment prendre correctement en charge – ne fût-ce que dans le cadre familial – un enfant dont le trouble n'aurait tout simplement pas été diagnostiqué? Dans le domaine de la prise en charge d'enfants toujours, la thématique du transport scolaire est importante. Un récent audit nous a permis d'y voir plus clair, mais j'aimerais insister sur un aspect peu évoqué. On parle en effet beaucoup de ce qui va être fait – et, à ce titre, le budget traduit bien les intentions politiques –, mais très peu des mesures que l'on pourrait prendre dans l'immédiat.

La situation actuelle nous offre une marge de manœuvre et la possibilité d'améliorer la qualité de vie de ces plus de 3.000 enfants transportés quotidiennement, parfois pendant plus d'une heure trente. Mettons à profit ces temps de trajet en les agrémentant d'animations appropriées pour les enfants; optimisons ce parcours afin de le rendre plus agréable. Permettons, par exemple, à certains accompagnateurs d'avoir accès à des formations axées sur l'apprentissage de la lecture à voix haute. Il s'agit de formations à caractère artistique et ce type de lecture permettra aisément d'agrémenter le trajet des enfants concernés.

Le transport scolaire m'amène tout naturellement à parler de l'enseignement. Le budget de la Commission communautaire française est fort ambitieux à cet égard : lutte contre le décrochage scolaire, développement de l'éducation au numérique, etc. Dans notre société en perpétuelle mutation, cette dernière est essentielle puisque, désormais, les nouvelles technologies captent une part de plus en plus importante de notre temps de cerveau disponible. Certains neuroscientifiques l'affirment : nous créons actuellement, je cite, « La Fabrique du crétin digital ». Je ne m'avancerai pas davantage sur la question, mais sachant

qu'un écolier de huit à douze ans passe environ 1.700 heures, soit l'équivalent de deux années scolaires, devant des écrans par an, il y a de quoi réagir.

Citons enfin la confirmation des avancées obtenues en matière de précarité menstruelle dans nos écoles. Je vous interrogeais récemment sur le suivi de ce dossier, et je me réjouis de pouvoir souligner les progrès réalisés. À nous de voir désormais comment les différentes institutions liées de près ou de loin à la Commission communautaire française pourraient aller encore plus loin à cet égard.

J'aborderai enfin la question de la formation. L'investissement se poursuit dans ce secteur. L'organisme d'intérêt public Bruxelles Formation est parvenu à présenter un budget à l'équilibre, et ce tant pour l'ajustement budgétaire 2021 que pour le budget initial 2022. C'est une bonne nouvelle, *a fortiori* en ces temps de crise.

Alors que près de 25 % des jeunes bruxellois n'ont pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur et que près de 170 métiers sont en pénurie, la formation en alternance constitue singulièrement une voie intéressante à soutenir car elle mène à l'emploi pour 85 % des apprenants.

Élargissons également l'offre disponible dans les centres de validation des compétences, en particulier pour les métiers en pénurie.

En conclusion, j'évoquais dernièrement Jacques Brel avec ses rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelquesuns. Rêvons un peu mais, à l'instar de ce budget, restons également réalistes et pragmatiques face à la situation que nous connaissons

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Madame la ministreprésidente, il y a quelques semaines, vous avez présenté l'ajustement du budget 2021 et le budget initial 2022, en mentionnant que ceux-ci avaient malheureusement dû être élaborés dans un contexte de grande incertitude.

Certes, il s'agit d'un exercice d'autant plus périlleux que les matières dont la Commission communautaire française a la charge touchent directement à des aspects fondamentaux de la vie des Bruxellois, *a fortiori* en temps de crise. Si le Collège a pu boucler un budget initial 2022 en équilibre, il faut tout de même rappeler la particularité de cette institution, dont le fonctionnement indispensable à la vie de beaucoup de citoyens dépend de la bonne générosité et du bon dialogue avec les autres entités fédérées.

À ce titre, l'on peut se réjouir de la dotation supplémentaire dégagée par la Région bruxelloise, qui permet au Collège de poursuivre ses nombreuses politiques et de renforcer une série d'entre elles. Toutefois, en parcourant les différents programmes, on se rend compte que de nombreuses matières mériteraient un financement plus important.

L'élément le plus notable de cet exercice est peut-être l'augmentation de la provision pour le secteur non marchand, à hauteur de 6,3 millions d'euros, en vue de la conclusion du nouvel accord non-marchand 2021-2024. Cette revalorisation est évidemment une très bonne nouvelle pour des secteurs qui en avaient bien besoin.

Un autre point positif est celui de la mise en œuvre d'une aide aux clubs sportifs, à hauteur de 5,2 millions d'euros, grâce aux montants débloqués par la Région. Ce financement illustre à nouveau la particularité institutionnelle de la Commission communautaire française. Le secteur des clubs de sports peut ainsi légèrement souffler grâce à ce financement et à cette politique, qui accorde également une attention au handisport et au sport féminin.

Cependant, vu les moyens insuffisants dont dispose le Collège eu égard aux matières qu'il doit gérer, et vu le fait que la plupart des dépenses, dans plusieurs politiques, sont consacrées au subventionnement d'associations, il est permis de craindre certains effets pervers de mise en concurrence de ces organismes sous la forme des appels à projets.

Pour ce qui concerne l'EVRAS, je me réjouis de l'augmentation graduelle du budget ces dernières années – qui s'élève désormais à 900.000 euros –, et du fait que l'on poursuive les efforts en vue de sa généralisation à Bruxelles, même si, comme tout le monde, je regrette que cela prenne autant de temps.

Je comprends bien qu'il y ait plusieurs obstacles et j'ai noté l'explication de Mme Trachte : le Collège fait déjà davantage que ce qu'il devrait par rapport à d'autres entités et niveaux de pouvoir. Quoi qu'il en soit, j'espère que l'on pourra atteindre une généralisation rapide. C'est d'autant plus important au regard de la transversalité entre l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et les actions médiatiques qui ont éclaté ces dernières semaines à Bruxelles, comme l'initiative « Balance ton bar ». Beaucoup reste à faire pour que la ville soit un endroit sûr pour tout un chacun, et pour les femmes en particulier.

À ce propos, je lis aussi dans les projets l'intention de renforcer la politique d'égalité des chances au moyen d'un budget d'un peu plus de 100.000 euros, notamment dans le cadre du Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes.

Je passe au volet de la cohésion sociale pour saluer l'augmentation substantielle du budget, à hauteur de près de 1,5 million d'euros, même si du retard est prévu dans le déploiement des futures mesures du décret relatif à la cohésion sociale. Il n'empêche que le soutien octroyé par le Collège à plus de 200 associations est indispensable si l'on veut favoriser l'inclusion sociale et inverser les discours de stigmatisation dans notre Région. Celle-ci ne pourra en effet pas s'en sortir autrement.

Quant à la politique de formation professionnelle, on sent qu'elle correspond à une vision prônée par le Collège, même si, une fois encore, on peut se demander si les moyens limités de la Commission communautaire française suffiront, a fortiori dans le contexte actuel toujours très incertain. D'une part, nous nous attendons, en effet, au nombre dramatique de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux chercheurs d'emploi, mais, de l'autre, organiser des formations est difficile en temps de pandémie. Je lis que les formations à distance ont heureusement pu augmenter de 40 %, mais il me semble qu'il subsiste beaucoup d'incertitude. La nécessaire augmentation du budget de Bruxelles Formation à hauteur de 5 millions d'euros est une bonne nouvelle, mais elle ne couvre principalement que l'indexation des salaires.

Je termine avec les politiques sociales et de santé. La priorité pour le Collège est de parvenir à une réduction des inégalités sociales, notamment au niveau de la santé. On ne peut qu'embrasser cet objectif et je souhaite beaucoup de succès au Collège dans ces politiques nombreuses qui concernent plusieurs publics véritablement dans le besoin.

Cela étant dit, je ne peux m'empêcher de penser qu'un pan essentiel de la promotion de la santé est sous-exploité par l'action de la Commission communautaire française : l'alimentation. Je vais répéter mes propos exprimés, il y a quelques semaines, à la suite de la déclaration de politique générale. Nous avons tendance à oublier à quel point la promotion d'une bonne alimentation se trouve au carrefour de la santé, du social et de l'environnement. Elle est, par ailleurs, un levier de prévention en vue de futures crises.

Dans son ordonnance climat, la Région bruxelloise s'est fixée pour ambition de réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif devrait être celui de toutes les entités. Toutefois, nous n'y parviendrons pas si nous ne montrons pas une ambition plus élevée par rapport à l'alimentation. Celleci représente, en effet, à elle seule, un quart des incidences environnementales des ménages, à cause de la surconsommation de produits d'origine animale qui, de surcroît, a des conséquences néfastes sur la santé des Bruxellois.

Les efforts et avancées affichés pour 2022 méritent tout notre soutien, et je souhaite beaucoup de succès au Collège dans ses différentes politiques. Je m'abstiendrai toutefois lors du vote sur ces projets budgétaires, car j'ai un goût de trop peu quant à certains aspects évoqués plus haut.

M. Christophe Magdalijns (DéFI).- Pour ma part, je voudrais souligner la qualité du travail fourni par la Cour des comptes. Son travail est essentiel et il est heureux qu'elle ne fasse pas de politique, car ce serait très compliqué. Non, elle n'évalue pas en direct la valeur ajoutée économique ou sociale du travail à réaliser par la Commission communautaire française ou son Gouvernement. C'est bien le rôle des politiques de s'y intéresser et d'en débattre.

Lorsque la Cour des comptes émet des remarques, elle allume des voyants, en l'occurrence verts, mais souvent orange, voire parfois rouges. Cela nous permet de nous projeter dans l'avenir et de préserver la Commission communautaire française. En effet, cette dernière joue un rôle essentiel et, à ce titre, il est nécessaire d'assurer sa pérennité budgétaire et financière. La Cour des comptes y contribue largement grâce à ses avis.

Par ailleurs, nous pouvons nous féliciter que la Région de Bruxelles-Capitale soit là pour sauver la Commission communautaire française. En effet, si les recettes augmentent de 6 %, le droit de tirage fait un bond de 13 %. Quand la Commission communautaire française est en difficulté, il n'y a que la Région bruxelloise qui puisse lui venir en aide. Mais combien de temps encore pourra-t-elle le faire ? Ne nous voilons pas la face sur la situation budgétaire et financière de la Région.

Comme le soulèvent différents responsables régionaux, y compris à la Fédération Wallonie-Bruxelles, on peut se féliciter des politiques menées et en réclamer toujours davantage, mais il ne faut pas oublier l'existence du carcan budgétaire. Certes, à l'instar du PTB, on peut le déplorer mais, dans l'absolu, il faut composer avec lui.

À cet égard, je souhaiterais souligner le peu de réalisme de la projection pluriannuelle qui nous est donnée. Si nous analysons nos dépenses, nous constatons que de nombreuses dépenses organiques sont liées à des décrets, qui nous contraignent à reconnaître des organismes ou à accorder des subventions. Par ailleurs, le secteur non marchand demande régulièrement à être revalorisé, et c'est légitime.

La Commission communautaire française devrait mener un travail approfondi afin de connaître l'évolution de ses dépenses, qui sont en partie contraintes et qui augmenteront de manière significative. Gouverner, c'est en effet prévoir. Il est temps pour la Commission communautaire française de prévoir l'évolution des masses budgétaires en dépenses, car elle est largement supérieure à la croissance de ses recettes. Notre institution est en danger sur les plans budgétaire et financier.

Je souhaitais faire une intervention purement financière et budgétaire. Je me réjouis, comme tout le monde, des politiques qui sont menées, mais souhaitais également tirer la sonnette d'alarme, à l'instar de la Cour des comptes. La séance est suspendue à 10h42.

La séance est reprise à 14h05.

#### POURSUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

**Mme la présidente.-** Nous reprenons nos travaux avec les réponses de la ministre-présidente. Comme il n'y pas de question d'actualité, nous cédons directement la parole au Collège.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- L'adoption de l'ajustement budgétaire 2021 et du budget qui permettra de financer nos politiques pour l'année 2022 est un moment très important pour le Parlement, ainsi que pour le Collège.

Nous sortons d'une année 2021 pour le moins compliquée, rythmée par les vagues successives de cette pandémie qui pèse lourdement sur le monde entier, mais aussi notre Région et ses habitants, et particulièrement sur son système socio-sanitaire. Les mutations de ce virus auront certainement pour conséquence d'affecter encore la santé de nos concitoyens, mais aussi notre vie économique, culturelle et notre vivre-ensemble, et risquent d'accroître les inégalités dans notre Région.

Sur le plan politique, cette pandémie exige de nous de la créativité, une action permanente et une gestion continue, une réflexion de tous les instants et des adaptations régulières, tant de la part de nos cabinets que de notre administration.

Je tiens encore une fois à remercier chaleureusement les membres de notre administration pour leur appui indéfectible durant cette crise hors norme et pour le travail acharné qu'ils ont accompli et accomplissent encore pour clôturer cette année 2021.

Je tiens aussi à remercier toutes les associations de la Commission communautaire française qui, elles aussi, vous avez eu raison de le souligner, Monsieur Ikazban, ont œuvré toute cette année dans des conditions difficiles pour venir en aide aux Bruxelloises et Bruxellois qui font appel à leurs services.

Nous pouvons et nous devons être tous fiers du travail essentiel et incessant de l'ensemble des acteurs de la Commission communautaire française : les aides-soignants, les psychologues, les centres de planning familial, les assistants sociaux, le personnel qui s'occupe des femmes victimes de violences, les enseignants, les formateurs, les infirmiers, les éducateurs, ainsi que tous ceux et celles qui œuvrent dans l'ombre et permettent à ces professionnels de travailler dans de bonnes conditions.

Ce sont eux qui luttent au quotidien et concrètement contre les inégalités et pour l'émancipation des Bruxelloises et des Bruxellois. Telle est aussi la raison d'être de nos revendications budgétaires. En temps « normal » déjà, les politiques de la Commission communautaire française sont essentielles pour les bénéficiaires les plus fragiles. Dans un contexte de crise sanitaire et économique, elles prennent encore plus de sens. Le Gouvernement régional bruxellois en a pleinement conscience et il a donc voulu soutenir les politiques menées par les Commissions communautaires.

Ainsi, dans le budget ajusté 2021, la Commission communautaire française bénéficie d'une recette de 5,2 millions d'euros répondant à la décision que nous avons prise en matière de subsides exceptionnels aux clubs sportifs. Dans le budget initial 2022, parallèlement à la fin de la dotation exceptionnelle de 9,6 millions d'euros qui nous a été versée cette année dans le cadre de la gestion de la crise, nous bénéficierons d'une augmentation significative du droit de tirage régional. Soulignons que cette augmentation est récurrente et qu'elle s'élève à 25,8 millions d'euros. Elle vise à financer de nouvelles politiques, d'une part, et à accroître la provision dédiée au non-marchand à hauteur de 6,3 millions d'euros, d'autre part.

Au cumulé depuis 2019, le soutien structurel de la Région bruxelloise à la Commission communautaire française se traduit par un refinancement structurel de 42,8 millions d'euros, une mesure inédite et nécessaire.

Avant de répondre à vos diverses questions, j'aimerais aborder le secteur non marchand. À tout seigneur tout honneur : l'essentiel de nos compétences sont exercées en première ligne par des associations.

Un budget total de 57,5 millions d'euros à destination des différentes entités – la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie – a été dégagé pour la mise en œuvre progressive d'un accord du non-marchand d'ici 2024. Mon collègue Rudy Vervoort et moi-même pouvons vous annoncer qu'après de longs mois de discussions, cet accord devrait être signé la semaine prochaine : nous serons alors en mesure de vous en dévoiler la teneur précise.

Monsieur Van Goidsenhoven, en ce qui concerne la cellule de contrôle des agents de la Commission communautaire française et le télétravail, le contrôle interne et la cartographie des processus sont finalisés. La réforme du mémento des subventions devrait, quant à elle, être bouclée à la fin de ce mois.

La procédure pour le contrôle des subventions ex ante par la cellule de contrôle des subventions est achevée, et le recrutement des deux contrôleurs est prévu en 2022. Il est vrai que celui-ci prend du temps, mais nous peinons à trouver les profils adéquats.

La procédure de récupération des indus est fonctionnelle et donne satisfaction. Enfin, dans le cadre des coopérations instaurées avec les services du Collège réuni, nous envisageons de développer des outils communs.

Concernant le télétravail, un arrêté reprenant le résultat d'une concertation interne doit être adopté en deuxième lecture au mois de janvier.

J'en viens aux questions de M. Van Goidsenhoven et de M. Obolensky relatives aux maisons médicales et aux médecins généralistes. Vous connaissez les caractéristiques de la population bruxelloise et vous savez donc qu'une partie de celle-ci ne sera probablement jamais liée à un médecin généraliste ou à une maison médicale. Il n'empêche que, là où nous pouvons agir, nous agissons. Je songe bien sûr au soutien que nous apportons aux maisons médicales et à leur renforcement.

Nous nous attelons également à la cohérence de nos politiques avec la Commission communautaire commune, qui soutient plus activement l'installation de médecins généralistes et de maisons médicales.

Je saisis l'occasion pour vous signaler que nous avons également besoin d'une réponse fédérale à cette problématique, car un contingent minimum de médecins généralistes est indispensable pour assurer la croissance du nombre de Bruxellois médicalement suivis.

La finalisation du Plan social-santé intégré est toujours prévue pour le mois de janvier et, en parfaite cohérence avec ce projet, la réforme du décret ambulatoire est annoncée dans la foulée. À cette fin, nous travaillons en étroite collaboration avec les représentants de ce secteur et les représentants du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique.

S'agissant de la santé mentale évoquée par M. de Patoul dans son intervention, plus de 700.000 euros ont été débloqués pour des extensions de cadres d'agrément d'équipes enfants-adolescents en 2020. Depuis lors, plus d'un million d'euros ont été débloqués pour financer les projets qui viennent en aide aux jeunes en décrochage et aux équipes soignantes particulièrement en difficulté.

Toujours en 2020 et pour dix-huit mois, 2,7 millions d'euros ont été consacrés aux projets du plan de relance relatifs à la mobilité des soins et de l'action communautaire en santé mentale. Désormais, 1,8 million d'euros sont affectés à la pérennisation de la grande majorité de ces projets. Ces augmentations nécessaires sont d'ailleurs nettement supérieures à ce qu'on a pu observer lors des législatures précédentes, comme le démontrent les dernières analyses réalisées en la matière par la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale.

En ce qui concerne nos aînés, qui ont fait l'objet de questions de M. Van Goidsenhoven et M. De Beukelaer, nous avons renforcé le contingent d'heures d'aide à domicile, ce qui a été souligné et salué par les deux intervenants. Au budget initial de 2020, l'augmentation était de 1 % pour être portée ensuite à 2 % au cours de la même année afin d'accroître les possibilités de prise en charge à domicile dans le contexte de la crise. En 2021, toujours dans le même contexte, il a été décidé une nouvelle augmentation de 5 %. Ces mesures temporaires représentent une hausse globale de près de 2,7 millions d'euros en deux ans et nous avons décidé de les pérenniser en 2022. Au total, près de 49 nouveaux équivalents temps plein ont été créés dans ce secteur et sont maintenant stabilisés. Dans cet exercice budgétaire, il s'agit d'une avancée majeure et inédite.

Par ailleurs, nous subsidions toujours de manière ambitieuse et volontariste les centres de jour, les centres de coordination et les services d'aide à domicile. À Bruxelles, l'offre d'aide à domicile est très largement organisée par la Commission communautaire française. Depuis le début de la législature, nous augmentons notre soutien à des asbl, comme Bras dessus bras dessous, qui organise des antennes de quartier pour maintenir la vie sociale des personnes âgées isolées.

Nous travaillons également de concert avec la Commission communautaire commune, en cohérence avec ses politiques. La Commission communautaire commune consacre en effet des budgets d'envergure aux politiques des personnes âgées. Depuis la sixième réforme de l'État, elle gère à cet égard près de 300 millions d'euros.

Monsieur Van Goidsenhoven, une étude est nécessaire pour évaluer la faisabilité d'une maison des cultures urbaines, envisager les moyens de sa mise en œuvre et le type de gouvernance requise. Sans cette étude, je ne peux garantir que nous aurons les reins assez solides pour en assumer la création.

Concernant le transport scolaire et le suivi des recommandations de l'audit, sachez que M. Vervoort prend en considération les quatre volets des recommandations selon la méthodologie suivante.

Premièrement, concernant l'optimisation des circuits, une mutualisation des circuits est déjà mise en œuvre pour une dizaine d'écoles. Un budget additionnel de 50.000 euros est également prévu pour le développement d'un portail et d'une application de gestion des absences.

Deuxièmement, concernant l'autonomie progressive des enfants, le travail a commencé avec les écoles et les parents. Nous

travaillons également avec la STIB et son service TaxiBus pour promouvoir l'accompagnement dans les transports en commun. Dans le cadre de la réforme du statut des accompagnateurs, les profils de fonction ont été revus et co-construits avec les organisations syndicales.

Troisièmement, concernant la communication, une présentation de l'étude est prévue avec Bruxelles Mobilité en janvier 2022, en vue d'intégrer la Commission régionale de la mobilité. Un budget de 50.000 euros est prévu pour créer un guide didactique du transport scolaire.

Quatrièmement, concernant la gestion et le financement, un « *change manager* » a été engagé au sein du service du transport scolaire.

Monsieur Van Goidsenhoven, vous m'avez interrogée à propos de la concrétisation budgétaire de la revalorisation des contrats des accompagnateurs scolaires. En 2021, sur 200 accompagnateurs, 130 ont opté pour un régime de contrat à durée indéterminée. Le service des ressources humaines de la Commission communautaire française a rencontré les 70 accompagnateurs restants entre juin et novembre afin d'entendre leurs questions et leurs craintes à propos du nouveau régime. À l'issue de ces rencontres, tous les accompagnateurs seront soumis au même régime dès le 1er janvier 2022. En 2021, un budget additionnel de 220.000 euros a été injecté afin d'atteindre ces objectifs. À ce stade, ce montant nous semble suffisant.

S'agissant des crèches, ma réponse ne sera pas exhaustive, car j'y ai déjà répondu il y a deux semaines en séance plénière, lors d'une interpellation de M. Talhi. J'ajouterai toutefois que la Commission communautaire française et la Région s'associent au prochain appel à projets conjoint avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Dans le cadre du plan « 1.000 premiers jours », 2.100 places seront créées à Bruxelles d'ici 2026. La Région y a dédié un budget additionnel de 2 millions d'euros.

Quant à la Commission communautaire française, elle continue de mobiliser ses compétences à travers le financement des infrastructures d'accueil, par le biais d'un budget global de 6,75 millions d'euros pour 2022. Elle soutient en priorité l'offre collective publique, dont celle dispensée par les communes. Ces investissements stratégiques sont essentiels aux yeux du Collège. Ils sont non seulement considérables, mais aussi importants pour l'avenir des Bruxellois.

Ces montants permettront l'ouverture prochaine de 25 projets prioritaires bruxellois, qui ont déjà obtenu un financement en infrastructure auprès de la Commission communautaire française ou du Fonds européen de développement régional (Feder). Ils représentent un volume de 876 nouvelles places pour les enfants dans le cadre du premier volet de la programmation. Quant au second volet, il permettra de sélectionner, sur la base d'un appel à projets communs, des projets portant sur la création de 1.224 places d'accueil dans les communes de la Région bruxelloise, en donnant la priorité à celles qui présentent un taux de couverture inférieur à 33 %.

J'en viens à présent aux violences sexuelles et à l'EVRAS. Vous êtes plusieurs à avoir abordé le sujet, en particulier Mme Austraet et M. Obolensky. Nous avons effectivement doublé les moyens relatifs à l'EVRAS, et avons également financé une étude en économie de la santé. Elle démontre que nos efforts sont importants, et proportionnellement plus importants que ceux que la Commission communautaire française devrait déployer. Mais nous sommes volontaristes et l'assumons. Nous voulons aller le plus loin possible pour soutenir la généralisation de l'EVRAS, et nous savons désormais quel chemin nous devons suivre.

#### C.R. N° 52 (2021-2022)

Nous avons également créé une allocation de base spécifique liée aux projets de lutte contre les violences faites aux femmes. Je vous invite, si vous voulez avoir une vision globale de nos budgets en la matière, à compiler cette allocation de base à d'autres allocations de base en mission 30, de même qu'aux 100.000 euros en égalité des chances et des genres, pour soutenir le plan de lutte contre les violences faites aux femmes.

Concernant le CPVCF, on augmente de sept le nombre de lits à partir du 15 décembre 2021 sur le budget affecté aux maisons d'accueil, ceci en complément de la nouvelle maison des Petits Riens, la Maison Parenté, destinée aux familles monoparentales et ouverte, comme vous le savez, depuis le mois de septembre.

J'ajouterai aussi l'augmentation de 50.000 euros pour la ligne Écoute violences conjugales, en lien avec la Région wallonne et la Communauté française, et un soutien au plan propre au secteur de la nuit, aux restaurants et aux cafés en matière de prévention des violences dans ces milieux-là. Nous l'avions annoncé avec ma collègue, Mme Ben Hamou.

Nous avons avancé dans le dossier sur l'approche intégrée de la dimension de genre depuis les travaux budgétaires. Je peux ainsi vous dire que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a été consulté et vient tout juste de nous transmettre son avis sur notre arrêté relatif à la budgétisation liée au genre, qui sera présenté en première lecture en janvier. Nous veillons donc à avancer dans ces matières, prioritaires.

S'agissant des clubs sportifs, ma collègue, Mme Ben Hamou et moi-même souhaiterions rappeler que la Commission communautaire française a soutenu dix-huit salles sportives lors des différents confinements et diverses restrictions sanitaires en 2020 et en 2021, en prenant en charge la totalité des loyers durant six mois. Un budget de 400.000 euros a ainsi été octroyé à ces salles et leur a permis de traverser la crise liée à la Covid-19. Cela représente une augmentation exceptionnelle de 25 % du budget de la Commission communautaire française dévolu au sport.

Comme vous, et particulièrement M. Obolensky qui nous interrogeait à ce sujet, nous sommes en contact avec ces acteurs. Cependant, contrairement à vous, tous soulignent l'importance du soutien apporté par la Commission communautaire française dans le cadre de cette crise. Un budget de 4.733.000 euros est dévolu aux clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit donc de 5.600 euros par club, une somme jugée suffisante par la plupart des acteurs concernés.

Le Collège de la Commission communautaire française s'efforce d'offrir aux Bruxelloises et aux Bruxellois un accès à des activités sportives de qualité, à un tarif abordable. Nous enregistrons ainsi une augmentation constante des bénéficiaires. Nous avons développé de nouvelles politiques pour soutenir les clubs et asbl de la capitale pour développer des activités, notamment pour les personnes présentant un handicap, pour les femmes précarisées et le public féminin plus généralement. Nous facilitons l'accès aux subsides pour les asbl, dont les obligations administratives sont déjà très lourdes. Nous sommes donc particulièrement fiers des actions entreprises en la matière, contrairement à vous, Monsieur Obolensky.

Concernant la formation professionnelle, outre les 5.326.000 euros évoqués, la politique en cette matière est également fortement soutenue grâce aux budgets régionaux. Cela renforce notre volonté de miser sur la formation des travailleurs, avec et sans emploi, afin d'améliorer le taux d'emploi des Bruxellois.

Quelque 2,7 millions d'euros ont été dégagés par la Région pour faire passer l'indemnité de formation de deux à trois euros de l'heure pour les chercheurs d'emploi qui suivent une formation dans un métier où l'on recrute. Pensons également au budget complémentaire d'1 million d'euros qui permettra l'ouverture d'une cité des langues dans le courant du premier semestre 2022. Ce lieu sera la porte d'entrée pour tester ses connaissances linguistiques et trouver une formation adaptée.

Concernant le cadastre de l'offre de services en matière de handicap et l'étude des besoins des personnes handicapées à Bruxelles, c'est en effet un projet essentiel. L'étude est portée conjointement par la Commission communautaire française et la Commission communautaire française et la Commission communautaire française et associe également d'autres entités fédérées. En 2013, la Belgique a été condamnée par le Conseil de l'Europe pour la carence de données statistiques, qui empêchait un pilotage efficace de l'action publique. Nous ne pouvons que déplorer qu'un tel cadastre n'ait pas été réalisé plus tôt.

Précisons encore que les conclusions de l'étude de faisabilité de la maison de l'autisme bruxelloise nous seront révélées en janvier 2022. Les conclusions de l'étude du cadastre et des besoins sont, quant à elles, attendues en septembre 2022.

Des efforts importants ont été consentis dans le secteur de la grande dépendance, puisque seize places ont été créées au centre de jour pour enfants scolarisés La Famille et vingt places au Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles, pour enfants non scolarisés. S'y ajoutent 850.000 euros qui seront dédiés, en 2022, aux services d'accompagnement exerçant des missions très variées pour tous les publics, c'est-à-dire destinées à l'inclusion scolaire, aux loisirs et à l'insertion professionnelle.

Il convient également de rappeler que le logement inclusif Riga, qui compte vingt places, rassemble habilement une communauté de personnes : un tiers est en situation de grande dépendance et côtoie des personnes en situation de handicap plus modéré, ainsi que d'autres dites « ordinaires ».

Même si c'est à la Commission communautaire commune qu'il faut s'adresser pour toute considération sur la détection précoce de l'autisme, je souligne que nous avons augmenté le budget du projet starter de l'asbl Fondation Susa pour 2022.

Concernant les BAPA et les perspectives budgétaires en la matière, le début de l'année 2022 verra l'entrée en vigueur, le 1er avril, du parcours obligatoire. Il sera nécessaire de tenir compte des conséquences de l'arrêt de la Cour constitutionnelle et de ne pas léser ceux qui souhaitent le suivre volontairement, notamment dans le but d'acquérir la nationalité belge. Nous voulons renforcer sa dimension inclusive et, dans le cadre des demandes d'acquisition de la nationalité, mettre sur un pied d'égalité toutes les personnes étrangères résidant en Belgique. Un montant supplémentaire de 1.185.000 euros dans le budget initial 2022 permettra d'accroître la capacité d'accueil des BAPA de 5.000 à 6.000 personnes et de renforcer l'offre linguistique. Selon les informations dont nous disposons, cette capacité, réservée à 80 % aux primo-arrivants visés par l'obligation, devrait permettre de rencontrer les besoins en la matière.

Concernant l'enseignement, nous partageons vos préoccupations. Les budgets sont bien réservés pour le renforcement des mesures de gratuité et de lutte contre la fracture numérique et le décrochage scolaire. Il s'agit des priorités majeures pour garantir un enseignement de qualité accessible à toutes et tous. Je remercie d'ailleurs ceux qui ont rappelé les investissements importants de la Commission communautaire française en matière de places dans les écoles, en particulier en lien avec les priorités dégagées par l'IBSA et l'évolution démographique dans l'enseignement secondaire. Nous soutenons notamment

des projets innovants, souvent en pédagogie active, et particulièrement inclusifs.

Pour en venir aux questions relatives à la culture, soulevées notamment par M. de Patoul et M. De Beukelaer, de nouveaux crédits sont également octroyés aux bibliothèques publiques, qui permettront entre autres de subventionner une nouvelle bibliothèque communale à Forest et d'augmenter les subsides de quatre autres bibliothèques reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2021. L'augmentation de 6,4 % des subsides aux bibliothèques publiques correspond à 56.000 euros.

Par ailleurs, les opérateurs bénéficiant d'une convention pluriannuelle avec la Commission communautaire française verront leur subvention augmenter grâce à l'indexation que vous avez adoptée cet automne. Celle-ci constitue une avancée majeure pour soutenir au mieux le tissu associatif culturel bruxellois.

Madame Austraet et Monsieur de Patoul, nous travaillons de manière étroite avec Bruxelles Environnement, à travers la stratégie « Good Food », dans le cadre de la promotion de la santé. Les liens sont étroits entre l'ensemble des déterminants de la santé, c'est-à-dire à la fois les déterminants globaux et collectifs et les déterminants individuels, dont l'alimentation fait partie. L'alimentation durable fait l'objet d'un chapitre entier du Plan social-santé intégré, qui vous sera dévoilé au début de l'année prochaine; elle occupe également une place importante dans le futur Plan stratégique de Promotion de la santé.

Pour conclure, les lignes de force qui se dégagent de nos travaux budgétaires témoignent de la volonté du Collège de répondre aux préoccupations des citoyens bruxellois.

À l'instar du secteur associatif et de l'administration, en contact direct avec les bénéficiaires de nos politiques, nous travaillons durement. Nous essayons d'être à la hauteur de leurs besoins et de leur travail. Nous fournissons de gros efforts pour dégager des moyens budgétaires.

Ces efforts se traduisent notamment par un refinancement structurel sans précédent de la part de la Région de Bruxelles-Capitale. Ils se concrétisent également – je le dis à l'attention particulière de M. Obolensky – par des efforts de neutralisation budgétaire et, partant, par une argumentation adressée également au Gouvernement fédéral et aux instances européennes afin que ces investissements puissent effectivement être neutralisés. Ces efforts visent à renforcer de manière effective la première ligne au bénéfice des Bruxellois.

Nous les poursuivrons au service des citoyens bruxellois en 2022 et ne nous laisserons pas abattre par les défis immenses posés par notre système socioéconomique qui, plus que jamais, doit lui aussi effectuer sa transition. Notre administration, les associations et le Collège sont mobilisés et volontaires, et je sais, Mesdames et Messieurs les députés, que vous l'êtes également.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est aux orateurs pour une réplique.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'ai écouté avec attention les réponses fouillées de la ministre-présidente. Nous ne pouvons lui reprocher d'éluder nos questions. Elle pourrait d'ailleurs inspirer certains de ses homologues.

Le budget de cette année prévoit des moyens complémentaires, et nous pouvons nous en réjouir. Nous avons d'ailleurs fait part de notre analyse de manière très nuancée et sans oublier une série d'éléments de satisfaction.

Comme l'a dit mon collègue du groupe DéFI, la situation de la Commission communautaire française reste très préoccupante et nous ne pourrons éviter de nous pencher sur une série de mécanismes. Nous traversons des épreuves. Cette fois, c'est la crise de la Covid-19.

Nous nous réjouissons de plusieurs avancées, mais reconnaissons que dans une série de politiques, la Commission communautaire française accuse un retard dû aux errements des Gouvernements successifs. Il nous faut le combler en toute hâte pour essayer de ne plus être aussi mauvais que nous l'avons été jusqu'ici.

Il nous faut donc rester modestes, notamment au regard des nombreux besoins qui restent encore aujourd'hui à satisfaire. Nous avons encore beaucoup de travail à accomplir et les sujets d'inquiétude sont nombreux.

J'adresse à mes collègues mes meilleurs vœux pour cette année 2022, même si les années à venir seront sans doute difficiles pour la Commission communautaire française. Nous devrons à la fois solder un certain nombre d'erreurs du passé et nous interroger sur les perspectives pour pouvoir répondre au mieux aux besoins innombrables d'une population bruxelloise frappée par de multiples difficultés, au premier rang desquelles figure une grande précarité.

- M. Jamal Ikazban (PS).- Cela fait des années que j'entends la même rengaine de la part de l'opposition, quelle qu'elle soit : il n'y a jamais assez d'argent, on s'inquiète pour l'avenir de la Commission communautaire française, etc.
- **M.** Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Monsieur Ikazban, je vous propose de faire un stage dans l'opposition : vous serez mieux documenté sur le sujet.
- M. Jamal Ikazban (PS).- Je ne suis pas preneur : je préfère agir que discourir. Pour certains, nous n'en faisons jamais assez, la Commission communautaire française est trop petite, etc. J'appartiens à une majorité composée de partis qui ont décidé de prendre leurs responsabilités et d'aller au pouvoir même si c'est difficile pour assumer leurs choix. Il ne s'agit donc pas d'une attaque personnelle, Monsieur Van Goidsenhoven.

Je voudrais profiter de la présence du ministre-président de la Région pour saluer la solidarité régionale vis-à-vis de la Commission communautaire française, et le travail de pleine collaboration entre Mme Trachte et M. Vervoort : ils prennent conscience de l'importance des services de la Commission communautaire française et de son administration, mais également du monde associatif, extrêmement riche, foisonnant et fécond, qui dépend de la Commission communautaire française.

Les donneurs de leçons devraient s'incliner devant cette coopération, qui bénéficie à tous les Bruxelloises et les Bruxellois.

Le refinancement n'est pas négligeable mais, évidemment, si l'on avait pu le doubler ou le tripler, la ministre-présidente n'aurait pas manqué d'idées et de projets susceptibles de justifier ces fonds supplémentaires.

Lorsque l'on fait de la politique, il faut opérer des choix et avancer pas à pas pour affronter la réalité, la précarité et les situations sociales difficiles. Ces vents contraires se sont renforcés avec la soudaine crise sanitaire que nous subissons maintenant depuis deux ans, ainsi que l'a rappelé ma collègue Farida Tahar.

Je voudrais clore mon intervention en faisant état d'un vif ressentiment envers les donneurs de leçons, tous ceux qui estiment que l'on n'en fait jamais assez et qui prétendent « qu'il n'y a qu'à » faire ceci ou cela, mais qui ne proposent jamais rien de concret.

J'entends aussi tous ceux qui parlent de « sparadraps », de « bouts de ficelle » et dont les mots me heurtent. Mais je ne voudrais pas me montrer désobligeant envers eux et je m'abstiendrai donc de toute comparaison avec certains propos que l'on tient dans d'autres domaines.

D'aucuns appellent à la révolution, mais n'assument jamais leurs responsabilités. Si c'était le cas, ils sauraient que la vraie révolution a déjà lieu. Elle est menée par les acteurs de terrain, les travailleurs de première ligne qui, au quotidien, sont aux côtés des gens qui souffrent, leur donnent des perspectives, resocialisent des jeunes ayant perdu foi et espoir dans cette société, permettent à des gens de se reconstruire avec un projet d'avenir, etc.

Nous devons soutenir tous ceux qui permettent à ces hommes et à ces femmes de se sentir reconnectés à notre société. Cette crise a braqué le projecteur sur une population entière parvenue aux limites du supportable et qui se trouve abandonnée au bord du chemin, sans plus aucun sentiment d'appartenance à la société.

Je voudrais consacrer la fin de mon intervention à ces personnes qui, avec ce que d'autres estiment n'être que des « bouts de ficelle » ou des « sparadraps », font des miracles et mènent la révolution authentique dans le concret et la réalité des vraies gens. Ces personnes acceptent ce qu'on leur donne, mais sont aussi là pour secouer les hommes et les femmes politiques. Tous ces acteurs de terrain sont d'ailleurs devenus nos experts. Ils relaient les préoccupations, ils nous disent quoi faire, à nous qui ne faisons que passer tandis que l'administration et le monde associatif ont vocation à durer.

Je ne suis qu'à moitié surpris de constater à quel point ces acteurs de première ligne qui vivent au quotidien les difficultés de la population font preuve de maturité politique. Ils savent, mieux que quiconque, ce qu'est la Commission communautaire française et quelles sont ses difficultés financières. Mais ils les intègrent dans leurs projets et continuent à accomplir des miracles sur le terrain. Je les salue chaleureusement parce qu'ils méritent toute notre attention.

# (Applaudissements de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je me joins aux remerciements et salue la réponse complète de Mme la ministre-présidente. C'est une réponse à la fois ambitieuse, réaliste mais aussi de vérité, au vu des enjeux, défis et moyens de la Commission communautaire française, que d'aucuns tentent d'oublier, mais que les propos de Mme la ministre-présidente rappellent clairement.

Il est important de poursuivre les efforts avec les autres entités. M. le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale est présent aujourd'hui, et je ne doute pas que vous travaillerez, d'après votre propre expression, main dans la main. C'est une belle expression, empreinte d'humanité. Elle donne un peu de hauteur à la Commission communautaire française, qui a besoin d'être défendue tant par la majorité que par l'opposition. Il y va de l'intérêt des Bruxellois francophones.

De nombreux collègues soutiennent ici des avancées et des renforcements de moyens. Je les invite, dès lors, à voter le budget 2022, puisqu'il y va de l'intérêt des Bruxelloises et Bruxellois.

# (Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je tiens à vous remercier, Madame la ministre-présidente, pour votre sérieux et la qualité de vos réponses. Je remercie aussi les services ainsi que tout le personnel de la Commission communautaire française qui travaille auprès des Bruxelloises et des Bruxellois.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est close.

#### DISCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES, DES TABLEAUX ANNEXÉS ET DES AUTRES ANNEXES

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des projets sur la base des textes, tableaux et annexes tels qu'ils ont été adoptés en commission.

# Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Mme la présidente.- Il n'y a pas d'amendement.

# Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

# Article 2

Pour l'année budgétaire 2021, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

# en milliers d'EUR

pour les recettes courantes	509.137,00
1 <sup>er</sup> ajustement	+ 5.722,00
total des recettes	514.859,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

### Article 3

Des réduction de loyer peuvent être accordées aux auberges de jeunesse en raison de la crise sanitaire.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

# Article 4

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

## Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Mme la présidente.- Il y a un amendement déposé par le Collège qui vise à insérer un nouvel article entre les articles 2 et 3 du projet.

Il vous a été envoyé par courriel le mardi 14 décembre 2021.

# CHAPITRE I<sup>er</sup> **Dispositions générales**

# Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2021 sont ajustés comme suit :

(en milliers d'euros)

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Crédits		
Initiaux	532.755,00	540.927,00
Initiaux modifiés Covid	537.999,00	546.171,00
1 <sup>er</sup> Ajustement	+ 4.763,00	+ 5.415,00
Ajustés	542.762,00	551.586 ,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, il est adopté.

#### Amendement du Collège

Mme la présidente.- La parole est au Collège pour défendre son amendement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Selon moi, cet amendement ne demande pas une longue justification. Il vise à redistribuer les moyens liés au plan de relance dans les différentes actions pour lesquelles ces moyens étaient prévus.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si plus personne ne demande la parole, le vote de cet amendement est réservé. Il aura lieu à l'heure convenue.

# CHAPITRE II Dispositions spécifiques

#### Article 3

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

- 30.001.00.32. Indemnité Covid plan de relance en matière d'affaires sociales
- 30.001.00.33. Indemnité Covid Plan de relance PHARE
- 30.001.00.34. Indemnité Covid Plan de relance en matière de la cohésion sociale
- 30.001.00.35. Indemnité Covid Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé
- 30.001.00.36. Indemnité Covid Subvention exceptionnelle aux associations.
- 30.001.00.37. Indemnité Covid Soutien aux associations agrées en insertion socio-professionnelles et aux centres agréés de formation permanente pour les classes moyennes et les PME
- 30.001.00.42. Subvention à l'Agence FSE pour l'application d'une autocorrection

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

# CHAPITRE III Services à gestion séparée

#### Article 4

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2021, annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

# CHAPITRE IV Organisme d'intérêt public

# Article 5

Est approuvé le budget ajusté de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2021, annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Article 6

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

#### Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

# Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

#### Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Pour l'année budgétaire 2021, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

#### en milliers d'EUR

Pour les recettes courantes	15.059
1 <sup>er</sup> Ajustement	+ 178
Total des recettes	15.237

Conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

# Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

# Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

# Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

# Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2021 sont ajustés comme suit :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
Crédits Initiaux	17.188	18.036	
1 <sup>er</sup> Ajustement	- 281	- 281	
Ajustés	16.907	17.755	

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

# Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

# SECTION I<sup>ne</sup> Disposition concernant le dispositif du budget des voies et moyens

#### Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, paragraphe 1<sup>er</sup>, 121, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

# Article 2

Pour l'année budgétaire 2022, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

# en milliers d'EUR

pour les recettes courantes	540.089
pour les recettes en capital	
Total des recettes	540.089

Conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décrétal et réglementaire. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Il est créé une allocation de base 01.104.01.01 « Ventes de certificats verts ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

# Article 6

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

# Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

# Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

# SECTION I<sup>re</sup> Dispositions générales

# Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2022, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
TOTAUX	564.752	568.009	

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

#### Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 € peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 euros.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 euros et pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 euros.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 euros.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 850.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- L'institut Emile GRYZON,
- CERIA, Affaires générales, gestion et entretien
- CERIA, Appui aux écoles
- L'institut Alexandre Herlin

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 600.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- l'Institut Roger LAMBION.

#### C.R. N° 52 (2021-2022)

- Labiris
- Les centres PMS
- **PSE**
- l'institut LALLEMAND
- l'institut GHEUDE
- **FSAC**
- L'auditorium
- La bibliothèque du Ceria

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 414.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge de l'article budgétaire 29.002.00.01 et des avances de fonds d'un maximum de 30.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge de l'article budgétaires 29.002.00.03 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont le nom suit :

Le complexe sportif d'Anderlecht

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 euros.

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.500.000 euros peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.000.00.01) et achat de biens durables (25.000.00.09).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 30.000 euros à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.000.00.23 (SIPP), 21.000.00.24 et 21.000.00.31.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

En dérogation de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.001.00.05.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base: 21.000.00.08, 21.000.00.09, 21.000.00.10 21.000.00.11, 21.000.00.12, 21.000.00.14, 21.000.00.15, 21.000.00.18, 21.000.00.27, 21.000.00.36, 21.000.00.17, 21.000.00.46, 25.000.00.00, 21.000.00.37. 21.000.00.38. 25.000.00.07, 29.002.00.00, 29.003.00.04, 29.003.00.06, 29.003.00.07 29.003.00.04, 32.003.10.01 sauf entre elles.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base de la mission 31, sauf entre elles.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les allocations suivantes peuvent recevoir des redistributions, par arrêté du Collège, de l'ensemble des allocations de base du budget :		
21.000.00.39	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures	
21.000.00.40	Frais de fonctionnement Bâtiments administratifs	
30.001.00.12	Accord non marchand (ACS)	
30.001.00.17	Provision pour accord non marchand	
30.001.00.18	Subventions Mediapark BX1	
30.001.00.31	Provision accord non marchand	
30.001.00.40	Subventions de projets pilotes et innovants en lien avec la santé, l'aide aux personnes, la famille et la promotion de la santé	
30.001.00.41	Comité d'expert FSE 2021-2027	
31.001.08.01	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur privé)	
31.001.08.02	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur public)	

30.001.00.41	Comité d'expert FSE 2021-2027
31.001.08.01	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur privé)
31.001.08.02	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur public)
31.001.08.03	Dépenses Affaires Sociales
31.001.08.04	Terrains d'accueil pour les gens du voyage
31.001.08.05	Dépenses Crèches – Subventions nouvelles places (secteur public)

31.001.08.06	Dépenses	Crèches	_	Subventions	nouvelles
	places (sec	cteur privé	)		

31.001.08.07	Dépenses-Subventions dans les Infras Sociales
	pour personnes handicapées (secteur privé)

31.001.08.08	Dépenses Subvention	Infrastructures de santé

31.002.08.01 Dépenses Bâtiments Administratifs

31.002.08.02 Dépenses - Construction et équipement Halte garderie Étoile Polaire

31.008.08.03 Dépenses - Tourisme social

31.002.08.04 Dépenses - Centre Sportif de la Woluwe

31.002.08.05 Dépenses - Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht

31.002.08.06 Dépenses - Enseignement

31.002.08.07 Dépenses - Bâtiments culture

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

#### Article 7

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, et après accord du Ministre compétent et du Ministre du Budget, les crédits inscrits aux allocations de base 26.002.00.01 et 26.003.00.00 peuvent être redistribué entre eux par arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

#### Article 8

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, les crédits inscrits aux allocations de base 21.000.00.39 « Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures »; 30.001.00.12 « Accords du non-marchand (ACS) », 30.001.00.14 « Accord non marchand Volet bien Être » et 30.001.00.17 « Provision pour accord non marchand » 30.001.00.20 « Provision de politique générale » et 30.001.00.31 « Provision accord non marchand » peuvent être redistribués, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, les crédits inscrits à l'allocation de base 22.001.00.02 « Mise en œuvre du Plan social-santé intégré » peuvent être redistribués vers les différentes allocations de base des missions 22 (programmes 1 et 4) et 23 du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

# Article 9

Par dérogation à l'article 60, alinéa 3 du décret du 24 avril 2014, tout engagement juridique de la division 31 peut faire l'objet d'une liquidation au-delà de 5 ans.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.

## Article 10

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.

# Article 11

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.000.00.29 Dotations au Service social

21.000.00.39 Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures

21.000.00.42	Provision pour Accord Non Marchand
21.000.00.43	Annulation droits constatés
21.001.00.01	Remboursement de la dotation
22.001.00.02	Mise en œuvre du Plan social-santé intégré

22.001.00.03 Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée

22.001.00.04 Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale

22.001.00.05 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique

22.001.00.06 Subventions à l'ASBL « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

22.001.00.07 Subventions aux Maisons d'accueil

22.001.00.09 Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille

22.001.00.10 Subventions aux réseaux en action sociale

22.001.00.11 Subventions aux services de médiation de dettes

22.001.00.12 Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination

22.001.00.13 Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale

22.002.00.00 Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale

22.002.00.02 Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes

22.002.00.03 Financement du FIPI Associatif

22.002.00.04 Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité

22.002.00.05 Subventions à l'ASBL « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »

22.002.00.06 Subventions au centre régional d'appui

22.002.00.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale

22.002.00.08 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale

22.002.00.09 Subventions pour « Lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale

22.002.00.10 Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale

22.002.00.11 Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

# C.R. N° 52 (2021-2022)

22.002.00.12	Financement du FIPI communal	23.001.00.08	Accords de coopération		
22.002.00.13	Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	23.001.00.09	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)		
22.002.00.14	Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal	23.001.00.10	Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer		
22 002 00 16	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arri-	23.002.00.00	Subventions aux services de santé mentale		
	vants	23.002.00.01	Subventions aux centres d'accueil téléphonique		
22.002.00.17	Subventions pour le Centre Régional pour le Développement de l'Accompagnement à la scolarité et la Citoyenneté (CREDASC)	23.002.00.04	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués		
22.002.00.18	Soutien à la formation des volontaires	23.002.00.05	Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile		
22.002.00.19	Décret de cohésion sociale : financement des coordinations locales	23.002.00.06	Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)		
22.002.00.20	Décret de cohésion sociale : Subventions Innovation	23.002.00.07	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies		
22.002.00.21	Subventions pour la mise en oeuvre du Service Citoyen	23.002.00.08	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire		
22.004.00.00	Subventions aux services d'aide à domicile	23.002.00.09	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé		
	Subventions aux centres de planning familial	23.002.00.10	Subventions pour l'informatisation en matière de		
22.004.00.02	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)		Miss on source du Plan de Premetien de la conté		
22.004.00.03	Centres de formations d'aides familiaux		Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé		
22.004.00.05	Subventions à des organismes d'aide en matière		Services d'accompagnement et de support		
	de politique familiale et du 3 <sup>ème</sup> âge		Acteurs en promotion de la santé		
22.004.00.06	Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées		Réseaux en promotion de la santé		
22.004.00.07	Subventions pour la mise en oeuvre de l'édu-	23.003.00.15	Programmes de médecine préventive		
	cation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	24.000.00.07	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)		
22.004.00.08	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales	25.000.00.10	Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars		
22.004.00.09	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	26.001.00.00	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique		
22.006.00.05	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	26.001.00.04	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle		
22.006.00.06	Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE	26.001.00.05	Décret ISP:OISP agrées : financement de		
23.001.00.03	Subventions pour des projets innovants, récur- rents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé		l'équipe de base  Subventions aux associations d'amateurs		
23.001.00.04	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale		agrées du secteur agricole et soutien aux ini- tiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine		
23.001.00.05	Subventions à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.001.00.07	Initiatives de formation pour appointés et sala- riés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale		
23.001.00.06	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée	26.001.00.08	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle		

	Subventions à la FEBISP	29.003.00.00	Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement
26.001.00.10	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	29.003.00.15	Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère
26.001.00.11	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	29.003.00.22	Initiatives transversales sur le site du CERIA
26.001.00.12	Frais de gestion liés à l'embauche compensa- toire dans le secteur de l'insertion socio-profes- sionnelle	29.003.00.23	Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL
26.001.00.13	Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-	29.003.00.25	Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL
	profesionnelle	29.003.00.27	Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement
26.001.00.14	Subventions à Skills Belgium	30 000 00 01	Frais liés à l'immeuble à Paris
26.001.00.16	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE		Subventions aux associations
26.001.00.17	Contribution de la Commission Communautaire		Actions francophonies
	française au financement de l'agence franco- phone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	30.000.00.06	Transfert à WBI
26.001.00.18	Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	30.000.00.08	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques
26.001.00.19	Certifications en matière de validation des com- pétences	30.001.00.02	Subventions de politique générale et transition social-économique
26.001.00.20	Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel	30.001.00.03	Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances
26.002.00.01		30.001.00.04	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant
26.002.00.06	pendants et des classes moyennes Subventions à l'OFFA	30.001.00.05	Participation au Plan Magellan et soutien aux institutions audio-visuelles
26.002.00.07	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	30.001.00.08	Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble
26.002.00.10	Subventions à l'asbl Espace Formation PME	30.001.00.10	Provisions pour contentieux
26.002.00.11	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence	30.001.00.11	Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)
26.002.00.15	Subvention à FORMAFORM, Centre multi-parte-	30.001.00.12	Accord non marchand ACS
	narial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la vali-	30.001.00.13	Accord non marchand embauche compensatoire
26 003 00 00	dation des compétences  Subventions à l'Institut pour son fonctionnement	30.001.00.14	Accord non marchand Volet Bien Être
20.003.00.00	et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-	30.001.00.15	Accord non marchand primes syndicales
	traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	30.001.00.16	Projets innovants
26.003.00.01	Subventions accordées à l'Institut pour les ac-	30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
	tions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics		Subventions Mediapark BX1
26 003 00 02	Subventions à l'Institut pour les actions de for-	30.001.00.19	Subvention à l'ASBL CBCS
20.000.00.02	mation dans le cadre du New Deal	30.001.00.20	Provision de politique générale
28.000.00.00	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (arrêté royal du 1er avril 1977)	30.001.00.21	Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du Covid-19

# C.R. N° 52 (2021-2022)

30.001.00.22	Subvention à l'ASBL Association Paritaire pour l'emploi et la Formation pour paiement des soldes des primes non-marchand 2018	31.001.08.08	Dépenses – Subventions infrastructures de santé			
30 001 00 23	Subventions de toutes natures aux entreprises	32.003.10.02	Dotation au SGS Centre Étoile Polaire			
00.001.00.20	en lien avec la crise sanitaire Covid-19	32.004.09.01	Aides individuelles			
30.001.00.24	Subventions de toutes nature aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19	32.004.09.02	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire sub- ventionnées par le fonds social européen			
30.001.00.25	Subventions de toutes natures au numéro vert en lien avec la crise sanitaire Covid-19	32.004.09.03	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen			
30.001.00.26	Subventions de toutes nature aux communes en lien avec la crise sanitaire Covid-19	32.004.09.04	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé			
30.001.00.28	Achat de biens non durables et de service liées à la crise sanitaire Covid-19	32.004.09.05	Subventions aux services d'accompagnement			
30.001.00.31	Provision accord non marchand	32.004.09.06	Subventions aux services d'interprétation pour sourds et aux services d'appui à la communi-			
30.001.00.32	Indemnité Covid – plan de relance en matières d'affaires sociales		cation et à l'interprétation pour les personnes sourdes			
30.001.00.33	Indemnité Covid – Plan de relance PHARE	32.004.09.07	Subventions aux services d'accueil familial			
30.001.00.34	Indemnité Covid – Plan de relance en matière de	32.004.09.08	Subventions aux services de loisirs inclusifs			
	la cohésion sociale	32.004.09.09	Subventions aux services de soutien aux activi- tés d'utilité publique			
30.001.00.35	Indemnité Covid – Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé	32.004.09.10	Subventions aux services de soutien aux activi-			
30.001.00.36	Indemnité Covid – Subvention exceptionnelle aux associations		tés citoyennes			
20 001 00 27	001.00.37 Indemnité Covid – Soutien aux associations	32.004.09.11	Dépenses relatives au projet du fonds social européen « Appui à la formation professionnelle »			
30.001.00.37	agrées en insertion socio-professionnelles et aux centres agréés de formation permanente	32.004.09.12	Subventions aux projets particuliers agrées			
	pour les classes moyennes et les PME	32.004.09.13	Soutien aux projets particuliers			
30.001.00.38	Subvention de la plate forme de concertation NM instituée auprès de Bru Partners	32.004.09.14	Soutien aux projets innovants			
30.001.00.39	Projets Handistreaming	32.004.09.15	Intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté			
30.001.00.40	Subventions de projets pilotes et innovants en lien avec la santé, l'aide aux personnes, la famille et la promotion de la santé	32.004.09.16	Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté			
30.001.00.41	Comité d'expert FSE 2021-2027	32.004.09.17	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement			
31.001.08.01	Dépenses – crèches – Subventions places existantes (secteur privé)	32.004.09.18	Convention prioritaires et nominatives			
31.001.08.02	Dépenses crèches — Subventions places existantes (secteur public)	32.004.09.19	Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation			
31.001.08.03	Dépenses affaires sociales	32.004.09.20	Projets transversaux, fonctionnement et communication			
31.001.08.04	Terrains d'accueil pour les gens de voyages	32.004.09.21	Accord de coopération libre circulation RW			
31.001.08.05	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur public)	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)				
31 001 08 06	Dépenses crèches – Subventions nouvelles	Si personne ne demande la parole, l'article 11 est adopté.				
01.001.00.00	places (secteur privé)	Article 12				
31.001.08.07	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)		passage au SAP régional, l'encours au 31 dé- de toutes les allocations de base seront transfé-			

rés vers de nouvelles allocations de base (suivant un tableau annexé).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 12 est adopté.

#### Article 13

Certains code sec 2020 seront changés par allocations de base :

Ancienne AB	Sec	Nouvelle AB	Sec
06.000.00.00	01.01	06.000.00.00	41.70
07.000.00.00	01.01	07.000.00.00	11.11
21.000.00.26	12.13	21.000.00.26	12.11
21.000.00.29	33.00	21.000.00.29	41.60
21.000.00.39	01.01	21.000.00.39	01.00
21.000.00.43	01.01	21.000.00.43	33.00
21.001.00.01	41.30	21.000.00.01	45.24
22.002.00.12	43.20	22.002.00.12	63.21
24.000.00.07	52.11	24.000.00.07	52.10
26.001.00.03	12.11	26.001.00.03	45.24
26.001.00.07	33.00	26.001.00.07	12.11
26.001.00.16	45.23	26.001.00.16	45.50
26.001.00.17	45.23	26.001.00.17	45.50
26.001.00.18	45.23	26.001.00.18	45.50
26.001.00.19	33.00	26.001.00.19	41.40
29.003.00.00	01.01	29.003.00.00	12.11
29.003.00.09	12.00	29.003.00.09	12.11
30.000.00.01	01.01	30.000.00.01	12.11
30.000.00.02	12.00	30.000.00.02	12.11
30.000.00.06	45.23	30.000.00.06	45.50
30.001.00.11	01.01	30.001.00.11	33.00
30.001.00.12	01.01	30.001.00.12	33.00
30.001.00.13	01.01	30.001.00.13	33.00
30.001.00.14	01.01	30.001.00.14	33.00
30.001.00.15	01.01	30.001.00.15	33.00
30.001.00.16	01.01	30.001.00.16	33.00
30.001.00.17	01.01	30.001.00.17	33.00
30.001.00.21	01.01	30.001.00.21	33.00
30.001.00.31	01.01	30.001.00.31	33.00
30.001.00.41	45.23	30.001.00.41	45.50
31.001.08.02	63.00	31.001.08.02	63.21
31.001.08.05	63.00	31.001.08.05	63.21
32.003.10.02	41.31	32.003.10.02	41.30

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 13 est adopté.

### Article 14

Les frais liés aux immeubles rue du Meiboom sont rattachés à au centre financier 31 002 08 06 (Enseignement) et non sur l'allocation de base 31 002 08 01 (Bâtiments administratifs).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 14 est adopté.

#### Article 15

Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas mise en application pour l'année 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 15 est adopté.

#### Article 16

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale (site Palais) pour l'année 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 16 est adopté.

#### Article 17

Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, l'arrêté sur le contrôle interne, en cours de rédaction, ne sera pas d'application pour l'année 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 17 est adopté.

#### Article 18

Par dérogation à l'article 12 du décret du 24 avril 2014, le Collège dépose le projet de décret budgétaire à l'Assemblée au plus tard le 31 octobre 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 18 est adopté.

#### **SECTION III**

Dispositions spécifiques relatives aux Organisme Administratifs Publics

## Article 19

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 19 est adopté.

#### Article 20

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 20 est adopté.

# SECTION IV

Dispositions spécifiques relatives aux Services Administratifs à Comptabilité Autonome

#### Article 21

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2022 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 21 est adopté.

#### Article 22

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 22 est adopté.

#### SECTION V

Dispositions spécifiques relatives aux autres engagements de l'Entité francophone bruxelloise

#### Article 23

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 23 est adopté.

## Article 24

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 24 est adopté.

# Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

#### Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

# Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

#### SECTION Ire

Disposition concernant le dispositif du budget des voies et moyens

#### Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, paragraphe 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Pour l'année budgétaire 2022, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

#### en milliers d'EUR

pour les recettes courantes	15.161
pour les recettes en capital	
soit ensemble	15.161

Conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

# Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

# Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décrétal. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

# Article 5

Le présent règlement entre en vigueur au 1er janvier 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

# Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

# SECTION I<sup>re</sup> Dispositions générales

# Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2022, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

#### en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TOTAUX	21.104	21.173

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

## Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 30.000 euros (hors TVA).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 euros.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de Fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 euros HTVA.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer des créances n'excédant pas 30.000 euros (TVAC) à l'aide d'avances de Fonds imputées aux allocations de base 10.000.00.09 et 11.002.01.01.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le règlement et reprises ci-après :

figurant dans i	e reglement et reprises ci-apres :
10.000.00.12	Dotation au Service social
11.001.00.01	Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du Covid-19
11.001.00.02	Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19
11.001.00.03	Subventions de toutes natures dans le cadre de la candidature de Bruxelles Capitale européenne de la Culture en 2030
11.001.01.02	Subventions aux associations (secteur privé)
11.001.01.03	Subventions en faveur des arts du cirque
11.001.01.06	Subventions dans le cadre la mise en œuvre du Plan Culturel
11.001.01.08	Subventions aux associations (secteur public)

						•	-	
11.001.01.09	Soutien cultures	à	la	création	de	maisons	locales	des

11.001.01.10 Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)

11.001.01.13 Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)

11.001.01.15 Transfert en capital aux ASBL dans le cadre d'investissement

11.001.01.16 Soutien à la mise en œuvre de l'année thématique 2017

11.001.01.17 Subventions pour l'organisation des fêtes du 27 septembre (secteur privé)

11.001.02.02 Subventions aux associations

11.001.02.03 Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public

11.001.02.04 Subvention allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre

11.001.02.05 Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS

11.001.02.06 Soutien aux cafés théâtre (appel à projets)

# C.R. N° 52 (2021-2022)

11.001.02.07	Subvention pour le Théâtre des Martyrs	11.002.01.04		Subventions aux associations en matière de ludothèques				
11.001.02.08	Subvention à Article 27	44 000 04 05		•				
11.001.02.09	Subvention à l'asbl BAMP	11.002.01.05	Subventions pour aménagement ou améliorations des installations					
11.001.02.10	Subvention à l'asbl CIFAS	11.002.01.07	Subver		mouvements volc	ontaires de		
11.001.02.11	Subvention à l'asbl LA BELLONE	11.002.01.09	Subver	ntions aux	ludothèques commu	unales		
11.001.02.12	Subvention à l'asbl FRANCOFAUNE	11.002.02.01	Subver	ntions aux	associations			
11.001.03.01	Subventions aux associations	11.002.02.02	Subver	ntions aux	clubs sportifs			
11.001.03.02	Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture	11.002.02.03	Associa Woluw		estion du Centre s	portif de la		
11.001.03.03	Subvention à l'asbl Centre de Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles	11.002.02.04		ntions aux ne du sport	associations activ	es dans le		
11.001.03.04	Subventions de fonctionnement aux biblio- thèques communales	11.002.02.07	Subver	ntions d'inv	estissement aux as	sociations		
11.001.03.05	Subventions d'investissement aux bibliothèques	11.002.04.03	Subver	ntions aux	associations (secte	ur privé)		
11.001.03.06	communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques	11.002.04.04		ntions pou	ır investissement o	ou équipe-		
11.001.03.00	communales pour l'achat de livres en langue étrangère	11.004.01.01	•					
11.001.03.07	Subventions d'investissement aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture	11.004.01.02 Subventions aux associations of manente		associations d'édu	cation per-			
11.001.03.08	Subventions d'investissement au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles	11.004.01.03 Subventions ateliers créatifs						
11.001.03.09	Subventions à l'asbl Maison de la Francité	11.006.01.03 Subventions aux associations						
11.001.03.10	Subvention à l'asbl Théâtre de la Parole	Mme la prési	dente	Quelqu'un	demande-t-il la pard	ole?(Non)		
11.001.03.11	Subvention à l'asbl CFC Éditions	Si personne n	e demar	nde la parc	ole, l'article 5 est add	opté.		
11.001.04.01	Subventions aux associations	Article 6						
11.001.05.01	Subventions aux associations				lécret du 24 avril 20 peut être autorisée			
11.001.05.03	Subventions aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en Région Bruxelles-Capitale	allocations de elles.	0.03, 10.000.00.04,	sauf entre				
11.001.05.04	Subventions à l'asbl ISELP	Mme la prési	dente	Quelqu'un	demande-t-il la pard	ole?(Non)		
11.001.05.05	Subvention à l'asbl Art & Marges Musée	Si personne n	e demar	nde la parc	ole, l'article 6 est add	opté.		
11.001.06.02	Subventions aux associations	Article 7  Certains code sec 2020 seront changés par allocations de base :						
11.001.06.03	Subvention à BX1							
11.001.06.05	Subventions à l'ASBL CINEMAMED	Ancienne	AB	Sec	Nouvelle AB	Sec		
11 001 06 07	Subvention à l'asbl Centre Vidéo de Bruxelles	10.000.00		01.01	10.000.00.17	33.00		
11.001.00.07	(C.V.B.)	11.001.01		43.20	11.001.01.08	43.21		
44 004 07 00	Cubusantiana anno anteres e la company	11.001.01		43.20 43.20	11.001.01.09	43.21 43.21		
11.001.07.00	Subventions aux centres culturels reconnus	11.001.01.		52.11	11.001.01.15	52.10		
11.001.07.01	Subventions aux Halles de Schaerbeek	11.001.03		43.20	11.001.03.04	43.21		
44 004 07 00	O Localita NIAORI I a Constanti	11.001.03.	_	52.11	11.001.03.07	52.10		
11.001.07.02	Subventions à l'ASBL La Concertation	11.001.03.	.08	52.11	11.001.03.08	52.10		

11.001.06.06

11.002.02.05

52.11

01.01

11.001.06.06

11.002.02.05

52.10

01.00

11.002.01.03 Subventions aux associations en matière de jeunesse

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

#### Article 8

L'encours au 31 décembre 2020 de toutes les allocations de base seront transférés vers de nouvelles allocations de base (suivant un tableau annexé).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

#### Article 9

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.

# Article 10

Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas mise en application pour l'année 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.

## Article 11

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera en 2022, d'application uniquement pour l'administration centrale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 11 est adopté.

#### Article 12

Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, l'arrêté sur le contrôle interne, en cours de rédaction, ne sera pas d'application pour l'année 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 12 est adopté.

# Article 13

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 13 est adopté.

## Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté

Le vote de l'ensemble des projets aura lieu dans quelques instants

La séance est suspendue à 14h48.

La séance est reprise à 15h02.

#### **VŒUX DE LA PRÉSIDENTE**

**Mme la présidente.-** Cette séance plénière étant la dernière de l'année, je souhaiterais remercier le greffier, son équipe ainsi que les huissiers. Je tiens à souligner l'engagement dont ils ont fait preuve en cette année particulièrement chargée.

En effet, le Parlement a organisé, entre autres, une commission délibérative ainsi que des réunions de commissions afin d'assurer le suivi des Jeudis de l'hémicycle et des auditions, lors desquelles nous avons pu entendre des experts s'exprimer sur diverses thématiques telles que les droits fondamentaux des afrodescendants. Des commissions plénières ont également été organisées le vendredi après-midi afin d'approfondir certaines questions.

Tous ces travaux ont pu être organisés grâce à l'engagement et au professionnalisme à toute épreuve de nos services, que je tiens à saluer et à applaudir.

Je tiens également à remercier tous les acteurs de la société civile, qui sont venus partager leur expertise et leurs recommandations. Cet apport enrichira nos futurs travaux. Grâce à leur aide, nous avons élaboré des résolutions et des recommandations que nous avons, pour la plupart, soutenues à l'unanimité.

# (Applaudissements)

Je voulais aussi, chers collègues, vous souhaiter une bonne année 2022, en espérant qu'elle nous permettra d'entrevoir de la lumière au bout de ce tunnel dans lequel la crise de la Covid-19 nous a placés. Je ne suis pas certaine que ce sera le cas au début de l'année prochaine, mais espérons que nous nous en sortirons au fur et à mesure. Je vous souhaite de bonnes fêtes.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Puisqu'il est de tradition que le premier groupe de l'opposition dise quelques mots, je me permets de me joindre à vous pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et espérer que l'année 2022 soit plus propice que celle que nous venons de vivre – une deuxième année consécutive marquée du sceau de la Covid-19, avec toutes ses contraintes et, parfois, ses drames.

Je remercie vivement les services du Parlement de nous avoir soutenus et de s'être adaptés à des modalités de travail nouvelles et parfois fluctuantes : cela n'a sans doute pas été toujours simple. Néanmoins, ils ont été à nos côtés et ont permis que ces travaux budgétaires puissent aboutir dans de bonnes conditions.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont collaboré avec nous en ces temps difficiles, que ce soit sur place ou à distance; il est d'ailleurs très étrange de voir comment le travail politique a évolué en moins de deux ans.

Projetons-nous dans l'avenir et espérons que 2022 sera l'année du retour à davantage de normalité, de bonheur et de prospérité pour chacun d'entre nous.

**Mme Farida Tahar (Ecolo).-** À mon tour, je remercie tous les services, en particulier les huissiers.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes. On dit que l'espoir réside même dans le désespoir. Alors, continuons d'y croire et d'espérer le meilleur pour 2022.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Au nom du Collège, je souhaite vous remercier de tout cœur, ainsi que les services du Parlement. Je tiens aussi à vous remercier, Mesdames et Messieurs les députés, les groupes, vos collaborateurs qui sont des soutiens précieux à notre démocratie.

Je remercie également l'administration de la Commission communautaire française, les associations ainsi que celles et ceux qui sont en première ligne au service des Bruxelloises et des Bruxellois, particulièrement en cette période.

Cette année, nous sommes passés par un peu tous les états, nous avons vécu des moments pénibles alternant avec des moments d'espoir. Hélas, je partage votre point de vue, Madame la présidente, ces montagnes russes vont certainement se poursuivre

Je tiens néanmoins à souligner un moment d'espoir particulier cette année, celui de votre commission délibérative. Ce qui nous permettra de surmonter cette crise, c'est effectivement la force du collectif, la cohésion, un consensus large et une étroite association avec tous les Bruxelloises et Bruxellois. Serronsnous les coudes, respectons-nous et, je tiens à le dire, vaccinons-nous!

Enfin, chers collègues, malgré les débats qui nous animent et font parfois apparaître certains désaccords – c'est ce qui fait notre démocratie –, je vous remercie très sincèrement pour la qualité de nos échanges.

Je conclurai en m'adressant à l'ensemble des Bruxelloises et des Bruxellois, à vous tous, aux services de la Commission communautaire française, aux associations, en vous disant de prendre soin de vous car ce qui compte, c'est vous!

# **VOTES RÉSERVÉS**

Proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois.

- Il est procédé au vote.
  - 66 membres ont pris part au vote.
  - 57 membres ont voté oui.
  - 8 membres ont voté non.
  - 1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia

Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

Ont voté non : Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois est adopté.

# Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

- Il est procédé au vote.
  - 67 membres ont pris part au vote.
  - 39 membres ont voté oui.
  - 27 membres ont voté non.
  - 1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Amendement du Collège au projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote réservé sur l'amendement déposé par le Collège, qui vise à insérer un nouvel article entre les articles 2 et 3 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021.

- Il est procédé au vote.

65 membres ont pris part au vote.

56 membres ont voté oui.

8 membres ont voté non.

1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'amendement est adopté.

#### Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021, tel qu'amendé

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif de l'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021, tel qu'amendé.

Il est procédé au vote.

65 membres ont pris part au vote.

38 membres ont voté oui.

26 membres ont voté non.

1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle

Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefranco.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021.

Il est procédé au vote.

65 membres ont pris part au vote.

37 membres ont voté oui.

27 membres ont voté non.

1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe

De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021.

- Il est procédé au vote.
  - 67 membres ont pris part au vote.
  - 39 membres ont voté oui.
  - 27 membres ont voté non.
  - 1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022.

- Il est procédé au vote.
  - 65 membres ont pris part au vote.
  - 37 membres ont voté oui.
  - 27 membres ont voté non.
  - 1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022.

- Il est procédé au vote.
  - 66 membres ont pris part au vote.
  - 38 membres ont voté oui.
  - 27 membres ont voté non.
  - 1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid

Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022.

Il est procédé au vote.

66 membres ont pris part au vote.

38 membres ont voté oui.

27 membres ont voté non.

1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022.

- Il est procédé au vote.

66 membres ont pris part au vote.

38 membres ont voté oui.

27 membres ont voté non

1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Marie Nagy.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

#### CLÔTURE

**Mme la présidente.-** Je tiens à remercier les services et à vous souhaiter de bonnes fêtes. J'espère que 2022 sera plus facile pour nos travaux.

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15h26.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Caroline De Bock, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghyssels, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Marie Lecocq, Véronique

Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte et Rudi Vervoort.

**ANNEXE 1** 

AJUSTEMENT DU BUDGET 2021 ET BUDGET INITIAL 2022 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

## I. DÉPENSES

## 1. Ordinaires

	Rubrique	Compte 2019	Ajustement 2020	Budget 2021	Ajustement 2021	Budget 2022
Α	Personnel	2.490.099,14	2.498.500,00	2.708.000,00	2.634.000,00	2.744.000,00
A1	Traitements, indemnités	2.090.554,96	1.990.000,00	2.135.000,00	2.100.000,00	2.250.000,00
A2	Calcul	10.993,94	13.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00
А3	Non-permanents	55.497,40	140.000,00	170.000,00	155.000,00	100.000,00
A4	Réserve	2.839,40	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	Formation	1.395,00	5.000,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	2.618,49	0,00	0,00	0,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	265.081,47	280.000,00	310.000,00	290.000,00	300.000,00
A9	Assurances	48.618,48	53.000,00	54.000,00	50.000,00	55.000,00
В	Abonnements, livres	5.340,27	12.400,00	13.000,00	13.000,00	14.000,00
B1	Codes, livres	470,62	1.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00
B2	Abonnements, journaux	4.869,65	11.400,00	11.000,00	11.000,00	12.000,00
С	Bâtiments	448.741,40	504.500,00	525.500,00	509.500,00	515.500,00
C1	Loyers, charges	373.357,58	385.000,00	395.000,00	398.000,00	400.000,00
C2	Taxes, assurances	3.866,49	45.000,00	45.000,00	45.000,00	45.000,00
C3	Abonnements	187,17	500,00	500,00	500,00	500,00
C4	Nettoyage	61.340,40	64.000,00	70.000,00	56.000,00	60.000,00
C5	Rafraîchissement, maintenance	9.989,76	10.000,00	15.000,00	10.000,00	10.000,00
C6	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D	Mobilier, équipement, matériel	114.518,59	94.000,00	88.500,00	116.500,00	81.000,00
D1	Entretien, location	11.919,65	13.000,00	15.000,00	13.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	12.458,33	15.000,00	17.500,00	17.500,00	20.000,00
D3	Assurances	613,37	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique	51.564,69	25.000,00	25.000,00	60.000,00	25.000,00
D5	Internet – développements	37.962,55	40.000,00	30.000,00	25.000,00	20.000,00
E	Fournitures, frais d'administration	98.257,97	90.000,00	94.000,00	70.000,00	70.000,00
E1	Fournitures et imprimés	7.168,79	10.000,00	14.000,00	10.000,00	10.000,00
E2	Documents parlementaires	73.838,20	70.000,00	70.000,00	50.000,00	50.000,00
E3	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	17.250,98	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
F	Transports	11.230,35	13.000,00	13.000,00	13.000,00	12.500,00
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	10.921,69	12.000,00	8.000,00	8.000,00	4.500,00
F2	Déplacements divers	308,66	1.000,00	5.000,00	5.000,00	8.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G	Relations publiques et internationales	41.079,66	60.000,00	70.000,00	40.000,00	84.000,00
G1	Protocole	26.194,13	25.000,00	35.000,00	15.000,00	44.000,00
G2	30 ans du Parlement	11.965,43	0,00	0,00	0,00	0,00
G3	Relations internationales	554,58	25.000,00	25.000,00	10.000,00	25.000,00
G4	Communication	2.365,52	10.000,00	10.000,00	15.000,00	15.000,00
Н	Initiatives culturelles / sociales	61.213,48	80.500,00	90.500,00	55.000,00	85.000,00
H1	Prix / soutien	19.750,00	30.000,00	30.000,00	15.000,00	15.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	41.463,48	50.000,00	60.000,00	40.000,00	70.000,00
НЗ	Inscriptions à colloques	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00
H4	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Rubrique	Compte 2019	Ajustement 2020	Budget 2021	Ajustement 2021	Budget 2022
1	Fonctionnement PFB et commissions	348.376,23	534.250,00	538.250,00	544.350,00	568.750,00
I 1	Commissions, Bureau, Bureau élargi	14.774,86	16.000,00	18.000,00	10.000,00	19.000,00
12	Indemnités	120.453,71	148.000,00	149.000,00	149.000,00	153.000,00
13	Rémunérations collaborateurs	156.333,28	220.000,00	230.000,00	240.000,00	250.000,00
14	Indemnité de départ	51.073,08	41.500,00	7.500,00	8.100,00	0,00
15	Services aux membres	3.991,30	7.000,00	7.000,00	500,00	0,00
16	Groupes de travail, prévisionnel déontologie, participation citoyenne	0,00	100.000,00	0,00	0,00	0,00
17	Association anciens parlementaires franco- phones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
18	Commissions délibératives	0,00	0,00	110.000,00	130.000,00	130.000,00
19	Commission de déontologie	0,00	0,00	15.000,00	5.000,00	15.000,00
J	Frais financiers	16.567,13	20.000,00	20.000,00	25.000,00	20.000,00
L	Honoraires études, jury	2.170,00	15.000,00	15.000,00	25.000,00	15.000,00
M	Divers	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
N	Aides prises en application de l'article 12 du Règlement du Parlement	267.700,59	301.500,00	306.000,00	306.000,00	308.000,00
Q	Dotation au médiateur	0,00	0,00	300.000,00	150.000,00	200.000,00
R	Gestion futur bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
s	Inclusion de la personne handicapée	0,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Т	Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	50.000,00
Totaux		3.905.294,81	4.229.150,00	4.787.250,00	4.506.850,00	4.773.250,00

# 2. Extraordinaires

Intitulés	Compte 2019	Ajuste- ment 2020	Budget 2021	Ajuste- ment 2021	Budget 2022
Portail informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## **II. RECETTES**

## 1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2019	Ajustement 2020	Budget 2021	Ajustement 2021	Budget 2022
Dotation CCF	3.950.000,00	4.050.000,00	4.650.000,00	4.600.000,00	4.650.000,00
Recettes propres	39.235,75	25.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	3.989.235,75	4.075.000,00	4.670.000,00	4.620.000,00	4.670.000,00

# 2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2019	Ajuste- ment 2020	Budget 2021	Ajuste- ment 2021	Budget 2022
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements fonds social pour Présidence euro- péenne et activités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.

**ANNEXE 2** 

DÉCRETS ET RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (EN MILLIERS D'EUROS)

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 Recettes

Allocations de base									
	Code		Fonds	Genre	Types de	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	1	organiques		credit			,	
MISSION 01: DOTA	TION RE	GION-B	SXL						
Programme 100: Droit de ti	rage								
Activité 01: Dotation générale									
Droit de tirage sur le budget de la 01.100.01.01.49359	a Région de B	ruxelles-Ca	pitale (art.	.86 de la loi	i spéciale du E	16.07.,1993 visant à ach 224 412	ever la structure fédéral	e de l'Etat)	224 412
					L	224 412	<u> </u>		224 412
Dotation exceptionnelle de la Rég	gion Bruxellois	se dans le ca	adre de la	gestion de l		7 <b>ID 19</b> 9 634		5 244	14 87
01.100.01.02.49359	*****				E L	9 634	-	5 244 5 244	14 87
Totau	ıx Programme	100			E L	234 046 234 046	-	5 244 5 244	239 29 239 29
Programme 102: Financeme	ent Enseign	ement							
Activité 01: Dotation générale									
Ootation spéciale destinée au fina		enseigneme	nt						
01.102.01.01.49359	****				E L	38 169 38 169	-	-	38 16 38 16
Totau	ıx Programme	102			E	38 169	-		38 16
	Ü				L	38 169	-	-	38 16
Programme 103: Financem	ent missions	ex-provi	nces hor	s culture					
Activité 01: Dotation générale									
Dotation spéciale destinée au fina	incement des i	nissions ex-	provincial	es (hors cu	lture)				
01.103.01.01.49359	****				E L	10 853 10 853	-	-	10 85 10 85
Totau	ıx Programme	103			E	10 853	-	-	10 85
					L	10 853	-	-	10 85
TOTA	AUX MISSIO	N 01			E L	283 068 283 068	-	5 244 5 244	288 31 288 31
Totaux par mission,	répartis selon	le premier	chiffre du	code écono	omique				
		DU SECTEU	UR DES		E L	283 068 283 068	-	5 244 5 244	
TRANSFERTS DE REVENUS À L IDMINISTRATIONS PUBLIQUES				A LIZE	L	283 068	-		
IDMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 02: DOTA	TION DE	LA CO		AUTE 1	L	283 068	-		
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financement	TION DE	LA CO		AUTE 1	L	283 068	-		
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financements  Activité 01: Dotation générale	TION DE	LA CO		AUTE 1	L	283 068	-		288 3: 288 3:
DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financement  Activité 01: Dotation générale	TION DE	LA CO		AUTE 1	L	283 068	-		288 3
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249	TION DE ent Enseign *****	LA CO	MMUN	AUTE 1	L FRANC	283 068 AISE	- -		288 3
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement  02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de	TION DE ent Enseign *****	LA CO	MMUN	AUTE I	L FRANCA E L	283 068 AISE	- -		288 3
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249	FION DE ent Enseign  ****** projets spécif	LA CO	MMUN	AUTE I	E L	283 068 AISE	- - -		288 3
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249	FION DE ent Enseign  ****** projets spécif	LA CO!	MMUN	AUTE I	E L E	283 068 AISE	- - - -		288 3 10 74 10 74
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement  02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de  02.102.01.02.49249  Totau	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****	LA CO!	MMUN	AUTE 1	E L E L	283 068 AISE  10 742 10 742 10 742	- - - -		288 3 10 74 10 74
DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 02: DOTA'  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non marci	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****	LA CO!	MMUN	AUTE I	E L E L	283 068 AISE  10 742 10 742 10 742			288 3 10 74 10 74
DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 02: DOTA' Programme 102: Financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non marci Activité 01: Dotation générale	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  x Programme hand	LA CO! ement iques des E	MMUN	AUTE I	E L E L	283 068 AISE  10 742 10 742 10 742	- - - -		288 3 10 74 10 74
DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 02: DOTA'  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non marci  Activité 01: Dotation générale	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  x Programme hand	LA CO! ement iques des E	MMUN	AUTE I	E L E L E L	283 068  AISE  10 742 10 742  10 742 10 742 850	- - - - -		10 74 10 74 10 74
MISSION 02: DOTA' Programme 102: Financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau Programme 104: Non marchetivité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  ax Programme  thand  ommunauté fr  *****	LA COlement  iques des E	MMUN	AUTE 1	E L E L E L	283 068  AISE  10 742 10 742	- - - - - -		10 74 10 74 10 74 10 74
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non march  Activité 01: Dotation générale  Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  x Programme  hand  ommunauté fr	LA COlement  iques des E	MMUN	AUTE 1	E L E L E L	283 068  AISE  10 742 10 742  10 742 10 742 850	- - - - - -		288 3  10 74  10 74  10 74  85  85  85
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non marci  Activité 01: Dotation générale  Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249  Totau	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  xx Programme  hand  communauté fr  *****  xx Programme	LA COlement  iques des E  102	MMUN coles		E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	283 068  AISE  10 742 10 742  10 742  850 850 850 850	- - - - - - - -		288 3  10 74  10 74  10 74  85  85  85
MISSION 02: DOTA' Programme 102: Financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non marci Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249  Totau  Programme 201: Dotation s Activité 01: Dotation s	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  x Programme  hand  ommunauté fr  *****  x Programme  péciale attr	LA CO! ement  iques des E 102  ançaise 104	MMUN coles	ompétenc	E L E L E L E L et et et et a con	283 068  AISE  10 742 10 742 10 742 10 742  850 850 850 850 mmunauté française			10 74 10 74 10 74 10 74 85 85 85
Programme 104: Non marci Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non marci Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249  Totau  Programme 201: Dotation s Activité 01: Dotation sénérale Dotation spéciale de la Communa	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  xx Programme  hand  ommunauté fr  *****  xx Programme  péciale attr  auté française	LA CO! ement  iques des E 102  ançaise 104 ibuant cei	MMUN  coles  rtaines co	ompétenc	E L E L E L E L et et et et a con	283 068  AISE  10 742 10 742 10 742 10 742  850 850 850 850 mmunauté française			10 74 10 74 10 74 10 74 85 85 85
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non march  Activité 01: Dotation générale  Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  xx Programme  hand  ommunauté fr  *****  xx Programme  péciale attr  auté française	LA CO! ement  iques des E 102  ançaise 104 ibuant cei	MMUN  coles  rtaines co	ompétenc	E L E L E L ce de la conmunauté	283 068  AISE  10 742 10 742  10 742 10 742  850 850 850 850 mmunauté française française du 19,07,1993	et du décret III du 22/07 -	5 244	288 3  10 74 10 74  10 74  10 74  85 85 85 85 85
MISSION 02: DOTA  Programme 102: Financeme  Activité 01: Dotation générale  Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249  Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249  Totau  Programme 104: Non marce  Activité 01: Dotation générale  Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249  Totau  Programme 201: Dotation s  Activité 01: Dotation générale  Dotation spéciale de la Communa  Communautaire attribuant l'exer 02.201.01.01.49249	rion de ent Enseign  *****  projets spécif  *****  Ex Programme hand  ommunauté fr  *****  Ex Programme péciale attr  uté française rcice de certai	LA COlement  iques des E  102  ançaise  104  ibuant cer (art.7§1 à 6 nes compéte	MMUN  coles  rtaines co	ompétenc	E L E L E L Communauté	283 068  AISE  10 742 10 742	et du décret III du 22/07	5 244	288 3  10 74  10 74  10 74  85  85  85

COCOF

								COCOF
Allocations de base	Code	Fonds		Types de				
	onctionnel	organiques	Genre	credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
Programme 202: Rémunérati	on personnel tran	sféré	·	·	•			
ctivité 01: Dotation générale								
Dotation liée à la rémunération et a	ux frais de fonctionne	ement du per	sonnel tran		2.005		2	2.00
02.202.01.01.49249	****			E L	2 087 2 087	-	3- 3-	2 08 2 08
Totaux	Programme 202			E	2 087	-	3-	2 08
				L	2 087	-	3-	2 08
Programme 203: Relations in	ternationales							
Activité 01: Dotation générale  Dotation Relations internationales								
02.203.01.01.49249	****			Е	294	_	_	29
				Ĺ	294	-	-	29
Totaux	Programme 203			E L	294 294	-	-	29 29
Programme 204: Décompte de	otation							
Activité 01: Dotation générale	o la Commune 4. £	nasiec						
Décompte de la dotation spéciale de 02.204.01.01.49249	e la Communauté fran *****	içaise		E	_	_	_	
02.204.01.01.47247				Ĺ	-	-	-	
Totaux	Programme 204			E L	-	-	-	
Programme 205: Transfert Sa	aint Emilie							
Activité 01: Dotation générale	783 1à7 du déarat de	. 11/04/2014 :	rolatif our	aamnátanaa	s do la Communautó fre	nagica dant l'avargina ac	t transfárá à la Dágian wa	
			ciath aux	competence	s ue la communaute me	inçaise doin i exercice es	ttransiere a ia Region wa	lionne et a la
			ciatii aux	E	25 962	-	446	26 40
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249	aise) ****			E L	25 962 25 962	-	446 446	26 40 26 40
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249	aise)			E	25 962		446	26 40 26 40 <b>26 40</b>
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249 Totaux	aise) ***** Programme 205			E L E	25 962 25 962 <b>25 962</b>	-	446 446 <b>446</b>	26 40 26 40 <b>26 40</b>
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con	aise) ***** Programme 205			E L E	25 962 25 962 <b>25 962</b>	-	446 446 <b>446</b>	26 40 26 40 <b>26 40</b>
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249 Totaux Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale	***** Programme 205 mplémentaire			E L E	25 962 25 962 <b>25 962</b>	-	446 446 <b>446</b>	26 40 26 40 <b>26 40</b>
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con	***** Programme 205 mplémentaire			E L E	25 962 25 962 <b>25 962</b>	-	446 446 <b>446</b>	26 40 26 40 <b>26</b> 40 <b>26</b> 40
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con  Activité 01: Dotation générale  Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249	rogramme 205  programme 205  mplémentaire  de la Communauté fi			E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388	-	446 446 <b>446</b>	26 40 26 40 26 40 26 40
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con  Activité 01: Dotation générale  Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249	rogramme 205 mplémentaire			E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 25 962	- - - -	446 446 <b>446</b>	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux	rogramme 205  Programme 205  mplémentaire  e de la Communauté fi			E L E L E L L	25 962 25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 388	-	446 446 446 446	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38
Totaux  Programme 206: Dotation con  Activité 01: Dotation générale  Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux	rogramme 205  programme 205  mplémentaire  de la Communauté fi			E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 25 962	- - - -	446 446 <b>446</b>	26 40 26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 146 26 146 26
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux	Programme 205  mplémentaire e de la Communauté fi *****  Programme 206  JX MISSION 02	rançaise		E L E L E L L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 388	- - - -	446 446 446 446 	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 38
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con  Activité 01: Dotation générale  Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux	Programme 205  mplémentaire e de la Communauté fi *****  Programme 206  JX MISSION 02	rançaise		E L E L E L L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 388	- - - -	446 446 446 446 	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 38
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale  Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAL  Totaux par mission, ré	Programme 205  mplémentaire e de la Communauté fi *****  Programme 206  UX MISSION 02  spartis selon le premie	rançaise r chiffre du c		E L E L E L L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 388	- - - -	446 446 446 446 	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 146 26
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAU  Totaux par mission, ré	Programme 205  mplémentaire  e de la Communauté fi *****  Programme 206  UX MISSION 02  epartis selon le premie	rançaise r chiffre du c		E L E L E L L E L E L E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 146 104	- - - -	446 446 446 446 160	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 146 26
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAL  Totaux par mission, ré ATRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 03: DOTATI	repartis selon le premie  NTÉRIEUR DU SECTE	rançaise r chiffre du c		E L E L E L L E L E L E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 146 104	- - - -	446 446 446 446 160	26 46 26 46 26 46 26 46 38 38 38 146 26
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAU  Totaux par mission, ré ACTRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 03: DOTATI  Programme 104: Non-marcha	repartis selon le premie  NTÉRIEUR DU SECTE	rançaise r chiffre du c		E L E L E L L E L E L E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 146 104	- - - -	446 446 446 446 160	26 46 26 46 26 46 26 46 38 38 38 146 26
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAU  Totaux par mission, ré ATRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 03: DOTATI  Programme 104: Non-marcha Activité 01: Dotation générale	Programme 205  mplémentaire  e de la Communauté fi *****  Programme 206  UX MISSION 02  epartis selon le premie *****  ION REGION and	rançaise r chiffre du c		E L E L E L L E L E L E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 146 104	- - - -	446 446 446 446 160	26 46 26 46 26 46 26 46 38 38 38 146 26
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale  Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAU  Totaux par mission, ré ATRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 03: DOTATI  Programme 104: Non-marcha Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région wa	Programme 205  mplémentaire  e de la Communauté fi *****  Programme 206  UX MISSION 02  epartis selon le premie *****  ION REGION and	rançaise r chiffre du c		E L E L E L E L L L E L L L E L L L E L L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 146 104	- - - -	446 446 446 446 160	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 146 26
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAU  Totaux par mission, ré	Programme 205  mplémentaire  e de la Communauté fi *****  Programme 206  UX MISSION 02  Epartis selon le premie ****  ION REGION and allonne	rançaise r chiffre du c		E L E L E L L E L E L E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 146 104	- - - -	446 446 446 446 160	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 38 146 26
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale  Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAL  Totaux par mission, ré ATRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 03: DOTATI  Programme 104: Non-marcha Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région wa 03.104.01.01.49349	Programme 205  mplémentaire  e de la Communauté fi *****  Programme 206  UX MISSION 02  Epartis selon le premie ****  ION REGION and allonne	rançaise r chiffre du c		E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 146 104	- - - -	446 446 446 446 160	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 38
Commission communautaire frança 02.205.01.01.49249  Totaux  Programme 206: Dotation con Activité 01: Dotation générale  Dotation complémentaire 02.206.01.01.49249  Totaux  TOTAL  Totaux par mission, ré ATRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 03: DOTATI  Programme 104: Non-marcha Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région wa 03.104.01.01.49349  Totaux	repartis selon le premie  Programme 205  mplémentaire  e de la Communauté fi  *****  Programme 206  UX MISSION 02  Epartis selon le premie  *****  ION REGION  and  allonne  ******	rançaise r chiffre du c		E L E L L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L L E L L L E L L L E L L L E L L L L E L L L L E L	25 962 25 962 25 962 25 962 388 388 388 146 104 146 104	- - - - - - - - - -	446 446 446 446 160 160	26 40 26 40 26 40 26 40 38 38 38 38 146 26

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes							COCOF
Allocations de base	Code	Fonds	Types de	Initial 2021	Dadiotaikytiona 2021	1 am aissat 2021	Aineté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	rganiques Genre	credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
MISSION 04: DOT	TATION FEDERALE						
Programme 300: Loterie	Nationale						
S							
Activité 02: Recettes fiscales ge	énérales						
Recettes Loterie Nationale 04.300.02.01.49409	****		E	1 136		90	1 220
04.300.02.01.49409			L	1 136	-	90	1 220
To	otaux Programme 300		E	1 136	-	90	1 220
			L	1 136	-	90	1 220
Programme 301: Dotatio	on spéciale						
Activité 01: Dotation générale							
	budget fédéral en faveur de la	a commission com	nunautaire fra	nçaise			
04.301.01.01.49409	****		Е	73 146	-	5-	73 14
			L	73 146	-	5-	73 14
To	otaux Programme 301		E L	73 146 73 146	-	5- 5-	73 14 73 14
				75 140		J	75 14
Programme 302: Provision	ons						
Activité 03: Recettes non fiscal	les générales						
Recettes Provision							
04.302.03.01.06009	****		E	-	-	-	
			L	-	-	-	
Annoncer la couleur	****		-				
04.302.03.02.49409	****		E L	-		-	
To	otaux Programme 302		E	-	-	-	
			L	-	-	-	
TO	OTAUX MISSION 04		E	74 282	-	85	74 367
			L	74 282	-	85	74 367
Totaux par missi	on, répartis selon le premier c	hiffre du code écoi	omique				
A.TRANSFERTS DE REVENUS	À L'INTÉRIEUR DU SECTEUI	R DES	E	74 282	-	85	74 36
ADMINISTRATIONS PUBLIQU	JES		L	74 282	-	85	74 36
MISSION 05: VEN	TES DE BIENS						
Programme 400: Ventes	immobilières						
Activité 03: Recettes non fiscal	les générales						
Ventes terrains							
05.400.03.01.76309	****		E	-	-	-	
m.	otony Duoguom 400		L	<u>-</u>	-	-	
10	otaux Programme 400		E L	-	-	-	
Tr	OTAUX MISSION 05		E		_	_	
10			L	_	-	_	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
MISSION 06: RECE	TTES DIV	ERSES							•

Programme 500: Recettes diverses					
Activité 03: Recettes non fiscales générales					
Recettes diverses (décret)					
06.500.03.02.06009 *****	E	300	-	-	300
	L	300	-	-	300
Recettes du Complexe Sportif					
06.500.03.03.16129 *****	E	351	-	-	351
	L	351	-	-	351
Remboursement de traitements					
06.500.03.04.1111 *****	E	150	-	-	150
	L	150	-	-	150
Remboursement solde des comptables extraordinaires					
06.500.03.05.1211 *****	E	500	-	100	600
	L	500	-	100	600
Recettes propres à l'IPHOV 06 500 03 07 16129 *****	_				
06.500.03.07.16129 *****	E L	-	-	-	-
D. I. C. C. E. T. D. I.	L	-			
Remboursement des dépenses du personnel du Centre Etoile Polaire	E	972			972
06.500.03.08.1111 *****	E L	873 873	-	<u>-</u> -	873 873
Indus à récupérer - Personnel (décret)	ь	0/3	<u> </u>	<u> </u>	6/3
06.500.03.11.1111 *****	E	200			200
00.300.03.11.1111	L	200	-	-	200
Indus à récupérer - ASBL (décret)		200			200
06.500.03.12.3300 *****	E	2 085		115	2 200
00.00.00.12.0000	L	2 085	-	115	2 200
Recettes perçues pour les épreuves organisées pour la validation des compét	tences				
06.500.03.13.3840 *****	E	3	_	_	3
00.300.03.13.5040	L	3	-	-	3
Recettes liées aux aides individuelles (phare) indus (aides matérielles)					
06.500.03.14.3432 *****	E	1	-	-	1
	L	1	-	-	1
Recettes liées aux aides à l'emploi - indus (emploi)					
06.500.03.15.3200 *****	E	2	-	58	60
	L	2	-	58	60
Subventions FSE (formation professionnelle)					
06.500.03.17.49249 *****	E	150	-	-	150
	L	150	-	-	150
Accord de coopération libre circulation RW					
06.500.03.18.3300 *****	E	-	-	-	-
	L	-	-	-	-
Totaux Programme 500	E L	4 615 4 615	-	273 273	4 888 4 888
			-		
TOTAUX MISSION 06	E	4 615	-	273	4 888
	L	4 615	-	273	4 888
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code éc	conomique				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	Е	300	_	_	
O.D. B. O.D. DI RECEITED NON FERTILIED	L	300	-	-	
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	2 074	-	100	2 174
	L	2 074	-	100	2 174
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	2 091	-	173	2 264
D'AUTRES SECTEURS	L	2 091	-	173	2 264
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	150	-	-	
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	150	-	-	

Recettes								COCOF
Allocations de base		Fonds	Genre	Types de	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	onctionnel	ganiques	Genic	credit	IIIIIII 2021	Redistributions 2021	i ci ajust. 2021	Ajuste 2021
MISSION 07: LOYERS	S			! !		,		
Programme 600: Loyers								
Activité 03: Recettes non fiscales gén	nérales							
Loyers et charges locatives du bâtir								
07.600.03.01.1212	****			E L	49 49	-	7- 7-	42 42
Loyer annuel Sopura					<del></del>		,-	
07.600.03.02.1212	****			E	-	-	-	
Totany	Duoguommo 600			L E	49	-	7-	42
Totaux	Programme 600			L L	49	-	7- 7-	42
TOTAL	UX MISSION 07			E	49	-	7-	42
				L	49	-	7-	42
Totaux par mission, ré	partis selon le premier ch	iffre du	code écono	omique				
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,								
DÉPENSES ET RECETTES COURA	ANTES POUR BIENS ET S	ERVICES	<i>y</i>	E L	49 49	-	7- 7-	4
MISSION 08: INTERE	CTS FINANCIERS	8						
Programme 700: Intérêts fina	nnciers							
Activité 03: Recettes non fiscales gén	nérales							
Intérêts financiers (décret)								
08.700.03.02.26109	****			E L	53 53	-	33- 33-	20 20
Totaux	Programme 700			E	53	-	33-	20
TOTAL	UX MISSION 08			L 	53	<u>-</u>	33-	20
TOTAL	JA MISSION 00			L	53	-	33-	20
Totaux par mission, ré	partis selon le premier ch	iffre du	code écono	omique				
NITTÉ DÊTE ET DEVENUE DE LA D	n oppuézzé			F	52		22	•
P.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PI	ROPRIETE			E L	53 53	-	33- 33-	2 2
MISSION 09: REMBO	URSEMENT DE	DOTA	ATION					
Programme 801: Remboursei	ment préfinancement							
Activité 03: Recettes non fiscales gén	nérales							
Remboursement du préfinancemen	t "Fonds Social Européer	ı" pour S	SFPME et	_	nt			
09.801.03.01.89139	****			E L		-	-	
Recettes en provenance du Fonds so								
09.801.03.02.3910	****			E L	966 966	-	-	966 966
Totaux	Programme 801			E	966			966
				L	966	-	-	966
TOTAL	UX MISSION 09			E L	966 966	-	-	966 966
Totaux par mission, ré	partis selon le premier ch	iffre du	code écono	omique				
,								
.TRANSFERTS DE REVENUS À DE. D'AUTRES SECTEURS	STINATION ET EN PROV	ENANCE	3	E L	966 966	-	-	

Recettes								COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
TOTAUX GÉ	CNÉRAUX	RECETTES		E L	509 137 509 137	-	5 722 5 722	514 859 514 859
TOTAUX GÉNÉRA	AUX RECETTE	ES, répartis selon le p	remier chi	ffre du code	économique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON	VENTILÉES			E L	300 300	-	- -	300 300
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	RANTES POUR	BIENS ET SERVICES	S	E L	2 123 2 123	- -	93	2 216 2 216
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA	PROPRIÉTÉ			E L	53 53	-	33- 33-	20 20
3.TRANSFERTS DE REVENUS À I D'AUTRES SECTEURS	DESTINATION I	ET EN PROVENANCE	Ĩ.	E L	3 057 3 057	-	173 173	3 230 3 230
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		U SECTEUR DES		E L	503 604 503 604	-	5 489 5 489	509 093 509 093

Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Dépenses				1				1	COCOF
	Code nctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
MISSION 01: CABINET	Γ DU P	RESIDE	ENT DU	COLL	EGE B.TI	RACHTE		1	
rogramme 000: B. TRACHT	E								
raitements et indemnités du person 01.000.00.00.1111	nel du cab	inet		3	Е	345	_	_	34.
Prais de fonctionnement du cabinet	0111				L	345		-	34.
	0111			1	E L	13 13	-	12 12	2 2
épenses patrimoniales du cabinet 01.000.00.02.7422	0111			1	E	27	-	-	2
Totaux P	rogramme	000			E .	27 385	-	12	39
TOTAUX	K MISSIO	N 01			L 	385 385	-	12	39
					L	385	=	12	39
Totaux par mission, rép	artis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES COURAN	NTES POU	R BIENS E	T SERVICE	ES.	E L	358 358	-	12 12	3 3
NVESTISSEMENTS ET DÉSINVEST	ISSEMENT	TS			E L	27 27	-	-	
MISSION 02: CABINET	_	EMBR	E DU C	OLLEG	GE R. VEF	RVOORT			
rogramme 000: R. VERVOO		· 4							
raitements et indemnités du person 02.000.00.00.1111	0111	inet		3	E L	179 179	-	-	17
rais de fonctionnement du cabinet							<u> </u>	-	17
	0111			1	E L	28 28	-	- -	2
épenses patrimoniales du cabinet 02.000.00.02.7422	0111			1	E	18	-	-	1
Totaux P	rogramme	000			E .	18 225	-	-	22
TOTAUX	K MISSIO	N 02			E L	225 225 225 225	-	-	22 22 22
m			1:00 1			223			22
Totaux par mission, rép	artis seion	ie premier	chitire du	code econ	omique				
DÉPENSES ET RECETTES COURAN	NTES POU	R BIENS E	T SERVICE	ES.	E L	207 207	- -	-	
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVEST	ISSEMENT	TS			E L	18 18	-	-	
MISSION 03: CABINET	Γ DU M	EMBR	E DU C	OLLEG	GE B.CLE	RFAYT			
rogramme 000: B. CLERFAY									
raitements et indemnités du person 03.000.00.00.1111	nel du cab 0111	inet		3	Е	184	-	-	18
rais de fonctionnement du cabinet					L	184	-	<del>-</del>	18
03.000.00.01.1211	0111			1	E L	25 25	-	-	2 2
épenses patrimoniales du cabinet 03.000.00.02.7422	0111			1	Е	13	-	-	1
Totaux P	rogramme	000			L E	13 222	-	<del>-</del>	22
	K MISSIO				L E	222	-	-	22
Tomes	· MISSIO	. 1 00			Ĺ	222	-	-	22
Totaux par mission, rép	artis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES COURAN	NTES POU	R BIENS E	T SERVICE	ES.	E	209	-	-	
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVEST.	ISSEMENT	TS.			L E	209 13	-	-	
					L	13	-	-	

Dépenses	1 1			1				1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Subside facultative	• .		Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
MISSION 04: CABI	NET DU M	IEMBR	E DU C	OLLEG	GE A. MA	RON			
Programme 000: A.MARO	N								
Traitements et indemnités du pe 04.000.00.00.1111	rsonnel du cab	oinet		3	E L	188 188	15 15		203 203
Frais de fonctionnement du cabi 04.000.00.01.1211	0111			1	Е	25	-	-	25 25 25
Dépenses patrimoniales du cabin 04.000.00.02.7422	net 0111			1	E E	18	15-		3
Tota	ux Programme	e 000			L E	18 231	15-	<u> </u>	3 231
ТОТ	AUX MISSIO	N 04			E L	231 231 231	<u>-</u> - -		231 231 231
Totaux par mission	, répartis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	JRANTES POU	R BIENS E	T SERVICE	ES .	E L	213 213	15 15	-	
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMENT	TS			E L	18 18	15-		
MISSION 05: CABI		IEMBR	E DU C	OLLEG	GE N. BE	N HAMOU			
Programme 000: N. BEN I									
Traitements et indemnités du pe 05.000.00.00.1111	0111	oinet		3	E L	238 238	-	11 11	249 249
Frais de fonctionnement du cabi 05.000.00.01.1211	0112			1	E L	19 19	-	11- 11-	8 8
Dépenses patrimoniales du cabin 05.000.00.02.7422	0112			1	E L	4 4	-	-	4 4
Tota	ux Programme	e 000			E L	261 261	-	-	261 261
ТОТ	AUX MISSIO	N 05			E L	261 261			261 261
Totaux par mission	, répartis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
1.DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	R BIENS E	T SERVICE	S	E L	257 257	-	-	
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMENT	TS			E L	4 4	- - -	- - -	
MISSION 06: PARL	EMENT F	RANCO	OPHON	E BRU	XELLOIS	S			
Programme 000: Subsistan	ice								
Dotation à l'Assemblée 06.000.00.00.0101	0112				E L	-	-	4 650 4 650	4 650 4 650
Tota	ux Programme	e 000			E	-	-	4 650	4 650
ТОТ	AUX MISSIO	N 06			E L	- - -		4 650 4 650 4 650	4 650 4 650 4 650
Totaux par mission	, répartis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
0.DÉPENSES ET RECETTES NO!									

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021

## MISSION 07: CABINETS

## Programme 000: Subsistance

Provisions pour sortie de charge							
07.000.00.00.0101	0112	4	E	-	-	-	-
			L		-	-	-
Totau	x Programme 000		E	-	-	-	-
			L	-	-	-	-
TOTA	AUX MISSION 07		E	-	-	-	-
			L	_	_	-	_

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

## MISSION 21: ADMINISTRATION

## Programme 000: Subsistance

Dépenses de toute nature relati	_						
21.000.00.03.1211	0131	3	E	40	-	-	40
			L	40	-	-	40
Frais de fonctionnement de la c							
21.000.00.05.1211	0131	3	E	30	-	-	30
			L	30		-	30
Rémunérations du personnel st		_	_				
21.000.00.08.1111	0131	3	E	24 182	1 100-	-	23 082
			L	24 182	1 100-	-	23 082
Rémunérations du personnel co							
21.000.00.09.1111	0131	3	E	5 401 5 401	1 165	-	6 566
			L	3 401	1 165	-	6 566
Frais liés au personnel	0.12.1		-			50	
21.000.00.10.1111	0131	3	E L	1 465 1 465	-	59 59	1 524
		u ene	L	1 403	-	39	1 524
Charges et provisions de pensio			_				
21.000.00.11.1120	0131	4	E	1 828	-	-	1 828
			L	1 828	-	-	1 828
Charges et provisions de pensio			F.	4.500			
21.000.00.12.1120	0131	4	E L	4 500 4 500	-	-	4 500 4 500
			L	4 300	-	-	4 300
Quote-part dans les pensions de	-		_				
21.000.00.14.1120	0131	4	E L	450 450	-	-	450 450
D		1.0.1.1.1.1			-	-	430
Dépenses relatives aux pensions							
21.000.00.15.1120	0131	4	E L	416 416	-	-	416 416
Dépenses liées aux frais de parc	201140		L	410	-	-	410
21.000.00.17.1211	0131	1	Е	50			50
21.000.00.17.1211	0131	1	L	50	-		50
Frais de gestion du personnel			L	30			50
21.000.00.18.1211	0131	1	Е	430			430
21.000.00.18.1211	0131	1	L	430	-	-	430
Frais de formation du personne	al .			150			.50
21.000.00.19.1211	0131	3	Е	236			236
21.000.00.17.1211	0151	3	L	236	-	-	236
Frais liés à l'informatisation de	l'administration						
21.000.00.20.1211	0131	1	Е	2 322		30	2 352
21.000.00.20.1211	0131	1	L	2 322	-	30	2 352
Application E-sub et Hygie							
21.000.00.21.1211	0131	1	Е				
21.000.00.21.1211	0131	1	L	290	-	-	290
Application budgétaire et comp	ntable			=			
21.000.00.22.1211	0131	1	Е	400	160		560
21.000.00.22.1211	0151	1	L	400	-	-	400
Mission du Service interne de I	Prévention et de Protection d	lu Travail (SIPP)fon					
21.000.00.23.1211	0721	3	E	102	_	_	102
-1.000.00.00.1211	V/21	5	L	102	_	_	102
Frais de fonctionnement							
21.000.00.24.1211	0133	1	Е	2 409	160-	_	2 249
21.000.00.24.1211	0133	1	L	2 409	-	-	2 409
Frais de location simple (leasin	σ onérationnel)			**			
21.000.00.26.1213	0133	1	Е	121	_	_	121
21.000.00.20.1213	0155	1	L	121	-	-	121
Politique d'égalité des chances	nour l'accès à la fonction pu	blique					
21.000.00.27.1211	0133	2	Е	22	_	_	22
21.000.00.2/.1211	0155	2	L	22	-	-	22
rais de fonctionnement pour l	a mission de contrôle des sul	nsides					
21.000.00.28.1211	0133	3	E	5			5
41.000.00.40.1411	0133	3	E L	5	-	-	5
			-				

Dépenses		•							COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	racultative	organiques		credit			,	
Dotations au Service social 21.000.00.29.3300	0131	FACULTA TIF		3	E L	1 096 1 096	-	<u>.</u>	1 096 1 096
Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422	0133			1	E L	184 184	-	-	184 184
Achat de matériel informatique e 21.000.00.32.7422	ot bureautique 0133	e		1	E L	209 209			209 209
Dépenses patrimoniales du S.I.P. 21.000.00.33.7422	P. 0133			1	Е	18	-	-	18
Rémunération du personnel cont 21.000.00.36.1111	ractuel engag	gé dans le ca	adre du proj	et FSE po	L ur Phare E	97	65-		32
Rémunération du personnel cont	reatual angag	rá dans la ac	dro du proi	ot ESE no	L SEPME	97	65-	-	32
21.000.00.37.1111	0131			3 3	E L	245 245		-	245 245
Charges de pensions des agents p 21.000.00.38.1120	0131	l'ex-IFPME		4	E L	15 15	- -	- -	15 15
Provision pour la gestion des risc 21.000.00.39.0101	ques pour des 0131	dépenses d	e toutes nati	ires	Е	441	_	_	441
21.000.00.09.0101	0131				L	441	-	-	441
Frais de fonctionnement bâtimen 21.000.00.40.1211	ots administra 0133	ntifs		1	E L	993 993		152 152	1 145 1 145
Bien-être 21.000.00.41.1211	0133			3	E L	40 40	-		40 40
Annulation droits constatés 21.000.00.43.0101	0131			1	E L	40 40			40 40
Frais de formation du Conseil de 21.000.00.45.1211	direction 0133			3	Е	25	-	-	25
Dépenses de promotion, de publi	cation et de d	iffusion liée	es aux ressou	irces hum	L aines	25	-	-	25
21.000.00.46.1211	0131			3	E L	10 10		-	10 10
Dépenses en matière de transition 21.000.00.47.1211	n 0131			1	Е	-	-	-	-
Total	ux Programm	ne 000			E L	47 822 48 112	- - -	241 241	48 063 48 353
Programme 001: Dotation s	spéciale de l	la Comm	unauté fra	nçaise					
Intérêts dus en vertu de l'article française et des arrêtés et conven	itions y relatif		t II du 19 ju			xercice de certaines con	npétences à la Région wa	llonne et à la Commission	communautaire
21.001.00.00.2130	0170			4	E L	-	-	-	-
Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130	0170			4	E L	-	-	122	122
Total	ux Programm	e 001			E	<u>-</u>	<u> </u>	122 122	122 122
тот	AUX MISSIC	ON 21			E L	47 822 48 112		363 363	48 185 48 475
Totaux par mission,	répartis seloi	n le premiei	r chiffre du (	code écono	omique				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON	VENTILÉES				E L	481 481	<u>-</u>	-	<u>-</u>
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	RANTES POU	UR BIENS E	T SERVICES	S	E L	45 834 46 124	- - -	241 241	46 075 46 365
3.TRANSFERTS DE REVENUS À 1	DESTINATION	N ET EN PR	OVENANCE		E	1 096	-	-	-10 303
D'AUTRES SECTEURS 4.TRANSFERTS DE REVENUS À 1	L'INTÉRIEUR	DU SECTE	UR DES		L E	1 096	-	122	122
4. IKANSFERTS DE REVENOS A L ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINV			-1. 200		L E	411	- - -	122	122
					L	411	-	-	-

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021

# MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

#### Programme 001: Action sociale

Prestations de tiers, frais d'étu 22.001.00.00.1211	1070	uc missions (ucj	3 3	E	25	es personnes cuangeres a		2:
22.001.00.00.1211	10/0		3	E L	25 25	-	-	2
Promotion, publication, diffusi	on							
22.001.00.01.1211	1070		2	E	25	_	_	2:
22.001.00.01.1211	1070		-	L	25	-	-	2
Subventions à des organismes	d'aide sociale	et pour une politique	e social-santé i	ntégrée				
22.001.00.03.3300	1070	FACULTA	3	E	567	179	-	74
		TIF		L	567	144	-	71
Subventions aux centres de ser	vice social et	d'action sociale glob	ale					
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQ	3	E	3 290	-	-	3 290
		UE		L	3 310	-	-	3 310
Subventions aux services de tél	lévigilance et	frais de raccordemer	ıt, de placemer	nt et de location d	l'un appareil téléphonique			
22.001.00.05.3300	1070	ORGANIQ	3	E	237	-	-	237
		UE		L	237	-	-	237
Subventions à l'ASBL "fonds s	ocial intersec	ctoriel pour institutio	ns sociales et d	e santé de Bruxe	lles-Capitale"			
22.001.00.06.3300	1070	FACULTA	3	E	42	-	-	42
		TIF		L	42	-	-	42
Subventions aux Maisons d'acc	cueil							
22.001.00.07.3300	1070	ORGANIQ	3	E	13 656	179-	-	13 477
		UE		L	13 656	244-	-	13 412
Subventions aux associations s	ervant de cen	itres d'appui en matic	ere de politique	es d'action social	e et de famille			
22.001.00.09.3300	1070	FACULTA	3	E	74	-	-	74
		TIF		L	74	-	-	74
Subventions aux réseaux en ac	tion sociale							
22.001.00.10.3300	1070	ORGANIQ	3	E	236	-	-	236
		UE		L	236	-	-	236
Subventions aux services de me	édiation de d	ettes						
22.001.00.11.3300	1070	ORGANIQ	3	E	919	-	-	919
		UE		L	918	-	-	918
Subventions à l'organisme inte	rsectoriel de	coordination						
22.001.00.12.3300	1070	ORGANIQ	3	E	96	-	-	96
		UE		L	96	-	-	96
Subventions pour l'informatisa	tion en matic							
22.001.00.13.5210	1070	FACULTA	1	E	129	-	-	129
		TIF		L	123	-	-	123
Tot	taux Progran	nme 001		E	19 296	-	-	19 296
				L	19 309	100-	-	19 209

#### Programme 002: Cohabitation des communautés locales

Dépenses de toute nature relat	ives à l'applic	ation de l'accord no	n-marchand au	secteur de la co	hésion sociale			
22.002.00.00.3300	1070	FACULTA	3	E	888	-	-	888
		TIF		L	750	-	-	750
Dépenses de toute nature en m	atière de coh	ésion sociale						
22.002.00.01.1211	1070		3	E	35	-	-	35
				L	35	-	-	35
Subventions pour le Centre rég	gional pour le	développement de	l'alphabétisation	et l'apprentissa	ge du français pour adultes			
22.002.00.02.3300	1070	ORGANIQ	3	E	951	-	-	951
		UE		L	951	-	-	951
Financement du FIPI Associati	if							
22.002.00.03.3300	1070	ORGANIQ	3	E	711	-	-	711
		UE		L	716	-	-	716
Subventions aux associations p	our des proje	ets renforçant la col	ésion sociale, fa	vorisant l'inclus	ion des publics et soutenant	l'interculturalité		
22.002.00.04.3300	1070	FACULTA	3	E	1 173	110-	-	1 063
		TIF		L	1 173	109-	-	1 064
Subventions à l'ASBL "Centre	Bruxellois d	Actions Intercultur	elles"		•			
22.002.00.05.3300	1070	ORGANIQ	3	E	170	-	-	170
		UE		L	170	-	-	170

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	mitiai 2021	redistributions 2021	1 C1 ajust. 2021	Ajuste 2021
Subventions au centre régional o	l'appui				<u> </u>	-	-		
22.002.00.06.3300	1070	ORGANIQ UE		3	E L	265 265	-	-	265 265
Subventions pour contrats régio	naux de cohés				L	203			203
22.002.00.07.3300	1070	ORGANIQ		3	E	1 774	-	-	1 774
Subventions pour contrats com	4	UE	_		L	1 774	-	-	1 774
22.002.00.08.3300	nunaux de con 1070	ORGANIQ		3	Е	7 093	_	_	7 093
		UE			L	7 093	-	-	7 093
Subventions pour "Lissage" en 22.002.00.09.3300		ntrats comn ORGANIQ	unaux de o	ohésion so 3	ciale E	((1			((1
22.002.00.09.3300	1070	UE		3	L	661 661	-	-	661 661
Subventions pour le dispositif d'			ıent des pri						
22.002.00.11.3300	1070	ORGANIQ UE		3	E L	8 213 8 213	257- 206-	-	7 956 8 007
Subventions pour Infrastructure	es en matière d		sociale et pe	our le FIP		6 213	200-		8 007
22.002.00.12.4320		ORGANIQ		3	E	1 132	77-	-	1 055
S-14:		UE		I. EID	L	1 127	70-	-	1 057
Subventions pour Infrastructure 22.002.00.13.5210		ORGANIQ	sociale et pe	our ie FIPI 1	E E	79	-	-	79
		UE			L	79	-	-	79
Subventions pour Infrastructure			ement du F			22	120		152
22.002.00.14.6321	1070	ORGANIQ UE		1	E L	23 23	130 128	-	153 151
Dépenses de toute nature en ma	tière d'accueil	des primo-a	rrivants						
22.002.00.15.1211	1070	FACULTA TIF		1	E L	64 64	2 2	-	66 66
Subventions pour le renforceme	nt des politiqu		et d'accom	pagnemen					
22.002.00.16.3300		FACULTA		3	E	100	255	-	355
		TIF	. 1 114		L	100	204	-	304
Subventions pour le Centre Rég 22.002.00.17.3300	-	FACULTA		ompagner 3	nent a la scola E	irite et la Citoyennete (	CREDASC) 57	_	57
		TIF			L	-	51	-	51
Tota	ux Programm	e 002			E	23 332			23 332
100	ax i rogramm	C 002			L	23 194	-	-	23 194
Programme 004: Famille									
Subventions aux services d'aide									
22.004.00.00.3300	1040	ORGANIQ UE		3	E L	32 143 32 124	-	-	32 143 32 124
Subventions aux centres de plan	ning familial	OL			L	J2 12 <del>4</del>			32 124
22.004.00.01.3300	1040	ORGANIQ		3	E	8 591	-	-	8 591
CL	.0.4. (	UE	0-6 6		L	8 582	-	-	8 582
Subventions aux services d'accu 22.004.00.02.3300		ORGANIQ		ieur prive) 3	Е	436	_	_	436
		UE			L	458	-	-	458
Centres de formations d'aides fa		ORGANIQ		2	Е	220			220
22.004.00.03.3300	1040	UE UE		3	E L	220 219	-	-	220 219
Subventions à des organismes d'					_				
22.004.00.05.3300	1040	FACULTA TIF		3	E L	262 262	-	- 5	262 267
Subventions aux services d'aide	aux personnes		raitées		L	202	<del>-</del> _	3	207
22.004.00.06.3300	•	ORGANIQ		3	Е	115	-	-	115
Subventions norm to miss are	vno do liádu	UE tion à le vie	malations -1	llo offeet!	L a at sayualla (l	115 EVPAS)	-	-	115
Subventions pour la mise en oeu 22.004.00.07.3300		FACULTA		ile affective	e et sexuelle (1 E	750 750	-	-	750
		TIF			L	750	-	10-	740
Subventions à la ligne d'écoute v		_		2	Е				
22.004.00.08.3300	1040	FACULTA TIF		2	E L	55 55	-	4-	55 51
Subventions aux organismes act		de lutte con	tre les viole						
22.004.00.09.3300	1040	FACULTA		2	E	126	-	25	126
		TIL							
	ux Programm	TIF e 004			L 	126 <b>42 698</b>	<u>-</u>	25-	101 42 698

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
Programme 006: Soutien a	la Politque	d'accueil	de la peti	te enfanc	ee				
Prestations de tiers, frais d'étude	-	ais de missi	ons (déplac				ation et des personnes ét	rangères à l'administration	
22.006.00.03.1211	1090			3	E L	70 70	-	-	70 70
Dépenses d'organisation, promot	ion, diffusion,	publication	1						
22.006.00.04.1211	1090			3	E L	11 21	-	-	11 21
Subventions aux associations dan 22.006.00.05.3300		de l'enfance FACULTA TIF	,	3	E L	232 232	-	-	232 232
Subvention de fonctionnement de									
22.006.00.06.3300	1090	FACULTA TIF		3	E L	168 168	-	-	168 168
Total	ux Programmo				E L	481 491	-	-	481 491
тот	AUX MISSIO	N 22			E	85 807	-	-	85 807
					L	85 685	100-	34-	85 551
Totaux par mission,	répartis selon	le premier	chiffre du	code écono	omique				
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	RANTES POU	R BIENS ET	SERVICE:	S	E	230	2	-	-
TRANGEEREG DE REVENUG À	CETTI (TIO)	EE EN DR	NEW ANGE	-	L	240	2	-	-
3.TRANSFERTS DE REVENUS À 1 D'AUTRES SECTEURS	DESTINATION	ELENPRO	JVENANCE		E L	84 214 84 093	55- 160-	34-	83 899
4.TRANSFERTS DE REVENUS À 1		DU SECTEU	UR DES		E	1 132	77-	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		ET EN DDO	VEN ANGE	DIALIEDEG	L E	1 127	70-	-	-
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À D. SECTEURS	ESTINATION	EI EN PRO	VENANCE .	D'AUIKES	L E	208 202	-	-	
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L' ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		U SECTEU	R DES		E L	23 23	130 128	-	-
MISSION 23: SANTI Programme 001: Support d		a gánáral	•						
				ot dos nous	annas átuana	àuss à l'administration			
Prestations de tiers, frais d'étude 23.001.00.00.1211	-	FACULTA	mistration (	et des pers 3	onnes etrang E	eres a Fadministration 55	_	45-	10
		TIF			L	55	9-	40-	6
Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211		FACULTA		3	Е	5 5	-	5- 5-	-
Subventions pour des projets inn	ovants, récur	TIF rents ou l'ex	tension de	projets da	L ns le domain		<u> </u>	3-	-
23.001.00.03.3300		FACULTA		3	Е	41	-	1-	40
		TIF			L	. 41	-	1-	40
Subventions pour des projets inn 23.001.00.04.3300		rents ou l'ex FACULTA	tension de	projets en	sante menta E	1e 70	_	_	70
25.001.00.04.5500	0750	TIF		,	Ĺ	70	-	1-	69
Subventions à l'ASBL "Fonds so			stitutions s			-			
23.001.00.05.3300	0740	FACULTA TIF		3	E L	89 89	-	-	89 89
Subventions pour des initiatives	en matière de		itien à une	nolique so				<del>-</del>	67
23.001.00.06.3300		FACULTA		3	Е	750	-	-	750
		TIF			L	750	9	-	759
Accords de coopération 23.001.00.08.4140	0740	FACULTA		4	Е	112			112
20.001.00.00.4140	U/ <del>1</del> U	TIF		4	L	112	-	-	112
Subventions à des structures sub	ventionnées a	uparavant p	oar l'INAM	II (6ème ré	forme)				
23.001.00.09.3300		FACULTA		4	E	7 289	-	340	7 629
Assemble do Control Control		TIF			L	7 279	-	350	7 629
Accords de Coopération pour les 23.001.00.10.3300		de dépistag FACULTA	e de cancei	r <b>.</b> 3	Е		_	_	
23.001.00.10.3300	0740	TIF			L	50	-	50-	
Total	ux Programme	e 001			E	8 411	-	289	8 700
					L	8 451	-	253	8 704

s de dit Initial 2021  17 565 17 541  938 936 1 804 1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- 300- - - 250-	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021  17 565 17 541  952 916  1 404 1 384
17 565 17 541 2 938 3 936 1 1 804 1 1 670 1 690 2 4 682 4 763	300- 300- 300-	14 20- 100- 120-	17 565 17 541 952 916
17 541 938 936 1 804 1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- 300- - - - 250-	20- 100- 120- 65-	17 541 952 916 1 404
17 541 938 936 1 804 1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- 300- - - - 250-	20- 100- 120- 65-	17 541 952 916 1 404
17 541 938 936 1 804 1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- 300- - - - 250-	20- 100- 120- 65-	17 541 952 916 1 404
938 936 1 804 1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- 300- - - 250-	20- 100- 120- 65-	952 916 1 404
936 1 804 1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- 300- - - 250-	20- 100- 120- 65-	916
1 804 1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- 300- - - 250-	100- 120- 65-	1 404
1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- - - 250-	120-	
1 804 1 670 1 690 4 682 4 763	300- - - 250-	120-	
1 670 1 690 4 682 4 763	250-	65-	
1 690 4 682 4 763	250-		
4 682 4 763	250-	90-	1 605
4 763			1 600
4 763		80-	4 352
6 683	200	2-	4 508
6.683			
		10-	6 673
6 664	-	200-	6 464
561	683	<b>8</b> -	1 236
561	671	6-	1 226
		-	721
	38-	-	721
. 75	75-	_	
		<u>-</u>	15
		249-	34 508 34 375
634		<u> </u>	664 686
634 634		- - -	664 686
634	52	-	1 329
634	52	- - 17-	686
634 1 329 1 327	52	- 17-	1 329 1 310
634	52	-	1 329
634 1 329 1 327 2 813	52	- 17-	1 329 1 310 2 813
634 1 329 1 327 2 813 2 811	52 - - -	17-	686 1 329 1 310 2 813 2 813
1 329 1 327 2 813 2 811	52 - - -	- 17-	1 329 1 310 2 813 2 813
634 1 329 1 327 2 813 2 811 1 160	52 - - - -	- 17- - 2	1 329 1 310 2 813 2 813
634 1 329 1 327 2 813 2 811	52 - - - - - - 30-	17-	1 329 1 310 2 813 2 813
634 1 329 1 327 2 813 2 811 1 160 1 160	52 - - - - - - - - - - - - - - -	- 17- - 2	1 329 1 310 2 813 2 813 160 160
	561 779 779 75 75 75 34 757	779 58- 779 58- 75 75- 75 60- 34 757 - 34 813 -	561     671       779     58-       779     58-       -     -       75     75-       75     60-       34 757     -       249-

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code S	ubside	Fonds	G	Types de	I::-1 2021	D - 1::	1	A : 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel fac	cultative	rganiques	Genre	credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
MISSION 24: TOUR	ISME				<u> </u>	· ·			
rogramme 000: Subsistan	ice								
restations de tiers, frais de miss		ıts, séjour	s,) des 1			-	rangères à l'administrati		
24.000.00.01.1211	0473			3	E L	1 1	44	10 10	55
Promotion, publication, diffusion									
24.000.00.02.1211	0473			1	E L	40 40	-	-	4 4
Subventions d'investissement en		_	ivé)		_				
24.000.00.07.5211	0473 FA	CULTA TIF		1	E L	720 720	- 44-	10- 10-	71 66
rais de fonctionnement des aub	erges de jeunesse	s							
24.000.00.13.1211	0473			1	E L	58 58	-	-	5 5
Tota	ux Programme 00	00			E	819	-	-	81
TOT	AUX MISSION 2	24			L 	819 819	<u>-</u>	-	81
101	AUX MISSION 2				L	819	-	-	81
Totaux par mission,	, répartis selon le	premier c	hiffre du	code écono	omique				
DÉPENSES ET RECETTES COU	JRANTES POUR F	BIENS ET	SERVICE	S	E	99	_	10	1
					L	99	44	10	1
TRANSFERTS EN CAPITAL À D ECTEURS	DESTINATION ET	EN PROVI	ENANCE	D'AUTRES	E L	720 720	- 44-	10- 10-	7
	ice	DLAIR	E						
rogramme 000: Subsistan	ice	OLAIR	E	3	E L	4 270 4 270	<u>:</u>	77 77	
Programme 000: Subsistan Eémunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111	ccompagnement	DLAIR	E	3			-		4 34
Programme 000: Subsistan Rémunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  Frais de transport 25.000.00.01.1211	ccompagnement 0960		E		L	4 270		77	9 14
Programme 000: Subsistan  témunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  Frais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ	cce ccompagnement 0960 0960 es aux transports		E	1	L E L	9 095 9 095		45	9 14 9 14
Programme 000: Subsistan Eémunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  Frais de transport 25.000.00.01.1211	ccompagnement 0960		E		L E	9 095	-	45	4 34 9 14 9 14
Programme 000: Subsistan  démunération du personnel d'ac 25,000.00.00.1111  Trais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  Trais de location simple de bus	cce ccompagnement 0960 0960 cs aux transports 0960		E	1	E L E L	9 095 9 095 9 095	5 5	45	4 34 9 14 9 14 13
rogramme 000: Subsistan  démunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  rais de transport 25.000.00.01.1211  dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211	cce ccompagnement 0960 0960 es aux transports		E	1	E L E	9 095 9 095 130	5	45	4 34 9 14 9 14 13
Programme 000: Subsistan Rémunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  Prais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  Frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  Rémunération Superviseurs	ccompagnement 0960 0960 es aux transports 0960		E	1 1	E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130	- - - 5 5	45	4 34 9 14 9 14 13 13
Programme 000: Subsistan  témunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  frais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  témunération Superviseurs 25.000.00.07.1111	0960  0960  0960  0960  0960  0960		E	1	E L E L	4 270 9 095 9 095 130 130	- - - 5 5	45	4 34 9 14 9 14 13 13 7 7
rogramme 000: Subsistan  témunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  rais de transport 25.000.00.01.1211  bépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  rais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  témunération Superviseurs 25.000.00.07.1111	0960  0960  0960  0960  0960  0960		E	1 1	E L E L E	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80	- - - 5 5	45	4 34 9 14 9 14 13 13 7 7
Programme 000: Subsistan  démunération du personnel d'ac 25,000.00.00.1111  rais de transport 25,000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25,000.00.02.1211  rais de location simple de bus 25,000.00.03.1211  démunération Superviseurs 25,000.00.07.1111  achat de véhicules pour les supe 25,000.00.08.7422	cce ccompagnement 0960  0960  cs aux transports 0960  0960  0960  cryiseurs		<b>E</b>	1 1 3	E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80	- - - 5 5	45	4 34 9 14 9 14 13 13 7 7
Programme 000: Subsistan  témunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  frais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  Frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  Rémunération Superviseurs 25.000.00.07.1111  Achat de véhicules pour les supe 25.000.00.08.7422	cce ccompagnement 0960  0960  cs aux transports 0960  0960  0960  cryiseurs		E	1 1 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80 89	- - - 5 5	45	4 34 9 14 9 14 13 13 7 7 7
Programme 000: Subsistan  témunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  frais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  témunération Superviseurs 25.000.00.07.1111  tentat de véhicules pour les supe 25.000.00.08.7422  techat de biens durables 25.000.00.09.7422  undemnité exeptionelle pour les se	cce ccompagnement 0960  0960  cs aux transports 0960  0960  crviseurs 0960  0960  société de cars.		E	1 1 3 1	E L E L E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80 89	- - - 5 5	45	4 34 9 14 9 14 13 13 7 7 7
Programme 000: Subsistan  témunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  frais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  témunération Superviseurs 25.000.00.07.1111  techat de véhicules pour les supe 25.000.00.08.7422  techat de biens durables 25.000.00.09.7422	0960  0960  0960  0960  0960  0960  0960  0960  0960		E	1 1 3 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80 89	- - - 5 5	45	4 34 9 14 9 14 13 13 7 7 7
Programme 000: Subsistan  démunération du personnel d'ac 25,000.00.00.1111  Trais de transport 25,000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25,000.00.02.1211  Trais de location simple de bus 25,000.00.03.1211  Rémunération Superviseurs 25,000.00.07.1111  Achat de véhicules pour les supe 25,000.00.08.7422  Achat de biens durables 25,000.00.09.7422  Indemnité exeptionelle pour les supe 25,000.00.10.3200	cce ccompagnement 0960  0960  cs aux transports 0960  0960  crviseurs 0960  0960  société de cars.	scolaires	E	1 1 3 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80 89 89 89	5 5 5 5- 5- - -	77 45 45	4 34 9 14 9 14 13 13 7 7 7 8 8 8
Programme 000: Subsistan  témunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  Trais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  Trais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  Rémunération Superviseurs 25.000.00.07.1111  Achat de véhicules pour les supe 25.000.00.08.7422  Achat de biens durables 25.000.00.09.7422  Indemnité exeptionelle pour les supe 25.000.00.10.3200  Tota	cce ccompagnement 0960  0960  es aux transports 0960  0960  crviseurs 0960  0960  société de cars. 0960	scolaires	E	1 1 3 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80 89 89	5 5 5 5- 5- - -	77 45 45	4 34  9 14  9 14  13  13  7  7  8  8  8  13  7  13  7  13  7  13  79  13  79  13  79
Programme 000: Subsistan  témunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  Trais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  Trais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  Rémunération Superviseurs 25.000.00.07.1111  Achat de véhicules pour les supe 25.000.00.08.7422  Achat de biens durables 25.000.00.09.7422  Indemnité exeptionelle pour les supe 25.000.00.10.3200  Tota	ce compagnement 0960 0960 0960 0960 0960 0960 0960 096	scolaires		1 1 3 1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80 89 89 89 13 669 13 669 13 669	5 5 5 5- 5- - - -	77 45 45 45	4 34 9 14 9 14 13 13 7 7 8 8 8
Programme 000: Subsistan Rémunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  Frais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  Frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  Rémunération Superviseurs 25.000.00.07.1111  Achat de véhicules pour les supe 25.000.00.08.7422  Achat de biens durables 25.000.00.09.7422  Indemnité exeptionelle pour les supe 25.000.00.10.3200  Tota  Totaux par mission,	ce compagnement 0960  0960  es aux transports 0960  0960  erviseurs 0960  0960  société de cars. 0960  ux Programme 00  AUX MISSION 2	scolaires  000  premier c	hiffre du	1 1 3 1 1 1 1 code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80 89 89 89 13 669 13 669 13 669 13 669	5 5 5 5- 5- - - -	122 122 122	13 79 13 79 13 79
Programme 000: Subsistan Rémunération du personnel d'ac 25.000.00.00.1111  Frais de transport 25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relativ 25.000.00.02.1211  Frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211  Rémunération Superviseurs 25.000.00.07.1111  Achat de véhicules pour les supe 25.000.00.08.7422  Achat de biens durables 25.000.00.09.7422  Indemnité exeptionelle pour les supe 25.000.00.10.3200  Tota	cce ccompagnement 0960  0960  cs aux transports 0960  0960  open  open  open  open  crviseurs 0960  open  open  crviseurs 0960  crviseurs 0960  crviseurs 0960  crviseurs open  open  crviseurs open  cr	scolaires  000  premier c	hiffre du	1 1 3 1 1 1 1 code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	9 095 9 095 9 095 130 130 80 80 89 89 89 13 669 13 669 13 669	5 5 5 5- 5- - - -	77 45 45 45	13 79 13 79 13 79 13 79 13 79

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021

## MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

## Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Projets innovants de promotion	et mesures	d'accompagnement	pédagogique					
26.001.00.00.3300	0950	FACULTA	3	E	200	-	-	20
		TIF		L	200	-	-	20
		cement, séjours) d			n et des personnes étrangères à	l'administration		
26.001.00.01.1211	0950		3	E	6	-	-	
D (* 11. (* 1100 *				L	6	-	-	
Promotion, publication, diffusio			2		25			
26.001.00.02.1211	0950		3	E L	25 25	-	-	2 2
Cofinancement du plan de comn	nunication d	lans la cadra du Pro	gramme onératio					
26.001.00.03.1211	0950	ians ic caure un 110	4	E	50	_	_	5
20.001.00.02.1211	0,50		•	L	50	-	-	5
Promotion d'activités et soutien	en concerta	tion avec l'IBFFP et	t l'agence FSE à d	es actions d'i	nsertion professionnelle			
26.001.00.04.3300	0950	FACULTA	3	E	30	-	-	3
		TIF		L	30	-	-	3
Décret ISP:OISP agrées: finance	ement de l'é	quipe de base						
26.001.00.05.3300	0950	ORGANIQ	3	E	7 167	-	-	7 16
		UE		L	7 167	-	-	7 16
Subventions aux associations d'a	_	_				t dans l'agriculture urb	aine	
26.001.00.06.3300	0950	FACULTA	3	Е	25	-	-	2
		TIF		L	25	-	-	2
Initiatives de formation pour ap	_			-				
26.001.00.07.3300	0950	ORGANIQ	3	E	4	-	-	
C-14: 4!!!4:-4! 44:66		UE		L	4	-	-	
Subventions d'initiatives de diffe 26.001.00.08.3300				•				,
26.001.00.08.3300	0950	FACULTA TIF	3	E L	31 31	-	-	3
Subventions à la FEBISP		111			31			
26.001.00.09.3300	0950	ORGANIQ	3	Е	88	_	_	8
20100110010310000	0,20	UE	3	L	88	-	-	8
Subventions pour financer la foi	rmation con	tinue du personnel d	des organismes ag	réés				
26.001.00.10.3300	0950	ORGANIQ	4	Е	250	_	_	250
		UE		L	200	-	-	200
Financement de l'embauche con	pensatoire	dans le secteur de l'	insertion profession	nnelle				
26.001.00.11.3300	0950	ORGANIQ	4	E	1 843	-	-	1 84
		UE		L	1 751	-	-	1 75
Frais de gestion liés à l'embauch	e compensa	toire dans le secteur	de l'insertion soc	io-profession	nelle			
26.001.00.12.3300	0950	ORGANIQ	3	E	42	-	-	4:
		UE		L	42	-	-	4:
Financement de la délégation sy				-				
26.001.00.13.3300	0950	ORGANIQ	3	E L	7 7	-	-	,
G I d' NGINI D I I		UE		L		-	-	
Subventions à Skills Belgium	0050	ORGANIO	2	-	50			-
26.001.00.14.3300	0950	ORGANIQ UE	3	E L	50 50	-	-	50
Contribution financiàre de la CC	T ou finan		FCF	L	50			
Contribution financière de la CO 26.001.00.16.4523	op au man 0950	ORGANIQ	*SE 4	E	110			110
20.001.00.10.4323	0930	UE	4	E L	110	-	-	110
Contribution de la Commission	Communau		nancement de l'ac			nation tout le long de la v	/ie	111
26.001.00.17.4523	0950	ORGANIQ	4	Е	18	-	<u>-</u>	1
20100110011711020	0,20	UE	·	L	18	-	-	1
Contribution de la CCF au servi	ice francont		qualifications					
26.001.00.18.4523	0950	ORGANIQ	4	E	73	-	-	7.
		UE		L	73	<u>-</u>		7.
Certifications en matière de vali	dation des c	ompétences						
26.001.00.19.3300	0950	FACULTA	3	E	740	-	11	75
		TIF		L	740	-	11	75
Pérennisation de projets issus du	-	_	-					
26.001.00.20.3300	0950	FACULTA	3	Е	346	-	-	34
		TIF		L	214	_	_	21-
	ux Progran		_	E	11 105		11	11 11

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genie	credit	Illitiai 2021	Redistributions 2021	i ei ajust. 2021	Ajuste 2021
Programme 002: Classes m	oyennes								
Subventions en matière de forma	tion des indér	oendants et	des classes	moyennes					
26.002.00.01.3300	0412	FACULTA TIF		3	E L	437 437	-	-	437 437
Subventions à l'OFFA									
26.002.00.06.4140	****	ORGANIQ		4	Е	134	-	-	134
Autres frais pour projets pédago	aiana du aan	UE	do munioto o		L	134	-	-	13-
26.002.00.07.3300	- ·	ORGANIQ		3	Е	590	_	_	59
		UE			L	590	-	-	59
rais de fonctionnement du Serv trangères a l' administration	ice Formation	PME (rue	de Stalle),p	restations	de tiers, frais	de missions (déplacem	ents, séjours,)des memb	ores de l'administration et	des personnes
26.002.00.08.1211	0412			1	Е	139	7-	-	133
					L	139	7-	-	132
Promotion et autres prestations on administration	et travaux par	tiers, prest	ations de ti	ers, frais d	le missions (d	éplacements, séjours,	des membres de l'admin	istration et des personnes	étrangères a l'
26.002.00.09.1211	0412			1	E	65	-	-	6:
					L	65	-	-	6:
Subventions à l'ASBL Espace Fo 26.002.00.10.3300				2	Е	9 799			9 79
26.002.00.10.3300	0412	ORGANIQ UE		3	E L	9 799 9 799	-	-	9 79
Subventions de fonctionnement a	u Consortiun	ı de validati	ion et de co	mpétence					
26.002.00.11.4140	****	ORGANIQ		4	E L	17 17	-	11- 11-	
Equipements		UE			L	17	<u> </u>	11-	
26.002.00.12.7422	0412			1	E	5	-	-	
					L	5	-	-	
•		e mobilités,	en ce comp			éventuels suite à la non		oppe y afférente	,
Dépenses effectuées dans le cadro 26.002.00.14.1211	e de projets de 0412	e mobilités,	en ce comp	ris les rem 1	boursements E L	éventuels suite à la non - -	consommation del'envelore 7 7	oppe y afférente - -	7
26.002.00.14.1211			en ce comp		E L E	- - 11 186	7	11-	11 175
26.002.00.14.1211	0412		en ce comp		E L	-	7	·· ·	7
26.002.00.14.1211  Total	0412 ux Programme	e 002		1	E L E L	11 186 11 186	7	11-	11 175
26.002.00.14.1211  Total  Programme 003: Institut bi	0412 ux Programme	e 002 incophone	es pour la	1 formatio	E L E L	11 186 11 186 onnelle	7 7 - -	11-	11 17: 11 17:
	0412 ux Programme	e 002 incophone	es pour la	1 formatio	E L E L	11 186 11 186 onnelle	7 7 - -	11-	11 178 11 178
26.002.00.14.1211  Total  Programme 003: Institut bi	0412 ux Programme ruxellois fra	e 002  ancophone ent et ses according	es pour la tions de for	1 formatio	E L E L con profession rganisées dan	11 186 11 186 onnelle s le cadre de la gestion 44 155	7 7 - -	11-	11 175 11 175 11 176 rs et la collaboration 44 155
Programme 003: Institut bu Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  ******	e 002 ancophone ent et ses ac ORGANIQ UE	es pour la	formations on 3	E L E L Don profession rganisées dan E L	11 186 11 186 onnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155	7 7 - - paritaire, (y compris la s	11-	11 175 11 175 11 175 rs et la collaboration
26.002.00.14.1211  Total  Programme 003: Institut bit Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140  Subventions accordées à l'Institu	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  ******  t pour les acti	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE ions de forn	es pour la tions de for nations org:	formations on 3	E L E L con profession rganisées dan E L	11 186 11 186 onnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155 partenariat avec des ac	7 7 - - paritaire, (y compris la s	11-	11 175 11 175 12 175 13 175 14 155 14 155
Programme 003: Institut bu Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  ******  t pour les acti	e 002 ancophone ent et ses ac ORGANIQ UE	es pour la tions de for nations org:	formations on 3	E L E L Don profession rganisées dan E L	11 186 11 186 onnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155	7 7 - - paritaire, (y compris la s	11-	11 175 11 175 11 176 rs et la collaboration 44 155
Programme 003: Institut bi Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140  Subventions accordées à l'Institu 26.003.00.01.4140  Subventions à l'Institut pour les	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  *****  t pour les acti  ***** actions de for	e 002  Incophone ent et ses act  ORGANIQ  UE ions de form  ORGANIQ  UE mation dans	es pour la tions de for nations orga	formatio mations on 3 mnisées dan 3	E L Don profession rganisées dan E L us le cadre de E L	11 186 11 186 20 11 186 20 2 420	7 7 - - paritaire, (y compris la s	11-	rs et la collaboration  44 155 44 26 2 426
Programme 003: Institut bit Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Institut 26.003.00.01.4140	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  *****  t pour les acti  ***** actions de for	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE ions de form ORGANIQ UE mation dans	es pour la tions de for nations orga	formatic mations or 3 nnisées dan 3	E L E L Don professio ganisées dan E L us le cadre de E L	11 186 11 186 20 nnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155 partenariat avec des ac 2 420 2 420 2 693	paritaire, (y compris la s	11-	11 17: 11 17: 11 17: rs et la collaboration 44 15: 44 15: 2 420 2 420
Programme 003: Institut bi Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Institu 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour les 26.003.00.02.4140	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  *****  t pour les acti  ***** actions de for	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE ions de form ORGANIQ UE mation dans ORGANIQ UE	es pour la tions de for nations orga	formatio mations on 3 mnisées dan 3	E L Don profession rganisées dan E L us le cadre de E L	11 186 11 186 20 11 186 20 2 420	7 7 - - paritaire, (y compris la s	11-	11 175 11 175 11 175 rs et la collaboration 44 155 44 155
Programme 003: Institut bi Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Institu 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour les 26.003.00.02.4140	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  ******  it pour les acti  ******  actions de for  ******	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE ions de form ORGANIQ UE mation dans ORGANIQ UE	es pour la tions de for nations orga	formatio mations on 3 mnisées dan 3	E L E L con profession rganisées dan E L us le cadre de E L	11 186 11 186 11 186 onnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155 partenariat avec des au 2 420 2 420 2 693 2 693 2 693	paritaire, (y compris la s	11-	11 175 11 175 11 175 rs et la collaboration 44 155 44 155 2 420 2 420 2 693 2 693
Programme 003: Institut bu Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Institu 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour les 26.003.00.02.4140 Total	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  ******  it pour les acti  ******  actions de for  ******	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE  ons de forn  ORGANIQ UE  ORGANIQ UE  e 003	es pour la tions de for nations orga	formatio mations on 3 mnisées dan 3	E L  E DON profession ganisées dan  E L  In se cadre de E  L  In se cadre de E  L  L  E L  E L  E L  E L	11 186 11 186 11 186 onnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155 partenariat avec des ac 2 420 2 420 2 693 2 693 49 268 49 268	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tie	11 175 11 175 11 175 11 175 rs et la collaboration 44 155 2 420 2 420 2 693 49 266 49 268 71 555
26.002.00.14.1211  Total  Programme 003: Institut bi Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140  Subventions accordées à l'Institu 26.003.00.01.4140  Subventions à l'Institut pour les 26.003.00.02.4140  Total	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  *****  ut pour les acti  ******  actions de for  *****  ux Programme	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE  ons de forn  ORGANIQ UE  ORGANIQ UE  e 003	es pour la tions de for nations orga	formatio mations on 3 mnisées dan 3	E L E L con profession rganisées dan E L us le cadre de E L ul E L	11 186 11 186 20 nnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155 partenariat avec des ac 2 420 2 420 2 420 2 693 2 693 49 268 49 268	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tie	11 175 11 175 11 175 11 175 11 175 12 42 155 12 42 155 12 42 155 12 42 155 13 42 155 14 155 14 155 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 1
Programme 003: Institut bu Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Institu 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour les 26.003.00.02.4140 Total	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  *****  ut pour les acti  ******  actions de for  ******  ux Programme  AUX MISSIO	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE ions de form ORGANIQ UE mation dans ORGANIQ UE e 003	es pour la tions de for nations orga	formations on 3 mnisées dan 3 u New Dea 3	E L E L con profession rganisées dan E L us le cadre de E L ut E L E L	11 186 11 186 11 186 onnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155 partenariat avec des ac 2 420 2 420 2 693 2 693 49 268 49 268	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tie	11 17: 11 17: 11 17: 11 17: 11 17: 14 15: 2 42( 2 42( 2 42( 4 42( 4 4 26( 4 4 26( 7 1 55)
Programme 003: Institut bi Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Institu 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour les 26.003.00.02.4140  Totai  Totai	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  ******  ut pour les acti  ******  actions de for  ******  ux Programme  AUX MISSIO  répartis selon	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE ions de form ORGANIQ UE mation dans ORGANIQ UE e 003	es pour la tions de for nations org: s le cadre d	formations on 3 mnisées dan 3 u New Dea 3	E L E L Don profession ganisées dan E L Is le cadre de E L Is le L E L L Domique E	11 186 11 186 onnelle s le cadre de la gestion 44 155 44 155 partenariat avec des ac 2 420 2 420 2 420 2 693 2 693 49 268 49 268 71 559 71 285	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tie	11 17: 11 17: 11 17: 11 17: 12 42: 2 42: 2 42: 2 69: 2 69: 49 26: 49 26:
26.002.00.14.1211  Total  Programme 003: Institut bil Subventions à l'Institut pour son evec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140  Subventions accordées à l'Institut 26.003.00.01.4140  Total	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  *****  It pour les acti  *****  actions de for  *****  ux Programme  AUX MISSIO  répartis selon	e 002  Incophone ent et ses act ORGANIQ UE ORGANIQ UE mation dans ORGANIQ UE e 003 ON 26	es pour la tions de for nations org: s le cadre d chiffre du	formatic mations or 3 misées dar 3 u New Dea 3	E L  E L  Don profession ganisées dan  E L  as le cadre de E  L  L  L  E L  L  Domique  E L  E L  E L  E L  E L  E L  E L  E	11 186 11 186 11 186 11 186  connelle  s le cadre de la gestion  44 155 44 155  partenariat avec des au 2 420 2 420 2 693 2 693 49 268 49 268 71 559 71 285	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tie	11 17: 11 17: 11 17: 11 17: 14 15: 2 42: 2 42: 2 69: 2 69: 49 26: 49 26: 71 55: 71 28:
26.002.00.14.1211  Total  Programme 003: Institut bit Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140  Subventions accordées à l'Institut 26.003.00.01.4140  Total	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  *****  It pour les acti  *****  actions de for  *****  ux Programme  AUX MISSIO  répartis selon	e 002  Incophone ent et ses act ORGANIQ UE ORGANIQ UE mation dans ORGANIQ UE e 003 ON 26	es pour la tions de for nations org: s le cadre d chiffre du	formatic mations or 3 misées dar 3 u New Dea 3	E L E L Don profession ganisées dan E L Is le cadre de E L Is le L E L L Domique E	11 186 11 186 11 186  connelle  s le cadre de la gestion  44 155 44 155  partenariat avec des ac 2 420 2 693 2 693 49 268 49 268 71 589 71 285	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tie	11 17 11 17 12 42 12 42 12 42 12 69 14 9 26 14 9 26 17 1 55 71 28
Totau  Totau  Programme 003: Institut bi Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140  Subventions accordées à l'Institut 26.003.00.01.4140  Totau  To	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  *****  ut pour les acti  ******  actions de for  *****  ux Programme  AUX MISSIO  répartis selon  URANTES POU  DESTINATION	e 002  ancophono ent et ses ac  ORGANIQ UE ions de form ORGANIQ UE mation dan: ORGANIQ UE a 003	es pour la tions de for nations org: s le cadre d chiffre du	formatic mations or 3 misées dar 3 u New Dea 3	E L E L Don profession  ganisées dan  E L L B L L E L L E L L E L L E L E L E L E L E	11 186 11 186 11 186 11 186  connelle  s le cadre de la gestion  44 155 44 155  partenariat avec des au 2 420 2 420 2 693 2 693 49 268 49 268 71 559 71 285	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tie	11 17: 11 17: 11 17: 11 17: 12 42: 2 42: 2 42: 2 69: 2 69: 49 26: 49 26: 71 55: 71 28:
Programme 003: Institut bi Subventions à l'Institut pour son avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140  Subventions accordées à l'Institu 26.003.00.01.4140  Subventions à l'Institut pour les 26.003.00.02.4140  Total	0412  ux Programme  ruxellois fra  fonctionneme  ******  ut pour les acti  ******  actions de for  ******  ux Programme  AUX MISSIO  répartis selon  (RANTES POU  DESTINATION  L'INTÉRIEUR	e 002  ancophone ent et ses ac  ORGANIQ UE ons de forn ORGANIQ UE  ORGANIQ UE  ORGANIQ UE  1 de premier  VR BIENS ET  DU SECTEU  DU SECTEU	es pour la tions de for nations org: s le cadre d chiffre du	formatic mations or 3 misées dar 3 u New Dea 3	E L E L On professio ganisées dan E L Is le cadre de E L L L L L E L L E L L Domique E L L E L L Domique	11 186 11 186 11 186  connelle  s le cadre de la gestion  44 155 44 155 partenariat avec des ac 2 420 2 420 2 693 2 693 4 9 268 4 9 268 4 9 268 7 1 559 7 1 285	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tie	11 17: 11 17: 11 17: 11 17: 12 42: 2 42: 2 42: 2 69: 2 69: 49 26: 49 26:

Dépenses	1	i	i			,	-	1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
MISSION 27: DETT	ES								
rogramme 001: Bâtiment	s scolaires								
rais de fonctionnement									
27.001.00.00.1211	0112			1	E L	119 119	-	-	11 <sup>1</sup>
Octation à la SPABSB 27.001.00.01.2110	0171			1	E	-	-	-	
Tota	nux Programm	e 001			L E	119	-	-	11'
	Ü				L	119	-	-	11
rogramme 002: Charges	financières								
ntérêts-charges financières 27.002.00.01.2160	0112			1	Е	30	-	-	3
Tots	ux Programm	e 002			E E	30 30	-		3 3
	un I i ogi ummi				L	30	-	-	3
Programme 007: Dettes bâ	timents rue	des palai	S						
Dettes Bâtiments Rue des Palais 27.007.00.00.2110	6 <b>42 (intérêts)</b> 0171			1	Е	472	-	-	47
					L	472	-	-	47
Dettes Bâtiments Rue des Palais 27.007.00.01.9110	0172	ments)		1	E	1 226	-	-	1 22
Total	nux Programm	. 007			L E	1 226 1 698	-	<u> </u>	1 22 1 69
1002	iux rrogramm	e 00 /			L L	1 698	-	-	1 69
ТОТ	TAUX MISSIO	N 27			E L	1 847 1 847	-		1 84' 1 84'
Totaux par mission	, répartis selon	ı le premiei	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	R BIENS E	T SERVICE	S	E L	119 119	-	-	
INTÉRÊTS ET REVENUS DE L	4 PROPRIÉTÉ				E	502	-	-	
					L	502	-	-	
DETTE PUBLIQUE					E L	1 226 1 226	-	-	
MISSION 28: INFR		URES S	SPORTI	VES P	RIVEES				
Investissements en matière d'inf		ortives pri	vées (A.R.(	1/04/1977	<u> </u>				
28.000.00.00.5210	0810			1	E L	268 268	-	-	268 268
mr. 4	nux Programm	e 000			E L	268 268			268 268
1 ota		N 28			E	268	-	-	268
	TAUX MISSIO	.1120			L	268	-	-	268
			chiffre du	code écon		268	-	-	20
TO	ı, répartis selon	ı le premiei			omique	268 268 268	-	-	20

Dépenses							ı	1	COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	nctionnel	facultative	organiques		credit			<b>J</b>	- 9
MISSION 29: ENSEIGN	NEMEN	ΝΤ							
rogramme 002: Complexe sp	ortif et H	all sport	if						
émunération du personnel									
29.002.00.00.1111	0131			3	E L	1 204 1 204	-	-	1 20 1 20
épenses de fonctionnement	0121				F	400			40
29.002.00.01.1211	0131			1	E L	409 409	- -	-	40 40
Complexe sportif à Anderlecht - Ach 29.002.00.03.7422	at de maté 0810	riel		3	Е	30	_	_	3
27100210010017122	0010				L	30	-	-	3
récompte immobilier du Complexe	-								
29.002.00.04.1250	0810			1	E L	35 35	-	-	3
Totaux P	rogramme	002			E	1 678	-	-	1 67
Programma 003: Ensaignaman	.+				L	1 678	-	-	1 67
rogramme 003: Enseignemen répenses de toutes natures relatives		eation do 11	oneoiener	n#					
29.003.00.00.0101		FACULTA	_	e <b>nt</b> 3	E	150	-	-	15
		TIF			L	150	-	-	15
témunération du personnel enseigna 29.003.00.01.1111	ont nors Ha	aute-Ecole		3	E	4 992	_	_	4 99
					L	4 992	-	-	4 99
témunération du personnel enseigna 29.003.00.02.1111	ant de la H 0940	aute-Ecole		3	Е	78			7
27.003.00.02.1111	0940				L	78	-	-	7
Lémunération des animateurs et coo		des activit	és parasco						
29.003.00.03.1111	0940			3	E L	22 22	-	-	2 2
rais liés au personnel									
29.003.00.04.1111	0940			3	E L	550 550	-	-	55 55
Quote-part dans les pensions du pers	sonnel ense	ignant sub	ventionné	issu de l'ex	-	Brabant			
29.003.00.05.1120	0131			3	E L	708 708	-	-	70 70
Rémunération du personnel non ens	eignant ho	rs Haute-E	cole		L	700			70
29.003.00.06.1111	0940			3	E	15 540	-	-	15 54
Rémunération du personnel non ens	oignant da	la Hauta I	anlo.		L	15 540	-	-	15 54
29.003.00.07.1111	0940	ia Haute-E	Cole	3	Е	1 878	_	_	1 87
					L	1 878	-	-	1 87
Frais relatifs aux missions internatio 29.003.00.09.1200	nales 0940			3	E	20			2
27.003.00.07.1200	0740			3	L	20	-	-	2
Dépenses de fonctionnement des écol		ommission	communau	taire franc					
29.003.00.12.1211	0940			1	E L	9 281 9 281	-	-	9 28 9 28
rais de gestion du personnel					L	7 201		-	720
29.003.00.13.1212	0131			1	E	3	-	-	
uhvontions de ferretier	H E I - '	da P	λuo		L	3	-	-	
ubventions de fonctionnement a la 1 29.003.00.15.4150		<b>ue вгоиск</b> ORGANIQ		1	Е	691	_	_	69
27.000.00.13.T13U	JJ-70 (	UE		1	L	691	<u> </u>	<u>-</u>	69
chat de biens meubles pour les étab		de la Com	mission co						
29.003.00.17.7422	0940			1	E L	1 815 1 815	-	-	1 81 1 81
Achat de biens meubles durables pou	ır la Haute	e-Ecole				1 013		<del>_</del>	1 01
29.003.00.18.7422	0940			1	E	201	-	-	20
shot de bione	lo '	<b>:</b> 46a	alair		L	201	-	-	20
Achat de biens meubles durables pou 29.003.00.19.7422	ır les activi 0940	ites parasc	otaires.	1	Е	10	=	_	1
27.000.00.17.7722	32.70			1	L	10	-	-	1

Dépenses									COCOF
	Code onctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
Honoraires, frais d'études et docume	entation en	matière d'	enseigneme	nt					
29.003.00.20.1211	0940			3	E	200	-	-	200
					L	200	-	-	200
Initiatives transversales sur le site du									
29.003.00.22.3300	0940	FACULTA TIF		3	E L	150 150	-	-	150 150
Subventions au Centre de Validation	n dos Com		CEDIA AS	DI	L	130	-	<u> </u>	130
29.003.00.23.4160		ORGANIQ		3 3	Е	15			15
29.003.00.23.4100	0340	UE		3	L	15	-	-	15
Subventions de fonctionnement au C	Centre de t		avancée du	CERIA A					
29.003.00.25.4160		ORGANIQ		3	Е	30	-	-	30
		UE			L	30	-	-	30
Subventions aux initiatives en lien av	vec l'enseig	gnement							
29.003.00.27.3300	0940	FACULTA		3	E	400	200-	-	200
		TIF			L	400	200-	-	200
Frais liés au personnel enseignant									
29.003.00.28.1111	0940	FACULTA		3	E	388	-	-	388
		TIF			L	388	-	-	388
Totaux P	Programmo	e 003			E	37 122	200-	-	36 922
					L	37 122	200-	<u> </u>	36 922
TOTAUX	X MISSIO	N 29			E L	38 800 38 800	200- 200-	-	38 600 38 600
Totaux par mission, rép	oartis selon	ı le premier	chiffre du	code écono	omique				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VE.	ENTILÉES				E L	150 150	-	-	
1.DÉPENSES ET RECETTES COURA!	NTES POU	R BIENS E	T SERVICES	5	E L	35 308 35 308	-	-	
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DES D'AUTRES SECTEURS					E L	550 550	200- 200-	-	
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INT	TÉRIEUR .	DU SECTE	UR DES		E	736	-	-	
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					L	736	-	-	
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVEST	TISSEMEN	TS			E L	2 056 2 056	-	-	

# MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

#### Programme 000: Subsistance

Frais liés à l'immeuble à Paris								
30.000.00.01.0101	0112		4	E	40	_	_	40
				L	40	-	-	40
Frais de mission et de réceptio	n des membro	es du collège et des m	embres de cabi	inet				
30.000.00.02.1200	0112		3	E	35	15-	-	20
				L	35	15-	-	20
Prestations de tiers, missions,	frais d'étude,	colloques						
30.000.00.03.1211	0112		3	E	25	10-	-	15
				L	25	10-	-	15
Subventions aux associations								
30.000.00.04.3300	0112	FACULTA	3	E	35	15	-	50
		TIF		L	35	15	-	50
Actions francophonies								
30.000.00.05.3300	0112	FACULTA	3	E	50	-	-	50
		TIF		L	50	-	-	50
Transfert à WBI								
30.000.00.06.4523	0181		3	E	252	-	-	252
				L	252	-	-	252
Subventions aux associations <sub>I</sub>	oour frais d'e	nvoi ou d'accueil d'ex	perts dans le c	adre de colloques				
30.000.00.08.3300	0112	FACULTA	3	E	25	25	-	50
		TIF		L	25	25	-	50
Frais liés aux activités de la R	eprésentation	de la Commission con	nmunautaire 1	française à Paris	·		·	
30.000.00.09.1211	0112		3	E	35	15-	-	20
				L	35	15-	-	20
To	taux Progran	nme 000		E	497	-	-	497
	-			L	497	-	_	497

Dépenses	1								COCOF
Allocations de base	Code	Subside facultative	Fonds	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	racuitative	organiques		credit			·	
Programme 001: Politique	générale								
Tableaux de bord									
30.001.00.00.1211	0112			1	E	5	-	-	5
Promotion, publication et diffu	sion				L	5	<u>-</u>	-	5
30.001.00.01.1211	0112			3	E	50	-	-	50
					L	50	-	-	50
Subventions de politique génér 30.001.00.02.3300		FACULTA	ogique	3	E	500	20	_	520
		TIF			L	500	20	-	520
Subventions destinées à soutent 30.001.00.03.3300		'égalité des FACULTA	chances	2	Е	190	_	1-	189
30.001.00.03.3300	0112	TIF			L	190	-	1-	189
Contribution au fonctionneme		ssion nation	ale des droi						
30.001.00.04.4140	0112			4	E L	5	-	1 1	6
Promotion, publication, étude o	lans le cadre de	e l'égalité de	s chances						
30.001.00.06.1211	0112			2	E L	20 20	-	-	20 20
Provision pour dépenses liées à	l'appel à proje	t vivre-ense	mble		ь	20		-	20
30.001.00.07.1211	0112			2	E	-	-	-	
Subvention dans le cadre de l'a	nnel à nroiet vi	ivro oncomb	ـــــــــــــــــــــــــــــــــــــ		L	-	-	-	-
30.001.00.08.3300	0112	ivi e-ensemb	ic	2	Е	-	-	-	-
					L	-	-	-	<u> </u>
Déplacement à l'étranger pour 30.001.00.09.1211	missions de pol 0112	litique généi	ale	3	E	15	_	_	15
50.001.00.09.1211	0112				Ĺ	15	-	-	15
Accord non marchand gestion		pensatoire (l	BEC, rédui						0.0
30.001.00.11.0101	0112			1	E L	74 74	12 12	-	86 86
Accord non marchand ACS									
30.001.00.12.0101	0112			3	E L	1 000 1 000	-	-	1 000 1 000
Accord non marchand embauc	he compensatoi	ire				1 000			1 000
30.001.00.13.0101	0112			3	E L	5 577	306	-	5 883
Accord non marchand Volet B	en Être				L	5 555	306	<u> </u>	5 861
30.001.00.14.0101	0112			3	E	412	38	-	450
A d					L	412	38	-	450
Accord non marchand primes s 30.001.00.15.0101	0112			3	Е	230	_	_	230
					L	230	-	-	230
Projets innovants 30.001.00.16.0101	0112			3	Е	50	20-		30
30.001.00.10.0101	0112			3	L	50	20-	<u> </u>	30
Provision pour accord non mai					_				
30.001.00.17.0101	0112			3	E L	3 725 3 725	356- 356-	-	3 369 3 369
Subventions Mediapark BX1									
30.001.00.18.5210	0112			1	E L	-	-	-	
Subvention à l'ASBL CBCS					L	<u> </u>	<u>-</u>		
30.001.00.19.3300	0112			1	E	-	-	-	
		* 1 6	OVID 10		L	-	-	-	
Subventions de toutes nature li 30.001.00.21.0100	ees a la crise sa 0112	mtaire du C	OV 11) 19	1	E	9 634	7 837-	-	1 797
	· -				Ĺ	9 634	9 634-	-	
Subvention à l'ASBL Association	_	ur l'emploi (	et la Forma	-	-	soldes des primes non-	marchand 2018.		
30.001.00.22.3300	0112			1	E L	-	-	-	
Subventions de toutes natures :	-	en lien avec	la crise sai						
30.001.00.23.3200	0112			1	E L	<u>-</u>	-	<u>-</u> -	
Subventions de toutes nature a	ux associations	en lien avec	la crise sai	nitaire CO		<del>-</del>	<del>-</del>	<u> </u>	
30.001.00.24.3300		FACULTA		1	E	-	-	-	
		TIF			L	-	1 797	-	1 797

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds		Types de	T ::: 1 2021	D 11 ( 11 ( 2021	1 : . 2021	A: (/ 2021
	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
Subventions de toutes natures au 1		an lian ava	. la avisa sa	mitaina CO	VID 10				
30.001.00.25.1211	0112	en Hen ave	c la crise sa	nitaire CO 1	VID 19. E	_	_	_	_
50.001.00.25.1211	0112			1	L	-	-	-	-
Subventions de toutes nature aux	communes ei	n lien avec	la crise sani	itaire COV	ID 19.				
30.001.00.26.4322	0112			1	E	-	-	-	-
					L		<u>-</u>	-	-
renforcement des nouvelles techno		ıformation	et de la con			pérateurs associatifs-CO	OVID 19		
30.001.00.27.5210	0112			1	E L	-	-	-	-
Achat de biens non durables et de	service liées	à la crise s	anitaire CC	VID-19					
30.001.00.28.1211	0112			1	E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Rémunérations liées au Covid-19.									
30.001.00.29.1111	0112			1	E	-	260	-	260
Fords de formation (1971)		1 10			L	-	260	-	260
Frais de fonctionnement liés à la c	rise du Covi 0112	a-19		1	E		72		72
30.001.00.30.1211	0112			1	E L	-	73 73	-	73 73
Provision accord non marchand							7.5		13
30.001.00.31.0101	0112			3	Е	3 000	-	-	3 000
					L	3 000	-	-	3 000
Indemnité Covid - plan de relance	en matières	d'affaires s	ociales						
30.001.00.32.3300	0112	FACULTA		1	E	-	2 919	-	2 919
		TIF			L	-	2 919	-	2 919
Indemnité Covid - Plan de relance					_				
30.001.00.33.3300	0112	ORGANIQ UE		1	E L	-	3 950 3 950	-	3 950 3 950
Indemnité Covid - Plan de relance	en matière o		on sociale				3,500		3,30
30.001.00.34.3300		FACULTA		1	Е	_	125	_	125
		TIF			L	-	125	-	125
Indemnité Covid - Plan de relance	en matière o	de santé et	de promotic	on de la sar	ıté				
30.001.00.35.3300	0112	FACULTA		1	E	-	260	-	260
		TIF			L	-	260	-	260
Indemnité Covid - Subvention exc	•			,		5.244	125		5.260
30.001.00.36.3300	0112	FACULTA TIF		1	E L	5 244 5 244	125 125	-	5 369 5 369
Indemnité Covid - Soutien aux ass	ociations ag		rtion socio-	profession				classes movennes et les	
30.001.00.37.3300	_	FACULTA		1	E	-	125	-	125
		TIF			L	-	125	-	125
Totaux	x Programmo	e 001			E	29 731	-	-	29 731
					L	29 709	-	-	29 709
TOTA	UX MISSIO	N 30			E	30 228	-	-	30 228
					L	30 206	-	-	30 206
Totaux par mission, r	épartis selon	ı le premier	chiffre du	code écono	mique				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON V	VENTILÉES				E	23 742	7 857-		
					L	23 720	9 654-		-
1.DÉPENSES ET RECETTES COUR	RANTES POU	IR BIENS E	T SERVICE.	S	E	185	293		
2 TD (MCCEPTC DE BEUENIUS ) D	ECTINIATION	LETENDS	OVEN ANC	,	L	185	293		- 12.40
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DI D'AUTRES SECTEURS	ESTINATION	ET EN PR	OVENANCE		E L	6 044 6 044	7 564 9 361	1-	- 13 607 - 15 404
A TRANSFERTS DE REVENUS À L'I	INTÉRIEUR .	DU SECTE	UR DES		E	257	, 301	1	258
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	LLIZON				L	257	-	1	258

COCOF

Depenses									COCOI
Allocations de base	Code Fonctionnel	Subside acultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.			organiques		credit				
MISSION 31: INFRA	STRUCTU	JRES							
rogramme 001: Dépenses i	initiatives								
tivité 08: Infrastructures	• • •	, ,	• •						
épenses-crèches-Subventions pla 31.001.08.01.5112	0443	(secteur p	orive)	1	E L	450 820	-	-	450 820
épenses crèches- Subventions pla	aces existantes	(secteur i	oublic)		L	820	<u>-</u>	<u> </u>	820
31.001.08.02.6300	0443	` '	,	1	E L	600 600	1 070		1 670 600
épenses affaires sociales									
31.001.08.03.5112	0443			1	E L	476 476	100	-	476 576
errains d'accueil pour les gens d 31.001.08.04.6321	le voyages 0443			1	E	13	_	-	13
					L	13	-	-	13
épenses crèches- Subventions no 31.001.08.05.6300	ouvelles places 0443	(secteur p	oublic)	3	Е	4 850	1 070-	_	3 780
31.001.08.03.0300	0443				L	5 600	1 070-	-	5 600
épenses crèches- Subventions no	-	(secteur p	rivé)	2	-			25*	
31.001.08.06.5112	0443			3	E L	850 1 300	-	250	1 100 1 300
épenses - Subventions dans les I 31.001.08.07.5112	nfra Sociales p 0443	our perso	nnes handi	capées (sec	eteur privé) E	2 700	1 000-		1.700
31.001.08.07.3112	0443			1	L	3 900	1 000-	-	1 700 3 900
Dépenses - Subventions infrastruc									
31.001.08.08.5112	0443			1	E L	515 515	-	-	515 515
Totau	x Programme	001			E L	10 454 13 224	1 000- 100	250	9 704 13 324
ctivité 08: Infrastructures épenses - Bâtiments administrat 31.002.08.01.7200	tifs 0443			1	E	500	-		500
épenses - Constructions et équip	amente Halte	gardaria F	toile Polair	••	L	500	-	-	500
31.002.08.02.7200	0443	garacric	tone i omi	1	E L	-	-	-	
Dépenses - Tourisme social									
31.002.08.03.7200	0443			1	E L	125 125	-	-	125 125
Dépenses - Centre sportif de la W	oluwe					123			120
31.002.08.04.7200	0443			1	E L	120 120	-	-	120 120
épenses - Complexe sportif d'An	nderlecht				L	120			120
31.002.08.05.7200	0443			1	E L	-	-		
épenses - Enseignement									
31.002.08.06.7200	0443			3	E L	20 589 27 202	1 050 200	1 150-	20 489 27 402
épenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443			1	Е	500	150	483	1 133
Totau	ıx Programme	002			L E	500 21 834	1 200	483 <b>667</b> -	983 22 367
					L	28 447	200	483	29 130
IOIA	LIV MICCION	1.21			107	22 200	200		
Totaux par mission, 1	AUX MISSION	i 31			E L	32 288 41 671	200 300	417- 483	
			chiffre du	code écono	L				
TRANSFERTS EN CAPITAL À DE	répartis selon l	le premier			L omique				42 454
ECTEURS	répartis selon l ESTINATION E	le premier T EN PRO	VENANCE .		L omique E L	41 671 4 991 7 011	300	483	42 454
ECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL À L'I.	répartis selon l ESTINATION E	le premier T EN PRO	VENANCE .		L omique E	<b>41 671</b> 4 991	<b>300</b> 1 000-	483	42 454
ECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL À L'I. DMINISTRATIONS PUBLIQUES	répartis selon l ESTINATION E INTÉRIEUR DU	le premier T EN PRO J SECTEU	VENANCE .		L omique E L E L E	4 991 7 011 5 463 6 213 21 834	1 000- 100 - 1 200	250 - - - 667-	32 071 42 454 4 24 22 36
.TRANSFERTS EN CAPITAL À DE JECTEURS .TRANSFERTS EN CAPITAL À L'I. IDMINISTRATIONS PUBLIQUES .INVESTISSEMENTS ET DÉSINVE	répartis selon l ESTINATION E INTÉRIEUR DU	le premier T EN PRO J SECTEU	VENANCE .		L omique E L E L	4 991 7 011 5 463 6 213	1 000- 100 -	250 - -	<b>42 45</b> 6 4 26

Dépenses

Dépenses		,							COCOF
Allocations de base	Code Fonctionnel	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	iacuitative	organiques		credit			·	
MISSION 32: PHA	RE								
Programme 003: Etoile P	olaire								
Activité 10: Etoile polaire									
Rémunération du personnel de	e l'Etoile Polair	e							
32.003.10.01.1111	1012			3	E	900 900	-	-	900 900
Dotation au SGS Centre Etoile	e Polaire				L	900	<u> </u>	<del>-</del>	900
32.003.10.02.4131	****			1	E	707	-	43	750
т.	4 D	002			L 	707 1 <b>607</b>	-	43 43	750 1 <b>65</b> 0
10	taux Programn	ie 003			L L	1 607	-	43	1 650
Programme 004: Personn	es handicané	Ses							
_	-								
Activité 09: Phare - Personnes Aides individuelles	nanaicapees								
32.004.09.01.3432	1012	ORGANIQ		1	E	4 180	-	190-	3 990
		UE			L	3 170	-	190-	2 980
Aides à l'emploi dans le secteu					-	2 222			2.22
32.004.09.02.3200	1012	ORGANIQ UE		3	E L	3 232 2 828	-	-	3 232 2 828
Aides à l'emploi dans le secteu	r ordinaire non	subvention	nées par le f	onds socia	ıl européen				
32.004.09.03.3200	1012	ORGANIQ UE		3	E L	120 105	-	-	120 105
Intervention pour la prise en c	harge des ieune		ns les struc	tures de l'			<u> </u>	<u> </u>	10.
32.004.09.04.4524	1012	ORGANIQ		4	E	270	-	40	310
Subventions aux services d'acc	omnagnoment	UE			L	270	-	40	310
32.004.09.05.3300	1012	ORGANIQ		3	Е	8 297	134-	78	8 241
		UE			L	8 297	134-	78	8 241
Subventions aux services d'ap	-								
32.004.09.06.3300	1012	ORGANIQ UE		3	E L	252 252	54 54	-	306 306
Subventions aux services d'acc	cueil familial								
32.004.09.07.3300	1012	ORGANIQ		3	E	518	-	-	518
Subventions aux services de lo	icine in alveife	UE			L	518	-	-	518
32.004.09.08.3300	1012	ORGANIQ		3	Е	75	10	_	85
		UE			L	75	10	-	85
Subventions aux services de so					_				
32.004.09.09.3300	1012	ORGANIQ UE		3	E L	169 169	-	28 28	197 197
Subventions aux services de so	outien aux activi	ités citovenn	es						
32.004.09.10.3300	1012	ORGANIQ		3	E	222	-	22	244
Dépenses relatives au projet d	u fonds social e	UE uronéen "Aı	nui à la for	mation n	L ofessionnelle	222	-	22	244
32.004.09.11.3300	1012	ORGANIQ		3	Е	295	70	22	387
		UE			L	295	70	22	387
Subventions aux projets partic 32.004.09.12.3300	culiers agrées 1012	ORGANIQ		3	E	2 018	_		2 018
32.004.09.12.3300	1012	UE		3	L	2 018	-	-	2 018
Soutien aux projets particulie									
32.004.09.13.3300	1012	ORGANIQ UE		3	E L	1 578 1 621	-	-	1 578 1 621
Soutien aux projets innovants		0.2				1 021			1 02.
32.004.09.14.3300	1012	ORGANIQ		3	E	182	-	-	182
ntervention dans la rémunéra	ation at les abor	UE ges sociales	des entrer	icae do tro	L vail adantá	66	-	-	66
32.004.09.15.3300	1012	ORGANIQ	-	ses de tra	<b>Уан адарте</b> Е	29 552	_	500-	29 052
	•	UE			L	29 509	<u>-</u>	500-	29 009
Subventions à l'investissement	_		-						
32.004.09.16.5112	1012	ORGANIQ UE		1	E L	410 410	-	500 500	910 910
Subventions aux services d'acc	cueil en iournée		ement			-110	<del>-</del>	500	710
32.004.09.17.3300	1012	ORGANIQ		3	E	109 794	-	-	109 794
		UE			L	110 294	-	-	110 294

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
Convention prioritaires et nom									
32.004.09.18.3432	1012	ORGANIQ UE		3	E L	889 889	-	-	889 889
Gestion financières des subvent		es à l'utilisa	tion						
32.004.09.19.3112	1012	ORGANIQ UE		1	E L	536 536	-	-	536 536
Projets transversaux, fonctions	nement et comm	nunication							
32.004.09.20.1211	1012			1	E L	347 347	-	-	347 347
Accord de coopération libre cir	culation RW								
32.004.09.21.4534	1012	ORGANIQ UE		3	E L	-	-	-	-
Totaux Programme 004				E L	162 936 161 891	-	-	162 936 161 891	
TOTAUX MISSION 32				E	164 543	-	43	164 586	
10	THEN MISSIC	,1102			L	163 498	-	43	163 541
Totaux par mission	n, répartis seloi	n le premier	chiffre du	code écono	omique				
1.DÉPENSES ET RECETTES CO	OURANTES POU	JR BIENS E	T SERVICE.	S	Е	1 247	-	-	
					L	1 247	-	-	
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS				E L	161 909 160 864	-	540- 540-	161 369 160 324	
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES				E	977	-	83	1 060	
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES				L S E	977 410	-	83 500	1 060 910	
SECTEURS	DESTINATION	EI ENI KO	LIVAIVEE	D AOTRE.	L L	410	-	500	910
TOTAUX G	ÉNÉRAUX	K DÉPEI	NSES		E	537 999	-	4 763	542 762
					L	546 171	-	5 415	551 586
TOTAUX GÉNÉR	RAUX DÉPENS	SES, réparti	s selon le pi	remier chi	ffre du code (	économique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NO	N VENTILÉES				E	24 373	7 857-		21 166
1.DÉPENSES ET RECETTES CO	OURANTES POU	JR BIENS E	T SERVICE.	S	L E	24 351 98 275	9 654- 310	335	19 347 98 920
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ				L E	98 575 502	345	340	99 260 502	
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS				L E L	502 324 240 322 762	7 384 9 070	490- 743-	502 331 134 331 089	
4.TRANSFERTS DE REVENUS À 4.DMINISTRATIONS PUBLIQUE		DU SECTE	UR DES		E L	52 834 52 829	77- 70-	195	52 952 52 954
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À . SECTEURS		ET EN PRO	VENANCE	D'AUTRES	S E L	6 672 8 686	1 075- 4-		6 337 9 172
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES				Е	5 486	130	-	5 616	
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS			L E	6 236 24 391	128 1 185	667-	6 364 24 909		
		-			L	31 004	185	483	31 672
9.DETTE PUBLIQUE					E L	1 226 1 226	-	-	1 226 1 226
					_	1 220			1 220

Autres annexes au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

# **BRUXELLES FORMATION**

ANNEE_BUDGETAIRE		2021	
Dépenses	Initial 2021	Ajustement 2021	Ecart ajusté et initial 2021
811 Salaires et charges sociales	44.248.921,73	41.772.582,08	-2.476.339,65
8111xxxx Charges salariales	44.248.921,73	41.772.582,08	-2.476.339,65
812 Achats de biens non durables et de services	26.782.268,28	29.821.741,53	3.039.473,24
812110xx Matières premières et outillages	516.202,00	383.379,49	-132.822,51
812111xx Entretien et location matériel	1.197.496,00	1.363.886,56	166.390,56
812112x0 Petits Entretiens des bâtiments	1.793.588,00	1.872.149,00	78.561,00
812113xx Fournitures diverses	2.160.859,46	2.265.179,85	104.320,39
812115xx Frais assurances	51.024,80	58.282,00	7.257,20
812116xx Autres frais stagiaires	1.127.740,00	590.400,00	-537.340,00
812117xx Partenariat secteur privé	11.576.297,15	11.688.862,77	112.565,62
812118xx Autres frais du personnel	440.101,00	490.171,00	50.070,00
812119xx Autres fournitures	50.825,00	47.325,00	-3.500,00
812120xx Loyers et charges des bâtiments	3.163.608,00	3.780.198,00	616.590,00
812210xx Partenariat secteur public	603.994,87	1.896.669,51	1.292.674,64
8121140x Experts	2.722.205,00	4.043.032,00	1.320.827,00
8121145x Frais de communication	1.378.327,00	1.342.206,35	-36.120,66
823 Intérêts imputés en débit	769.150,00	1.629.400,00	860.250,00
823000xx Charges financières	769.150,00	1.629.400,00	860.250,00
834 Transferts de revenus aux ménages	5.491.905,04	7.908.711,04	2.416.806,01
834310xx Avantages stagiaires	5.491.905,04	7.908.711,04	2.416.806,01
845 Transferts de revenus à d'autres groupesinstitutionnels	645.268,00	649.068,52	3.800,52
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	645.268,00	649.068,52	3.800,52
871 Achats de terrains et de bâtiments dans le pays	0,00	6.500.001,00	6.500.001,00
871320xx Terrains et Constructions	0,00	6.500.001,00	6.500.001,00
872 Constructions de bâtiments	2.909.104,98	3.654.667,00	745.562,02
872xxxxx Travaux bâtiments	2.909.104,98	3.654.667,00	745.562,02
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporelsincorporels	739.520,00	1.193.861,51	454.341,51
874220xx Biens d'investissement hors informatique	272.280,00	339.844,51	67.564,51
874400xx Logiciels Informatiques	80.360,00	1.320,00	-79.040,00
874530xx Matériel Informatique	386.880,00	852.697,00	465.817,00
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :	0,00	-120.384,93	-120.384,93
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-120.384,93	-120.384,93
Total Dépenses	81.586.138,03	93.009.647,75	11.423.509,72
· ·	, -,		

		2021	
Recettes	Initial 2021	Ajustement 2021	Ecart ajusté et initial 2021
916 Ventes de biens non durables et de services	-1.585.652,77	-998.578,26	587.074,51
916100xx Formations payantes	-1.585.652,77	-998.578,26	587.074,51
938 Autres transferts de revenus des entreprises, institutions fina	-1.306.563,40	-1.323.845,05	-17.281,65
938000xx Récupération diverses	-795.865,40	-830.286,05	-34.420,65
938110xx Loyers	-480.698,00	-463.559,00	17.139,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	-30.000,00	-30.000,00	0,00
946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionne	-49.268.000,00	-49.268.000,00	0,00
946100xx Allocations de Base	-49.268.000,00	-49.268.000,00	0,00
949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :	-15.470.580,17	-18.456.112,82	-2.985.532,65
949300xx Récupération auprès d'OIP	-1.156.041,00	-1.178.767,92	-22.726,92
949600xx ACS Actiris	-178.000,00	-168.000,00	10.000,00
949610xx Subsides RBC	-13.681.623,17	-16.651.592,90	-2.969.969,73
949700xx Récupération précompte immobilier	-454.916,00	-457.752,00	-2.836,00
959 Transferts en capital de l'Etranger :	-13.930.341,69	-16.212.911,62	-2.282.569,93
959100xx UE	-13.930.341,69	-16.212.911,62	-2.282.569,93
977 Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens in	-25.000,00	-6.750.200,00	-6.725.200,00
977xxxxx Vente Patrimoine	-25.000,00	-6.750.200,00	-6.725.200,00
Total Recettes	-81.586.138,02	-93.009.647,75	-11.423.509,72

Résultat budgétaire	0,01	0,00	-0,01

## HELDB

		1				
		nouvelle proposition	Factures à			ajustement budgetaire
	Budget février 2021	sept 2021	recevoir	FRHE 2021	ares 2021	septembre 2021
Produits						
Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00				691.000,00
Allocation de fonctionnement PBW Allocation FWB pour ETP plein temps	74.400,00	74.400,00				74.400,00 0,00
Allocation globale FWB - Part fonctionnement						8.835.000,00
Allocation globale FWB - Part- personnel	-					0,00
Droits d'inscription	8.835.000,00	8.835.000,00				0,00
promotion de la réussite						0,00
FRHE: ulb recherche en éducation	39.206,68	39.206,68				39.206,68
FRHE: orvaloc first 2016	76.500,00	76.500,00		-		76.500,00
FRHE 2021 oasis-he langue	50.800,00	50.800,00		28.218,93		50.800,00 28.218,93
FAR			136.508,11	20.210,33		136.508,11
ARES 2021					22264,56	22.264,56
Fonds Affectés	140.000,00	140.000,00			,	140.000,00
Recettes diverses	100.000,00	100.000,00				100.000,00
Autres produits d'exploitation (-)	0,00	0,00				0,00
Produits financiers	3.000,00	3.000,00				3.000,00
Biens durables  Total produits	201.000,00	201.000,00 10.210.906,68	136.508,11	28.218,93	22264.56	201.000,00 10.397.898,28
Total produits	10.210.900,08	10.210.900,08	Factures à recevoir	20.210,93	22204,30	nouvelle budget
	Budget 2021	Budget 2021	2021	FRHE 2021	ARES 2021	2021
610010 - VOYAGES SEJOURS	10.000,00	10.000,00			255	10.255,00
610020 - REMBOURSEMENT DEPLACEMENT	15.000,00	15.000,00			0	15.000,00
610030 - MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE	20.000,00	20.000,00				20.000,00
611022 - HON AVOCATS HE	25.000,00	25.000,00				25.000,00
611030 - HON EXPERT COMPTABLE 611040 - HON REVISEURS	12.500,00	12.500,00				12.500,00
611090 - HON AUTRES	10.125,00	10.125,00 20.000,00			3610	10.125,00 23.610,00
612010 - FRAIS DE TÉLÉPHONE, FAX	15.000,00	15.000,00			3010	15.000,00
612020 - FRAIS POSTAUX	15.000,00	15.000,00				15.000,00
612030 - FRAIS DE PHOTOCOPIEUSE	75.000,00	75.000,00				75.000,00
612031 - PAPIER	0,00	0,00				0,00
612040 - INFORMATIQUES	50.000,00	50.000,00	40.360,53			90.360,53
612050 - FOURNITURES DE BUREAU	35.000,00	35.000,00				35.000,00
612051 - CARTOUCHES ENCRE 612052 - MOBILIER	0,00 25.000,00	0,00 25.000,00				0,00 25.000,00
612060 - PUBLICITE MEDIA	44.175,00	140.000,00	19.517,98	550,00	3307	163.374,98
612061 - MAILINGS	0,00	0,00	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,		0,00
612062 - MERCHANDISING	0,00	0,00				0,00
612063 - BROCHURES INFO	0,00	0,00				0,00
612064 - PARTICIPATION SALONS	0,00	0,00				0,00
612065 - DIVERS PUB	0,00	0,00				0,00
612066 - TRANSFERT AIDE A LA REUSSITE 612070 - DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL	0,00 5.000,00	0,00 5.000,00				0,00 5.000,00
612075 - information	10.000,00	10.000,00				10.000,00
612080 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	20.000,00	20.000,00	3.714,04			23.714,04
612081 - EVENEMENTS	10.000,00	10.000,00				10.000,00
612090 - IMPRIMERIE	20.000,00	20.000,00			212,57	20.212,57
612100 - FRAIS INTERNET	35.000,00	35.000,00	122,20			35.122,20
613010 - MATIÈRES PREMIÈRES ALIMENTAIRES	0,00	0,00	2 220 70			0,00
613030 - RÉPARATIONS 613040 - CONTRATS ENTRETIEN MAT. DIDACTIQUE	20.000,00	20.000,00	2.320,78			22.320,78 20.000,00
613050 - CONFÉRENCE, RECYCLAGE	25.000,00	25.000,00	730,00		2250	27.980,00
613060 - TROUSSE DE SECOURS, SÉCURITÉ	2.000,00	2.000,00	755,50		2250	2.000,00
613070 - FRAIS DE RÉCEPTION	50.000,00	50.000,00	1.055,06	300,00	1990	53.345,06
613080 - FRAIS DE BIBLIOTHÈQUE	30.000,00	30.000,00	1.585,85			31.585,85
613090 - DISTRIBUTION DES PRIX	7.500,00	7.500,00				7.500,00
613095 - Réaménagements	40.000,00	40.000,00	60.000,00			100.000,00
613100 - VOYAGES DIDACTIQUES-VISITES 613105 - COLLABORATION INTERNATIONALE	30.000,00 5.000,00	30.000,00 5.000,00				30.000,00 5.000,00
613110 - ACHAT MATIÈRES PREMIÈRES DIDACTIQ	100.000,00	100.000,00	6.931,67	2.000,00	9180	118.111,67
613120 - ASSURANCES	35.000,00	35.000,00	0.551,07	2.000,00	7100	35.000,00
613130 - ASSURANCES PERSONNEL	0,00	0,00				0,00
613135 - ASSURANCES ACCIDENT TRAVAIL	0,00	0,00				0,00
613140 - HABILLEMENT ET BLANCHISSERIE	4.000,00	4.000,00				4.000,00
613160 - AUTRES FONCT. TECHNIQUE GENERAL	30.000,00	30.000,00	170,00			30.170,00
613170 - ASSURANCES MATÉRIEL	0,00	0,00				0,00
614060 - ENTRETIEN BÂTIMENT	40.000,00	40.000,00				40.000,00

614050 - SIGNALISATION	10.000,00	10.000,00				10.000,00
614070 - SÉCURITÉ	1.000,00	1.000,00				1.000,00
615020 - DIDACTIQUE						0,00
620200 - EMPLOYES	500.000,00	500.000,00		20.458,81	1177,41	521.636,22
620201 - PERSONNEL FWB CMBP	8.139.119,50	8.139.119,50				8.139.119,50
620250 - Divers Brut	0,00	0,00				0,00
620296 - Pécule de vacances	0,00	0,00				0,00
620300 - OUVRIERS	0,00	0,00				0,00
620400 - AUTRES MEMBRES DU PERSONEL	0,00	0,00				0,00
621000 - COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALE	120.000,00	120.000,00	0,00	4.910,11	282,58	125.192,69
622000 - PRIMES PATRONALES PR ASS EXTRA-LEGA	0,00	0,00				0,00
623000 - AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	0,00	0,00				0,00
623100 - DEPLACT DOM-LIEU DE TRAVAIL	50.000,00	50.000,00				50.000,00
624200 - ASSURANCE LOI	0,00	0,00				0,00
624300 - service de prévention externe	1.000,00	1.000,00				1.000,00
624400 - SECRETARIAT SOCIAL	15.000,00	15.000,00				15.000,00
624500 - ASSURANCE GROUPE	0,00	0,00				0,00
642000 - MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	0,00	0,00				0,00
644000 - CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	0,00	0,00				0,00
644100 - REMBOURSEMENT DI	95.000,00	95.000,00				95.000,00
644200 - TUTORAT	5.000,00	5.000,00				5.000,00
650300 - INTERETS DE RETARD	0,00	0,00				0,00
654000 - DIFFERENCES DE CHANGE	0,00	0,00				0,00
656200 - FRAIS FIN. NON-TAXABLE	0,00	0,00				0,00
658000 - CHARGES FINANCIERES DIVERSES	0,00	0,00				0,00
658050 - FRAIS BANCAIRES	2.000,00	2.000,00				2.000,00
664000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1.500,00	1.500,00				1.500,00
691000 - TRANSFERT AUX FONDS AFFECTES	0,00	0,00				0,00
ACHATS BIENS DURABLES	201.000,00	201.000,00				201.000,00
						0,00
DEPENSES	10.050.919,50	10.146.744,50	136.508,11	28.218,93	22264,5584	10.333.736,10
RESULTAT / PRODUITS - CHARGES	159.987,18	64.162,18	0,00	0,00	0,00	64.162,18

#### **CIFAS**

			ı	BUDGET 2021					
NOM	l DE	L'OPER	ATEUR	:					
				CIFAS ASBL					
				Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles					TOTAUX
DIFF	ERE	NCE EN	TRE CH	IARGES ET PRODUITS	Frais généraux	Ateliers	Productions	Signal	0,00 €
CLA	SSE	E 6 : CI	HARG	ES	125.540,00 €	67.460,00€	6.000,00€	12.000,00€	211.000,00€
			Code						
61			SEC	SERVICES ET BIENS DIVERS					
•.	610	- 1		INFRASTRUCTURES PERMANENTES					3.950,00€
		610000	12.12	•	€ 2.700,00	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	2.700,00 €
		610100	12.12	.,,	0,00€	1.250,00 €	0,00€	0,00€	1.250,00 €
		610200	12.11	Eau	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		610300	12.11	Energies	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
		610400	12.11	Produits de nettoyage	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		610500	12.11	Entretien et réparations	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	611			MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT					12.405,00 €
		611100	12.11	Location véhicules	150,00€	175,00 €	0,00€	0,00€	325,00 €
		611200	12.11	Carburant	50,00€	0,00€	0,00€	0,00€	50,00€
		611300	12.11	Réparations et entretiens	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		611400	12.11	Assurances Transport	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		611500	12.11	Transports publics, trains, trams, bus	1.200,00€	2.700,00€	0,00€	0,00€	3.900,00€
		611600	12.11	Transports aériens et maritimes	800,00€	5.000,00€	600,00€	0,00€	6.400,00€
		611700	12.11	Remboursement frais de transport pour mission	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		611800	12.11	Autres frais de transport, taxis, parkings	600,00€	1.130,00€	0,00€	0,00€	1.730,00 €
	612			ADMINISTRATION ET GESTION					7.425,00 €
		612000	12.11	Frais postaux	150,00 €	400,00 €	0,00€	0,00€	550,00€
		612100	12.11	Téléphonie - Abonnements et communications	600,00€	0,00€	0,00€	0,00€	600,00€
		612101	74.22		150,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	150,00 €
		612102	12.11	Internet - site et abonnement	1.500,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	1.500,00 €
		612200	12.11	Fournitures de bureau	200,00€	275,00 €	0,00€	0,00€	475,00 €
		612300	12.11	Photocopies	150,00€	0,00€	0,00€	0,00€	150,00 €
		612400	12.11	Petit mobilier	500,00€	0,00€	0,00€	0,00€	500,00 €
		612500	12.11	Secrétariat social	2.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2.000,00 €
		612550	12.11	Moniteur belge	300,00€	0,00€	0,00€	0,00€	300,00 €
		612700	12.11	Assurances	1.200,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1.200,00€
	613	040000	40.44	PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES					28.130,00€
		613000	12.11	Travaux d'impression	0,00€	·	·	0,00€	7.100,00 €
		613100	12.11	Périodiques	0,00€		0,00€	0,00€	0,00 €
		613300	12.11	Achat espace publicitaire	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		613400 613500	12.11		1.000,00€	9.975,00 €	040.00.0	0,00€	10.975,00 €
		613600	12.11 12.11	Per diem Hôtels, hébergements	150,00 €	2.365,00 €	840,00 €	0,00€	3.355,00 € 5.500,00 €
		613800	12.11		1.100,00 € 1.200,00 €	3.600,00 € 0,00 €	800,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	1.200,00€
	614	010000	12.11	DOCUMENTATION GENERALE	1.200,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	1.390,00 €
	J.7	614000	12.11	Documentation Documentation	150.00.6	0,00€	0.00.6	0,00€	150,00 €
		614100	12.11	Formation du personnel	150,00 € 0,00 €	0,00€	0,00 € 0,00 €	0,00€	0,00 €
		614200	12.11	Visionnements	200,00€	1.040,00€	0,00€	0,00€	1.240,00 €
		614300	12.11		200,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	616	J000		PRODUCTION	0,00 €	3,50 €	0,00 €	0,00 €	18.110,00 €
		616000	12.11	Matériel artistique - décors	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		616010	12.11	Matériel artistique - costumes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		616020	12.11	Matériel artistique - accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		616060	12.11	Matériel technique et pédagogique	0,00 €	3.600,00 €	260,00 €	0,00 €	3.860,00 €
		616100	12.11	Coproduction	0,00 €	0,00€	0,00€	12.000,00 €	12.000,00 €
		0.0.00		Cop. oddollon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	000,00 C	2.250,00 €

	619			RETRIBUTIONS					49.600,00€
		619100	12.11	Volontaires	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		619100	1211	RPI	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		619300	12.11	Direction artistique - Centre des Arts scéniques	15.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	15.000,00€
		619500	12.11	Comptabilité, rédacteurs	4.500,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	4.500,00 €
		619700	12.11	Intervenants artistiques	0,00€	24.600,00€	3.500,00€	0,00€	28.100.00 €
		619900	12.11	Autres prestations	0,00€	2.000,00 €	0,00€	0,00€	2.000,00€
				,					
62	620			REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES REMUNERATIONS			1		66.840,00 €
	020	620200		Rémunération du personnel administratif					66.640,00 €
		020200	11.11	Coordination 4/5 temps	35.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	35.000,00€
			11.11	Coordination 4/3 temps Coordination 1/5 temps	8.800,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	8.800,00 €
		620201	11.11	Rémunération du personnel artistique	•	•			0,00€
		620202	11.11	Rémunération du personnel austique Rémunération du personnel ponctuel	0,00€	0,00€	0,00 € 0,00 €	0,00€	0,00 €
		020202	11.11	Chargée de production général	0,00€	0.00.6		0,00€	23.040,00 €
				Chargé de production Projets	23.040,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00€
	621			COTISATIONS PATRONALES	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	13.710,00 €
	021	621200		·					13.710,00€
		021200	11.20	Cotisations patronales du personnel administratif Coordination 4/5 temps	4.750.00.6	0.00.6	0.00.6	0.00.6	1.750,00€
			11.20	Coordination 4/3 temps Coordination 1/5 temps	1.750,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	440,00€
		621201	11.20	Coordination 173 temps Cotisations patronales du personnel artistique	440,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		621201	11.20	Cotisations patronales du personnel ponctuel	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €
		021202	11.20	Consanons parionales du personner ponctuer  Chargée de production général	11 520 00 6	0.00.6	0.00.6	0.00.6	11.520,00 €
			11.20	Chargée de production general Chargés de production Projets	11.520,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00€
	623			AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	3.740,00 €
	023	623000	11.12	ASSURANCES PRAIS DE PERSONNEL ASSURANCES légales	4 000 00 6	0.00.6	0.00.6	0.00.6	1.000,00€
		623200		•	1.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	220,00 €
		623600	11.12 11.12	Service médical	220,00€	0,00€	0,00€	0,00€	520,00 €
		625900	11.12	Autres frais de personnel - Frais transport Dotation Pécules de vacances - Employés	520,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2.000,00€
		625900	11.12	Reprise Pécules de vacances - Employes	2.000,00 € 0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	2.000,00 €
		625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Employes	0,00€	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €
		625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
		023303	11.12	Neprise r écules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
63				AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	630			DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					5.000,00 €
		630000		Amortissements immobilisations	5.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	5.000,00€
		630001		Amortissements immobiliers incorporels	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
64				AUTRES CHARGES					450,00 €
		640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		644000	12.11	Cotisations vers des associations	450,00€	0,00€	0,00€	0,00€	450,00 €
65				CHARGES FINANCIERES					
	657			CHARGES DES DETTES					0,00€
1		657000	21.60	Différences de paiements	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	659			CHARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES					250,00 €
		659000	21.60	Frais bancaires	250,00€	0,00€	0,00€	0,00€	250,00€
66				CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	660			CHARGES D'EXCEPTIONNELLES					0,00€
1		660000		Charges exceptionnelles	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
1		660001		Charges des années antérieures	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

CL	ASSE	7 : PR	ODU	ITS	207.000,00€	0,00€	0,00€	4.000,00€	211.000,00€
70				CHIFFRE D'AFFAIRES					
. •	701			VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES					0.00€
		701200	49.11	·	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-,
	702			PRODUITS DE BIENS CULTURELS	-,	-,	-,	-,	0,00€
		702000	49.11	Editions "papier"	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		702900	49.11	Autres biens culturels	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
	703			COPRODUCTIONS					0,00€
		703000	49.11	Apports reçus en coproduction	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
73				SUBSIDES ET SUBVENTIONS					
				SUBVENTIONS					211.000,00 €
		737200	49.11	Subventions de la Cocof	164.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	164.000,00 €
		737500	49.11	Subventions de la Communauté française	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		737600	49.11	Subventions Actiris	43.000,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	,
		737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics	0,00€	0,00€	0,00€	4.000,00€	
				Commission européenne	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
75				PRODUITS FINANCIERS					
	751			PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS					0,00€
		751100	12.50		0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		751200	12.50		0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	757			REGULARISATION					0,00€
		757000	12.50	Différences de paiements	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
76				PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	763			AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					0,00 €
		763000		Produits exceptionnels	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		763001		Produits des années antérieures	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
79				PRELEVEMENTS					0,00€
		790000		Prélèvement sur le résultat reporté	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
DIFF	ERE	NCE ENT	RE PR	ODUITS ET CHARGES	81.460,00 €	-67.460,00 €	-6.000,00€	-8.000,00€	0,00€

## **MAISON DE LA FRANCITE**

# I. CHARGES 643.067,48

189.125,42

# 60/64 Coût des ventes et des prestations

61	Services et biens divers	
611001	LOCATIONS SALLES DIVERSES	1.301,40
611002	LOCATON MATERIEL DIVERS	2.388,78
611104	ENTRETIEN ET REPARATION	14.047,57
611106	GAZ	20.224,56
611107	ELECTRICITE	14.524,49
	DEMENAGEMENT-AMENAGEMENT	17.420,14
	SURVEILLANCE	1.015,89
612110	EAU	1.615,80
612300	DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX	4.278,67
612400	FOURNITURES DE BUREAU	3.238,00
612500	LOCATION PHOTOCOPIEUR	2.919,86
	PETIT MOBILIER DE BUREAU	0,00
	LOCATION DISTRIBUTEUR BOISSONS	1.191,48
	FORMATION	625,00
	PETIT MATERIEL	9.229,08
	TELEPHONE	1.479,56
	FRAIS INTERNET	3.216,49
	PHARMACIE	0,00
	COTISATIONS	1.500,00
	FRAIS INFORMATIQUES	3.731,00
	MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE	3.930,68
	DROITS A LA SABAM	62,89
	FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL	4.319,54
	FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS	1.173,64
	ASSURANCE INCENDIE	653,63
	ASSURANCES TOUS RISQUES	831,38
	ASSURANCE RC	200,16
	ASSURANCE-DIVERS	523,90
	FRAIS DE LIVRAISON	205,96
	AFFICHAGE-PROMOTION-DIFFUSION	4.935,59
	GRAPHISME	1.397,23
	IMPRIMEUR	6.508,02
	CARTES STANDARD SODEXO	43,97
	FRAIS DE DEPLACEMENT	3.586,29
	RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE	1.838,24
	HEBERGEMENT	1.323,70
	PUBLICITE LEGALE	1.704,65
	HONORAIRES COMPTABLES	1.272,00
	HONORAIRES AVOCATS	0,00
	HONORAIRES DIVERS	27.465,30
	HONORAIRES SMART	4.789,75
	VERIFICATEUR AUX COMPTES	1.936,00
	EVENEMENTS-RECEPTIONS-VERNISSAGES	1.340,71
	CADEAUX-FLEURS	359,15
	ATELIER D'ECRITURES	300,00
	PRIX NUMERAIRE	1.250,00
	REUNIONS INTERNES	4.539,65
	POSTE	1.416,22
	REUNION TRAVAIL - CONTACT EXTERIEUR	2.232,70
	FRAIS DE RESTAURANT ETRANGER	0,00
	VOLONTARIAT	5.036,70
616960		0,00
	ı	

62	Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)		449.285,49
620200	EMPLOYES	338.786,53	
620300	OUVRIERS	0,00	
	ANIMATEURS	4.674,64	
621000	COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	72.031,17	
621100	ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE VACANCES	0,00	
	FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR	2.495,16	
	DEPLACEMENT DOM-LIEU DE TRAVAIL	3.087,00	
623150	PROVISION POUR PECULE DE VACANCES	50.617,61	
623155	UTILISATION PROVISION POUR PECULE DE VAC	-40.182,08	
	MEDECINE DU TRAVAIL	1.020,24	
	CHEQUES-REPAS	13.398,00	
623700	ASSURANCE LEGALE	3.357,22	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais		
<u>630</u>	d'établissement; sur		4.057,56
	immobilisations incorporelles et corporelles		·
630100	DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO INCORPO	779,19	
630200	DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO	3.278,37	
		<u> </u>	
640/8	Autres charges d'exploitation		<u>72,50</u>
	FRAIS DE PUBLICATION LEGALE	72,50	
642000	MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	0,00	
<u>65</u>	<u>Charges financières</u>		
652/9	Autres charges financières		225,44
	<u> </u>		
657000	CHARGES FINANCIERES DIVERSES	225,44	
67	Impôts		
<u>01</u>	impota		
<u>671</u>	Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs		<u>301,07</u>
674000	TAVE ANNUELLE COMP. DEGLES CHOCESSION	1 204 07	
07 1000	TAXE ANNUELLE COMP. DROITS SUCCESSION	301,07	

# II. PRODUITS

645.138,48

## 70/74 Ventes et prestations

752/9

Autres produits financiers

757000 PRODUITS FINANCIERS DIVERS

70	Chiffre d'affaires		63.189,95
<u> </u>	ommo a ananoo		231100,00
700000	INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION	2.593,00	
702000	FORFAIT DIVERS	0,00	
703000	TABLES DE CONVERSATION	1.760,00	
704020	PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	6.760,00	
704030	RECETTES DIVERSES		
704110	PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	52.076,95	
705000	VENTES PUBLICATIONS	0,00	
<u>73</u>	Cotisations; dons; legs et subsides		<u>579.369,41</u>
		1	
	SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT	333.000,00	
	SUBSIDES ACS	98.409,03	
	SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES	5.312,45	
	SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL	0,00	
	SUBSIDE JEUX DE LANGAGE	4.123,00	
	SUBSIDE PARLEMENT FWB	44.162,00	
	SUBSIDE IMPROPHONIES	0,00	
	SUBSIDE ELOQUENTIA	85.000,00	
737970	SUBSIDE VILLE DE BRUXELLES	0,00	
	REDUCTION PP AIP	2.612,93	
	ALLOC. TRAVAIL	6.750,00	
738100	REDUCTION ONSS	0,00	
<u>74</u>	Autres produits d'exploitation		<u>2.579,12</u>
742000	PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	1 000	
	RECUPERATION CHEQUES-REPAS	0,00 2.579,12	
140100	NECUFERATION CHEQUES-REPAS	2.379,12	
75	Produits financiers		

Résultat positif (négatif) de l'exercice 2.07	,00
---	-----

0,00

0,00

### **CFC EDITIONS**

	CFC EDITIONS						
	BUDGET PREV	Budget	Budget	Budget			
		2021	ajusté 2021	prév. 2022			
	RECETTES		(août)				
1	Subvention de la CCF	363000,00	363000,00	363000,00			
2	Participation livres	pm	21000,00	pm			
3	Subvention de la FWB (lib.labellisée)	710,00	710,00	710,00			
4	Subvention de la FWB (Fureur de lire)	800,00	800,00	800,00			
5	Remboursement congé éducation	pm	2130,00				
6	Facturation frais de port		400,00	400,00			
7	Remboursement sinistre Ethias (stock éditions)		4300,00				
8	Éditions (chiffre d'affaires)	35000,00	39000,00	35000,00			
9	Librairie (chiffre d'affaires)	20000,00	24000,00	20000,00			
10	Recettes Rencontres	1500,00	300,00	1500,00			
11	Recettes Expos		1800,00	1800,00			
12	Participations ateliers						
13	Recettes visites guidées	1000,00		1000,00			
14	Remboursement Actiris (ACS)	170000,00	170000,00	170000,00			
15	Produits financiers	pm	pm	pn			
16	Production immobilisée	pm	pm	pn			
	Total	592010,00	627440,00	594210,00			
	ρέρενος	ı					
	DÉPENSES						
Fra	l ais de personnel						
	Gestion comptable	3000,00	4500,00	4500,00			
18	Secrétariat social	2400,00	2400,00	2400,00			
_	Prestations services	400,00	400,00	400,00			
	Traitements du personnel contractuel	120240	60000	120240			
	Médecine du travail	700	700	700			
	Traitements du personnel ACS	208500,00	208500,00	208500,00			
	Formations personnel	700,00	700,00	700,00			
24	·	16000,00	16000,00	16000,00			
		4000,00	4000,00	4000,00			
	Dotation provision pécule vacances	-8000,00	-8000,00	-8000,00			
	Total	347940,00	289200,00	349440,00			
Fra	ais de fonctionnement	317310,00	203200,00	0 15 1 10,01			
	Loyer + local de stockage éditions	47400,00	60000,00	60000,00			
	Charges communes	20000,00	20000,00				
	Électricité	3500,00	2000,00	3500,00			
	Nettoyage des locaux	4800,00	3500,00	4800,00			
31	Petits travaux locaux	1500,00	3000,00	3000,00			
32	Télésurveillance	600,00	600,00	600,00			
33	Assistance juridique	1000,00	2000,00	2000,00			
34	Assurances	5000,00	5000,00	5000,00			
35	Petit matériel/ent-rép	9000,00	9000,00	9000,00			
36	·	7000,00	7000,00	7000,00			
37	Maintenance Damnet	4500,00	4500,00	4500,00			
38	Contrat location Medialog	4200,00	4200,00	4200,00			
39	Maintenance Logiciel comptable	200,00	200,00	200,00			
40	Fournitures et documentation	3000,00	4000,00	4000,00			
41	Nouveau mobilier	2000,00	2000,00	2000,00			
42	Poste & transport livres	8000,00	8000,00	8000,00			
43	·	7000,00	5000,00	5000,00			
44	Déménagement stocks éditions		3520,00	/			
45	Abonnement Electre	1900,00	1900,00	1900,00			
46	Publications légales	400,00	400,00	400,00			
47	Charges commerciales	800,00	800,00	800,00			
48	Charges financières	1200,00	1200,00	1200,00			
$\vdash$		122,30	3.2,20	,			

133000,00 147820,00 147100,00

Total

Fra	ais de promotion			
49	Opérations et documents promotionnels	7000,00	7000,00	7000,00
50	Conseiller communication/marketing/presse	14000,00	12000,00	14000,00
51	Frais fabrication affiches	2000,00	2000,00	2000,00
52	Produits promotionnels	2000	2000	2000
53	Frais de distribution	2500,00	2500,00	2500,00
54	Frais fabrication cartes postales	1400,00	1200,00	1400,00
55	Frais fabrication booklet/agenda	6000,00	500,00	6000,00
	Total	34900,00	27200,00	34900,00
Éd	itions			
56	Prov./réalisation d'ouvrages	35220,00	113670,00	27820,00
57	Droits d'auteurs pourcentage	pm	pm	pm
58	droits d'auteurs forfaitaires	5000,00	8500,00	pm
59	Variation stock éditions	pm	pm	pm
60	Retrocession coéditeurs	pm	pm	pm
61	Déclassement livres obsolètes		pm	pm
	Total	40220,00	122170,00	27820,00
Lik	orairie			
62	Achats d'ouvrages	25000,00	24000,00	25000,00
63	Achats œuvres	·	8600,00	
64	Variation stock librairie	3000,00	3000,00	3000,00
65	Animations	4000,00	3000,00	3000,00
66	Visites guidées	2000,00	500,00	2000,00
67	Expositions	1500,00	1500,00	1500,00
68	Assurances pour les expositions	450,00	450,00	450,00
	Total	35950,00	41050,00	34950,00
	TOTAL	592010,00	627440,00	594210,00

Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Recettes						1		COCOF
Allocations de base	Code	Fonds	Genre	Types de	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	organiques		credit			,	
MISSION 01: DOTAT	ION REGIO	N-BXL						
Programme 100: Droit de tir	age							
ctivité 01: Dotation générale								
Ootation exceptionnelle de la Régio 01.100.01.03.49359	on bruxelloise dan:	s le cadre de la g	gestion de la	crise COVII	D 19			
01.100.01.03.49339				L	-	- -	- -	
Totaux	Programme 100			E L	-	-	-	-
101 5				_				
Programme 101: Financemen	nt missions ex-p	orovinces cuit	ure					
I <i>ctivité 01: Dotation générale</i> Potation spéciale destinée au finan	cement des missio	ns ex-provincial	es (culture)					
01.101.01.01.49359	****	F	(,	E	4 652	-	-	4 652
Totaux	r Programme 101			L E	4 652 4 652	<u>-</u>	<u>-</u>	4 652 4 652
				L	4 652	-	-	4 652
TOTA	UX MISSION 01			E L	4 652 4 652	-		4 652 4 652
Totaux par mission, r	épartis selon le pre	emier chiffre du	code écono	mique				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'I DMINISTRATIONS PUBLIQUES	INTÉRIEUR DU SE	CTEUR DES		E L	4 652 4 652	-	-	
2								
Activité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté franç	e relative aux in aise (art 82 &2 de	stitutions bru	ıxelloises	1989 relative	e aux institutions bruxe	elloise)		
Programme 200: Loi spéciale Activité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****	stitutions bru	ıxelloises	- <b>1989 relative</b> E L	e aux institutions bruxe 10 101 10 101	- -		
Programme 200: Loi spéciale Activité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249	e relative aux in aise (art 82 &2 de	stitutions bru	ıxelloises	E L E L L	e aux institutions bruxo 10 101	elloise) - - - - -	- - - -	10 101 <b>10 101</b>
Programme 200: Loi spéciale octivité 01: Dotation générale lotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****	stitutions bru	ıxelloises	1989 relative E L E	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101	- -	- - - - -	10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale Activité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  * Programme 200  UX MISSION 02	istitutions bru	uxelloises u 12 janvier	E L E L L	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -		10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale  **Civité 01: Dotation générale  **Dotation de la Communauté franç  **02.200.01.01.49249  **Totaux  **TOTA  **Totaux par mission, r	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  *****  *****  UX MISSION 02  épartis selon le pre	istitutions bru la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E E L E L E L mique	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -		10 101 10 101 10 101 10 101
rogramme 200: Loi spéciale  ctivité 01: Dotation générale  otation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  *****  *****  UX MISSION 02  épartis selon le pre	istitutions bru la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L L	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -		10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale  letivité 01: Dotation générale  lotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  *****  *****  UX MISSION 02  épartis selon le pre	istitutions bru la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E E L E L E L mique	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -	-	10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale    Continue   Continue	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  épartis selon le pro	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E E L E L E L mique	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -		10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale  Letivité 01: Dotation générale  Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  R Programme 200  UX MISSION 02  épartis selon le pre	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E E L E L E L mique	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -		10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale  Cetivité 01: Dotation générale  Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes div  Activité 03: Recettes non fiscales gé	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  Épartis selon le pre INTÉRIEUR DU SE	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E E L E L E L mique	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -		10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale  Intervité 01: Dotation générale  Potation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes divictivité 03: Recettes non fiscales génecettes diverses (Règlement)	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  Épartis selon le pre INTÉRIEUR DU SE	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L L E L L E L L L L L L L L L	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -	-	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale  Contrité 01: Dotation générale  Potation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes divictivité 03: Recettes non fiscales gétecettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  R Programme 200  UX MISSION 02  épartis selon le pro INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS verses épérales *****	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E E L E L E L mique	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -		10 101 10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale Cetivité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes diverses diverses diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  R Programme 200  UX MISSION 02  épartis selon le pro INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS verses épérales *****	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	e aux institutions bruxe  10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157	- - -	-	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101
Togramme 200: Loi spéciale  ctivité 01: Dotation générale  totation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes div ctivité 03: Recettes non fiscales gé tecettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009	e relative aux in aise (art 82 & 2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  Épartis selon le pro INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS  Verses  *****	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	e aux institutions brux 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101	- - -	-	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157
Togramme 200: Loi spéciale  ctivité 01: Dotation générale  totation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes div ctivité 03: Recettes non fiscales gé tecettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009  tecettes du Service de prêt de mat 06.500.03.06.06009	e relative aux in aise (art 82 & 2 de *****  R Programme 200  UX MISSION 02  épartis selon le pre INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS  verses  *****  ériel ******	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157	- - -	-	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157 64 64
Totaux par mission, r  Totaux par mission, r  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes diverses de prêt de mat 06.500.03.06.06009	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  Épartis selon le pre INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS  verses  énérales  *****  Églement)  *****	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10 101 10 101	- - -		10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157 64 64
Programme 200: Loi spéciale  Ictivité 01: Dotation générale  Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes divitation de l'activité 03: Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009  Recettes du Service de prêt de mat 06.500.03.06.06009  Indus à Récuperer - Personnel (Rè 06.500.03.09.1111  Indus à Récuperer - Asbi (Règlement) Indus à Récuperer - Asbi (Règlement)	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  Épartis selon le pro INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS  verses  énérales  *****  Églement)  *****	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10 101 10 57 157 157			10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157 64 64 64
Programme 200: Loi spéciale  Cetivité 01: Dotation générale  Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes divictivité 03: Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009  Recettes du Service de prêt de mat 06.500.03.06.06009  Indus à Récuperer - Personnel (Rè 06.500.03.09.1111	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  Épartis selon le pre INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS  verses  énérales  *****  Églement)  *****	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157 157 64 64			10 101 10 101 10 101 10 101 10 101
Programme 200: Loi spéciale  Ictivité 01: Dotation générale  Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes div  Ictivité 03: Recettes non fiscales gé Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009  Recettes du Service de prêt de mat 06.500.03.06.06009  Indus à Récuperer - Personnel (Rè 06.500.03.09.1111  Indus à Récuperer - Asbi (Règleme 06.500.03.10.3300	e relative aux in aise (art 82 &2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  Épartis selon le pro INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS  verses  énérales  *****  Églement)  *****	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157 64 64 64 64			10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157 64 64 53 53 53
Programme 200: Loi spéciale  Activité 01: Dotation générale  Dotation de la Communauté franç 02.200.01.01.49249  Totaux  TOTA  Totaux par mission, r  TRANSFERTS DE REVENUS À L'I DMINISTRATIONS PUBLIQUES  MISSION 06: RECET  Programme 500: Recettes div  Activité 03: Recettes non fiscales gé Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009  Recettes du Service de prêt de mat 06.500.03.06.06009  Indus à Récuperer - Personnel (Rè 06.500.03.09.1111  Indus à Récuperer - Asbi (Règleme 06.500.03.10.3300	e relative aux in aise (art 82 & 2 de *****  A Programme 200  UX MISSION 02  Épartis selon le pro INTÉRIEUR DU SE  TES DIVERS  Verses  Éviérales  *****  Éviel  *****  Églement)  *****	la loi spéciale du	uxelloises u 12 janvier	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 10 57 157 64 64 64		- - - - - - - - - 178 178	10 101 10 101 10 101 10 101 10 101 157 157 64 64 53 53 210 210

		1 1		-		1	COCOF
Allocations de base	Code	Fonds	Genre Types de	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	organiques `	credit				
Totaux par missio	on, répartis selon le premie	r chiffre du cod	e économique				
DÉPENSES ET RECETTES NO	ON VENTILÉES		E	221	-	-	
.DÉPENSES ET RECETTES CO	OURANTES POUR BIENS I	ET SERVICES	L E	221 53	-	-	
TRANSFERTS DE REVENUS	À DESTINATION ET EN DI	OVENANCE	L E	53 32	-	- 178	210
TRANSPERTS DE REVENUS À L'AUTRES SECTEURS	A DESIINAIION EI EN PE	OVENANCE	L L	32	-	178	210
MISSION 08: INTE	ERETS FINANCIE	RS					
Programme 700: Intérêts	financiers						
Activité 03: Recettes non fiscale							
Intérêts financiers (Règlement 08.700.03.01.26109	*****		Е	_	_	_	_
			L	-	-	-	-
То	taux Programme 700		E L	-	-	-	-
TC	OTAUX MISSION 08		E L	-	- -	- -	- -
Totaux par missio	on, répartis selon le premie		L	-	1	-	-
Totaux par missio			L	15 059 15 059	<u>:</u> 	178 178	15 237 15 237
Totaux par missio	on, répartis selon le premie	TTES	L de économique E L	15 059 15 059	-	178	
Totaux par missio	on, répartis selon le premie GÉNÉRAUX RECE RAUX RECETTES, répar	TTES	L de économique E L	15 059 15 059 conomique	-	178	15 <b>23</b> 7
Totaux par missio TOTAUX G TOTAUX GÉNÉI	on, répartis selon le premie GÉNÉRAUX RECE RAUX RECETTES, répar	CTTES tis selon le pren	L  e économique  E  L  nier chiffre du code éc	15 059 15 059 conomique	-	178	221 221 53
Totaux par missio TOTAUX G TOTAUX GÉNÉI	on, répartis selon le premie GÉNÉRAUX RECE RAUX RECETTES, répar ON VENTILÉES	TTES  tis selon le pren	L e économique  E L nier chiffre du code éc  E L E	15 059 15 059 20nomique	-	178	

Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Code Fonctionnel  ISTRAT  ion les agents pr 0131			Genre 4	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
ion les agents pr 0131		l'ex-CFC						
les agents pr 0131	ovenant de	l'ex-CFC						
0131	ovenant de	l'ex-CFC	4					
				E	1 828		59-	1 76
1012				L	1 828		59-	1 76
			4	E L	205 205	-	-	20
0133			1	E L	222 222	-	222- 222-	
0131			1	Е	5	-	-	
0131			1	Е	1	-	-	
Programme	e 000			E	2 261	-	281-	1 98
UX MISSIO	N 10			E L	2 261 2 261 2 261		281- 281- 281-	1 98 1 98 1 98
épartis selon	ı le premier	chiffre du	code écon	omique				
'ENTILÉES				E	5	-	-	
ANTES POU	JR BIENS E	T SERVICES	Ŝ	L E	5 2 255	-	281-	1 9
PROPRIÉTÉ					2 255	-	281-	1 9
à la crise sai	nitaire du C	COVID 19						
0820			1	E L	-			
	en lien ave	c la crise sa	nitaire CC		_	_	_	
				L	-	-	-	
0820	la candida	ture de Bru	ixelles Cap	Е	75	75-	-	
				L	/5	/5-	<u> </u>	
	n général							
0820			3	E L	40 40	- -	- -	4
	FACULTA TIF		3	E L	502 502	69 62	-	5'
			3	Е	166	1	-	10
		ulturel				1	<del>-</del>	1
	ORGANIQ UE		3	E L	575 575	- -	- -	5
0820	ntérêts		1	E L	1 1	-	-	
eur public) 0820	FACULTA TIF		3	E L	82 82	-	-	8
	ventilées  Antes pou  à la crise san  0820  associations  0820  association  0820  culturelle et  publication  0820  cur privé)  0820  cirque  0820  cirque  0820  ise en oeuvre  0820  ntions pour in	ventilées  Antes pour biens et de la candidat 0820  Eculturelle en général publication 0820  eur privé) 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 ORGANIQ UE ntions pour intérêts	a la crise sanitaire du COVID 19 0820  a sacciations en lien avec la crise sa 0820  se culturelle en général publication 0820  eu rprivé) 0820  faCULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 FACULTA TIF cirque 0820 ORGANIQ UE ntions pour intérêts	A Programme 000  LUX MISSION 10  Épartis selon le premier chiffre du code écono  VENTILÉES  L'ANTES POUR BIENS ET SERVICES  PROPRIÉTÉ   L'ARE, JEUNESSE, SPORTS, EDU  à la crise sanitaire du COVID 19  0820 1  L'ASSOCIATIONS en lien avec la crise sanitaire CO  0820 1  associations en lien avec la crise sanitaire CO  0820 1  association en lien avec la crise sanitaire CO  0820 1  association on a comparate de Bruxelles Cap  0820 1  association on a crise sanitaire CO  0820 3  association on a crise sanitaire CO  0820 3  association on a crise sanitaire CO  0820 1  association on a crise sanitaire CO  0820 3  association on a crise sanitaire CO  0	DISTRIBUTION  A Programme 000  E L  L  L  L  L  L  L  L  L  L  L  L  L	Comparison   Com	Comparation   Comparation	Comparation   Comparation

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
Subventions aux communes (Fêt	-								
11.001.01a.10.4320	0820	FACULTA TIF		3	E L	35 35	10- 10-	-	25 25
Infrastructures culturelles: subv	•	amortisseme	ents		-	25			
11.001.01a.11.9110	0820			1	E L	27 27	19- 17-	-	8 10
Soutien à la création de maisons 11.001.01a.13.3300	des cultures (		*	1	Е	307	94-		213
11.001.01a.13.3300	0820	FACULTA TIF		I	L L	307	93-	- -	213
Support de la politique culturell 11.001.01a.14.1211	e en général - 0820	prestations	de tiers, fra	ais de réun	ion, frais de E	bouche, jurys	_	_	3
					L	3	-	-	3
Transfert en capital aux ASBL o 11.001.01a.15.5211	dans le cadre o 0820	fACULTA	nent	1	E	50	-	-	50
Subventions pour l'organisation	des fêtes du 7	TIF	r nrivá)		L	50	-		50
11.001.01a.17.3300	0820	FACULTA		3	E	60	5	-	65
Fuois de fonctionnement nouvele	a hâtimanta as	TIF			L	60	5	-	65
Frais de fonctionnement pour le 11.001.01a.18.1211	0820	ammstratifs	•	1	E	184	-	-	184
Dépenses de prestations de tiers	pour études.	recherches	ou colloque	s relatifs a	L u développe	ment culturel.	-		184
11.001.01a.21.1211	0820	T concretion .	ou conoque	1	Е	90	40-	-	50
Dépenses concernant des prestat	tions de tiers.	des frais de	mission, de	s frais d'ét	L ude. des frai	90 is de colloque dans le cad	re de la promotion de la	culture de la région bru	xelloise.
11.001.01a.22.1211	0820			1	E L	-	-	-	-
4 C W 001 D 45 C 771									
Activité 02b: Danse, Musique, The Prestations de tiers, frais de mis-		ments, séjou	ırs) des mei	mbres de l'	administrat	ion et des personnes étra	ngères à l'ad ministratio	n	
11.001.02b.00.1211	0820			3	E L	3 3	-	-	3 3
Dépenses de promotion, diffusio	n, publication	ı							
11.001.02b.01.1211	0820			3	E L	7 7	-	-	7 7
Subventions aux associations									
11.001.02b.02.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	1 269 1 269	185 125	-	1 454 1 394
Subventions aux associations act	tives en matiè	re de théâtre	pour le je	une public					
11.001.02b.03.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	287 274	20 20	-	307 294
Subventions allouées dans le cad	lre des règlem	ents relatifs	aux secteu	rs de la da	nse et du thé	âtre.			
11.001.02b.04.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	250 246	22 22	-	272 268
Soutien aux initiatives de création	ons théâtrales		les CPAS						
11.001.02b.05.3300		FACULTA		3	E	15	10 10	-	25 25
Soutien aux cafés-théâtres (appe	el à projet)	TIF			L	15	10		23
11.001.02b.06.3300	0820	FACULTA		3	Е	225	5	-	230
Subvention pour le Théâtre des	Martvrs	TIF			L	225	-	-	225
11.001.02b.07.3300	0820	ORGANIQ		3	E	350 350	-	-	350 350
Subvention à l'ASBL Article 27		UE			L	350	<u>-</u>		350
11.001.02b.08.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	300 300	-	-	300 300
Subvention à l'asbl Brussels Art	Melting Pot (				ь	300	-	-	300
11.001.02b.09.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	80 80	-	-	80 80
Subvention à l'asbl Centre Inter			Arts du Sp		.I.F.A.S.)		<del>-</del> _	<del>_</del>	30
11.001.02b.10.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	164 164	-	-	164 164
Subvention à l'asbl Maison du S	-	ellone							
11.001.02b.11.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	162 162	-	-	162 162
Subvention à l'asbl Francofaune									
11.001.02b.12.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	155 155			155 155

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
	t lanana fuana	rice .							
<i>Activité 03b: Livre, Littérature e</i> Dépenses de promotion, diffusi									
11.001.03b.00.1211	0820	ı		3	E L	15 15	-	-	15 15
Subventions aux associations 11.001.03b.01.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	172	-	-	172
Eubrantians our hibliothèsus			o lo lootuu		L	172	-	-	172
Subventions aux bibliothèques 11.001.03b.02.3300	0820	ORGANIQ UE	e ia iecture	3	E L	61 61		-	61 61
Subventions à l'ASBL Centre I	ittérature de j	eunesse de la	ngue franç	aise de Bı	ruxelles				
11.001.03b.03.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	37 37	- -	-	37 37
Subventions de fonctionnement		-	ales.	2		264			264
11.001.03b.04.4320	0820	ORGANIQ UE		3	E L	364 364	-	-	364 364
Subventions d'investissement a	ux hibliothèau		es.			301			301
11.001.03b.05.6321	0820	ORGANIQ UE	cs.	3	E L	332 332	-	-	332 332
Subventions d'investissement a	ux bibliothèqu	es communal	es pour l'a	chat de liv	res en langu	es étrangères			
11.001.03b.06.6321	0820	FACULTA TIF		3	E L	37 37	-	-	37 37
Subventions d'investissements :	auv hihliathè~		tions slace	unant de l		37	-	-	37
11.001.03b.07.5211	аих вівнотпеці 0820	ORGANIQ	cions s occi	upant de 1	a recture E	54	_	_	54
11.001.000.07.0211	5620	UE			L	54			54
Subventions d'investissements :	au Centre de li	ttérature de j	jeunesse de	Bruxelles	S				
11.001.03b.08.5211	0820	ORGANIQ UE		3	E L	10 10	- -	-	10 10
Subventions à l'ASBL Maison									
11.001.03b.09.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	333 333	-	-	333 333
Subvention à l'asbl Théâtre de	la Parola	UE			L	333	<u> </u>	<u> </u>	333
11.001.03b.10.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	138 138	-	-	138 138
Subvention à l'asbl CFC Editio 11.001.03b.11.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	363 363	- -	- -	363 363
Activité 04a: Histoire, patrimoin	ne immatériel et	traditions po	pulaires						
Dépenses de promotion, diffusi	an nublication								
11.001.04a.00.1211	on, publication 0820	ı		3	E L	-	-	-	,
Subventions aux associations									
11.001.04a.01.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	92 92	-	-	92 92
Activité 05: Arts plastiques, mus	ées								
Dépenses de promotion, diffusi		ı							
11.001.05.00.1211	0820			3	E L	10 10		-	10 10
Subventions aux associations									
11.001.05.01.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	477 477	56 56	-	533 533
Arts plastiques - Subvention au	ıx associations	dans le cadre	de parcou	ırs d'artist	tes en Régior	ı de BXL capitale			
11.001.05.03.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	100 100	24- 28-	-	76 72
Subventions à l'ASBL Institut s			angage pla	-					
11.001.05.04.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	156 156	-	-	156 156
Subvention à l'asbl Art & Mar	ges Musée								
11.001.05.05.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	120 120	-	- -	120 120
Activité 06: Audio-visuel									
Dépenses de promotion, diffusio	on,publication,	prestations d	e tiers, frai	s de missi	ons (déplace	ments, séjours,) des me	mbres de l'administratio	n et des personnes étrang	ères a l'
administration 11.001.06.00.1211	0830			3	E L	8	-	-	8
Frais de fonctionnement du ser	vice de neêt de	matériel			L	8	<u>-</u>		8
11.001.06.01.1211	0830	mater ICI		1	E L	30 30	15- 15-	-	15 15

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
Subventions aux associations									
11.001.06.02.3300	0830	FACULTA TIF		3	E L	467 467	48- 48-	-	419 419
Subventions à BX1									
11.001.06.03.3300	0830	ORGANIQ UE		3	E L	753	-	-	753
Audiovisuel-achat de biens du	rables pour le se	ervice prêt r	natériel auc	liovisuel					
11.001.06.04.7422	0830			1	E L	29 29	15 15	-	44 44
Subventions à l'ASBL CINEM	IAMED								
11.001.06.05.3300	0830	ORGANIQ UE		3	E L	120 120	-	-	120 120
Subsides en matière d'investiss	sement à BX1								
11.001.06.06.5211	0830	FACULTA TIF		3	E L	-	-	-	
Subvention à l'asbl Centre Vic	léo de Bruxelles	(C.V.B.)							
11.001.06.07.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	140 140	-	-	140 140
Activité 07: Centres culturels									
Subventions aux Centres Cult	urels reconnus								
11.001.07.00.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	997 997	63-	-	934 997
Subventions aux Halles de Sch	aerbeek								
11.001.07.01.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	85 85	-	-	85 85
Subvention à l'ASBL La Conc	ertation								
11.001.07.02.3300	0820	ORGANIQ UE		3	E L	150 150		-	150 150
То	taux Programm	ne 001			E L	10 983 11 718	-	-	10 983 11 718

#### Programme 002: Jeunesse et Sports

Autres dépenses de promotion,	diffusion io	unassa prostations da	tions frais do 1	missions (dánlacon	onte cáioure I dos momb	ros dol'administration at d	oe noveonnoe átvangàros	. a l'
administration	diffusion, je	unesse,prestations de	tiers, irais de i	missions (depiacen	ients, sejours,) des memb	res dei administration et d	es personnes etrangeres	s a ı
11.002.01b.00.1211	0840		3	E	6	6-	-	-
				L	6	6-	-	-
Autres dépenses de promotion, administration	diffusion lud	lothèques,prestations	de tiers, frais	de missions (dépla	cements, séjours,) des me	mbres de l'administration	et des personnes étrang	ères a l'
11.002.01b.01.1211	0840		3	E	12	-	-	12
				L	12	-	-	12
Subventions aux associations e	n matière de	jeunesse						
11.002.01b.03.3300	0840	FACULTA	3	E	243	11	-	254
		TIF		L	243	11	-	254
Subventions aux associations e	n matière de							
11.002.01b.04.3300	0840	ORGANIQ	3	E	95	-	-	95
		UE		L	95	-	-	95
Subventions pour aménagemen	it ou amélior	ation des installations						
11.002.01b.05.5210	0840	FACULTA	1	E	17	-	-	17
		TIF		L	17	-	-	17
Dépenses patrimoniales-Ludot	hèque de la C	COCOF						
11.002.01b.06.7422	0840		3	E	3	1	-	4
				L	3	1	-	4
Subventions aux mouvements v	olontaires de	e jeunesse						
11.002.01b.07.3300	0840	FACULTA	3	E	44	-	-	44
		TIF		L	44	=	-	44
Subventions aux ludothèques c	ommunales							
11.002.01b.09.6321	0840	ORGANIQ	3	E	28	6-	-	22
		UE		L	28	6-	-	22
Andreit (02 - Consula								
Activité 02c: Sports	- 42							
Dépenses de promotion, public					50	25		22
11.002.02c.00.1211	0810		3	E L	50 50	27- 15-	-	23 35
61				ь	30	13-	-	33
Subventions aux associations	0010	T. CHIT T.		-	505	1.40		205
11.002.02c.01.3300	0810	FACULTA TIF	3	E	737	149 68	-	886 886

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
ubventions aux clubs sportifs									
11.002.02c.02.3300	0810	FACULTA TIF		3	E L	400 400	400- 200-	-	200
association de gestion du Centre 11.002.02c.03.3300	sportif de la 0810	<b>Woluwe</b> ORGANIQ UE		1	E L	103 103	-	- -	103 103
ubventions aux associations acti			-						
11.002.02c.04.3300	0810	FACULTA TIF		2	E L	200 200	125		325 200
lise en œuvre du plan Sport 11.002.02c.05.0101	0810			3	E L	- -	-	-	
ubventions d'investissement aux 11.002.02c.07.5210	associations 0810			3	E L	55 55	91 91	-	146 146
					L	33	91		140
Activité 04b: Education à la cultur Prestations de tiers, frais de missi		ments, séjoi	ırs) des mei	nbres de l'	administrati	on et des personnes étra	ngères à l' administration	1	
11.002.04b.00.1211	0860	, ,	,	3	E L	51 51	15- 19-	-	36 32
Aarché relatif à l'accompagneme	ent pédagogiq	ue pour les	projets sou	itenus via l	'appel "La c	ulture a de la classe"			
11.002.04ь.01.1211	0860			3	E L	60	-	-	60
Dépenses de promotion, de public 11.002.04b.02.1211	cation, de diff	fusion, d'inf	ormation e	t de forma	tion E	1	1-	_	_
					Ĺ	1	1-	-	-
ubventions aux associations (sec 11.002.04b.03.3300	0860	ORGANIQ UE		3	E L	600 582	62 76	-	662 658
ubventions pour investissement 11.002.04b.04.5210		nt informat FACULTA	-	1	Е		16	_	16
		TIF	•		L	-	-	-	-
Totau	ıx Programm	e 002			E L	2 645 2 768	-	-	2 645 2 768
Programme 004: Education Activité 01: Autres dépenses de promotion, di 11.004.01.00.1211				3	E L	5 5	3-	<u>.</u>	2 5
Subventions aux associations en r 11.004.01.01.3300	matière d'édu 0860	cation pern		3	Е	165	-	-	165
Subsides aux associations d'éduca	ation norman	TIF			L	165	-	-	165
11.004.01.02.3300	-	FACULTA TIF		3	E L	450 440		-	450 440
Subventions aux ateliers créatifs 11.004.01.03.3300	0860	ORGANIQ		3	Е	265	3	_	268
11.004.01.05.5500	0000	UE		,	L	265	-	-	265
Totau	ıx Programm	e 004			E L	885 875	-	-	885 875
Programme 006: Activités p	ara-scolaii	es à cara	ctère péda	ngogique					
Activité 01:	a			,, ,	(CIPPE)				
Dépenses de fonctionnement du C 11.006.01.01.1211	Centre bruxel 0960	iois de docu	mentation	pédagogiq 1	ue (CBDP) E L	10 10	6- 6-	-	4 4
ubventions aux associations 11.006.01.03.3300	0960	FACULTA		3	Е	374	-	-	374
Dépenses d'investissements du Ce		TIF ois de docur	nentation p			374	<u>-</u>	-	374
11.006.01.04.7422	0960			3	E L	30 30	6	-	36 36
Totau	ıx Programm	e 006			E L	414 414		-	414 414
TOTA	AUX MISSIC	N 11			E	14 927	-	-	14 927
					L	15 775	-	-	15 77:

						1		COCOF
Allocations de base	l l	Subside Fon		Types de credit	Initial 2021	Redistributions 2021	1 er ajust. 2021	Ajusté 2021
M. P. A. NO. CE.								
Totaux par mission, i	repartis seion i	e premier chiffr	e du code econ	omique				
DÉPENSES ET RECETTES COUI	RANTES POUR	BIENS ET SERV	VICES	E	525	113-	-	
NTÉRÊTS ET REVENUS DE LA I	PROPRIÉTÉ			L E	585 1	92-	-	
				L	1	-	-	
TRANSFERTS DE REVENUS À D 4UTRES SECTEURS	ESTINATION I	ET EN PROVENA	INCE	E L	12 626 13 414	19 12	-	
RANSFERTS DE REVENUS À L' MINISTRATIONS PUBLIQUES	'INTÉRIEUR D	U SECTEUR DE	S	E L	1 103 1 103	10- 10-	-	
TRANSFERTS EN CAPITAL À DE	ESTINATION E	T EN PROVENA	NCE D'AUTRES	S E	186	107	-	
CTEURS RANSFERTS EN CAPITAL À L'I.	NTÉDIEUD DI	CECTELIA DES		L E	186 397	91 6-	-	
MINISTRATIONS PUBLIQUES				L	397	6-	-	
NVESTISSEMENTS ET DÉSINVE	ESTISSEMENT	S		E L	62 62	22 22	-	
DETTE PUBLIQUE				E	27	19-	-	
				L	27	17-	-	
TOTAUX GÉ	NÉDAUV	DÉDENCE	3					
IOIAUX GE.	NEKAUA	DEPENSE	•	E	17 188	-	281-	16
				L	18 036	-	281-	17
TOTAUX GÉNÉRA	UX DÉPENSE	S, répartis selon	le premier chi			-	281-	17
		S, répartis selon	le premier chi	ffre du code éc	onomique	-	281-	17
DÉPENSES ET RECETTES NON	VENTILÉES			ffre du code éc E L	onomique 5 5	- - -	:	
ÉPENSES ET RECETTES NON	VENTILÉES			ffre du code éc E	onomique 5	- - 113- 92-	281- - - 281- 281-	
DÉPENSES ET RECETTES NON DÉPENSES ET RECETTES COUI	VENTILÉES RANTES POUR			ffre du code éc E L E L E	5 5 5 2 780 2 840 2	92-	- - 281-	2
DÉPENSES ET RECETTES NON DÉPENSES ET RECETTES COUI NTÉRÊTS ET REVENUS DE LA 1	VENTILÉES RANTES POUR PROPRIÉTÉ	BIENS ET SERV	VICES	ffre du code éc E L E L	5 5 5 2 780 2 840		- - 281-	2 2
DÉPENSES ET RECETTES NON DÉPENSES ET RECETTES COUI NTÉRÊTS ET REVENUS DE LA L RANSFERTS DE REVENUS À D IUTRES SECTEURS	VENTILÉES RANTES POUR PROPRIÉTÉ DESTINATION I	BIENS ET SERV ET EN PROVENA	VICES	ffre du code éc E L E L E L E L	5 5 5 2 780 2 840 2 2 2 12 626 13 414	92- - - 19 12	- - 281-	12 12 13
DÉPENSES ET RECETTES NON DÉPENSES ET RECETTES COUI NTÉRÊTS ET REVENUS DE LA 1 RANSFERTS DE REVENUS À D JUTRES SECTEURS RANSFERTS DE REVENUS À L	VENTILÉES RANTES POUR PROPRIÉTÉ DESTINATION I	BIENS ET SERV ET EN PROVENA	VICES	ffre du code éc E L E L L E L E	5 5 5 2 780 2 840 2 2 12 626	92- - - 19	- - 281-	2 2 2 12 13
DÉPENSES ET RECETTES NON  DÉPENSES ET RECETTES COUI  NTÉRÊTS ET REVENUS DE LA I  RANSFERTS DE REVENUS À D  UUTRES SECTEURS  RANSFERTS DE REVENUS À L  MINISTRATIONS PUBLIQUES  RANSFERTS EN CAPITAL À DE	VENTILÉES RANTES POUR PROPRIÉTÉ DESTINATION I	BIENS ET SERI ET EN PROVENA U SECTEUR DE	VICES INCE	ffre du code éc E L E L E L E L E L	5 5 5 2 780 2 840 2 2 2 12 626 13 414 1 103 1 103 186	92- - - 19 12 10- 10- 107	- - 281-	12 2 13 15
DÉPENSES ET RECETTES NON DÉPENSES ET RECETTES COUI NTÉRÊTS ET REVENUS DE LA L RANSFERTS DE REVENUS À D' MUTRES SECTEURS RANSFERTS DE REVENUS À L' MINISTRATIONS PUBLIQUES RANSFERTS EN CAPITAL À DE CTEURS RANSFERTS EN CAPITAL À L'I.	VENTILÉES RANTES POUR PROPRIÉTÉ DESTINATION I UNTÉRIEUR D ESTINATION E	BIENS ET SERI ET EN PROVENA U SECTEUR DE T EN PROVENAI	VICES  ANCE  S  NCE D'AUTRES	Fre du code éc E L E L E L E L E L E L E L	5 5 5 2 780 2 840 2 2 2 12 626 13 414 1 103 1 103 186 186 397	92- - 19 12 10- 10- 107 91 6-	- - 281-	12 2 13 15
DÉPENSES ET RECETTES NON DÉPENSES ET RECETTES COUI NTÉRÊTS ET REVENUS DE LA L RANSFERTS DE REVENUS À D' LUTRES SECTEURS RANSFERTS DE REVENUS À L' MINISTRATIONS PUBLIQUES RANSFERTS EN CAPITAL À DE CTEURS RANSFERTS EN CAPITAL À L'I. MINISTRATIONS PUBLIQUES RANSFERTS EN CAPITAL À L'I. MINISTRATIONS PUBLIQUES	VENTILÉES RANTES POUR PROPRIÉTÉ DESTINATION I STINATION E ESTINATION E	BIENS ET SERV ET EN PROVENA U SECTEUR DE I EN PROVENA U SECTEUR DES	VICES  ANCE  S  NCE D'AUTRES	Fre du code éc E L E L E L E L E L E L E L	5 5 5 2 780 2 840 2 2 2 12 626 13 414 1 103 1 103 186 186 397 397	92- - 19 12 10- 10- 107 91 6- 6-	- - 281-	12 2 13 15
TOTAUX GÉNÉRAI  DÉPENSES ET RECETTES NON  DÉPENSES ET RECETTES COUI  INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA I  AUTRES SECTEURS  TRANSFERTS DE REVENUS À L'  DMINISTRATIONS PUBLIQUES  IRANSFERTS EN CAPITAL À L'I.  OMINISTRATIONS PUBLIQUES  IRANSFERTS EN CAPITAL À L'I.  OMINISTRATIONS PUBLIQUES  IRANSFERTS EN CAPITAL À L'I.  OMINISTRATIONS PUBLIQUES  INVESTISSEMENTS ET DÉSINVE	VENTILÉES RANTES POUR PROPRIÉTÉ DESTINATION I STINATION E ESTINATION E	BIENS ET SERV ET EN PROVENA U SECTEUR DE I EN PROVENA U SECTEUR DES	VICES  ANCE  S  NCE D'AUTRES	Fre du code éc E L E L E L E L E L E L E L	5 5 5 2 780 2 840 2 2 2 12 626 13 414 1 103 1 103 186 186 397	92- - 19 12 10- 10- 107 91 6-	- - 281-	17 2 2 2 13 1 1

**ANNEXE 3** 

DÉCRETS ET RÈGLEMENTS CONTENANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022

#### COCOF\_AB\_2022\_RECETTES\_DECRET.xlsx

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
			Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale	
011000101	R	49359	(art.86 de la loi spéciale du 16.07.,1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	011000101
011000102	R	49359	Dotation exceptionnelle de la Région Bruxelloise dans le cadre de	011000102
011020101	R	49359	la gestion de la crise COVID 19  Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	011020101
			Dotation speciale destinée au financement de l'enseignement  Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-	
011030101	R	49359	provinciales (hors culture)	011030101
011040101	R	49359	Ventes de certificats verts	011040301
021020101	R	49249	Recettes liées à l'Enseignement	021020301
021020102	R	49249	Recettes liées aux subventions de projets spécifiques des Ecoles	021020302
021040101	R	49249	Dotation Non Marchand de la Communauté française	021040101
022010101	R	49249	Dotation spéciale de la Communauté française (art.7§1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19,07,1993 et du décret III du22/07/1993 de l'Assemblée de la Commission Communautaire attribuant l'exercice de certaines compétences de la Comm	022010101
022020101	R	49249	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	022020101
022030101	R	49249	Dotation Relations internationales	022030101
022040101	R	49249	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française	022040101
022050101	R	49249	Transfert Sainte Emilie-Cocof (art.,7§3,1à7 du décret du 11/04/2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	022050101
022060101	R	49249	Dotation complémentaire de la Communauté française	022060101
031040101	R	49349	Dotation Non Marchand Région wallonne	031040101
043000201	R	49409	Recettes Loterie Nationale	043000301
043010101	R	49409	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la commission communautaire française	043010101
043020301	R	06009	Recettes Provision	043020301
043020302	R	49409	Annoncer la couleur	043020302
054000301	R	76309	Ventes terrains	054000301
065000302	R	06009	Recettes diverses (décret)	065000302
065000303	R	16129	Recettes du Complexe Sportif	065000303
065000303	R	1111	Remboursement de traitements	065000304
065000304	R	1211	Remboursement solde des comptables extraordinaires	065000304
065000305	R	16129		065000305
065000307	R	1111	Recettes propres à l'IPHOV  Remboursement des dépenses du personnel du Centre Etoile	065000307
			Polaire	065000311
065000311	R	1111	Indus à récupérer - Personnel (décret)	065000311
065000312 065000313	R R	3300 3840	Indus à récupérer - ASBL (décret) Recettes perçues pour les épreuves organisées pour la validation	065000312
065000314	R	3432	des compétences Recettes liées aux aides individuelles (phare) indus (aides	065000314
			matérielles)	
065000315	R	3200 49249	Recettes liées aux aides à l'emploi - indus (emploi)	065000315
065000317	R		Subventions FSE (formation professionnelle)	065000316
065000318	R	3300	Accord de coopération libre circulation RW	065000318
076000301	R	1212	Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire"	076000301
076000302	R	1212	Loyer annuel Sopura	076000302
087000302 098010301	R	26109 89139	Intérêts financiers (décret) Remboursement du préfinancement "Fonds Social Européen" pour	087000302 098010301
	R		SFPME et l'Enseignement	
098010302	R	3910	Recettes en provenance du Fonds social européen (Phare)	098010302

Recettes

Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 01: DOTATION I	REGION-BXL	•	•	•			
Programme 100: Droit de tirage							
Activité 01: Dotation générale							
Droit de tirage sur le budget de la Région d		ırt.86 de la loi sj	péciale du 16.07.	,1993 visant à a	chever la structu	re fédérale de l'Etat)	
01.100.01.01.49359	****				E	224 412	253 640
					L	224 412	253 640
Dotation exceptionnelle de la Région Bruxe	elloise dans le cadre de	la gestion de la	crise COVID 19		-	0.624	
01.100.01.02.49359	****				E L	9 634 9 634	-
	Totaux Programme 1	100			E	234 046	253 640
	Totaux Trogramme I	.00			Ĺ	234 046	253 640
D 102 E: 4 E							
Programme 102: Financement Ense	ignement						
Activité 01: Dotation générale							
Dotation spéciale destinée au financement of	le l'enseignement						
01.102.01.01.49359	****				E	38 169	38 933
					L	38 169	38 933
	Totaux Programme 1	102			E L	38 169 38 169	38 933 38 933
Programme 103: Financement missi	ons ex-provinces h	ors culture			L	30 107	30 755
	P						
Activité 01: Dotation générale							
Dotation spéciale destinée au financement of		ciales (hors cultu	ire)				
01.103.01.01.49359	****				E L	10 853 10 853	11 070 11 070
	T-4 D 1	102			L E	10 853	11 070
	Totaux Programme 1	103			L L	10 853	11 070
Programme 104: Subsides RBC							
Activité 01: Dotation générale							
Ventes de certificats verts							
01.104.01.01.49359	****				E	-	50
					L	-	50
	Totaux Programme 1	104			E L	-	50 50
	TOTAUX MISSION	01			E	283 068	303 693
	TOTAL MISSION	01			L	283 068	303 693
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	u code économiq	Įue				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	UR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	S	E L	283 068 283 068	303 693 303 693
					L	283 000	505 075

COCOF

Recettes			1			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. C.	E. Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 02: DOTATIO	ON DE LA COMMUNAI	UTE FRANCAISE				
Programme 102: Financement I	Enseignement					
Activité 01: Dotation générale						
Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249	****			E	10 742	13 403
				L	10 742	13 403
Recettes liées aux subventions de proje	ets spécifiques des Ecoles *****			_		
02.102.01.02.49249	****			E L	-	
	Totaux Programme 102			E	10 742	13 403
				L	10 742	13 403
Programme 104: Non marchano	d					
Activité 01: Dotation générale						
Dotation Non Marchand de la Commu	•					
02.104.01.01.49249	****			E L	850 850	850 850
	Totaux Programme 104			E	850 850	850
				L	850	850
Programme 201: Dotation spéci	ale attribuant certaines com	pétence de la commur	auté frança	nise		
Activité 01: Dotation générale						
Dotation spéciale de la Communauté f			ise du 19,07,19	993 et du décret III du	22/07/1993 de l'Assemblée de	la Commission
Communautaire attribuant l'exercice 02.201.01.01.49249	de certaines compétences de la Co	omm		Е	105 781	108 376
02.201.01.01.49249				L	105 781	108 376
Programme 202: Rémunération	Totaux Programme 201 personnel transféré			E L	105 781 105 781	108 376 108 376
Activité 01: Dotation générale Dotation liée à la rémunération et aux f	personnel transféré frais de fonctionnement du person	nel transféré		L	105 781	108 376
Activité 01: Dotation générale	personnel transféré	nel transféré				
Activité 01: Dotation générale Dotation liée à la rémunération et aux f	personnel transféré frais de fonctionnement du person	nel transféré		L E	2 087	2 140 2 140 2 140 2 140
Activité 01: Dotation générale Dotation liée à la rémunération et aux f	personnel transféré frais de fonctionnement du person ***** Totaux Programme 202	nel transféré		E L E	2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140
Activité 01: Dotation générale  Dotation liée à la rémunération et aux 1 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations interi	personnel transféré frais de fonctionnement du person ***** Totaux Programme 202	nel transféré		E L E	2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140
Activité 01: Dotation générale Ootation liée à la rémunération et aux f 02.202.01.01.49249	personnel transféré frais de fonctionnement du person ***** Totaux Programme 202	nel transféré		E L E	2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140
Activité 01: Dotation générale  Dotation liée à la rémunération et aux f 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations internactivité 01: Dotation générale	personnel transféré frais de fonctionnement du person ***** Totaux Programme 202	nel transféré		E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Activité 01: Dotation générale  Dotation liée à la rémureration et aux f 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations internactivité 01: Dotation générale  Dotation Relations internationales	personnel transféré  frais de fonctionnement du person  *****  Totaux Programme 202  nationales  *****	nel transféré		E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Activité 01: Dotation générale  Dotation liée à la rémureration et aux f 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations internactivité 01: Dotation générale  Dotation Relations internationales	personnel transféré frais de fonctionnement du person ***** Totaux Programme 202 nationales	nel transféré		E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Activité 01: Dotation générale  Dotation liée à la rémureration et aux f 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations internactivité 01: Dotation générale  Dotation Relations internationales	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203	mel transféré		E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Octavité 01: Dotation générale  Octation liée à la rémunération et aux 1 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations internation de la control de la contro	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203	nel transféré		E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Octivité 01: Dotation générale  Octation liée à la rémureration et aux f 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations internactivité 01: Dotation générale  Octation Relations internationales 02.203.01.01.49249	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion	nel transféré		E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Octavité 01: Dotation générale  Octation liée à la rémunération et aux 1 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations interractivité 01: Dotation générale Octation Relations internationales 02.203.01.01.49249  Programme 204: Décompte dotaine	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion	nel transféré		E L E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Octavité 01: Dotation générale  Octation liée à la rémunération et aux 1 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations interretation de la control de la compte dota la compte de la dotation spéciale de la compte de	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion  Communauté française *****	nel transféré		E L E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Octavité 01: Dotation générale  Octation liée à la rémunération et aux 1 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations interretation de la control de la compte dota la compte de la dotation spéciale de la compte de	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion  Communauté française	inel transféré		E L E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140 2 140
Octavité 01: Dotation générale  Octation liée à la rémunération et aux 1 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations interractivité 01: Dotation générale  Octavité 01: Dotation générale  Octavité 01: Octavité 01: Décompte dotain de la clivité 01: Dotation générale	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion  Communauté française *****  Totaux Programme 204	nel transféré		E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087	2 140 2 140
Octavité 01: Dotation générale  Programme 203: Relations interrativité 01: Dotation générale  Octavité 01: Dotation générale  Programme 204: Décompte dotaine de la dotation spéciale de la dotation s	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion  Communauté française *****  Totaux Programme 204  t Emilie			E L E L E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 94 294 294	2 140 2 140
Octation liée à la rémunération et aux 1 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations interrectivité 01: Dotation générale Dotation Relations internationales 02.203.01.01.49249  Programme 204: Décompte dotaine de la dotation spéciale de la dotation spéciale de la 02.204.01.01.49249  Programme 205: Transfert Sainte de la la constitution de la dotation spéciale de la la constitution de la dotation spéciale de la la constitution de la dotation spéciale de la la constitutión de la constitutión de la l	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion  Communauté française *****  Totaux Programme 204  t Emilie  3,1à7 du décret du 11/04/2014 rels		Communauté	E L E L E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 94 294 294	2 140 2 140
Activité 01: Dotation générale Dotation liée à la rémunération et aux f 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations intern Activité 01: Dotation générale Dotation Relations internationales 02.203.01.01.49249  Programme 204: Décompte dotai Activité 01: Dotation générale Décompte de la dotation spéciale de la 6 02.204.01.01.49249  Programme 205: Transfert Saint Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art.,7§: Commission communautaire française)	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion  Communauté française *****  Totaux Programme 204  t Emilie  3,1à7 du décret du 11/04/2014 rels		Communauté	E L E L E L E L Française dont l'exerci	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 294 294 294 294	2 140 2 140
Octation liée à la rémunération et aux 1 02.202.01.01.49249  Programme 203: Relations interrectivité 01: Dotation générale Dotation Relations internationales 02.203.01.01.49249  Programme 204: Décompte dotaine de la dotation spéciale de la dotation spéciale de la 02.204.01.01.49249  Programme 205: Transfert Sainte de la la constitution de la dotation spéciale de la la constitution de la dotation spéciale de la la constitution de la dotation spéciale de la la constitutión de la constitutión de la l	personnel transféré  frais de fonctionnement du person *****  Totaux Programme 202  nationales  *****  Totaux Programme 203  tion  Communauté française *****  Totaux Programme 204  t Emilie  3,1à7 du décret du 11/04/2014 rela		Communauté	E L E L E L E L	2 087 2 087 2 087 2 087 2 087 2 94 294 294	2 140 2 140

Recettes	1	<u> </u>	1			1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Programme 206: Dotation compléme	entaire						
Activité 01: Dotation générale							
Dotation complémentaire de la C 02.206.01.01.49249	ommunauté française ****				E	388	388
	Totaux Programme 2	206			L E	388 388	388 388
	TOTAUX MISSION	02			E E	388 146 104	388 152 932
					L	146 104	152 932
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économi	que				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	UR DU SECTEUR DES	ADMINISTRAT	TONS PUBLIQUE	S	E L	146 104 146 104	152 932 152 932
MISSION 03: DOTATION F	REGION						
Programme 104: Non-marchand							
Activité 01: Dotation générale  Dotation Non Marchand Région wallonne							
03.104.01.01.49349	****				E L	-	-
	Totaux Programme 1	04			E L	- - -	<u> </u>
	TOTAUX MISSION	03			E L		
Totaux par mission, répartis selo  MISSION 04: DOTATION F		r code economi	que				
Programme 300: Loterie Nationale							
Activité 02: Recettes fiscales générales							
Recettes Loterie Nationale 04.300.02.01.49409	****				Е	1 136	1 226
04.500.02.01.47407	Totaux Programme 3	200			L E	1 136 1 136	1 226 1 226 1 226
	Totaux Trogramme 3				L	1 136	1 226
Programme 301: Dotation spéciale							
Activité 01: Dotation générale	-1 f d- l						
Dotation spéciale à charge du budget fédéra 04.301.01.49409	*****	mssion commu	nautaire irançaise		E L	73 146	76 480 76 480
	Totaux Programme 3	501			E	73 146 73 146	76 480
Programme 302: Provisions					L	73 146	76 480
Activité 03: Recettes non fiscales générales							
Recettes Provision 04.302.03.01.06009	****				Е	-	-
Annoncer la couleur 04.302.03.02.49409	****				L E	<u> </u>	<u> </u>
	Totaux Programme 3	502			L E	<del>-</del>	-
	TOTAUX MISSION	04			L E L	74 282 74 282	77 706 77 706
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	. aada áaanami					
		i code economi	que				

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022

### MISSION 05: VENTES DE BIENS

## Programme 400: Ventes immobilières

Activité 03: Recettes non fiscales générales			
Ventes terrains			
05.400.03.01.76309 *****	E	-	-
	L	-	-
Totaux Programme 400	E	-	-
	L	-	-
TOTAUX MISSION 05	E	-	-
	L	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

### MISSION 06: RECETTES DIVERSES

### Programme 500: Recettes diverses

Activité 03: Recettes non fiscales générales				
Recettes diverses (décret)				
06.500.03.02.06009	****	E	300	300
		L	300	300
Recettes du Complexe Sportif				
06.500.03.03.16129	****	E	351	351
		L	351	351
Remboursement de traitements	****	-		
06.500.03.04.1111	本本本本本	E L	150 150	150 150
		L	150	150
Remboursement solde des comptables extraordin 06.500.03.05.1211	aires *****	Е	500	550
V0.3VV.V3.V3.1211	••••	E L	500 500	550 550
Recettes propres à l'IPHOV		L	300	330
06.500.03.07.16129	****	Е		
00.500.03.07.10129		L L	- -	-
Remboursement des dépenses du personnel du C	entre Etoile Polaire			
06.500.03.08.1111	****	E	873	891
00100010011111		L	873	891
Indus à récupérer - Personnel (décret)				
06.500.03.11.1111	****	E	200	204
		L	200	204
Indus à récupérer - ASBL (décret)			<u> </u>	
06.500.03.12.3300	****	E	2 085	2 127
		L	2 085	2 127
Recettes perçues pour les épreuves organisées po				
06.500.03.13.3840	****	E	3	3
		L	3	3
Recettes liées aux aides individuelles (phare) inde				
06.500.03.14.3432	***	E	1	1
Recettes liées aux aides à l'emploi - indus (emplo		L	1	1
06.500.03.15.3200	****	Е	2	60
00.300.03.13.3200		L L	2 2	60
Subventions FSE (formation professionnelle)				
06.500.03.17.49249	****	Е	150	150
00150010511717247		L	150	150
Accord de coopération libre circulation RW				
06.500.03.18.3300	****	E	-	-
		L	-	
Tota	aux Programme 500	E	4 615	4 787
		L	4 615	4 787
TO	FAUX MISSION 06	E	4 615	4 787
		L	4 615	4 787
Totaux par mission, répartis selon le p	oremier chiffre du code économique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES		E	300	300
,		L	300	300
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR	BIENS ET SERVICES	E	2 074	2 146
TO ANGEEDING DE DEVENING À DECENIO	T EN DROVEN ANGE DIALITRES SECTIONS	L	2 074	2 146
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION E	I EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E L	2 091 2 091	2 191 2 191
A TDANSEEDTS DE DEVENIIS À L'INTÉDIEUD D	J SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E E	150	150
7. IKANSFERIS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU	) SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E L	150	150
		L	150	130

Recettes							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 07: LOYERS	1						
Programme 600: Loyers							
Activité 03: Recettes non fiscales générales							
Loyers et charges locatives du bâtiment "I	Etoile Polaire"				_	40	40
07.600.03.01.1212	*****				E L	49 49	42 42
Loyer annuel Sopura 07.600.03.02.1212	****				Е	_	_
07.000.05.02.1212					L	-	-
	Totaux Programme 6				E L	49 49	42 42
	TOTAUX MISSION	07			E L	49 49	42 42
					2	.,	
Totaux par mission, répartis sel	lon le premier chiffre du	ı code économiq	<b>Jue</b>				
					_		
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES	POUR BIENS ET SERVI	CES			E L	49 49	42 42
MISSION 08: INTERETS F	INANCIERS						
Programme 700: Intérêts financiers	s						
Activité 03: Recettes non fiscales générales							
Intérêts financiers (décret)							
08.700.03.02.26109	****				E L	53 53	53 53
	Totaux Programme 7	700			E L	53 53	53 53
	TOTAUX MISSION	08			E L	53 53	53 53
Totaux par mission, répartis se	lon le premier chiffre du	ı code économiq	<b>Jue</b>				
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIE	ÉTÉ				E	53	53
					L	53	53
MISSION 09: REMBOURS	EMENT DE DO	TATION					
		IAIION					
Programme 801: Remboursement p	orefinancement						
Activité 03: Recettes non fiscales générales  Remboursement du préfinancement "Fond	ds Social Européen" no	ur SEPME et l'I	Enseignement				
09.801.03.01.89139	****		smyerginement		Е	-	-
Recettes en provenance du Fonds social eu	ropéen (Phare)				L	<del>-</del>	-
09.801.03.02.3910	****				E L	966 966	876 876
L	Totaux Programme 8	301			E	966	876
	TOTALLY MISSION	00			E E	966	876
	TOTAUX MISSION	U.F			L L	966 966	876 876
Totaux par mission, répartis sel	lon le premier chiffre di	ı code économio	<b>jue</b>				
	_						
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT	TION ET EN PROVENAN	ICE D'AUTRES	SECTEURS		E L	966 966	876 876

Recettes							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Allocations de base M. P. A. NO. CE. Code Fonctionnel Fonds organiques Genre Types de credit Initial 2021								
TOTAUX GÉNÉRAU	X RECETTES	· ·			E	509 137	540 089		
					L	509 137	540 089		
TOTAUX GÉNÉRAUX RECE	ΓΤΕS, répartis selon l	premier chiffre d	lu code éconoi	nique					
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	S				Е	300	300		
					L	300	300		
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	2 123	2 188		
	_				L	2 123	2 188		
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT	É				E	53	53		
					L E	53 3 057	53		
3.TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATIO	3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS						3 067		
					L E	3 057 503 604	3 067		
4.TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEU	A.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES						534 481		
					L	503 604	534 481		

Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

NTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotatio
010000000	D	1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	010090401
010000001	D	1211	Frais de fonctionnement du cabinet	010090501
010000002	D	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet	010090601
02000000	D	1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	020090401
020000001	D	1211	Frais de fonctionnement du cabinet	020090501
020000002	D	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet	020090601
030000000	D	1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	030090401
030000001	D	1211	Frais de fonctionnement du cabinet	030090501
030000002	D	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet	030090601
040000000	D	1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	040090401
04000001	D	1211	Frais de fonctionnement du cabinet	040090501
040000002	D	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet	040090601
050000000	D	1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	050090401
050000001	D	1211	Frais de fonctionnement du cabinet	050090501
050000002	D	7422	Dépenses patrimoniales du cabinet	050090601
060000000	D	4170	Dotation à l'Assemblée	060090101
070000000	D	1111	Provisions pour sortie de charge	070090401
070000000	, D	1111	Provisions pour sortie de charge	210010801
210010000	D	2130	Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs	210010001
210010001	D	4524	Remboursement de la dotation	210014201
210000008	D	1111	Rémunérations du personnel statutaire	210090701
210000000	D	1111	Rémunérations du personnel contractuel	210090702
210000003		1111	Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du	210090702
210000026		1111		210090703
210000036	D	1111	projet FSE pour Phare	040000704
210000037	D	1111	Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME	210090704
			Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la	210090801
210000003	D	1211	comptabilité de l'Etat	
210000005	D	1211	Frais de fonctionnement de la cellule COMMUNICATION	210090802
210000024	D	1211	Frais de fonctionnement	210090803
210000026	D	1211	Frais de location simple (leasing opérationnel)	210090804
210000027	D	1211	Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	210090805
210000028	D	1211	Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	210090806
	1		Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de	210090807
210000039	D	0100	toutes natures	
210000033	D	1211	Frais de fonctionnement bâtiments administratifs	210090808
210000041	D	1211	Bien-être	210090809
210000045	D	1211	Frais de formation du Conseil de direction	210090810
220000010			Dépenses de promotion, de publication et de diffusion liées aux	210090811
210000046	D	1211	ressources humaines	
210000047	D	1211	Dépenses en matière de transition	210090812
210000047	D	7422	Dépenses patrimoniales	210090812
	D		·	210091101
210000032	<b>+</b>	7422	Achat de matériel informatique et bureautique	210091102
210000033	D	7422	Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.	210091103
210000043	D	3300	Annulation droits constatés	
210000010	D	1111	Frais liés au personnel	210096601
210000011	D	1120	Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex- CFC.	210096602
210000012	D	1120	Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	210096603
	D	1120	Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	210096604
210000014		1120	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	240006605
210000014			IDénences relatives aux nensions des agents de l'ey-province de 🔝	/ JUUMNNUN
	_ n	1120	Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de	210096605
210000014 210000015 210000017	D D	1120 1211	Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95  Dépenses liées aux frais de parcours	210096605

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
210000019	D	1211	Frais de formation du personnel	210096608
	_		Mission du Service interne de Prévention et de Protection du	210096609
210000023	D	1211	Travail (SIPP)fonct.	
210000029	D	4160	Dotations au Service social	210096610
210000038	D	1120	Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME	210096611
210000020	D	1211	Frais liés à l'informatisation de l'administration	210096801
210000021	D	1211	Application E-sub et Hygie	210096802
210000022	D	1211	Application budgétaire et comptable	210096803
				220010801
			Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions	
			(déplacements, séjours,) des membres de l'administration et	
220010000	D	1211	des personnes étrangères à l'administration	
220010001	D	1211	Promotion, publication, diffusion	220010802
			Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une	220013401
220010003	D	3300	politique social-santé intégrée	
			Subventions aux centres de service social et d'action sociale	220013402
220010004	D	3300	globale	
			Subventions aux services de télévigilance et frais de	220013403
			raccordement, de placement et de location d'un appareil	
220010005	D	3300	téléphonique	
			Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions	220013404
220010006	D	3300	sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	
220010007	D	3300	Subventions aux Maisons d'accueil	220013405
			Subventions aux associations servant de centres d'appui en	220013406
220010009	D	3300	matière de politiques d'action sociale et de famille	
220010010	D	3300	Subventions aux réseaux en action sociale	220013407
220010011	D	3300	Subventions aux services de médiation de dettes	220013408
220010012	D	3300	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	220013409
220010002	D	3300	Mise en oeuvre du Plan Social Santé Intégré	220013410
				220013501
220010013	D	5210	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	
				220020801
220020001	D	1211	Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale	
			Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-	220020802
220020015	D	1211	arrivants	
220020006	D	3300	Subventions au centre régional d'appui	220021501
220020007	D	3300	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	220021502
				220021503
			Subventions pour le Centre Régional pour le Développement de	
220020017	D	3300	l'Accompagnement à la scolarité et la Citoyenneté (CREDASC)	
				220022701
220020008	D	3300	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	
			Subventions pour "Lissage" en matière de contrats communaux	220022702
220020009	D	3300	de cohésion sociale	
			Subventions pour Infrastructures en matière de cohésion sociale	220022703
220020012	D	6321	et pour le FIPI associatif	00000001
			Subventions pour Infrastructures dans le cadre du financement	220022801
220020014	D	6321	du FIPI communal	222222424
	_		Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord	220023401
220020000	D	3300	non-marchand au secteur de la cohésion sociale	000000100
				220023402
222222	_		Subventions pour le Centre régional pour le développement de	
220020002	D	3300	l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	000000400
220020003	D	3300	Financement du FIPI Associatif	220023403
			Subventions aux associations pour des projets renforçant la	220023404
	_		cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant	
220020004	D	3300	l'interculturalité	000000107
	_		Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions	220023405
220020005	D	3300	Interculturelles"	000000100
	_		Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement	220023406
220020011	D	3300	des primo-arrivants	

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
			Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et	220023407
220020016	D	3300	d'accompagnements des primo-arrivants	
			Décret de cohésion sociale : financement des coordinations	220023408
220020019	D	3300	locales	
220020020	D	3300	Décret de cohésion sociale : Subventions Innovation	220023409
220020021	D	3300	Subventions pour la mise en oeuvre du Service Citoyen	220023410
	_		Subventions pour Infrastructures en matière de cohésion sociale	220023501
220020013	D	5210	et pour le FIPI associatif	220042404
220040000	D	3300	Subventions aux services d'aide à domicile	220043401 220043402
220040001	D	3300	Subventions aux centres de planning familial Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées	220043402
220040002	D	3300	(secteur privé)	220043403
220040002 220040003	D	3300	Centres de formations d'aides familiaux	220043404
220040003	D	3300	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique	220043405
220040005	D	3300	familiale et du 3ème âge	220043403
220040003	D D	3300	Taitillale et uu Serile age	220043406
220040006	D	3300	   Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	220040400
2200-10000		3300	Subventions dux services à dide dux personnes agres materaires.  Subventions pour la mise en oeuvre de l'éducation à la vie	220043407
220040007	D	3300	relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	
220040007	D	3300	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales	220043408
2200-10000		3300	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les	220043409
220040009	D	3300	violences faites aux femmes	
2200 10003		3300	Violettees falces day refillities	220060801
			Prestations de tiers, frais d'étude, colloques, frais de missions	
			(déplacements, séjours,) des membres de l'administration et	
220060003	D	1211	des personnes étrangères à l'administration	
220000003		1211	des personnes etrangeres à radiffinistration	220060802
220060004	D	1211	Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	22000002
220000004	<u> </u>	1211	Depenses a organisation, promotion, unrusion, publication	220063401
220060005	D	3300	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	
220060006	D	3300	Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE	220063402
22000000	<u> </u>	3300	Subvention de fonetionnement de l'assi l'INSE	230010801
			Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de	200010001
230010000	D	1211	l'administration et des personnes étrangères à l'administration	
230010000	D	1211	Promotion, publication, diffusion	230010802
230010001		1211	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou	230013401
230010003	D	3300	l'extension de projets dans le domaine de la santé	
230010003		3300	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou	230013402
230010004	D	3300	l'extension de projets en santé mentale	
230010001		3300	Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions	230013403
230010005	D	3300	sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	
230010003		3300	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à	230013404
230010006	D	3300	une polique sociale/santé intégrée	200010101
230010000		3300	Subventions à des structures subventionnées auparavant par	230013405
230010009	D	3300	l'INAMI (6ème réforme)	2000.0.00
230010003		3300	Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de	230013406
230010010	D	3300	cancer.	
230010010	D	4140	Accords de coopération	230014201
230010008	D	3300	Subventions aux services de santé mentale	230023401
230020000	D	3300	Subventions aux services de sante mentale  Subventions aux centres d'accueil téléphonique	230023402
200020001		3300	Subventions aux centres à accuent telephonique Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et	230023403
230020004	D	3300	continués	2222.00
			Subventions aux centres de coordination de soins et service à	230023404
230020005	D	3300	domicile	
230020003		3300	Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons	230023405
230020006	D	3300	médicales)	_55525400
230020000		3300	medicalea	230023406
230020007	D	3300	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	200020400
230020007	, D	3300	Subventions aux services de promotion et de développement	230023407
230020008	D	3300	sanitaire	230020707
230020000		3300	Juneanc	

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
				230023408
230020009	D	3300	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	
230020010	D	5210	Subventions pour l'informatisation en matière de santé	230023501
230030011	D	3300	Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la santé	230033401
230030012	D	3300	Services d'accompagnement et de support	230033402
230030013	D	3300	Acteurs en promotion de la santé	230033403
230030014	D	3300	Réseaux en promotion de la santé	230033404
230030015	D	3300	Programmes de médecine préventive	230033405
			Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,)	240090801
			des membres de l'administration et des personnes étrangères à	
24000001	D	1211	l'administration	
240000002	D	1211	Promotion, publication, diffusion	240090802
240000013	D	1211	Frais de fonctionnement des auberges de jeunesses	240090803
				240093501
24000007	D	5210	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	
250000000	D	1111	Rémunération du personnel d'accompagnement	250090701
250000007	D	1111	Rémunération Superviseurs	250090702
				250090801
250000002	D	1211	Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	
250000003	D	1211	Frais de location simple de bus	250090802
250000008	D	7422	Achat de véhicules pour les superviseurs	250091101
250000009	D	7422	Achat de biens durables	250091102
250000010	D	3200	Indemnité exeptionelle pour les société de cars.	250093801
250000001	D	1211	Frais de transport	250096601
			Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours)	260010801
			des membres de l'administration et des personnes étrangères à	
260010001	D	1211	l'administration	
260010002	D	1211	Promotion, publication, diffusion	260010802
			Cofinancement du plan de communication dans le cadre du	260010803
260010003	D	4524	Programme opérationnel FSE 2021-2028	
			Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement	260013401
260010000	D	3300	pédagogique	
				260013402
			Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et	
260010004	D	3300	l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle	
260010005	D	3300	Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	260013403
200010003		3300	Subventions aux associations d'amateurs agrées du secteur	260013404
			agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de	
260010006	D	3300	développement dans l'agriculture urbaine	
200010000		3300	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP,	260013405
260010007	D	1211	notamment les indemnités de promotion sociale	2000.0.00
200010007		1211	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux	260013406
260010008	D	3300	activités d'insertion socio-professionnelle	
260010008	D	3300	Subventions à la FEBISP	260013407
200010003	5	3300	Subventions a la l'Edis Subventions pour financer la formation continue du personnel	260013408
260010010	D	3300	des organismes agréés	200010100
200010010	5	3300	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de	260013409
260010011	D	3300	l'insertion professionnelle	200010100
200010011	U	3300	Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur	260013410
260010012	D	3300	de l'insertion socio-professionnelle	20010-110
200010012	D D	3300	Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur	260013411
260010013	D	3300	de l'insertion socio-profesionnelle	20010-111
260010013	D	3300	Subventions à Skills Belgium	260013412
260010014	D	4140	Certifications en matière de validation des compétences	260013413
200010019	ט	4140	Certifications en matiere de validation des competences	260013414
			Dérannication de projets issue du plan bravellais de Carantia	200010414
260010020		2200	Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie	
260010020	D	3300	pour la jeunesse - soutien structurel à la formation des jeunes	260014201
260010016		4550	Contribution financière de la CCE au financement de l'access ESE	200014201
260010016	D	4550	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	

Second	CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
260010017				Contribution de la Commission Communautaire française au	260014202
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et   260014203				financement de l'agence francophone pour l'éducation et la	
260020018	260010017	D	4550	formation tout le long de la vie	
Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle), prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,, Jess membres de l'administration et des personnes et étrangéres à l'administration et des personnes de trens frais de missions (déplacements, séjours,) des membres de l'administration et des personnes de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,) des de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,) des membres de l'administration et des personnes étrangéres à l'administration et des personnes étrangéres à l'administration et des personnes étrangères à l'administration et des personnes des professionnes de l'administration et des personnes des professionnes de l'administration et des personnes des personn				Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et	260014203
Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle), prestations de tiers, frais de missions (déplacements, sépulacements, sobre de l'administration et des projets de mobilités, en ce compris les remboursements éventuels suite à la non consommation des indépendants et des 260023401  260020010 D 3300 Judicements en matière de formation des indépendants et des 260023401  260020010 D 3300 Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris 260023402  260020010 D 3300 Subventions à l'ASBL Espace Formation PME 260023404  260020010 D 3300 Subventions à l'ASBL Espace Formation PME 260023404  260020010 D 3300 et de la validation des compétences des professionnels de développement des compétences des professionnels de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (v compris la sous-traitance avec des tiers et la caliaboration avec de compétence des subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (v compris la sous-traitance avec des tiers et la caliaboration avec de la subventions à l'institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (v compris la sous-traitaire, des cade et les rest la collaboration avec de la cadre du New Deal Judice des des des des des des	260010018	D	4550	qualifications	
Stalle], prestations de tiers, frait de missions (déplacements, séjours,) des membres de l'administration et des personnes etrangères a l'administration (déplacements, séjours,) des membres de l'administration (déplacements, séjours,) de des membres de l'administration (déplacements, séjours,) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration de personnelle et de l'administration des cardes des personnes de ministration et des personnes de l'administration et des personnes de l'administration et des personnelles et des personnelles à l'administration et des personnelles et des personnelles et de la validation et des compétences a l'institut pour les actions de formation des personnelles et des personnelles activités de l					260020801
Sejours, Joes membres de Tadministration et des personnes				Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de	
260020008   D				Stalle), prestations de tiers, frais de missions (déplacements,	
Promotion et autres prestations et travaux par tiers, prestations de letiers, frisid de missions (déplacements, séplours)   desembres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration et des personnes etrangères a l'administration et des personnes et de l'administration et des personnes étrangères a l'administration et des personnes et de l'administration et des personnes et des compétences et des professionnes et des subventions à l'OFA de l'Administration projets pédagogiques du centre y compris 260023401				séjours,)des membres de l'administration et des personnes	
de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,)	260020008	D	1211	étrangères a l'administration	
Depenses effectuées dans le cadre de projets de mobilités, en ce compris les remboursements éventuées suite à la non consommation del'enveloppe y afférente (compris les remboursements éventuées suite à la non consommation del'enveloppe y afférente (compris les remboursements éventuées suite à la non consommation del'enveloppe y afférente (compris les remboursements éventuées suite à la non consommation del remboursements éventuées suite à la non consommation del remboursements éventuées suite à la non consommation de l'enveloppe y afférente (compris les remboursements éventuées suite à la non consommation de l'enveloppe y afférente (compris pédagogiques du centre y compris 260023401 (compris les veropéens de l'adventions en matière de formation des indépendants et des des 260023402 (compris les veropéens de l'advention à l'ASBL Espace Formation PME (compris 260023402 (compris les veropéens de l'orientation, de l'afformation socioprofessionnels de d'eveloppement des compétences des professionnels de d'eveloppement des compétences des professionnels de l'orientation, de l'afformation socioprofessionnels de l'orientation, de l'afformation de l'afformation socioprofessionnels de formations à l'OFFA (compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration et de compétence (compétence) (compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec des les secteurs privés ou publics (cadre du New Deal cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics (cadre du New Deal cadre du New Deal (cadre du N				Promotion et autres prestations et travaux par tiers, prestations	260020802
Depense effectuées dans le cadre de projets de mobilités, en ce compris les remboursements éventuels suite à la non consommation del'enveloppe y afférente				de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,)	
Dépenses effectuées dans le cadre de projets de mobilités, en ce compris les remboursements éventuels suite à la non consommation del renveloppe y afférente compris les remboursements deventuels suite à la non consommation del renveloppe y afférente de compris les remboursements de ventuels suite à la non consommation del renveloppe y afférente de compris de consommation del renveloppe y afférente des compris de consommation de l'enveloppe y afférente des compris de consommation de l'enveloppe y afférente des compris de consommation de l'authorité de compris de compris de compris de consommation de l'authorité de compris d				desmembres de l'administration et des personnes étrangères a	
Compris les remboursements éventuels suite à la non	260020009	D	1211	l'administration	
260020014				Dépenses effectuées dans le cadre de projets de mobilités, en ce	260020803
260020012   D   7422   Equipements   260021012   Subventions en matière de formation des indépendants et des   260023401   260020001   D   3300   classes moyennes   260023401   260020007   D   3300   Projets européens   260023402   260020010   D   3300   Subventions à l'ASBL Espace Formation PME   260023403   260020010   D   3300   Subventions à l'ASBL Espace Formation PME   260023403   260020010   D   3300   Subventions à l'ASBL Espace Formation PME   260023404   260020015   D   3300   Subventions à l'ASBL Espace Formation PME   260023404   260020015   D   3300   et de la validation des compétences des professionnels de l'orientation, de l'aformation, de l'insertion socioprofessionnelle   260020006   D   4140   Subventions à l'OFFA   260024002   260020011   D   4140   Subventions à l'OFFA   260024202   260020011   D   4140   de compétence   Subventions de fornations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)   Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés   260034002   260030002   D   4140   0 u publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés   260034202   260030002   D   4140   0 u publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal   270010001   D   2110   Dotation à la SPABSB   270019001   270020001   D   2110   Dotation à la SPABSB   270019001   270020001   D   2110   Dotation à la SPABSB   270019001   270020001   D   2110   Dettes Bătiments Rue des Palais 42 (intérêts)   270071901   270020001   D   2110   Dettes Bătiments Rue des Palais 42 (intérêts)   270071901   270020001   D   2110   Dettes Bătiments Rue des Palais 42 (intérêts)   270071901   290020000   D   2111   Dépanses de fonctionnement   2900208001   290020000   D   2111   Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole   290020000				compris les remboursements éventuels suite à la non	
Subventions en matière de formation des indépendants et des   260023401	260020014	D	1211	consommation del'enveloppe y afférente	
260020001	260020012	D	7422	Equipements	260021101
260020001				Subventions en matière de formation des indépendants et des	260023401
Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris   260023402	260020001	D	3300		
260020010				Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris	260023402
Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de laformation, de l'insertion socioprofessionnelle 260020006 D 3300 et de la validation des compétences   260024201	260020007	D	3300		
Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de laformation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences des professionnelle et de la validation des compétences des professionnelle et de la validation des compétences	260020010	D	3300	Subventions à l'ASBL Espace Formation PME	260023403
Determination   Description   Description   Determination   Description   Descriptio				·	260023404
Determination   Determinatio				Subvention à FORMAFORM. Centre multi-partenarial de	
Vorientation, de laformation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences				·	
260020015   D   3300   et de la validation des compétences   260020006   D   4140   Subventions à l'OFFA   260024201   260020011   D   4140   Subventions à l'OFFA   260024202   260020011   D   4140   de compétence   Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence   Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (v compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)   Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics   Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations   260034202   260030002   D   4140   cadre du New Deal   270010000   D   1211   Frais de fonctionnement   27001801   270010001   D   2110   Dotation à la SPABSB   270011901   270020001   D   2160   Intérêts-charges financières   270020801   270070000   D   2110   Dettes Bătiments Rue des Palais 42 (intérêts)   270071301   270070001   D   99110   Dettes Bătiments Rue des Palais 42 (amortissements)   270071401   270070001   D   5210   (A.R.O.I/O4/1977)   290020000   D   1111   Rémunération du personnel   290020001   290020001   D   1250   Précompte immobilier du Complexe Sportif.   2900200802   290020001   D   1111   Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole   290030703   290030000   D   1111   Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole   290030703   290030000   D   1111   Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole   290030703   290030000   D   1111   Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole   290030703   290030000   D   1111   Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole   290030703   290030000   D   1111   20020010   20030000   20030000   200300000   20030000000000					
26002006	260020015	D	3300	· ·	
Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence   Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (v compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)   Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formations de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formations de formation dans le cadre du New Deal   Subventions à l'Institut pour les actions de formations de formations de formation dans le cadre du New Deal   Subventions à l'Institut pour les actions de formations de formation dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formations de formation dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formations de formation des partenariat avec des acteurs privés   260034202   270010001   De tation à la SPABSB   270011901   270020001   De parte satination du personnel   270020001   270020001   De partenariation du personnel enseignant de la Haute-Ecole   270020001   270020001   De partenariation du personnel enseignant de la Haute-Ecole   2700200002   270020000   270020000   270020000   270020000   270020000   270020000   270020000   270020000   270020000   270020000   270020000   2700200000   270020000   270020000   270020000   270020000   270020000				·	260024201
260020011   D	20002000		.2.0		260024202
Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	260020011	D	4140		
de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)   Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics	200020011		.2.0	·	260034201
Compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec					
260030000   D					
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics   Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le 260034203   Cadre du New Deal   270010000   D 4140   Cadre du New Deal   270010000   D 1211   Frais de fonctionnement   270010801   270010001   D 2110   Dotation à la SPABSB   270011901   270020001   D 2160   Intérêts-charges financières   270020801   270070000   D 2110   Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)   270071301   270070001   D 9110   Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)   270071401   280000000   D 5210   (A.R.01/04/1977)   290020000   D 1111   Rémunération du personnel   290020701   290020001   D 1211   Dépenses de fonctionnement   290020801   290020004   D 1250   Précompte immobilier du Complexe Sportif.   290020802   290020003   D 7422   Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel   290021101   290030002   D 1111   Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole   290030703   290030003   D 1111   Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole   Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités   290030703   290030003   D 1111   Parascolaires   290030703   290030003   20003003   200030	260030000	D	4140	· ·	
D   4140   Organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics	200030000		4140		260034202
260030001					20000 1202
Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal   270010000   D	260020001	D	4140		
260030002         D         4140         cadre du New Deal           270010000         D         1211         Frais de fonctionnement         270010801           270010001         D         2110         Dotation à la SPABSB         270011901           270020001         D         2160         Intérêts-charges financières         270020801           270070000         D         2110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)         270071301           270070001         D         9110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)         270071401           280000000         D         5210         (A.R.01/04/1977)         28002000         280093501           2800020000         D         1111         Rémunération du personnel         2900200701         2900200001         2900200001         290020001         29	200030001	D	4140	·	260034203
270010000         D         1211         Frais de fonctionnement         270010801           270010001         D         2110         Dotation à la SPABSB         270011901           270020001         D         2160         Intérêts-charges financières         270020801           270070000         D         2110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)         270071301           270070001         D         9110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)         270071401           280000000         D         5210         (A.R.01/04/1977)         28002000         280093501           290020000         D         1111         Rémunération du personnel         290020701         290020701           290020001         D         1250         Précompte immobilier du Complexe Sportif.         290020802           290020003         D         7422         Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel         290021101           290030001         D         1111         Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole         290030702           290030002         D         1111         Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole         290030703           290030003         D         1111         parascolaires         290030703	260030002	n	4140	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	200001200
270010001         D         2110         Dotation à la SPABSB         270011901           270020001         D         2160         Intérêts-charges financières         270020801           270070000         D         2110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)         270071301           270070001         D         9110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)         270071401           280000000         D         5210         (A.R.01/04/1977)         280020001         280020001         290020001         290020001         290020001         290020001         290020001         290020001         290020000         290020001         290020001         290020000         290020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         2000200000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         2000200000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         200020000         2000200000         200020000         200020000         2000					270010801
270020001         D         2160         Intérêts-charges financières         270020801           270070000         D         2110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)         270071301           270070001         D         9110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)         270071401           1000000         D         9110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)         270071401           28000000         D         110         Investissements en matière d'infrastructures sportives privées         280093501           280000000         D         5210         (A.R.01/04/1977)         290020001         290020701           290020001         D         1111         Rémunération du personnel         290020701           290020004         D         1250         Précompte immobilier du Complexe Sportif.         290020802           290020003         D         7422         Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel         290021101           290030001         D         1111         Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole           290030002         D         1111         Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole           290030003         D         11111         parascolaires         290030703 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>					
270070000         D         2110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)         270071301           270070001         D         9110         Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)         270071401           280000000         D         1000000         1000000         1000000         280093501           280000000         D         5210         (A.R.01/04/1977)         290020000         290020701           290020001         D         1211         Rémunération du personnel         290020701           290020004         D         1250         Précompte immobilier du Complexe Sportif.         290020802           290020003         D         7422         Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel         290021101           290030001         D         1111         Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole         290030702           290030002         D         1111         Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole         290030703           290030003         D         1111         parascolaires         290030703					
270070001   D   9110   Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)   270071401					
Investissements en matière d'infrastructures sportives privées   280093501				` '	
280000000         D         5210         (A.R.01/04/1977)           290020000         D         1111         Rémunération du personnel         290020701           290020001         D         1211         Dépenses de fonctionnement         290020801           290020004         D         1250         Précompte immobilier du Complexe Sportif.         290020802           290020003         D         7422         Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel         290021101           290030001         D         1111         Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole           290030002         D         1111         Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole           Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités         290030703           290030003         D         1111         parascolaires	2/00/0001	U	2110	` '	
290020000         D         1111         Rémunération du personnel         290020701           290020001         D         1211         Dépenses de fonctionnement         290020801           290020004         D         1250         Précompte immobilier du Complexe Sportif.         290020802           290020003         D         7422         Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel         290021101           290030001         D         1111         Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole         290030702           290030002         D         1111         Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole         290030703           290030003         D         1111         parascolaires         290030703	38000000	_	E210		20000000 I
290020001         D         1211         Dépenses de fonctionnement         290020801           290020004         D         1250         Précompte immobilier du Complexe Sportif.         290020802           290020003         D         7422         Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel         290021101           290030001         D         1111         Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole         290030702           290030002         D         1111         Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole         290030703           290030003         D         1111         parascolaires         290030703					200020701
290020004         D         1250         Précompte immobilier du Complexe Sportif.         290020802           290020003         D         7422         Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel         290021101           290030001         D         1111         Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole         290030702           290030002         D         1111         Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole         290030703           290030003         D         1111         parascolaires         290030703				·	
290020003         D         7422         Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel         290021101           290030001         D         1111         Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole         290030702           290030002         D         1111         Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole         290030703           290030003         D         1111         parascolaires         290030703					
290030701  290030001  D  1111  Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole  290030702  290030702  D  1111  Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole  Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités  290030703  290030703  D  1111  parascolaires					
290030001 D 1111 Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole 290030702 290030002 D 1111 Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités 290030703 290030003 D 1111 parascolaires	290020003	ט	/422	Complexe sportil a Anderiecht - Achat de materiel	
290030702  D 1111 Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités 290030703  D 1111 parascolaires	20002004	-	4444	Démonération du noncompol anosimont hamalista Est	290030701
290030002     D     1111     Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole       Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités     290030703       290030003     D     1111     parascolaires	290030001	ט	1111	kernuneration du personnei enseignant nors Haute-Ecole	200020702
Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités 290030703  D 1111 parascolaires 290030703	20002225	_			290030702
290030003 D 1111 parascolaires	290030002	D	1111		000000700
·					290030703
	290030003	D	1111	parascolaires	
					290030704
290030006 D 1111 Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	290030006	D	1111	Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	00000000
					290030705
290030007 D 1111 Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	290030007	D	1111	Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
			Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de	290030801
290030000	D	1211	l'enseignement	
290030009	D	1211	Frais relatifs aux missions internationales	290030802
			Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission	290030803
290030012	D	1211	communautaire francaise, hors Haute-Ecole	
			Honoraires, frais d'études et documentation en matière	290030804
290030020	D	1211	d'enseignement	
			Achat de biens meubles pour les établissements de la	290031101
290030017	D	7422	Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	
290030018	D	7422	Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole	290031102
				290031103
290030019	D	7422	Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.	
290030022	D	3300	Initiatives transversales sur le site du CERIA	290033401
290030027	D	3300	Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement	290033402
				290034201
290030015	D	4150	Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère	
			Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA	290034202
290030023	D	4160	ASBL	
			Subventions de fonctionnement au Centre de technologie	290034203
290030025	D	4160	avancée du CERIA ASBL	
290030004	D	1111	Frais liés au personnel	290036601
			Quote-part dans les pensions du personnel enseignant	290036602
290030005	D	1120	subventionné issu de l'ex-province du Brabant	
290030013	D	1212	Frais de gestion du personnel	290036603
290030028	D	1111	Frais liés au personnel enseignant	290036604
300010029	D	1111	Rémunérations liées au Covid-19.	300010701
300010000	D	1211	Tableaux de bord	300010801
300010001	D	1211	Promotion, publication et diffusion	300010802
			Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des	300010803
300010006	D	1211	chances	000010001
	_			300010804
300010007	D	1211	Provision pour dépenses liées à l'appel à projet vivre-ensemble	300010805
200040000		4244		300010805
300010009	D	1211	Déplacement à l'étranger pour missions de politique générale	300010806
200040025		4244	Subventions de toutes natures au numéro vert en lien avec la	300010806
300010025	D	1211	crise sanitaire COVID 19.	300010807
200010020		1211	Achat de biens non durables et de service liées à la crise sanitaire	300010007
300010028	D	1211	COVID-19 Frais de fonctionnement liés à la crise du Covid-19	300010808
300010030	D	1211	Subventions de toutes nature aux communes en lien avec la crise	300010808
200010026	D	4322		300012701
300010026	D	4322	sanitaire COVID 19.	300013401
300010002	D	3300	   Subventions de politique générale et transition social-écologique	300013401
300010002	D	3300	Subventions de politique generale et transition social-ecologique Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des	300013402
200010002	D	3300	chances	000010402
300010003	U	3300	chances	300013403
300010008	D	3300	Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble	000010400
300010000	, D	3300	Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC,	300013404
300010011	D	3300	réduire et compenser)	333010101
300010011	D	3300	Accord non marchand ACS	300013405
300010012	D	3300	Accord non marchand acs Accord non marchand embauche compensatoire	300013406
300010013	D	3300	Accord non marchand embaddie compensatoire  Accord non marchand Volet Bien Être	300013407
300010014	D	3300	Accord non marchand voice ben Etre  Accord non marchand primes syndicales	300013408
300010015	D	3300	Projets innovants	300013409
300010017	D	3300	Provision pour accord non marchand	300013410
300010017	D	3300	Subvention à l'ASBL CBCS	300013411
330010013		3300	Subvention à l'ASBE CBCS Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du COVID	300013412
300010021	D	3300	19	
333310021		2300	Subvention à l'ASBL Association Paritaire pour l'emploi et la	300013413
			Formation pour paiement des soldes des primes non-marchand	<del>.</del>
300010022	D	3300	2018.	
	·		1	

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
			Subventions de toutes nature aux associations en lien avec la	300013414
300010024	D	3300	crise sanitaire COVID 19.	
300010031	D	3300	Provision accord non marchand	300013415
				300013416
300010032	D	3300	Indemnité Covid - plan de relance en matières d'affaires sociales	
300010033	D	3300	Indemnité Covid - Plan de relance PHARE	300013417
			Indemnité Covid - Plan de relance en matière de la cohésion	300013418
300010034	D	3300	sociale	300013419
200040025		2200	Indemnité Covid - Plan de relance en matière de santé et de	300013419
300010035	D	3300	promotion de la santé	300013420
200010026	D	3300	Indomnité Covid - Cubyontion avantionnelle aux associations	300013420
300010036	D	3300	Indemnité Covid - Subvention exceptionnelle aux associations.	300013421
			Indemnité Covid - Soutien aux associations agrées en insertion	000010421
			socio-professionnelles et aux centres agréés de fomation	
300010037	D	3300	permanentepour les classes moyennes et les PME.	
300010037	, D	3300	permanentepour les classes moyennes et les rivie.	300013422
			Contribution à la commission nationale des droits de l'enfant et	
300010040	D	3300	contribution au défenseur des droits de l'enfant.	
300010018	D	5210	Subventions Mediapark BX1	300013501
300010010		3223		300013502
			renforcement des nouvelles technologies de l'information et de	
300010027	D	5210	la communication pour les opérateurs associatifs-COVID 19	
			Subventions de toutes natures aux entreprises en lien avec la	300013801
300010023	D	3200	crise sanitaire COVID 19	
			Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des	300014201
300010004	D	4140	droits de l'enfant	
300010041	D	4550	Comité d'expert FSE 2021-2027	300014202
			Frais de mission et de réception des membres du collège et des	300090501
30000002	D	1211	membres de cabinet	
30000001	D	1211	Frais liés à l'immeuble à Paris	300090801
30000003	D	1211	Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	300090802
			Frais liés aux activités de la Représentation de la Commission	300090803
300000009	D	1211	communautaire française à Paris	
30000004	D	3300	Subventions aux associations	300093401
30000005	D	3300	Actions francophonies	300093402
			Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil	300093403
30000008	D	3300	d'experts dans le cadre de colloques	
30000006	D	4550	Transfert à WBI	300094201
				310012801
310010802	D	6321	Dépenses crèches- Subventions places existantes (secteur public)	040040000
310010804	D	6321	Terrains d'accueil pour les gens de voyages	310012802
240040005		6334	Déparces avègles Subventions nouvelles de la les des la les de la	310012803
310010805	D	6321	Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur public)	310013501
210010001	_	E113	Déparces exèches Subventions rises a vietentes (es et cur aviet)	3 100 1330 1
310010801 310010803	D D	5112 5112	Dépenses-crèches-Subventions places existantes (secteur privé) Dépenses affaires sociales	310013502
310010803	υ υ	2117	pepenses analies sociales	310013503
310010806	D	5112	Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur privé)	310013303
210010800	U U	2117	Dépenses - Subventions dans les Infra Sociales pour personnes	310013504
310010807	D	5112	handicapées (secteur privé)	010010004
310010807	D	5112	Dépenses - Subventions infrastructures de santé	310013505
310010808	D	7200	Dépenses - Satiments administratifs	310013303
020020001		, 200	Dépenses - Constructions et équipements Halte garderie Étoile	310021102
310020802	D	7200	Polaire	
310020802	D	7200	Dépenses - Tourisme social	310021103
310020803	D	7200	Dépenses - Centre sportif de la Woluwe	310021104
310020804	D	7200	Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht	310021105
310020806	D	7200	Dépenses - Enseignement	310021106
310020807	D	7200	Dépenses - Culture	310021107
320031001	D	1111	Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire	320030701

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
320031002	D	4130	Dotation au SGS Centre Etoile Polaire	320034201
				320040801
320040919	D	3112	Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation	
320040920	D	1211	Projets transversaux, fonctionnement et communication	320040802
320040901	D	3432	Aides individuelles	320043101
320040918	D	3432	Convention prioritaires et nominatives	320043102
320040905	D	3300	Subventions aux services d'accompagnement	320043401
320040906	D	3300	Subventions aux services d'appui individuel	320043402
320040907	D	3300	Subventions aux services d'accueil familial	320043403
320040908	D	3300	Subventions aux services de loisirs inclusifs	320043404
			Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité	320043405
320040909	D	3300	publique	
				320043406
320040910	D	3300	Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes	
			Dépenses relatives au projet du fonds social européen "Appui à	320043407
320040911	D	3300	la formation professionnelle"	
320040912	D	3300	Subventions aux projets particuliers agrées	320043408
320040913	D	3300	Soutien aux projets particuliers	320043409
320040914	D	3300	Soutien aux projets innovants	320043410
			Intervention dans la rémunération et les charges sociales des	320043411
320040915	D	3300	entreprises de travail adapté	
				320043412
320040917	D	3300	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement	
				320043501
320040916	D	5112	Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté	
			Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le	320043801
320040902	D	3200	fonds social européen	
			Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées	320043802
320040903	D	3200	par le fonds social européen	
			Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les	320044201
320040904	D	4524	structures de l'enseignement spécialisé	
320040921	D	4534	Accord de coopération libre circulation RW	320044202

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 01: CABINET DU	PRESIDENT D	U COLLE	GE B.TRA	СНТЕ			
rogramme 000: B. TRACHTE							
raitements et indemnités du personnel du 01.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	345 345	352 352
rais de fonctionnement du cabinet 01.000.00.01.1211	0111			1	E L	13 13	13 13
épenses patrimoniales du cabinet 01.000.00.02.7422	0111			1	E L	27 27	27 27
	Totaux Programme 0	000			E L	385 385	392 392
	TOTAUX MISSION	01			E L	385 385	392 392
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	que				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	358	365
NVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	IVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS				L E L	358 27 27	365 27 27
					-	2,	
MISSION 02: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGI	E R. VERVO	OORT			
rogramme 000: R. VERVOORT							
raitements et indemnités du personnel du 02.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	179 179	183 183
rais de fonctionnement du cabinet 02.000.00.01.1211	0111			1	E L	28 28	28 28
épenses patrimoniales du cabinet 02.000.00.02.7422	0111			1	Е	18	18
	Totaux Programme 0	000			L E	18 225	18 229
	TOTAUX MISSION	02			E L	225 225 225 225	229 229 229
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	que				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			Е	207	211
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM.	ENTS				L E L	207 18 18	211 18 18
MISSION 03: CABINET DU Programme 000: B. CLERFAYT	MEMBRE DU	COLLEGI	E B.CLERF	AYT			
raitements et indemnités du personnel du 03.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	184 184	188 188
rais de fonctionnement du cabinet 03.000.00.01.1211	0111			1	E L	25 25	25 25 25
épenses patrimoniales du cabinet 03.000.00.02.7422	0111			1	E L	13 13	13 13
	Totaux Programme 0	000			E	222	226
	TOTAUX MISSION	03			E L	222 222 222	226 226 226
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	que		L	222	220
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	209	213
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM					L E	209 13	213
					L	13	13

Dépenses	_					_	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 04: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	E A. MARO	N			
rogramme 000: A.MARON							
raitements et indemnités du personnel du 04.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	188 188	19 19
rais de fonctionnement du cabinet 04.000.00.01.1211	0111			1	E L	25 25	2 2
épenses patrimoniales du cabinet 04.000.00.02.7422	0111			1	E L	18 18	1
	Totaux Programme 0	00			E	231	23
	TOTAUX MISSION	04			E L	231 231 231	23 23 23
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économiq	<b>jue</b>				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	213	2
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				L E	213 18	2
					L	18	
MISSION 05: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	E N. BEN H	AMOU			
rogramme 000: N. BEN HAMOU							
raitements et indemnités du personnel du 05.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	238 238	24 24
rais de fonctionnement du cabinet 05.000.00.01.1211	0112			1	E L	19 19	1
épenses patrimoniales du cabinet 05.000.00.02.7422	0112			1	E L	4 4	
	Totaux Programme 0	00			E L	261 261	26 26
	TOTAUX MISSION	05			E L	261 261 261	26 26
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économiq	<b>jue</b>				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	257	2
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				L E	257 4	2
					L	4	
MISSION 06: PARLEMENT	FRANCOPHO	NE BRUXI	ELLOIS				
Programme 000: Subsistance							
Ootation à l'Assemblée 06.000.00.4170	0112				E	-	
	Totaux Programme 0	00			L E	<u> </u>	
	TOTAUX MISSION	06			E L	<u>-</u> - -	
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économiq	<b>jue</b>		-		
MISSION 07: CABINETS							
Programme 000: Subsistance							
	0112			4	E		

TOTAUX MISSION 07

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

#### MISSION 21: ADMINISTRATION

#### Programme 000: Subsistance

1 logi anime ooo. Subsistance						
Dépenses de toute nature relatives à la réfor	me de la comptabilité de	l'Etat				
21.000.00.03.1211	0131		3	E	40	40
				L	40	40
Frais de fonctionnement de la cellule COMM						
21.000.00.05.1211	0131		3	Е	30	45
D				L	30	45
Rémunérations du personnel statutaire	0.12.1				24.102	24.01.6
21.000.00.08.1111	0131		3	E L	24 182 24 182	24 916 24 916
Rémunérations du personnel contractuel				L	24 102	24 710
21.000.00.09.1111	0131		3	E	5 401	5 560
				L	5 401	5 560
Frais liés au personnel						
21.000.00.10.1111	0131		3	E L	1 465 1 465	1 525 1 525
Charges et provisions de pensions des agents	s provenant de l'ex-CFC			L	1 403	1 323
21.000.00.11.1120	0131		4	E	1 828	1 828
				L	1 828	1 828
Charges et provisions de pensions des agents	s de l'ex-province de Bra	bant.				
21.000.00.12.1120	0131		4	E	4 500	4 700
				L	4 500	4 700
Quote-part dans les pensions des agents de l'				-		
21.000.00.14.1120	0131		4	E	450 450	450 450
Dépenses relatives aux pensions des agents d	le l'ex-province de Braba	ınt admis à la retraite av	ant le 1/1/95	L	430	430
21.000.00.15.1120	0131		4	E	416	370
				L	416	370
Dépenses liées aux frais de parcours						
21.000.00.17.1211	0131		1	E	50	50
				L	50	50
Frais de gestion du personnel	0.12.1				400	42.5
21.000.00.18.1211	0131		1	E L	430 430	435 435
Frais de formation du personnel				L	-150	133
21.000.00.19.1211	0131		3	E	236	236
21.000.00.17.1211	0151		,	L	236	236
Frais liés à l'informatisation de l'administra	tion					
21.000.00.20.1211	0131		1	E	2 322	3 032
				L	2 322	3 032
Application E-sub et Hygie						
21.000.00.21.1211	0131		1	Е		900
				L	290	291
Application budgétaire et comptable	0121		,		400	550
21.000.00.22.1211	0131		1	E L	400 400	558 558
Mission du Service interne de Prévention et	de Protection du Travai	(SIPP)fonct		<u>L</u>	-100	330
21.000.00.23.1211	0721	(SII I )IOILEL	3	E	102	102
21.000.00.25.1211	0/21		3	Ĺ	102	102
Frais de fonctionnement						
21.000.00.24.1211	0133		1	E	2 409	2 497
				L	2 409	2 497
Frais de location simple (leasing opérationne				_		
21.000.00.26.1211	0133		1	E	121 121	123
Politique d'égalité des abances nouv !!	la fonction webliere			L	121	123
Politique d'égalité des chances pour l'accès à 21.000.00.27.1211	0133		2	Е	22	22
21.000.00,27.1211	0155		۷	L L	22	22
Frais de fonctionnement pour la mission de	contrôle des subsides				<del></del>	
21.000.00.28.1211	0133		3	E	5	5
				L	5	5
Dotations au Service social						
21.000.00.29.4160	0131 F.	ACULTATIF	3	E	1 096	1 140
				L	1 096	1 140

Dépenses	1 .		1		1	1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422	0133		•	1	E	184	184
Achat de matériel informatique et bureaution 21.000.00.32.7422	<b>que</b> 0133			1	L E	184 209	209
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.					L	209	209
21.000.00.33.7422 Rémunération du personnel contractuel eng	0133	rojet FSF nour	r Phare	1	E L	18 18	18 18
21.000.00.36.1111	0131	rojet i siz pour	Thate	3	E L	97 97	99 99
Rémunération du personnel contractuel eng 21.000.00.37.1111	gagé dans le cadre du p 0131	rojet FSE pour	SFPME	3	E L	245 245	250 250
Charges de pensions des agents provenant d 21.000.00.38.1120	le l'ex-IFPME 0131			4	Е	15	1:
Provision pour la gestion des risques pour d 21.000.00.39.0100	les dépenses de toutes r	natures		1	L E	15 441	15
rais de fonctionnement bâtiments administ				1	L L	441	44
21.000.00.40.1211	0133			1	E L	993 993	1 254 1 254
Bien-être 21.000.00.41.1211	0133			3	E L	40 40	4i 4i
annulation droits constatés 21.000.00.43.3300	0131			1	Е	40	4
Frais de formation du Conseil de direction 21.000.00.45.1211	0133			3	L E	40 25	2:
Dépenses de promotion, de publication et de	e diffusion liées aux res	sources humain	nes		L	25	2:
21.000.00.46.1211 Dépenses en matière de transition	0131			3	E L	10 10	10 10
21.000.00.47.1211	0131			1	E L		
	Totaux Programme 0	00			E L	47 822 48 112	51 119 50 510
Programme 001: Dotation spéciale d Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragrap			tribuant l'avarcie	ea da cartainas	compátances à la Pág	ian wallanna at à la Commiss	ion communautaire
rançaise et des arrêtés et conventions y rela 21.001.00.00.2130		Juniet 1993 at	ti ibualit i exercio	4	E	-	ion communautan e
Remboursement de la dotation	0170				L	-	
21.001.00.01.4524	0170 Totaux Programme 0	01		4	E L E	- -	
	TOTAUX MISSION				L E	47 822	51 119
					L	48 112	50 510
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	code économic	que				
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ES				E L	441 441	44 44
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P					E L	45 834 46 124	49 08 48 47
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION				·c	E L	40 40	4 4
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM.		administrati	IONS PUBLIQUE	S	E L E	1 096 1 096 411	1 14 1 14 41
					L	411	41

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022

# MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

#### Programme 001: Action sociale

Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais		uepiacements, sejours,) des m		ration et des personne E	s etrangeres a Fadministration	25
22.001.00.00.1211	1070		3	E L	25 25	25
Duomotion publication diffusion				L	23	2.
Promotion, publication, diffusion	1070		2	-	25	2.0
22.001.00.01.1211	1070		2	E L	25 25	25 25
Mise en oeuvre du Plan Social Santé Intégré				ь	23	2.
22.001.00.02.3300	1070		2	E		500
22.001.00.02.3300	10/0		2	L		500
Subventions à des organismes d'aide sociale et po	ur une noliti	ana social-santá intágráa		L		500
22.001.00.03.3300	1070	FACULTATIF	3	E	567	857
22.001.00.03.3300	1070	FACULTATIF	3	L L	567	857
Subventions aux centres de service social et d'acti	ion sociale al	ohala			307	037
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	3 290	3 999
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQUE	3	E L	3 310	3 999 3 996
			11 21/1/		3 310	3 990
Subventions aux services de télévigilance et frais		· •		•	225	245
22.001.00.05.3300	1070	ORGANIQUE	3	E L	237 237	245 245
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel	nour institu	tions sociales et de santé de Bru	velles-Canitale"	L	237	243
22.001.00.06.3300	1070	FACULTATIF	3	Е	42	42
22.001.00.00.3300	1070	PACOLIATII	3	L	42	42
Subventions aux Maisons d'accueil					·	
22.001.00.07.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	13 656	14 190
22.001.00.07.0000	1070	ORGZENIQUE	3	Ĺ	13 656	14 190
Subventions aux associations servant de centres d	l'appui en ma	atière de politiques d'action soci	ale et de famille			
22.001.00.09.3300	1070	FACULTATIF	3	E	74	74
				L	74	74
Subventions aux réseaux en action sociale						
22.001.00.10.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	236	272
				L	236	272
Subventions aux services de médiation de dettes						
22.001.00.11.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	919	1 288
				L	918	1 288
Subventions à l'organisme intersectoriel de coord	ination					
22.001.00.12.3300	1070	ORGANIQUE	1	E	96	98
				L	96	98
Subventions pour l'informatisation en matière d'a	action sociale	2				
22.001.00.13.5210	1070	FACULTATIF	1	E	129	129
				L	123	129
Tota	ux Program	me 001	•	E	19 296	21 744
	Ü			L	19 309	21 741

#### Programme 002: Cohabitation des communautés locales

Dépenses de toute nature relatives à l'appl	ication de l'accord	non-marchand au secteur de la	cohésion sociale			
22.002.00.00.3300	1070	FACULTATIF	3	E	888	888
				L	750	750
Dépenses de toute nature en matière de co	hésion sociale					
22.002.00.01.1211	1070		3	E	35	110
				L	35	110
Subventions pour le Centre régional pour	le développement d	e l'alphabétisation et l'apprenti	issage du français pot	ır adultes		
22.002.00.02.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	951	971
				L	951	971
Décret de cohésion sociale- Financement d	e l'impulsion - volet	général				
22.002.00.03.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	711	711
				L	716	716
Subventions aux associations pour des pro	jets renforçant la co	ohésion sociale, favorisant l'inc	lusion des publics et s	outenant l'intercultura	ılité	
22.002.00.04.3300	1070	FACULTATIF	3	E	1 173	1 326
				L	1 173	1 326
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois	d'Actions Intercultu	ırelles"				
22.002.00.05.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	170	170
		-		L	170	170
Subventions au centre régional d'appui						
22.002.00.06.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	265	272
		-		L	265	272

Dépenses				i			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Subventions pour contrats régionaux de coh 22.002.00.07.3300	tésion sociale 1070	ORGANIQUE		3	E L	1 774 1 774	1 814 1 814
Subventions pour contrats communaux de c 22.002.00.08.3300	ohésion sociale 1070	ORGANIQUE		3	E L	7 093 7 093	7 227 7 227
Subventions pour "Lissage" en matière de c 22.002.00.09.3300	contrats communaux o	de cohésion socia ORGANIQUE	le	3	E L	661 661	675 675
Subventions pour le dispositif d'accueil et d' 22.002.00.11.3300	accompagnement des 1070	primo-arrivants ORGANIQUE		3	Е	8 213	9 398
Décret de cohésion sociale - Financement de 22.002.00.12.6321	l'impulsion - Volet lo 1070	cal ORGANIQUE		3	L E	8 213 1 132	9 398 1 132
Subventions pour Infrastructures et matérie 22.002.00.13.5210	els en matière de cohés	sion sociale ORGANIQUE		1	L E	1 127 79	1 127
Décret de cohésion sociale - Soutien à l'inves 22.002.00.14.6321	stissement et à l'infras	tructure ORGANIQUE		1	L E	79 23	402
Dépenses de toute nature en matière d'accue				1	L E	23	402
Subventions pour le renforcement des politie	ques d'accueil et d'acc	compagnements of	les primo-arriva	ants	L	64	64
22.002.00.16.3300  Subventions pour le Centre Régional pour le	1070 e Développement de l'	FACULTATIF Accompagnemen	nt à la scolarité d	3 et la Citoyennet	E L té (CREDASC)	100 100	100 100
22.002.00.17.3300  Soutien à la formation des volontaires	1070	FACULTATIF		3	E L		80 80
22.002.00.18.3300  Décret de cohésion sociale : financement des	1070	FACULTATIF		3	E L	- -	-
22.002.00.19.3300	1070	FACULTATIF		3	E L		195 195
Décret de cohésion sociale : Subventions In 22.002.00.20.3300	novation 1070	FACULTATIF		3	E L	-	450 450
Subventions pour la mise en oeuvre du Serv 22.002.00.21.3300	ice Citoyen 1070	FACULTATIF		3	E L	- -	240 240
	Totaux Programme (	002			E L	23 332 23 194	26 225 26 087
Programme 004: Famille							
Subventions aux services d'aide à domicile 22.004.00.00.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	32 143 32 124	34 583 34 563
Subventions aux centres de planning familia 22.004.00.01.3300	i <b>l</b> 1040	ORGANIQUE		3	E L	8 591 8 582	8 851 8 838
Subventions aux services d'accueil de jour p 22.004.00.02.3300	our personnes âgées ( 1040	secteur privé) ORGANIQUE		3	E L	436 458	438 438
Centres de formations d'aides familiaux 22.004.00.03.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	220 219	243 240
Subventions à des organismes d'aide en mat 22.004.00.05.3300	ière de politique famil 1040	iale et du 3ème â FACULTATIF	ge	3	E L	262 262	262 262
						202	202

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Subventions aux services d'aide aux personn	es âgées maltraitées						
22.004.00.06.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	115 115	116 116
Subventions pour la mise en oeuvre de l'éduc	cation à la vie relatio	nnelle affective et	t sexuelle (EVRA	AS)			
22.004.00.07.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	750 750	900 900
Subventions à la ligne d'écoute violences con	jugales						
22.004.00.08.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	55 55	55 55
Subventions aux organismes actifs en matièr	e de lutte contre les v	iolences faites au	x femmes				
22.004.00.09.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	126 126	201 201
	Totaux Programme	004			E L	42 698 42 691	45 649 45 613
Programme 006: Soutien a la Politqu	e d'accueil de la p	etite enfance					

Prestations de tiers, frais d'étude, colloqu	es, frais de missions	(déplacements, séjours,) des 1	nembres de l'adminis	tration et des personn	es étrangères à l'administration	
22.006.00.03.1211	1090		3	E	70	70
				L	70	70
Dépenses d'organisation, promotion, diffu	sion, publication					
22.006.00.04.1211	1090		3	E	11	11
				L	21	21
Subventions aux associations dans le dom	aine de l'enfance					
22.006.00.05.3300	1090	FACULTATIF	3	E	232	232
				L	232	232
Subvention de fonctionnement de l'asbl F	RAJE					
22.006.00.06.3300	1090	FACULTATIF	3	E	168	168
				L	168	168
	Totaux Programi	me 006		E	481	481
				L	491	491
	TOTAUX MISSI	ON 22		E	85 807	94 099
				L	85 685	93 932

#### Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	230	305
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E E	240 84 214	92 131
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	L E	84 093 208	91 959 129
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L E	202 1 155	129 1 534
	L	1 150	1 529

#### **MISSION 23: SANTE**

#### Programme 001: Support de la politque générale

	E L	8 411 8 451	10 550 10 550			
	Totaux Program	001		L E	50	10.55
23.001.00.10.3300	0740	FACULTATIF	3	E	-	
Accords de Coopération pour les program	mes de dépistage de	e cancer.				
				L	7 279	7 62
23.001.00.09.3300	0740	FACULTATIF	4	E	7 289	7 62
Subventions à des structures subventionne	ées auparavant par	l'INAMI (6ème réforme)				
25.001.00.00.4140	0740	modimi	7	Ĺ	112	11
23.001.00.08.4140	0740	FACULTATIF	4	E	112	11
Accords de coopération					750	
23.001.00.06.3300	0740	FACULIAIIF	3	E L	750 750	75
23.001.00.06.3300	0740	FACULTATIF	egree 3	E	750	75
Subventions pour des initiatives en matièr			t t .	L	89	
23.001.00.05.3300	0740	FACULTATIF	3	E	89 89	8
Subventions à l'ASBL "Fonds social inter			uxelles-Capitale"			
				L	70	1 87
23.001.00.04.3300	0750	FACULTATIF	3	E	70	1 87
Subventions pour des projets innovants, r			e			
				L	41	4
23.001.00.03.3300	0750	FACULTATIF	3	E	41	4
Subventions pour des projets innovants, r	écurrents ou l'exten	sion de projets dans le domaine	de la santé			
				L	5	
23.001.00.01.1211	0711	FACULTATIF	3	E	5	
Promotion, publication, diffusion						
23.001.00.00.1211	0700	PACOLIAIII	3	I.	55	5
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque 23.001.00.00.1211	0760	FACULTATIF	3	E	55	5

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Programme 002: Services ambulato	ires						
Subventions aux services de santé mentale 23.002.00.00.3300	0720	ORGANIQUE		3	E L	17 565 17 541	17 917 17 892
Subventions aux centres d'accueil téléphon 23.002.00.01.3300	0720	ORGANIQUE		3	E L	938 936	960 957
Subventions aux associations en matière de 23.002.00.04.3300	e soins palliatifs et cont 0720	inués ORGANIQUE		3	E L	1 804 1 804	1 80- 1 80-
Subventions aux centres de coordination de 23.002.00.05.3300	e soins et service à dom 0720	organique		3	E L	1 670 1 690	1 70- 1 72-
Subventions aux Associations de santé intég 23.002.00.06.3300	grée (maisons médicale 0720	es) ORGANIQUE		3	E L	4 682 4 763	4 869 4 958
Subventions aux services actifs en matière o 23.002.00.07.3300	de toxicomanies 0720	ORGANIQUE		3	E L	6 683 6 664	7 095 7 070
Subventions aux services de promotion et d 23.002.00.08.3300	de développement sanit 0720	aire FACULTATIF		3	E L	561 561	63.
Subventions aux Réseaux et partenariats d' 23.002.00.09.3300	'acteur en santé 0720	ORGANIQUE		3	E L	779 779	73: 734
Subventions pour l'informatisation en mati 23.002.00.10.5210	ière de santé 0720	FACULTATIF		1	E L	75 75	7: 7: 7:
	Totaux Programme	002			E L	34 757 34 813	35 790 35 851
Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la 23.003.00.11.3300	n santé 0740	ORGANIQUE		3	E L	634 634	
23.003.00.11.3300  Services d'accompagnement et de support	0740	ORGANIQUE		3			83 <sup>2</sup> 83 <sup>2</sup>
23.003.00.12.3300  Acteurs en promotion de la santé	0740	ORGANIQUE		3	E L	1 329 1 327	1 36° 1 373
23.003.00.13.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	2 813 2 811	2 900 2 900
Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	160 160	16: 16
Programmes de médecine préventive 23.003.00.15.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	921 791	990 990
	Totaux Programme (	Totaux Programme 003					
	mom., 1111 1 11100101						6 26
	TOTAUX MISSION	23			E L	49 025 48 987	6 26- 6 27- 52 60-
Totaux par mission, répartis selo			ue				6 26- 6 270 52 60-
	on le premier chiffre d	u code économiq	ue		L E	<b>48 987</b> 60	6 26- 6 27- 52 60- 52 67-
Totaux par mission, répartis selo L. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F B. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	on le premier chiffre d	u code économiq			L	48 987 60 60 48 778	6 26-6 27( 52 60-52 67)
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F	on le premier chiffre d POUR BIENS ET SERVI TON ET EN PROVENAN	u code économiq CES NCE D'AUTRES S	SECTEURS	S	L E L	48 987 60 60	6 264 6 277 52 604 52 671 6 6 6 6 52 33 52 42 11

Dépenses		I	I				COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 24: TOURISME				1			
Programme 000: Subsistance							
Prestations de tiers, frais de missions (dépla 24.000.00.01.1211	cements, séjours,) de 0473	es membres de l'	'administration	et des personn 3	ies étrangères à l'admin E L	nistration 1	1 1
Promotion, publication, diffusion	0473					40	
24.000.00.02.1211  Subventions d'investissement en tourisme so				1	E L	40	4(
24.000.00.07.5210	0473	FACULTATIF		1	E L	720 720	720 720
Frais de fonctionnement des auberges de jeu 24.000.00.13.1211	unesses 0473			1	E	58	58
	Totaux Programme (	000			E E	58 <b>819</b>	819
	TOTAUX MISSION	24			L E	819 819	819
					L	819	819
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économic	que				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	99 99	Ş
TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES S	ECTEURS		E L	720 720	72
MISSION 25: TRANSPORT	SCOLAIRE						
Programme 000: Subsistance							
Rémunération du personnel d'accompagner 25.000.00.00.1111	nent 0960			3	E	4 270	3 956
Frais de transport					L	4 270	3 956
25.000.00.01.1211  Dépenses de toute nature relatives aux trans	0960			1	E L	9 095 9 095	9 400 9 400
25.000.00.02.1211	0960			1	E L	130 130	180 180
Frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211	0960			1	Е	80	80
Rémunération Superviseurs					L	80	80
25.000.00.07.1111  Achat de véhicules pour les superviseurs	0960			3	E L	89 89	91 91
25.000.00.08.7422	0960			1	E L	-	
Achat de biens durables 25.000.00.09.7422	0960			1	E	5	5
Indemnité exeptionelle pour les société de ca					L	5	5
25.000.00.10.3200	0960			1	E L		
frais liés au personnel d'accompagnement 25.000.00.11.1211	0960			3	E	-	400
	Totaux Programme (	000			L	13 669	14 112
	TOTAUX MISSION	25			L E	13 669 13 669	14 112
					L	13 669	14 112
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économic	que				
Totaux par mission, répartis selo .DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	-		que		E L	13 664 13 664	14 10 14 10

Dépenses COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022		

# MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

#### Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Projets innovants de promotion et mesures	d'accompagnemer	t pédagogique				
26.001.00.00.3300	0950	FACULTATIF	3	E	200	200
				L	200	200
Prestations de tiers, frais de missions (dépl	acement, séjours)	des membres de l'administrati	on et des personnes é	trangères à l'admin	istration	
26.001.00.01.1211	0950		3	E	6	6
				L	6	6
Promotion, publication, diffusion						
26.001.00.02.1211	0950		3	E	25	25
20.001.00.02.1211	0,50		3	L	25	25
Cofinancement du plan de communication	dans la cadra du P	rogramme onérationnel ESE 20	121_2028			
26.001.00.03.4524	0950	rogramme operationner rot. 20	4	E	50	50
20.001.00.03.4324	0930		4	L	50	50
Promotion d'activités et soutien en concert	ation area PIDEED	at llaganas ESE à des actions d	lingantian nuofassian		30	30
	0950	~	-	E E	30	20
26.001.00.04.3300	0930	FACULTATIF	3	L L	30	30 30
D/ JOB OTOD / M J. J. W.				L	30	30
Décret ISP:OISP agrées: financement de l'						
26.001.00.05.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	7 167	7 310
				L	7 167	7 310
Subventions aux associations d'amateurs a					9	
26.001.00.06.3300	0950	FACULTATIF	3	E	25	25
				L	25	25
Initiatives de formation pour appointés et s	salariés hors IBFFI	P, notamment les indemnités de	promotion sociale			
26.001.00.07.1211	0950	ORGANIQUE	3	E	4	4
				L	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'i	nformation liées au	x activités d'insertion socio-pro	ofessionnelle			
26.001.00.08.3300	0950	FACULTATIF	3	E	31	31
				L	31	31
Subventions à la FEBISP						
26.001.00.09.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	88	100
				L	88	100
Subventions pour financer la formation co	ntinue du personne	l des organismes agréés				
26.001.00.10.3300	0950	ORGANIQUE	4	E	250	255
				L	200	204
Financement de l'embauche compensatoire	dans le secteur de	l'insertion professionnelle				
26.001.00.11.3300	0950	ORGANIQUE	4	E	1 843	1 907
20.001.00.11.3300	0930	OKGANIQUE	7	L	1 751	1 812
Frais de gestion liés à l'embauche compens	ataira dans la sc-t-	un de l'insentier seele nuct	nnollo	L	1 /31	1 012
•		•		E	40	
26.001.00.12.3300	0950	ORGANIQUE	3	E L	42 42	44 44
			,,	L	72	44
Financement de la délégation syndicale inte		-		_		
26.001.00.13.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	7	7
				L	7	7
Subventions à Skills Belgium						
26.001.00.14.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	50	50
				L	50	50
Contribution financière de la CCF au finan	ncement de l'agenc	e FSE				
26.001.00.16.4550	0950	ORGANIQUE	4	E	110	155
				L	110	155
Contribution de la Commission Communa	utaire française au	financement de l'agence franco	phone pour l'éducati	ion et la formation to	out le long de la vie	
26.001.00.17.4550	0950	ORGANIQUE	4	E	18	18
		•		L	18	18
Contribution de la CCF au service francop	hone des Métiers e	t qualifications				
26.001.00.18.4550	0950	ORGANIQUE	4	E	73	73
20.002.30.10.40.00	0,50	5.1.5.1.1.QOL	-	L	73	73
				-	,,,	13

Dépenses		1	1	1			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
ertifications en matière de validation des 26.001.00.19.4140	compétences ****	FACULTATIF		3	Е	740	740
Pérennisation de projets issus du plan brux	allois de Carantie nou	ır la jaunassa - sa	ution structural	à la formation	L des iennes	740	740
26.001.00.20.3300	0950	FACULTATIF	utien structurer	3	Е	346	346
	Totaux Programme	001			E L	214 11 105 10 831	214 11 370 11 098
Programme 002: Classes moyennes					L	10 651	11 090
Subventions en matière de formation des in	dépendants et des clas	sses moyennes					
26.002.00.01.3300	0412	FACULTATIF		3	E L	437 437	43° 43°
Subventions à l'OFFA 26.002.00.06.4140	****	ORGANIQUE		4	E L	134 134	13 13
Autres frais pour projets pédagogiques du 26.002.00.07.3300	centre y compris proje	ets européens ORGANIQUE		3	E	590	59
Frais de fonctionnement du Service Forma	tion PMF (rue de Stall	le) prestations de	tiors frais do m	issions (dánlaca	L aments séigurs de	590	at des personnes
erais de fonctionnement du Service Formal Etrangères a l' administration 26.002.00.08.1211	,	ie),prestations de	tiers, ir ais de in	l		139	13
	0412				E L	139	13
Promotion et autres prestations et travaux administration	•	de tiers, frais de 1	nissions (déplac			•	
26.002.00.09.1211	0412			1	E L	65 65	6
Subventions à l'ASBL Espace Formation P 26.002.00.10.3300	ME 0412	ORGANIQUE		3	E	9 799	10 44
Subventions de fonctionnement au Consort		e compétence			L	9 799	10 44
26.002.00.11.4140	****	ORGANIQUE		4	E L	17 17	1 1
Equipements 26.002.00.12.7422	0412			1	E L	5 5	
Dépenses effectuées dans le cadre de projet 26.002.00.14.1211	es de mobilités, en ce co	ompris les rembo	ursements évent	uels suite à la n			1
Subvention à FORMAFORM, Centre mult	·	onnoment des con	mastomoso dos m		L	- formation de l'inscrition series	1
validation des compétences		oppement des coi	inpetences des pi	1		tormation, de i insertion socio	
26.002.00.15.3300	0412			1	E L	<u>-</u>	20
	Totaux Programme	002			E L	11 186 11 186	12 04 12 04
Programme 003: Institut bruxellois	francophones pou	r la formation	professionne	lle			
Subventions à l'Institut pour son fonctionne avec les secteurs professionnels)	ement et ses actions de	formations orga	nisées dans le ca	dre de la gestio	on paritaire, (y con	npris la sous-traitance avec des	tiers et la collaboration
26.003.00.00.4140	****	ORGANIQUE		3	E L	44 155 44 155	48 35 48 35
Subventions accordées à l'Institut pour les	actions de formations	-	e cadre de parte		acteurs privés ou p	publics	
26.003.00.01.4140		ORGANIQUE		3	E L	2 420 2 420	2 42 2 42
Subventions à l'Institut pour les actions de 26.003.00.02.4140	formation dans le cad *****	re du New Deal ORGANIQUE		3	E	2 693	2 69
	Totaux Programme	003			L E	2 693 <b>49 268</b>	2 69 53 46
				L	49 268	53 46	
	TOTAUX MISSION	N 26			E L	71 559 71 285	76 88 76 61
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre d	u code économiq	ue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F	POUR BIENS ET SERV	ICES			E	239	2:
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATA	ION ET EN PROVENA	van naarmen			L E	239 20 905	2 21 9
		NCE D'AUTRES S	SECTEURS			20.621	21 69
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	UR DU SECTEUR DES			S	L E	20 631 50 410	
1.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU 7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM				TS.			54 65 54 65

Dépenses	1			1		1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 27: DETTES							
Programme 001: Bâtiments scolaire	s						
Frais de fonctionnement							
27.001.00.00.1211	0112			1	E L	119 119	119 119
Dotation à la SPABSB							
27.001.00.01,2110	0171			1	E L	-	
	Totaux Programme 0	01			E L	119 119	119 119
Programme 002: Charges financière	s						
Intérêts-charges financières							
27.002.00.01.2160	0112			1	E L	30 30	30 30
	Totaux Programme 0	002			E L	30 30	30 30
Programme 007: Dettes bâtiments ru	ue des palais						
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts	s)						
27.007.00.00.2110	0171			1	E L	472 472	404 404
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amorti							
27.007.00.01.9110	0172			1	E L	1 226 1 226	1 295 1 295
	Totaux Programme 0	07			E L	1 698 1 698	1 699 1 699
	TOTAUX MISSION	27			E L	1 847 1 847	1 848 1 848
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	i code économiq	<b>lue</b>				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			Е	119	11
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	ΓÉ				L E	119 502	11 43
VIEREIS ET REVENOS DE ENTROT RE	L				Ĺ	502	43
D.DETTE PUBLIQUE					E L	1 226 1 226	1 29 1 29
MISSION 28: INFRASTRUC	CTURES SPORT	TIVES PRI	VEES				
Programme 000: Subsistance			, 223				
Investissements en matière d'infrastructure	s sportives privées (A.l	R.01/04/1977)					
28.000.00.00.5210	0810	, in the second		1	E L	268 268	268 268
	Totaux Programme 0	00			E	268	268
	TOTAUX MISSION	28			E	268 268	268 268
					L	268	268
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économiq	<b>Jue</b>				
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENANO	TE DIALITATE C	n <i>a</i> merina		Е	268	26
		LE D'AUTRES S.	ECTEURS		E	200	

	1			_			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 29: ENSEIGNEMI	ENT					·	
Programme 002: Complexe sportif et	t Hall sportif						
Rémunération du personnel 29.002.00.00.1111	0131			3	E L	1 204 1 204	1 229 1 229
Dépenses de fonctionnement 29.002.00.01.1211	0131			1	E L	409 409	414 414
Complexe sportif à Anderlecht - Achat de m 29.002.00.03.7422	natériel 0810			3	E L	30 30	30 30
Précompte immobilier du Complexe Sportif. 29.002.00.04.1250	0810			3	Е	35	70
	Totaux Programme 0	002			L 	35 1 678	1 743
Programme 003: Enseignement					L	1 678	1 743
Dépenses de toutes natures relatives à la val 29.003.00.00.1211	orisation de l'enseigne 0940	ment FACULTATIF		3	Е	150	270
Rémunération du personnel enseignant hors 29.003.00.01.1111	s Haute-Ecole 0940			3	L E	150 4 992	5 574
Rémunération du personnel enseignant de la 29.003.00.02.1111	a Haute-Ecole 0940			3	L E	4 992	5 574
Rémunération des animateurs et coordinate	_	colaires			L	78	
29.003.00.03.1111 Frais liés au personnel	0940			3	E L	22 22	22 22
29.003.00.04.1111	0940			1	E L	550 550	550 550
Quote-part dans les pensions du personnel e 29.003.00.05.1120	0131	në issu de l'ex-pi	rovince du Brab	ant 3	E L	708 708	708 708
Rémunération du personnel non enseignant 29.003.00.06.1111	hors Haute-Ecole 0940			3	E L	15 540 15 540	16 001 16 001
Rémunération du personnel non enseignant 29.003.00.07.1111	de la Haute-Ecole 0940			3	E L	1 878 1 878	1 916 1 916
Frais relatifs aux missions internationales 29.003.00.09.1211	0940			3	E L	20 20	20 20
Dépenses de fonctionnement des écoles de la 29.003.00.12.1211	Commission commun	autaire francais	se, hors Haute-E	Ccole	E	9 281	9 785
Frais de gestion du personnel					L	9 281	9 785
29.003.00.13.1212  Subventions de fonctionnement a la H.E.Lu	0131			1	E L	3 3	3 3
29.003.00.15.4150	0940	ORGANIQUE		1	E L	691 691	691 691
Achat de biens meubles pour les établisseme 29.003.00.17.7422	ents de la Commission 0940	communautaire	française, hors	Haute-Ecole	E L	1 815 1 815	1 950 1 950
Achat de biens meubles durables pour la Ha 29.003.00.18.7422	nute-Ecole 0940			1	E L	201 201	201 201
Achat de biens meubles durables pour les ac 29.003.00.19.7422	etivités parascolaires. 0940			1	Е	10	10
Honoraires, frais d'études et documentation 29.003.00.20.1211	en matière d'enseigne 0940	ement		3	E .	200	200
Initiatives transversales sur le site du CERL 29.003.00.22.3300	<b>A</b> 0940	FACULTATIF		3	L E	200 150	200

Dépenses					, ,		COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Subventions au Centre de Validation des Co	mpétences du CERIA	ASBL			1		
29.003.00.23.4160	0940	ORGANIQUE		3	E	15	15
Subventions de fonctionnement au Centre d	e technologie avancée	du CERIA ASR	I.		L	15	15
29.003.00.25.4160	0940	ORGANIQUE	3	E L	30 30	30 30	
Subventions aux initiatives en lien avec l'ens	seignement						
29.003.00.27.3300	0940	FACULTATIF		3	E L	400 400	300 300
Frais liés au personnel enseignant							
29.003.00.28.1111	0940	FACULTATIF		3	E L	388 388	420 420
	Totaux Programme (	003			E L	37 122 37 122	38 766 38 766
	TOTAUX MISSION	20			E	38 800	40 509
	TOTAL MISSION	2)			L	38 800	40 509
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économiq	ue				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	35 458	37 182
					L	35 458	37 182
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	ON ET EN PROVENAN	NCE D'AUTRES S	SECTEURS		E 1.	550 550	400 400
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S	E L	736 736	736 736
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E L	2 056 2 056	2 191 2 191

# MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

#### Programme 000: Subsistance

Frais liés à l'immeuble à Paris						
30.000.00.01.1211	0112		4	E	40	40
30.000.00.01.1211	0112		7	L	40	40
Frais de mission et de réception des mem	bres du collège et des	membres de cabinet			10	
30.000.02.1211	0112		3	E	35	35
30.000.00.02.1211	0112		,	L.	35	35
Prestations de tiers, missions, frais d'étud	e, colloques					
30.000.00.03.1211	0112		3	E	25	25
				L	25	25
Subventions aux associations						
30.000.00.04.3300	0112	FACULTATIF	3	E	35	35
				L	35	35
Actions francophonies						
30.000.00.05.3300	0112	FACULTATIF	3	E	50	55
				L	50	55
Transfert à WBI						
30.000.00.06.4550	0181		4	E	252	252
				L	252	252
Subventions aux associations pour frais d	'envoi ou d'accueil d	'experts dans le cadre de colloq	ues			
30.000.00.08.3300	0112	FACULTATIF	3	E	25	25
				L	25	25
Frais liés aux activités de la Représentation	on de la Commission	communautaire française à Pa	ris			
30.000.00.09.1211	0112		3	E	35	30
				L	35	30
	Totaux Program	me 000		E	497	497
				L	497	497
Programme 001: Politique général	e					
Tableaux de bord						
30.001.00.00.1211	0112		1	E	5	5
	****		-	L	5	5

Dépenses	1	ı	ı	ı			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Promotion, publication et diffusion 30.001.00.01.1211	0112			3	E L	50 50	20 20
Subventions de politique générale et transiti 30.001.00.02.3300	on social-écologique 0112	FACULTATIF		3	E L	500 500	500 500
Subventions destinées à soutenir la politique 30.001.00.03.3300	d'égalité des chances 0112	FACULTATIF		4	Е	190	190
Contribution au fonctionnement de la Comm 30.001.00.04.4140	nission nationale des d	lroits de l'enfant	i	3	E .	190	190 25
Promotion, publication, étude dans le cadre 30.001.00.06.1211	de l'égalité des chance 0112	es		2	E .	20	25
Provision pour dépenses liées à l'appel à pro 30.001.00.07.1211	jet vivre-ensemble 0112			2	E E		20
Subvention dans le cadre de l'appel à projet 30.001.00.08.3300	vivre-ensemble 0112			2	E E	<u> </u>	
Déplacement à l'étranger pour missions de p 30.001.00.09.1211	oolitique générale 0112			3	E .	15	15
Accord non marchand gestion embauche cor 30.001.00.11.3300	mpensatoire (BEC, réc	duire et compen	ser)	1	E L	15 74 74	74 74
Accord non marchand ACS 30.001.00.12.3300	0112			3	E L	1 000	1 000
Accord non marchand embauche compensat 30.001.00.13.3300	toire 0112			3	E L	1 000 5 577 5 555	1 000 5 987 5 808
Accord non-marchand Volet Bien Être 30.001.00.14.3300	0112			3	E L	412 412	450 450
Accord non marchand primes syndicales 30.001.00.15.3300	0112			3	E L	230 230	230 230
Projets innovants 30.001.00.16.3300	0112			3	E L	50 50	50 50
Provision pour accord non marchand 30.001.00.17.3300	0112			3	E L	3 725 3 725	3 620 3 620
Subventions Mediapark BX1 30.001.00.18.5210	0112			1	E L	-	-
Subvention à l'ASBL CBCS 30.001.00.19.3300	0112			1	E L	-	-
Subventions de toutes nature liées à la crise 30.001.00.21.3300	sanitaire du COVID 1 0112	9		1	E L	9 634 9 634	-
Subvention à l'ASBL Association Paritaire p 30.001.00.22.3300	oour l'emploi et la For 0112	mation pour pai	iement des solde	es des primes no	on-marchand 2018. E L		- -
Subventions de toutes natures aux entrepris 30.001.00.23.3200	es en lien avec la crise 0112	sanitaire COVI	D 19	1	E L	-	-
Subventions de toutes nature aux association 30.001.00.24.3300	ns en lien avec la crise 0112	sanitaire COVI FACULTATIF	D 19.	1	E L	-	-
Subventions de toutes natures au numéro ve 30.001.00.25.1211	rt en lien avec la crise 0112	sanitaire COVI	D 19.	1	E L	-	-
Subventions de toutes nature aux communes 30.001.00.26.4322	s en lien avec la crise s 0112	anitaire COVID	19.	1	E	<u> </u>	

1 1	Dépenses							COCOF
Achat de bleen noud urables et de service licis à la crise sanitaire CVIID-19  **Achat de bleen noud urables et de service licis à la crise sanitaire CVIID-19  **Achat de bleen noud urables et de service licis à la crise sanitaire CVIID-19  **Remuirations licie au Cuvid-19  **Table 1900-100-38,12111 0112	Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel			Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Achat de hiens non durables et de service liées à la criec sanitaire COVID-19 3,0001-003-33.1211 0.112 1 E C	9		communication <sub>J</sub>	pour les opérate				
1	30.001.00.27.5210	0112			1		- -	-
Commitment   Consider   Conside	Achat de biens non durables et de service lié	es à la crise sanitaire	COVID-19					
Remarkations likes and covid-19.  3.00 01.00-23-1111	30.001.00.28.1211	0112			1		-	-
Friedrich of fonctionnement life's all a crise de Covid-19  30,001,003,01211 0112 1 E	Rémunérations liées au Covid-19.					<del>_</del>		
Fruit de fonctionnement liés à la crise du Covid-19 30.001.00.30.1211 0112 1 E	30.001.00.29.1111	0112			1		-	-
Provision accord non marchand   3	Frais de fonctionnement liés à la crise du Co	vid-19						
Prevision accord non marchand	30.001.00.30.1211	0112			1		-	-
Indemnité Covid - plan de relance en matière d'affaires sociales	Provision accord non marchand							
Indemnité Covid - plan de relance nuatières d'affaires sociales	30.001.00.31.3300	0112			3			
Machinifé Covid - Plan de relance PHARE	Indemnité Covid - plan de relance en matièr	es d'affaires sociales				L	3 000	7210
Indemnité Covid - Pian de relance PHARE	30.001.00.32.3300	0112	FACULTATIF		1		-	-
Transmentate   Covid - Plan de relance en matière de la cohésion social   Covid - Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé   Covid - Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé   Covid - Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé   Covid - Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé   Covid - Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé   Covid - Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé   Covid - Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé   Covid - Subvention exceptionnelle aux associations   Covid - Subvention exceptionnelle aux associations   Covid - Subvention exceptionnelle aux associations   Covid - Subvention exceptionnelle aux associations agrées en insertion socio-professionnelles et aux centres agréés de formation permanente pour les classes moyennes et les PME.   Covid - Soutien aux associations agrées en insertion socio-professionnelles et aux centres agréés de formation permanente pour les classes moyennes et les PME.   Covid - Soutien aux associations agrées en insertion socio-professionnelles et aux centres agréés de formation permanente pour les classes moyennes et les PME.   Covid - Soutien aux associations agrées en insertion socio-professionnelles et aux centres agréés de formation permanente pour les classes moyennes et les PME.   Covid - Cov	Indemnité Covid - Plan de relance PHARE							
Indemnité Covid - Plan de relance en matière de la cohésion social	30.001.00.33.3300	0112	ORGANIQUE		1		-	-
Commité d'orgent PSE 2021-2027   Commité d'expert PSE 2021-2027	Indemnité Covid - Plan de relance en matièr	e de la cohésion socia	le			L	<u> </u>	-
Indemmite   Covid - Plan de relance en matière de santé et de promotion de la santé   30,001,00.55,3300   0112   FACULTATIF   1   E	30.001.00.34.3300	0112	FACULTATIF		1		-	-
Indemnité Covid - Subvention exceptionnelle aux associations	Indemnité Covid - Plan de relance en matièr	e de santé et de prom	otion de la santé	<u> </u>		L	<u> </u>	-
Montamifé Covid - Subvention exceptionnelle aux associations   30.001.00.36.3300					1		-	-
30.001.00.36.3300 0112 FACULTATIF 1 E 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.244 5.245 5.244 5.244 5.244 5.245 5.244 5.244 5.245 5.244 5.245 5.244 5.245 5.2	Indemnité Covid - Subvention exceptionnelle	e aux associations.				L	-	-
Indemnité Covid - Soutien aux associations agrées en insertion socio-professionnelles et aux centres agréés de fomation permanente pour les classes moyennes et les PME.  30.001.00.37,3300 0112 FACULTATIF 1 E	•		FACULTATIF		1			-
30.001.00.37.3300 0112 FACULTATIF 1 E	Indemnité Covid - Soutien aux associations :	agrées en insertion so	cio-professionne	lles et aux centre	es agréés de foi			PME.
Subvention de la plate forme de concertation NM instituée auprès de Bru Partners   30,001,00,38,3300		-	-	nes et una centr	-	E	-	-
Sample   S	Subvention de la plate forme de concertation	n NM instituée sunrès	de Bru Partner	*6		L	-	-
Projets Handistreaming   30,001.00.39,3300   0112   FACULTATIF   1   E	=	-		3	1	E	-	
30.001.00.39.3300 0112 FACULTATIF 1 E	Projets Handistreaming					L	-	155
Suventions de projets pilotes et innovants en lien avec la santé, l'aide aux personnes, la famille et la promotion de la santé   30,001,0040,3300		0112	FACULTATIF		1		-	
30.001.00.40.3300	Suventions de projets pilotes et innovants en	lien avec la santé l'a	ide aux nersonn	es la famille et l	a promotion de		-	25
Comité d'expert FSE 2021-2027   30.001.00.41.4550   0112   FACULTATIF   1   E			-	co,	-	E	-	-
30.001.00.41.4550	Comité d'aynort ESE 2021-2027					L	-	-
Totaux Programme 001	_	0112	FACULTATIF		1	E	-	144
L   29 709   21 609		T-4 D	201				- 20.721	
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique  L. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES  E. 225 190  L. 225 190  B. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  E. 29 746 21 674  L. 29 724 21 495  B. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E. 257 421		Totaux Programme (	JU1					
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique  L. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES  E. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  E. 29 746  L 29 724  21 495  L 774 ANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E. 257  421		TOTAUX MISSION	30	-				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES						L	30 206	22 106
L 225 190 3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS E 29 746 21 674 L 29 724 21 495 4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES E 257 421	Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économiq	ue				
R.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS E 29 746 21 674 21 495 L 29 724 21 495 R.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES E 257 421	1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES					190
L 29 724 21 495 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES E 257 421	3 TRANSFERTS DE REVENUS À DESTIN4TU	ON ET EN PROVENAN	NCE D'AUTRES S	SECTEURS				190 21 674
						L	29 724	21 495
	4.TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	S			421 421

							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 31: INFRASTRUC	CTURES				1		
Programme 001: Dépenses initiatives	s						
ctivité 08: Infrastructures							
épenses-crèches-Subventions places exista 31.001.08.01.5112	ntes (secteur privé) 0443			1	E	450	450
				1	L	820	1 376
épenses crèches- Subventions places exista 31.001.08.02.6321	antes (secteur public) 0443			1	E	600	600
					L	600	1 500
épenses affaires sociales 31.001.08.03.5112	0443			1	E	476	476
nuncina d'accueil nous les gens de vereges					L	476	476
rrains d'accueil pour les gens de voyages 31.001.08.04.6321	0443			1	E	13	13
épenses crèches- Subventions nouvelles pla	aces (secteur public)				L	13	13
31.001.08.05.6321	0443			3	Е	4 850	4 850
épenses crèches- Subventions nouvelles pla	aces (secteur privé)				L	5 600	5 700
31.001.08.06.5112	0443			3	E L	850 1 300	850
épenses - Subventions dans les Infra Socia	les pour personnes hai	ndicapées (secte	ur privé)		L	1 300	1 300
31.001.08.07.5112	0443			1	E L	2 700 3 900	2 700 2 887
épenses - Subventions infrastructures de s	anté				L	3,700	2 887
31.001.08.08.5112	0443			1	E L	515 515	515 515
	Totaux Programme 0	01			E L	10 454 13 224	10 454 13 767
épenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200	0443			1	E	500	500
épenses - Constructions et équipements Ha	alte garderie Etoile Po	laina			L		=00
31.002.08.02.7200		iaire				500	500
	0443	iaire		1	Е		500
-		naire			E L	-	-
épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200	0443	aire		1	Е	125 125	-
31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe	0443	ане		1	E L E L	125 125	130 130
31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200		ане			E L E	125	130 130
31.002.08.03.7200  épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200  épenses - Complexe sportif d'Anderlecht	0443	апе		1	E L E L	125 125 120	130 130
31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200	0443	aire		1	E L E L	125 125 120	130
31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200	0443	mire		1	E L E L E L	125 125 120	130 130 50 50
31.002.08.03.7200  épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200  épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200  épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443 0443	aire		1 1	E L E L E	125 125 120 120	130 130
31.002.08.03.7200  Épenses - Centre sportif de la Woluwe	0443 0443	mare		1 1	E L E L E L E L	125 125 125 120 120 120 - - - 20 589 27 202 500	130 130 50 50 50 24 000 28 560
31.002.08.03.7200  épenses - Centre sportif de la Woluwe	0443 0443 0443 0443			1 1 3	E L E L E L E L	125 125 120 120 120 	130 130 50 50 24 000 28 560 3 761 1 940
31.002.08.03.7200  Epenses - Centre sportif de la Woluwe	0443 0443 0443 0443 Totaux Programme 0	102		1 1 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	125 125 120 120 120 20 589 27 202 500 500 21 834 28 447	130 130 50 50 50 24 000 28 560 3 761 1 940 28 441 31 180
31.002.08.03.7200  épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200  épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200  épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200  épenses - Culture	0443 0443 0443 0443	102		1 1 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	125 125 120 120 120 20 589 27 202 500 500 21 834	130 130 50 50 50 24 000 28 560 3 761 1 940 28 441 31 180
31.002.08.03.7200  épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200  épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200  épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200  épenses - Culture	0443 0443 0443 0443 Totaux Programme 0	102 31	que	1 1 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	125 125 120 120 120 20 589 27 202 500 500 21 834 28 447 32 288	130 130 50 50 50 24 000 28 560 3 761 1 940 28 441 31 180 38 895
31.002.08.03.7200  Pépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200  Pépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200  Pépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200  Pépenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443 0443 0443 0443 Totaux Programme 0 TOTAUX MISSION	02 31 a code économiq		1 1 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	125 125 120 120 120 20 589 27 202 500 500 21 834 28 447 32 288 41 671	130 130 50 50 50 24 000 28 560 3 761 1 940 28 441 31 180 38 895 44 947
\$\frac{31.002.08.03.7200}{\text{épenses} - Centre sportif de la Woluwe \text{31.002.08.04.7200}}{\text{épenses} - Complexe sportif d'Anderlecht \text{31.002.08.05.7200}}{\text{épenses} - Enseignement \text{31.002.08.06.7200}}{\text{épenses} - Culture \text{31.002.08.07.7200}}\$\$  Totaux par mission, répartis selo	0443 0443 0443 0443 Totaux Programme 0 TOTAUX MISSION on le premier chiffre du	102 31 a code économiq CE D'AUTRES S.	ECTEURS	1 1 3 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	125 125 120 120 120 20 589 27 202 500 500 21 834 28 447 32 288 41 671	130 130 50 50 24 000 28 560 3 761 1 940 28 441 31 180 38 895 44 947
Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443 0443 0443 0443 Totaux Programme 0 TOTAUX MISSION on le premier chiffre du	102 31 a code économiq CE D'AUTRES S.	ECTEURS	1 1 3 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	125 125 120 120 120 20 589 27 202 500 500 21 834 28 447 32 288 41 671	130 130 50 50 50 24 000 28 560 3 761 1 940 28 441 31 180 38 895 44 947

Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
!					MINIM 2021	Initial 2022
				1	<u> </u>	
1012			3	E	900	918 918
****			1	E	707	765
Totaux Programme 0	003			L E	707 1 607	765 1 683
				L	1 607	1 683
pées						
1012	ORGANIQUE		1	E L	4 180 3 170	3 990 2 510
ubventionnées par le fo	onds social europ	éen				
1012	ORGANIQUE		3	E L	3 232 2 828	3 300 2 550
on subventionnées par	le fonds social e	uropéen				
1012	ORGANIQUE		3	E L	120 105	12· 12·
unes adultes dans les st	ructures de l'ens	eignement spéci	ialisé			
1012	ORGANIQUE		4	E L	270 270	29 29
nt						
1012	ORGANIQUE		3	E L	8 297 8 297	9 19 9 19
l						
1012	ORGANIQUE		3	E L	252 252	31 31
1012	ORGANIQUE		3	E 1.	518 518	55 55.
i				L	310	
1012	ORGANIQUE		3	E	75 75	8
tivités d'utilité publique	e			L	13	
1012	ORGANIQUE		3	E	169 169	20 20
tivités citovennes				L	107	20
1012	ORGANIQUE		3	E	222	24 24
l européen "Appui à la	formation profe	essionnelle"		L	222	23
	-		3	E	295	39
				L	295	39
1012	ORGANIQUE		3	E L	2 018 2 018	2 01 2 01
1012	ORGANIQUE		3	E L	1 578 1 621	1 80 1 84
<u></u>				<u> </u>	<u> </u>	
1012	ORGANIQUE		3	E L	182 66	6
arges sociales des entre	eprises de travai	l adapté			·	
1012	ORGANIQUE		3	E L	29 552 29 509	30 14 30 14
ises de travail adanté				<u>-</u>	27 309	50 14
1012	ORGANIQUE		1	E	410 410	41 41
	Totaux Programme ( spées  1012  ubventionnées par le fe 1012  unes adultes dans les st 1012  1012  1012  1012  1012  tivités d'utilité publiqu 1012  tivités citoyennes 1012  I européen "Appui à la 1012  1012	Totaux Programme 003  spées  1012 ORGANIQUE  ubventionnées par le fonds social europ 1012 ORGANIQUE  on subventionnées par le fonds social europ 1012 ORGANIQUE  unes adultes dans les structures de l'ens 1012 ORGANIQUE  1012 ORGANIQUE  1012 ORGANIQUE  1012 ORGANIQUE  1012 ORGANIQUE  tivités d'utilité publique 1012 ORGANIQUE  tivités d'utilité publique 1012 ORGANIQUE  tivités citoyennes 1012 ORGANIQUE  1012 ORGANIQUE	Totaux Programme 003  spées  1012 ORGANIQUE  ubventionnées par le fonds social européen 1012 ORGANIQUE  unes adultes dans les structures de l'enseignement spéci 1012 ORGANIQUE  tivités d'utilité publique 1012 ORGANIQUE  tivités d'utilité publique 1012 ORGANIQUE  1013 ORGANIQUE  1014 ORGANIQUE  1015 ORGANIQUE  1016 ORGANIQUE  1017 ORGANIQUE  1018 ORGANIQUE  1019 ORGANIQUE  1010 ORGANIQUE	1012   ORGANIQUE   1	1012	1012

Convention prioritaires et nominatives   32,004,09,18,3432   1012   ORGANIQUE   3   E   889   1   1   1   1   1   1   1   1   1	Dépenses							COCOF
3.2004.09.13.390   1012	Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel			Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Convention prioritaires et nominatives   32.004.09.18.1432   1012   ORGANIQUE   3   E   889   1   889	-	_					·	
	32.004.09.17.3300	1012	ORGANIQUE		3			112 846 113 346
Continum Interview des subventions périodiques à l'utilisation	-	1012	ORGANIQUE		3	E	889	1 473
Signature   Sign	Costion financiànes des subventions néviedi	anas à Untilisation				L	889	1 473
Projest transversus, footcomement et communication   32,004.09.20.1211   1012   3   E   347	_	•	ORGANIQUE		1			536 536
Accord de coopération libre circulation RW   32.004.09.21.4534   1012 ORGANIQUE   4   E   -	Projets transversaux, fonctionnement et cor	nmunication				L	330	330
Accord de coopération libro: circulation RW   1012 ORGANIQUE   4	32.004.09.20.1211	1012			3			345 345
L	Accord de coopération libre circulation RW	7				<u> </u>	317	545
Totaux Programme 094	32.004.09.21.4534	1012	ORGANIQUE		4		-	-
TOTAUX MISSION 32  E 164 543 140 L 163 498 168  Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique  **LDÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES**  E 1247 3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS*  E 161 909 16 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES*  E 977 5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS*  E 4410  **TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES**  E 537 999 \$66  TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique  **DÉPENSES ET RECETTES NON VENILÉES**  L 98 419 10.  **DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES**  L 98 419 10.  2.INTÉRÉTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ*  L 98 419 10.  3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS*  E 99 449 10.  4.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS*  E 98 419 10.  5.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS*  E 502  3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS*  E 346 142 35.  4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES*  E 53 588 55.  5.TRANSFERTS DE CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS*  E 66 672 672 673 673 673 673 673 673 673 673 673 673		Totaux Programme	004			E		168 274 166 645
TOTAUX PAR MISSION, répartis selon le premier chiffre du code économique  1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES  L 1247  3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  E 161 909 16  4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 977  5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  E 4410  TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES  E 537 999  5. TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES  E 546 171  5. TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES  E 441  1. DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES  L 441  1. DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES  L 98 \$119  1.0  2. INTÉRÉTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ  L 98 \$19  1.0  3. TRANSFERTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ  L 502  3. TRANSFERTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ  L 502  3. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 344 642  3. SECTEURS E 66 672  4. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  L 344 642  3. SECTEURS ET SECTEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 66 672  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  L 98 686  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  L 98 686  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  E 66 618  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 66 618  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 76 618  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 66 618  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 76 618  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 76 618  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 76 618  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 76 618  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 76 618  6. TRANSFERTS EN CAPI		TOTAUX MISSION	32			E	164 543	169 957
LDÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES   E   1 247   1						L	163 498	168 328
L   1.247	Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre d	u code économiq	ue				
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  L 1619 99 16 14.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 977 5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  E 10 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	ICES					1 263
L 160 864 16 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES E 977 5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS E 410  TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES  E 537 999 56 L 846 171 56  TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES.**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES.**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES.**  **DITAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES.**  **DITAUX GÉNÉRA	3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	ON ET EN PROVENAI	NCE D'AUTRES S	SECTEURS				1 263 167 229
L 977						L	160 864	165 600
L   410	4.TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEU	JR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S			1 055 1 055
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique  0. DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES  1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES  2. IL 441  1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES  4. IL 98 719  1. 10. 2. INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ  5. 502  1. 502  3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  5. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉR	5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES SE	ECTEURS				410 410
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES       E       441         1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES       E       98 419       10.         L       98 719       10.	TOTAUX GÉNÉRAU	X DÉPENSES						564 752 568 009
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE	NSES, répartis selon l	e premier chiffre	du code éconor	nique			
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES       E       98 419       10         2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ       E       502         3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS       E       346 142       35.         4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES       E       33 588       5.         5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS       E       6672       6.         6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES       E       6618       6.         6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES       E       6618       6.         7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS       E       24 391       3         9.DETTE PUBLIQUE       E       1 226	0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ES						441
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ  E 502  3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  E 346 142 35.  4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 53 588 55.  5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS  E 6672 6  6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 6686 16  6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  E 6618 67  7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS  E 24 391 3  9.DETTE PUBLIQUE  E 1 226	1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	ICES			E	98 419	441 103 936
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT	ΤÉ				E	502	103 337 434
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES       E       53 588       55         5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS       E       6 672       C         6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES       E       6 618       C         7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS       E       24 391       3         9.DETTE PUBLIQUE       E       1 226	3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	ON ET EN PROVENA!	NCE D'AUTRES S	SECTEURS				434 355 804
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS       E       6 672       0         L       8 686       3         6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES       E       6 618       0         7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS       E       24 391       3         9.DETTE PUBLIQUE       E       1 226	4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	JR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S	E	53 588	353 613 58 119
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES       E       6 618       0         L       7 363       3         7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS       E       24 391       3         L       31 004       3         9.DETTE PUBLIQUE       E       1 226	5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES SE	ECTEURS		E	6 672	58 119 6 593
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS E 24 391 3 L 31 004 3. 9.DETTE PUBLIQUE E 1 226	6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUI	R DU SECTEUR DES A	4DMINISTRATIO	NS PUBLIQUES	3			8 156 6 997
9.DETTE PUBLIQUE E 1 226	7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM.	ENTS		~		L	7 363	8 742 31 133
						L	31 004	33 872 1 295
	A.DELTE I OBEIQUE							1 295

Autres annexes au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

# **BRUXELLES FORMATION**

ANNEE_BUDGETAIRE	202	22
	2021 ini	2022 ini
Dépenses	81.586.138,03	84.354.437,25
811 Salaires et charges sociales	44.248.921,73	46.615.418,67
8111xxxx Charges salariales	44.248.921,73	46.615.418,67
812 Achats de biens non durables et de services	26.782.268,28	26.684.059,25
812110xx Matières premières et outillages	516.202,00	320.076,00
812111xx Entretien et location matériel	1.197.496,00	1.515.423,76
812112x0 Petits Entretiens des bâtiments	1.793.588,00	1.734.960,00
812113xx Fournitures diverses	2.160.859,46	2.304.156,00
812115xx Frais assurances	51.024,80	164.488,00
812116xx Autres frais stagiaires	1.127.740,00	593.803,00
812117xx Partenariat secteur privé	11.576.297,15	11.330.875,11
812118xx Autres frais du personnel	440.101,00	394.952,62
812119xx Autres fournitures	50.825,00	50.450,00
812120xx Loyers et charges des bâtiments	3.163.608,00	3.112.976,00
812210xx Partenariat secteur public	603.994,87	1.063.798,76
8121140x Experts	2.722.205,00	2.671.473,00
8121145x Frais de communication	1.378.327,00	1.426.627,00
823 Intérêts imputés en débit	769.150,00	22.700,00
823000xx Charges financières	769.150,00	22.700,00
834 Transferts de revenus aux ménages	5.491.905,04	7.679.356,32
834310xx Avantages stagiaires	5.491.905,04	7.679.356,32
845 Transferts de revenus à d'autres groupesinstitutionnels	645.268,00	937.674,00
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	645.268,00	937.674,00
871 Achats de terrains et de bâtiments dans le pays	0,00	0,00
871320xx Terrains et Constructions	0,00	0,00
872 Constructions de bâtiments	2.909.104,98	266.000,00
872xxxxx Travaux bâtiments	2.909.104,98	266.000,00
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporelsincorporels	739.520,00	2.149.229,00
874220xx Biens d'investissement hors informatique	272.280,00	737.088,00
874400xx Logiciels Informatiques	80.360,00	5.000,00
874530xx Matériel Informatique	386.880,00	1.407.141,00
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :	0,00	0,00
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	0,00

	2021 ini	2022 ini
Recettes	-81.586.138,02	-84.354.437,25
916 Ventes de biens non durables et de services	-1.585.652,77	-1.405.242,95
916100xx Formations payantes	-1.585.652,77	-1.405.242,95
938 Autres transferts de revenus des entreprises, institutions fina	-1.306.563,40	-1.831.590,09
938000xx Récupération diverses	-795.865,40	-1.336.588,09
938110xx Loyers	-480.698,00	-465.002,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	-30.000,00	-30.000,00
946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionne	-49.268.000,00	-53.465.000,00
946100xx Allocations de Base	-49.268.000,00	-53.465.000,00
949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :	-15.470.580,17	-18.268.952,29
949300xx Récupération auprès d'OIP	-1.156.041,00	-1.062.457,92
949600xx ACS Actiris	-178.000,00	-181.000,00
949610xx Subsides RBC	-13.681.623,17	-16.634.389,37
949700xx Récupération précompte immobilier	-454.916,00	-391.105,00
959 Transferts en capital de l'Etranger :	-13.930.341,69	-9.383.651,92
959100xx UE	-13.930.341,69	-9.383.651,92
977 Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens in	-25.000,00	0,00
977xxxxx Vente Patrimoine	-25.000,00	0,00

Résultat	0,01	0,00

# **HELDB**

	Budget 2021	total budget 2022
Produits	Dauget 2021	total baaget 2022
Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00
Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00
Allocation FWB pour ETP plein temps	7 11 100/00	0,00
Allocation globale FWB - Part fonctionnement		8.450.000,00
Allocation globale FWB - Part- personnel		0,00
Droits d'inscription	8.835.000,00	0,00
promotion de la réussite	0.000.000/00	0,00
FRHE: ulb recherche en éducation	39.206,68	0,00
FRHE: orvaloc	76.500,00	0,00
FRHE		28.218,93
ARES		0,00
first 2016	50.800,00	0,00
first 2015	30.000/00	0,00
Fonds Affectés	140.000,00	350.000,00
Recettes diverses	100.000,00	100.000,00
Autres produits d'exploitation (-)	0,00	0,00
Produits financiers	3.000,00	3.000,00
Biens durables	201.000,00	201.000,00
Total Produits	10.210.906,68	9.897.618,93
CHARGES	BUDGET 2021	BUDGET 2022
Frais de route, de séjour, voyage	45.000,00	34.000,00
610010 - VOYAGES SEJOURS	10.000,00	10.000,00
610020 - REMBOURSEMENT DEPLACEMENT	15.000,00	12.000,00
610030 - MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE	20.000,00	12.000,00
Honoraires, jetons de présence	67.625,00	57.625,00
611022 - HON AVOCATS HE	25.000,00	15.000,00
611030 - HON EXPERT COMPTABLE	12.500,00	12.500,00
611040 - HON REVISEURS	10.125,00	10.125,00
611090 - HON AUTRES	20.000,00	20.000,00
Fonctionnement administratif	359.175,00	395.550,00
612010 - FRAIS DE TÉLÉPHONE, FAX	15.000,00	10.000,00
612020 - FRAIS POSTAUX	15.000,00	10.000,00
612030 - FRAIS DE PHOTOCOPIEUSE	75.000,00	75.000,00
612031 - PAPIER	0,00	0,00
612040 - INFORMATIQUES	50.000,00	40.000,00
612050 - FOURNITURES DE BUREAU	35.000,00	30.000,00
612051 - CARTOUCHES ENCRE	0,00	0,00
612052 - MOBILIER	25.000,00	20.000,00
612060 - PUBLICITE MEDIA	44.175,00	100.550,00
612061 - MAILINGS	0,00	0,00
612062 - MERCHANDISING	0,00	0,00
612063 - BROCHURES INFO	0,00	0,00
612064 - PARTICIPATION SALONS	0,00	0,00
612065 - DIVERS PUB	0,00	0,00
612066 - TRANSFERT AIDE A LA REUSSITE	0,00	0,00
612070 - DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL	5.000,00	5.000,00
612075 - information	10.000,00	10.000,00
612080 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	20.000,00	20.000,00
612081 - EVENEMENTS	10.000,00	30.000,00
612090 - IMPRIMERIE	20.000,00	10.000,00
612100 - FRAIS INTERNET	35.000,00	35.000,00
Fonct. Technique général	398.500,00	361.300,00

613010 - MATIÈRES PREMIÈRES ALIMENTAIRES	0,00	0,00
613030 - RÉPARATIONS	20.000,00	15.000,00
613040 - CONTRATS ENTRETIEN MAT. DIDACTIQUE	20.000,00	18.000,00
613050 - CONFÉRENCE, RECYCLAGE	25.000,00	15.000,00
613060 - TROUSSE DE SECOURS, SÉCURITÉ	2.000,00	2.000,00
613070 - FRAIS DE RÉCEPTION	50.000,00	40.300,00
613080 - FRAIS DE BIBLIOTHÈQUE	30.000,00	30.000,00
613090 - DISTRIBUTION DES PRIX	7.500,00	5.000,00
613095 - Réaménagements	40.000,00	30.000,00
613100 - VOYAGES DIDACTIQUES-VISITES	30.000,00	30.000,00
613105 - COLLABORATION INTERNATIONALE	5.000,00	5.000,00
613110 - ACHAT MATIÈRES PREMIÈRES DIDACTIQ	100.000,00	102.000,00
613120 - ASSURANCES	35.000,00	35.000,00
613130 - ASSURANCES PERSONNEL	0,00	0,00
613135 - ASSURANCES ACCIDENT TRAVAIL	0,00	0,00
613140 - HABILLEMENT ET BLANCHISSERIE	4.000,00	4.000,00
613160 - AUTRES FONCT. TECHNIQUE GENERAL	30.000,00	30.000,00
613170 - ASSURANCES MATÉRIEL	0,00	0,00
Fonctionnement bâtiment	51.000,00	46.000,00
614060 - ENTRETIEN BÂTIMENT	40.000,00	35.000,00
614050 - SIGNALISATION	10.000,00	10.000,00
614070 - SÉCURITÉ	1.000,00	1.000,00
Rémunérations, charges sociales	8.825.119,50	8.723.157,12
620200 - EMPLOYES	500.000,00	370.458,81
620201 - PERSONNEL FWB CMBP	8.139.119,50	8.197.788,20
620250 - Divers Brut	0,00	0,00
620296 - Pécule de vacances	0,00	0,00
620300 - OUVRIERS	0,00	0,00
620400 - AUTRES MEMBRES DU PERSONEL	0,00	0,00
621000 - COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALE	120.000,00	88.910,11
622000 - PRIMES PATRONALES PR ASS EXTRA-LEGA	0,00	0,00
623000 - AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	0,00	0,00
623100 - DEPLACT DOM-LIEU DE TRAVAIL	50.000,00	50.000,00
624200 - ASSURANCE LOI	0,00	0,00
624300 - service de prévention externe	1.000,00	1.000,00
624400 - SECRETARIAT SOCIAL	15.000,00	15.000,00
624500 - ASSURANCE GROUPE	0,00	0,00
642000 - MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	0,00	0,00
644000 - CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	0,00	0,00
Autres charges d'expoitation	100.000,00	75.000,00
644100 - REMBOURSEMENT DI	95.000,00	70.000,00
644200 - TUTORAT	5.000,00	5.000,00
Charges Financières	2.000,00	2.000,00
650300 - INTERETS DE RETARD	0,00	0,00
654000 - DIFFERENCES DE CHANGE	0,00	0,00
656200 - FRAIS FIN. NON-TAXABLE	0,00	0,00
658000 - CHARGES FINANCIERES DIVERSES	0,00	0,00
658050 - FRAIS BANCAIRES	2.000,00	2.000,00
Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00
664000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1.500,00	1.500,00
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles	201.000,00	201.000,00
Charges exceptionnelles	201.000,00	<b>201.000,00</b> 0,00
DEPENSES DEPENSES	<b>201.000,00</b> 10.050.919,50	•

# **CIFAS**

				BUDGET 2022					
NOM	DE L'OPER	ATEUR:							
				CIFAS ASBL					
				Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles					TOTAUX
DIF	ERENCE	ENTRE CHAI	RGES ET	PRODUITS	FG	Ateliers	SIGNAL	Website	0,00€
						71011010	0.0.1.712	1100010	5,55 5
CLA	SSE 6 : C	HARGES			130 718,00 €	23 470,00 €	49 812,00 €	8 000,00 €	212 000,00 €
			Code SEC				•		
61				SERVICES ET BIENS DIVERS					
	610			INFRASTRUCTURES PERMANENTES					9 068,00 €
		610000	12.12	• •	€ 3 468,00	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	3 468,00 €
		610100	12.12	, , ,	0,00€	€ 600,00	€ 5 000,00	0,00€	5 600,00 €
		610200	12.11	Eau	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		610300	12.11	S .	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		610400 610500	12.11 12.11	, 9	0,00 € 0,00 €	€ 0,00 € 0,00	€ 0,00 € 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 €
	611	010000	12.11	MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	9 500,00 €
	٠,,	611100	12.11	Location véhicules	150,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	150,00€
		611200	12.11	Carburant	50,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	50,00€
		611300	12.11	Réparations et entretiens	200,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	200,00€
		611400	12.11	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		611500	12.11	Transports publics, trains, trams, bus	1 200,00€	€ 1 200,00	€ 2 000,00	2 000,00 €	6 400,00 €
		611600	12.11	Transports aériens et maritimes	800,00€	€ 1 050,00	€ 0,00	0,00€	1 850,00 €
		611700	12.11		0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		611800	12.11	, , , ,	300,00€	€ 550,00	€ 0,00	0,00€	850,00€
	<i>612</i>			ADMINISTRATION ET GESTION					7 516,00 €
		612000	12.11	Frais postaux	150,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	150,00 €
		612100	12.11	•	900,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	900,00€
		612101 612102	74.22 12.11		1 800,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	1 800,00 € 400,00 €
		612200	12.11		400,00 € 200,00 €	€ 0,00 € 0,00	€ 0,00 € 0,00	0,00 € 0,00 €	200,00€
		612300	12.11		150,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	150,00 €
		612400	12.11	•	400,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	400,00 €
		612500	12.11		2 016,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	2 016,00 €
		612550	12.11	Moniteur belge	300,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	300,00€
		612700	12.11	Assurances	1 200,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	1 200,00 €
	<i>613</i>			PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES					17 210,00 €
		613000	12.11	Travaux d'impression	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		613100	12.11	Périodiques	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		613300	12.11	Achat espace publicitaire	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		613400	12.11	Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant	1 000,00 €	€ 4 680,00	€ 2 000,00	0,00€	7 680,00 €
		613500	12.11		150,00€	€ 480,00	€ 2 400,00	0,00€	3 030,00 €
		613600	12.11	, ,	1 200,00 €	€ 2 100,00	€ 2 000,00	0,00€	5 300,00 € 1 200,00 €
	614	613800	12.11	Frais de missions pour promotion  DOCUMENTATION GENERALE	1 200,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	1 170,00 €
	J14	614000	12.11	Documentation	150,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	150,00€
		614100	12.11	Formation du personnel	300,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	300,00€
		614200	12.11	•	200,00€	€ 520,00	€ 0,00	0,00 €	720,00 €
		614300	12.11		0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
	616			PRODUCTION					4 050,00 €
		616000	12.11	Matériel artistique - décors	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		616010	12.11	Matériel artistique - costumes	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		616020	12.11	·	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		616060	12.11		0,00€	€ 1 700,00	€ 2 000,00	0,00€	3 700,00 €
		616100	12.11	•	0,00€	€ 350,00	€ 0,00	0,00€	350,00 €
		616300	12.11	Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€

	619			RETRIBUTIONS					52 652,00 €
		619100	12.11		0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		619100	1211	RPI	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		619300	12.11	Chargés de projets	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		619500	12.11	Comptabilité	2 000,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	2 000,00 €
		619700	12.11	Intervenants artistiques	0,00€	€ 10 240,00	€ 24 212,00	0,00€	34 452,00 €
		619900	12.11	Autres prestations	0,00€	€ 0,00	€ 10 200,00	6 000,00 €	16 200,00 €
62				REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES					
<b>0</b> 2	620			REMUNERATIONS brutes					88 855,00 €
		620200		Rémunération du personnel administratif		€ 0,00			
			11.11	Coordination 4/5 temps	37 022,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	37 022,00 €
			11.11	Coordination 1/5 temps	8 235,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	8 235,00 €
		620201	11.11	Rémunération direction	27 496,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	27 496,00 €
		620202	11.11	Rémunération du personnel ponctuel	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
				Chargée de production général	16 102,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	16 102,00€
				Chargé de production Projets	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
	621			COTISATIONS PATRONALES					13 863,00 €
		621200		Cotisations patronales du personnel administratif	0,00€	€ 0,00			
			11.20	•	176,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	176,00€
			11.20	•	40,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	40,00€
		621201	11.20	•	8 527,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	8 527,00 €
		621202		Cotisations patronales du personnel ponctuel		€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
			11.20	9 ,	5 120,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	5 120,00 €
			11.20		0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
	<i>623</i>			AUTRES FRAIS DE PERSONNEL					4 416,00 €
		623000	11.12	•	1 500,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	1 500,00 €
		623200	11.12		220,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	220,00€
		623600	11.12	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 896,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	1 896,00 €
		625900	11.12	• •	800,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	800,00€
		625901	11.12	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		625902	11.12		0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
63				AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	630			DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					3 000,000 €
		630000		Amortissements immobilisations	3 000,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	3 000,00 €
		630001		Amortissements immobiliers incorporels	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
64				AUTRES CHARGES					450,00 €
07		640000	12.11		0,00€	€ 0,00	€ 0.00	0,00€	0.00€
		644000	12.11		450,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	450,00 €
65				CHARGES FINANCIERES					
	<i>657</i>			CHARGES DES DETTES					0,00€
		657000	21.60	•	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
	659			CHARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES					250,00€
		659000	21.60	Frais bancaires	250,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	250,00€
66				CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	660			CHARGES D'EXCEPTIONNELLES					€ 00,0
		660000		Charges exceptionnelles	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		660001		Charges des années antérieures	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	0,00€

CLAS	SE 7 : PRO	DUITS			212 000,00 €	0,00€	€ 00,0	€ 00,0	212 000,00 €
70				CHIFFRE D'AFFAIRES				-	
	701			VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES					0,00€
		701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
	702			PRODUITS DE BIENS CULTURELS					0,00€
		702000	49.11	Editions "papier"	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00 €
		702900	49.11	Autres biens culturels	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00
	<i>703</i>			COPRODUCTIONS					€ 00,0
		703000	49.11	Apports reçus en coproduction	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00 €
73				SUBSIDES ET SUBVENTIONS				-	
				SUBVENTIONS					212 000,00 €
		737200	49.11	Subventions de la Cocof	164 000,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	164 000,00 €
		737500	49.11	Subventions de la Communauté française	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		737600	49.11	Subventions Actiris	48 000,00 €	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	48 000,00 €
		737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
				Commission européenne	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
75				PRODUITS FINANCIERS				-	
	<i>751</i>			PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS					€ 00,0
		751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		751200	12.50	Intérêts sur comptes courants	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
	757			REGULARISATION					€ 00,0
		757000	12.50	Différences de paiements	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
76				PRODUITS EXCEPTIONNELS				-	
	<i>763</i>			AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					€ 00,0
		763000		Produits exceptionnels	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
		763001		Produits des années antérieures	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	0,00€
79				PRELEVEMENTS					0,00€
		790000		Prélèvement sur le résultat reporté	0,00€	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	
DIFFE	RENCE EN	TRE PRODU	JITS E	T CHARGES	81 282,00 €	-23 470,00 €	-49 812,00 €	€ 00,000	0,00€

# ÉTOILE POLAIRE : AJU 2021 | INITIAL 2022 – DÉPENSES

	GENRE			2021 Initial	2021 Aju	2022 Initial
8.01		DEPENSES DU PERSONNEL	CO	900.000,00	900.000,00	918.000,00
			CE	900.000,00	900.000,00	918.000,00
8.01.00	3	Dépenses du personnel	CO	900.000,00	900.000,00	918.000,00
			CE	900.000,00	900.000,00	918.000,00
8.02		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	124.000,00	124.000,00	156.000,00
			CE	124.000,00	124.000,00	156.000,00
8.02.01	1	Dépenses de Fonctionnement	CO	124.000,00	124.000,00	156.000,00
			CE	124.000,00	124.000,00	156.000,00
8.03		GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	CO	60.000,00	60.000,00	60.000,00
			CE	60.000,00	60.000,00	60.000,00
8.03.01	1	Grosses réparations et aménagement des locaux	CO	60.000,00	60.000,00	60.000,00
			CE	60.000,00	60.000,00	60.000,00
8.04		ACHATS PATRIMONIAUX	CO	25.000,00	25.000,00	50.000,00
			CE	25.000,00	25.000,00	50.000,00
8.04.01	1	Achats patrimoniaux	CO	25.000,00	25.000,00	50.000,00
			CE	25.000,00	25.000,00	50.000,00
8.07		REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	CO	1.000,00	1.000,00	1.000,00
			CE	1.000,00	1.000,00	1.000,00
8.07.00	1	Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00	1.000,00	1.000,00
			CE	1.000,00	1.000,00	1.000,00
8.07.01	1	Annulation de créances	CO	0,00	0,00	0,00
			CE	0,00	0,00	0,00
		TOTAL DES DEPENSES (en euros)	со	1.110.000,00	1.110.000	1.185.000
			CE	1.110.000,00	1.110.000	1.185.000

# ÉTOILE POLAIRE : AJU 2021 | INITIAL 2022 - RECETTES

	GENRE		2021 Initial	Ajust. +	Ajust	2021 Ajusté	2022 Initial
9.01		DOTATION COCOF	707.000,00	43.000,00	0,00	750.000,00	765.000,00
9.01.00		Dotation COCOF	707.000,00	43.000,00		750.000,00	765.000,00
9.02		RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	300.000,00	0,00	0,00	300.000,00	362.000,00
9.02.01		Recettes prestations forfaitaires	300.000,00			300.000,00	362.000,00
9.07		AUTRES RECETTES	60.000,00	0,00		60.000,00	58.000,00
9.07.01		Autres recettes	60.000,00			60.000,00	58.000,00
Т	OTAL DES RI	ECETTES (en euros)	1.067.000,00	43.000,00	0,00	1.110.000,00	1.185.000,00

# MAISON DE LA FRANCITÉ

# I. CHARGES 669.995,31

217.706,63

#### 60/64 Coût des ventes et des prestations

61	Services et biens divers	
<u> </u>	<u> </u>	
611001	LOCATIONS SALLES DIVERSES	1.301,40
	LOCATON MATERIEL DIVERS	2.388,78
	ENTRETIEN ET REPARATION	12.464,44
611106		26.224,56
	ELECTRICITE	20.524,49
	DEMENAGEMENT-AMENAGEMENT	420,14
	SURVEILLANCE	1.015,89
612110		2.215,80
	DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX	3.225,98
	FOURNITURES DE BUREAU	3.746,85
	LOCATION PHOTOCOPIEUR	2.919,86
	PETIT MOBILIER DE BUREAU	0,00
	LOCATION DISTRIBUTEUR BOISSONS	1.191,48
	FORMATION	0,00
	PETIT MATERIEL	6.870,37
	TELEPHONE	2.870,37
	FRAIS INTERNET	4.249,90
	PHARMACIE	0,00
	COTISATIONS	1.500,00
	FRAIS INFORMATIQUES	4.731,00
	MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE	6.697,28
	DROITS A LA SABAM	600,00
	FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL	4.319,54
	FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS	1.173,64
	ASSURANCE INCENDIE	1.353,63
	ASSURANCES TOUS RISQUES	1.431,38
	ASSURANCE RC	300,16
	ASSURANCE-DIVERS	523,90
	FRAIS DE LIVRAISON	102,00
	AFFICHAGE-PROMOTION-DIFFUSION	4.854,95
	GRAPHISME	1.997,23
	IMPRIMEUR	8.873,48
	CARTES STANDARD SODEXO	43,97
	FRAIS DE DEPLACEMENT	5.883,54
	RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE	2.438,24
	HEBERGEMENT	5.462,86
	PUBLICITE LEGALE	1.170,62
	HONORAIRES COMPTABLES	1.272,00
	HONORAIRES AVOCATS	0,00
	HONORAIRES DIVERS	35.892,90
	HONORAIRES SMART	4.418,75
	VERIFICATEUR AUX COMPTES	1.936,00
	EVENEMENTS-RECEPTIONS-VERNISSAGES	6.489,82
	CADEAUX-FLEURS	400,51
	ATELIER D'ECRITURES	400,00
	PRIX NUMERAIRE	4.375,00
	REUNIONS INTERNES	5.150,40
	POSTE	1.753,88
	REUNION TRAVAIL - CONTACT EXTERIEUR	3.883,14
	FRAIS DE RESTAURANT ETRANGER	245,00
	VOLONTARIAT	6.241,50
616960		160,00
0.10900	N   1	100,00

<u>62</u>	Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)		447.632,11
	In the over	L 000 (=0 0= 1	
	EMPLOYES	336.478,27	
	OUVRIERS	0,00	
	ANIMATEURS	6.599,64	
	COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	78.165,11	
	ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE VACANCES	0,00	
	FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR	2.495,16	
	DEPLACEMENT DOM-LIEU DE TRAVAIL	2.940,00	
	PROVISION POUR PECULE DE VACANCES	54.250,51	
	UTILISATION PROVISION POUR PECULE DE VAC	-50.617,61	
	MEDECINE DU TRAVAIL	1.020,24	
	CHEQUES-REPAS	12.936,00	
623700	ASSURANCE LEGALE	3.364,78	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais		
<u>630</u>	d'établissement; sur		<u>4.057,56</u>
	immobilisations incorporelles et corporelles		
630100	DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO INCORPO	779,19	
630200	DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO	3.278,37	
640/8	Autres charges d'exploitation		<u>72,50</u>
	FRAIS DE PUBLICATION LEGALE	72,50	
642000	MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	0,00	
65	Charges financières		
<u>652/9</u>	Autres charges financières		<u>225,44</u>
657000	CHARGES FINANCIERES DIVERSES	225,44	
67	<u>Impôts</u>		
<u>51</u>	mpoto		
<u>671</u>	Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs		<u>301,07</u>
671000	TAXE ANNUELLE COMP. DROITS SUCCESSION	301,07	

573.121,93

#### II. PRODUITS 670.455,08

#### 70/74 Ventes et prestations

<u>73</u>

<u>70</u>	Chiffre d'affaires		<u>94.794,95</u>
700000	INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION	15.073,00	
702000	FORFAIT DIVERS	0,00	
703000	TABLES DE CONVERSATION	3.510,00	
704020	PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	9.135,00	
704030	RECETTES DIVERSES		
704110	PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	67.076,95	
705000	VENTES PUBLICATIONS	0,00	
		-	

737000	SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT	333.000,00
737100	SUBSIDES ACS	79.097,42
737300	SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES	10.250,00
737800	SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL	0,00
727000	CURCIDE IEUX DE LANCACE	4 400 00

737100	SUBSIDES ACS	79.097,42
737300	SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES	10.250,00
737800	SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL	0,00
737900	SUBSIDE JEUX DE LANGAGE	4.123,00
737950	SUBSIDE PARLEMENT FWB	44.162,00
737951	SUBSIDE IMPROPHONIES	0,00
	SUBSIDE ELOQUENTIA	85.000,00
737970	SUBSIDE VILLE DE BRUXELLES	5.000,00
738000	REDUCTION PP AIP	2.539,50
738010	ALLOC. TRAVAIL	9.950,00
738100	REDUCTION ONSS	0,00

Cotisations; dons; legs et subsides

<u>74</u>	Autres produits d'exploitation	<u>2.490,18</u>

743000	PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	0,00
748100	RECUPERATION CHEQUES-REPAS	2.490,18

#### 75 **Produits financiers**

752/9	Autres produits financiers		48,02
757000	PRODUITS FINANCIERS DIVERS	48,02	

#### Résultat positif (négatif) de l'exercice 459,77

# **CFC-ÉDITIONS**

	BUDGET PREV	Budget	Budget	Budget
		2021	ajusté 2021	prév. 2022
	RECETTES		(août)	·
1	Subvention de la CCF	363000,00	363000,00	363000,00
2	Participation livres	pm	21000,00	pm
3	Subvention de la FWB (lib.labellisée)	710,00	710,00	710,00
4	Subvention de la FWB (Fureur de lire)	800,00	800,00	800,00
5	Remboursement congé éducation	pm	2130,00	
6	Facturation frais de port		400,00	400,00
7	Remboursement sinistre Ethias (stock éditions)		4300,00	
8	Éditions (chiffre d'affaires)	35000,00	39000,00	35000,00
9	Librairie (chiffre d'affaires)	20000,00	24000,00	20000,00
10	Recettes Rencontres	1500,00	300,00	1500,00
11	Recettes Expos		1800,00	1800,00
12	Participations ateliers			
13	Recettes visites guidées	1000,00		1000,00
14	Remboursement Actiris (ACS)	170000,00	170000,00	170000,00
15	Produits financiers	pm	pm	pm
16	Production immobilisée	pm	pm	pm
	Total	592010,00	627440,00	594210,00
-		,	,	•
	DÉPENSES			
Fra	ais de personnel			
17	Gestion comptable	3000,00	4500,00	4500,00
18	Secrétariat social	2400,00	2400,00	2400,00
19	Prestations services	400,00	400,00	400,00
20	Traitements du personnel contractuel	120240	60000	120240
21	Médecine du travail	700	700	700
22	Traitements du personnel ACS	208500,00	208500,00	208500,00
23	Formations personnel	700,00	700,00	700,00
24	Chèques repas et abonnements	16000,00	16000,00	16000,00
	Stagiaires	4000,00	4000,00	4000,00
26	Dotation provision pécule vacances	-8000,00	-8000,00	-8000,00
	Total	347940,00	289200,00	349440,00
Fra	ais de fonctionnement			
27	Loyer + local de stockage éditions	47400,00	60000,00	60000,00
28	Charges communes	20000,00	20000,00	20000,00
29	Électricité	3500,00	2000,00	3500,00
30	Nettoyage des locaux	4800,00	3500,00	4800,00
31	Petits travaux locaux	1500,00	3000,00	3000,00
32	Télésurveillance	600,00	600,00	600,00
33	Assistance juridique	1000,00	2000,00	2000,00
34	Assurances	5000,00	5000,00	5000,00
35	Petit matériel/ent-rép	9000,00	9000,00	9000,00
36	Matériel informatique et site internet	7000,00	7000,00	7000,00
37	Maintenance Damnet	4500,00	4500,00	4500,00
	•		•	•
38	Contrat location Medialog	4200,00	4200,00	4200,00

	Total	133000,00	147820,00	147100,00
48	Charges financières	1200,00	1200,00	1200,00
47	Charges commerciales	800,00	800,00	800,00
46	Publications légales	400,00	400,00	400,00
45	Abonnement Electre	1900,00	1900,00	1900,00
44	Déménagement stocks éditions		3520,00	
43	Téléphonie, internet	7000,00	5000,00	5000,00
42	Poste & transport livres	8000,00	8000,00	8000,00
41	Nouveau mobilier	2000,00	2000,00	2000,00
40	Fournitures et documentation	3000,00	4000,00	4000,00

Fra	ais de promotion			
49	Opérations et documents promotionnels	7000,00	7000,00	7000,00
50	Conseiller communication/marketing/presse	14000,00	12000,00	14000,00
51	Frais fabrication affiches	2000,00	2000,00	2000,00
52	Produits promotionnels	2000	2000	2000
53	Frais de distribution	2500,00	2500,00	2500,00
54	Frais fabrication cartes postales	1400,00	1200,00	1400,00
55	Frais fabrication booklet/agenda	6000,00	500,00	6000,00
	Total	34900,00	27200,00	34900,00
Éd	itions			
56	Prov./réalisation d'ouvrages	35220,00	113670,00	27820,00
57	Droits d'auteurs pourcentage	pm	pm	pm
58	droits d'auteurs forfaitaires	5000,00	8500,00	pm
59	Variation stock éditions	pm	pm	pm
60	Retrocession coéditeurs	pm	pm	pm
61	Déclassement livres obsolètes		pm	pm
	Total	40220,00	122170,00	27820,00
Lik	rairie			
62	Achats d'ouvrages	25000,00	24000,00	25000,00
63	Achats œuvres		8600,00	
64	Variation stock librairie	3000,00	3000,00	3000,00
65	Animations	4000,00	3000,00	3000,00
66	Visites guidées	2000,00	500,00	2000,00
67	Expositions	1500,00	1500,00	1500,00
68	Assurances pour les expositions	450,00	450,00	450,00
	Total	35950,00	41050,00	34950,00
	TOTAL	592010,00	627440,00	594210,00

Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

# COCOF\_AB\_2022\_RECETTES\_REGLEMENT.xlsx

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
011000103	R	49359	Dotation exceptionnelle de la Région bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise COVID 19	011000103
011010101	R	49359	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex- provinciales (culture)	011010101
022000101	R	49249	Dotation de la Communauté française (art 82 &2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloise)	022000101
065000301	R	06009	Recettes diverses (Règlement)	065000301
065000306	R	06009	Recettes du Service de prêt de matériel	065000306
065000309	R	1111	Indus à Récuperer - Personnel (Règlement)	065000309
065000310	R	3300	Indus à Récuperer - Asbl (Règlement)	065000310
087000301	R	26109	Intérêts financiers (Règlement)	087000301

Recettes				Г		1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
MISSION 01: DOTATION	REGION-BXL						
Programme 100: Droit de tirage							
Activité 01: Dotation générale	allain dans la rador de l		-i COVID 10				
Dotation exceptionnelle de la Région brux 01.100.01.03.49359	*****	ia gestion de la cr	rise COVID 19		E	-	-
	Totaux Programme 1	00			E E	-	-
Programme 101: Financement miss	sions ex-provinces cu	ulture			L	-	-
Activité 01: Dotation générale							
Dotation spéciale destinée au financement 01.101.01.49359	des missions ex-provinc	iales (culture)			Е	4 652	4 745
VIIIVIIVIIVIIVIIVIIVIIVIIVIIVIIVIIVIIVI	Totaux Dragramma 1	01			L E	4 652 4 652	4 745 4 745
	Totaux Programme 1	.01			L	4 652	4 745
	TOTAUX MISSION	01			E L	4 652 4 652	4 745 4 745
Totaux par mission, répartis se	lon la promier chiffre de	ı aada áaanamiau	10				
	•						
I.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRII	EUR DU SECTEUR DES .	ADMINISTRATIC	S	E L	4 652 4 652	4 745 4 745	
MICCION AS DOMATION	DEL A COMMU		ANGAIGE				
MISSION 02: DOTATION			ANCAISE				
Programme 200: Loi spéciale relati	ive aux institutions b	oruxelloises					
Activité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté française (ar		du 12 janvier 19	989 relative aux	institutions bi	ruxelloise)		
02.200.01.01.49249	****				E L	10 101 10 101	10 101 10 101
	Totaux Programme 2	200			E L	10 101 10 101	10 101 10 101
	TOTAUX MISSION	02			E L	10 101 10 101	10 101 10 101
Totaux par mission, répartis se	lon le premier chiffre du	ı code économiqu	ıe				
A TO ANGEEDIG DE DEVENING À LIDITÉDIA	TUR DU GEGTEUR DEG	ADAM HOTTO ATTA	and bribitorie		F.	10 101	10.101
I.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRII	EUR DU SECIEUR DES .	ADMINISTRATIC	JNS PUBLIQUE	S	E L	10 101 10 101	10 101 10 101
MISSION 06: RECETTES	DIVERSES						
Programme 500: Recettes diverses							
Activité 03: Recettes non fiscales générales							
Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009	****				E L	157 157	161 161
Recettes du Service de prêt de matériel 06.500.03.06.06009	****				E L	64 64	66 66
Indus à Récuperer - Personnel (Règlemen 06.500.03.09.1111	*****				Е	53	55
Indus à Récuperer - Asbl (Règlement) 06.500.03.10.3300	****				L E	53 32	55 33
	Totaux Programme 5	500			L E	32 306	33 315
					L	306	315
	TOTAUX MISSION	06			E L	306 306	315 315

Recettes				i	, ,		COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	code économiq	lue				
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉI	ES				E L	221 221	22'
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	53 53	22° 55
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI		E L	32 32	55 33 33			
MISSION 08: INTERETS FI	NANCIERS						
Programme 700: Intérêts financiers							
Activité 03: Recettes non fiscales générales							
Intérêts financiers (Règlement) 08.700.03.01.26109	****				E L	-	-
	Totaux Programme 7	00			E L	-	-
	TOTAUX MISSION	08			E L		-
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	code économiq	<b>ue</b>				
TOTAUX GÉNÉRAU	X RECETTES				E L	15 059 15 059	15 161 15 161
TOTAUX GÉNÉRAUX RECE	TTES, répartis selon le	e premier chiffr	e du code éconoi	mique			
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉI	ES				E	221	227
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVIO	CES			L E	221 53	227 55
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES S	SECTEURS		L E L	53 32 32	55 33 33
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	JR DU SECTEUR DES .	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	SS .	E L	14 753 14 753	14 846 14 846

C.R. N° 52 (2021-2022)

Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

# COCOF\_AB\_2022\_DEPENSES\_REGLEMENT.xlsx

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	conomique   Description de l'allocation de base					
10000004	D	1120	Pensions pour cause d'inaptitude	100090701				
10000010	D	1212	Frais de location (loyers)	100091201				
10000018	D	2160	Intérêts - charges financières	100091301				
100000017	D	3300	annulation droits constatés	100095501				
				100096601				
100000003	D	1120	Charges et provisions de pension des agents provenant de l'ex-CFC					
110010100	D	1211	Dépenses de promotion, diffusion, publication	110010801				
			Support de la politique culturelle en général - prestations de tiers, frais	110010802				
110010114	D	1211	de réunion, frais de bouche, jurys					
110010118	D	1211	Frais de fonctionnement pour les bâtiments administratifs	110010803				
			Dépenses de prestations de tiers pour études, recherches ou colloques	110010804				
110010121	D	1211	relatifs au développement culturel.					
			Dépenses concernant des prestations de tiers, des frais de mission, des	110010805				
			frais d'étude, des frais de colloque dans le cadre de lapromotion de la					
110010122	D	1211	culture de la région bruxelloise.					
			Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des	110010806				
			membres de l'administration et des personnes étrangères à					
110010200	D	1211	l'administration					
110010201	D	1211	Dépenses de promotion, diffusion, publication	110010807				
110010300	D	1211	Dépenses de promotion, diffusion, publication	110010808				
110010400	D	1211	Dépenses de promotion, diffusion, publication	110010809				
110010500	D	1211	Dépenses de promotion, diffusion, publication	110010810				
110010300		1211	peperises de promotion, amasion, publication	110010811				
			Dépenses de promotion, diffusion, publication, prestations de tiers, frais de					
			missions (déplacements, séjours,) des membres del'administration et					
110010600	D	1211	des personnes étrangères a l'administration					
110010600	D	1211	Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel	110010812				
110010001	<u> </u>	1211	Audiovisuel-achat de biens durables pour le service prêt matériel	110010012				
110010604	D	7422	audiovisuel	110011101				
110010004	D	2110	Infrastructures culturelles: subventions pour intérêts	110011301				
	D	9110	Infrastructures culturelles: subventions pour interess  under the subventions pour amortissements	110011301				
110010111 110010108	D	4321	Subventions aux associations (secteur public)	110011401				
110010108	D	4321	Soutien à la création de maisons locales des cultures	110012701				
110010109	D	4321	Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)	110012702				
110010110	, b	4521	Subventions aux communes (retes du 27 septembre)	110012703				
110010204	D	4321	Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales.	110012704				
110010304 110010305	D	6321	Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales.	110012801				
110010303	, D	0521	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour	110012802				
110010306	D	6321		110012002				
110010300	, b	0521	l'achat de livres en langues étrangères	110013401				
110010001		0100	Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du COVID 19	110013401				
110010001	D	0100		110013402				
110010003		2200	Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise	110013402				
110010002	D	3300	sanitaire COVID 19.  Subventions de toutes natures dans le cadre de la candidature de	110013403				
110010003		2200	Bruxelles Capitale européenne de la Culture en 2030	110013403				
110010003	D	3300	·	110012404				
110010102	D	3300	Subventions aux associations (secteur privé)	110013404 110013405				
110010103	D	3300	Subventions en faveur des arts du cirque					
440040405		2200	Colombian dans la radia de la la colombia de la Colombia	110013406				
110010106	D	3300	Subventions dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Culturel	110010107				
110010113	D	3300	Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)	110013407				
4400101:=	_	2222		110013408				
110010117	D	3300	Subventions pour l'organisation des fêtes du 27/09 (secteur privé)	44004040				
110010202	D	3300	Subventions aux associations	110013409				
440045	_	00	Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune	110013410				
110010203	D	3300	public	440010111				
			Subventions allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs	110013411				
110010204	D	3300	de la danse et du théâtre.	4406:5::5				
				110013412				
110010205	D	3300	Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS					
110010206	D	3300	Soutien aux cafés-théâtres (appel à projet)	110013413				
110010207	D	3300	Subvention pour le Théâtre des Martyrs	110013414				
110010208	D	3300	Subvention à l'ASBL Article 27	110013415				
110010209	D	3300	Subvention à l'asbl Brussels Art Melting Pot (B.A.M.P.)	110013416				

# COCOF\_AB\_2022\_DEPENSES\_REGLEMENT.xlsx

CENTRE FINANCIER	Type budget	budget   Code économique   Description de l'allocation de base   N					
	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		Subvention à l'asbl Centre International de Formation en Arts du	110013417			
110010210	D	3300	Spectacle (C.I.F.A.S.)				
110010211	D	3300	Subvention à l'asbl Maison du Spectacle La Bellone	110013418			
110010212	D	3300	Subvention à l'asbl Francofaune	110013419			
110010301	D	3300	Subventions aux associations	110013420			
				110013421			
110010302	D	3300	Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture.				
			Subventions à l'ASBL Centre Littérature de jeunesse de langue française	110013422			
110010303	D	3300	de Bruxelles				
110010309	D	3300	Subventions à l'ASBL Maison de la Francité	110013423			
110010310	D	3300	Subvention à l'asbl Théâtre de la Parole	110013424			
110010311	D	3300	Subvention à l'asbl CFC Editions	110013425			
110010401	D	3300	Subventions aux associations	110013426			
110010501	D	3300	Subventions aux associations	110013427			
			Arts plastiques - Subvention aux associations dans le cadre de parcours	110013428			
110010503	D	3300	d'artistes en Région de BXL capitale				
			Subventions à l'ASBL Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique	110013429			
110010504	D	3300	(ISELP)				
110010505	D	3300	Subvention à l'asbl Art & Marges Musée	110013430			
110010602	D	3300	Subventions aux associations	110013431			
110010603	D	3300	Subventions à BX1	110013432			
110010605	D	3300	Subventions à l'ASBL CINEMAMED	110013433			
110010607	D	3300	Subvention à l'asbl Centre Vidéo de Bruxelles (C.V.B.)	110013434			
110010700	D	3300	Subventions aux Centres Culturels reconnus	110013435			
110010701	D	3300	Subventions aux Halles de Schaerbeek	110013436			
110010702	D	3300	Subvention à l'ASBL La Concertation	110013437			
110010115	D	5211	Transfert en capital aux ASBL dans le cadre d'investissement	110013501			
			Subventions d'investissements aux bibliothèques et associations	110013502			
110010307	D	5211	s'occupant de la lecture				
			Subventions d'investissements au Centre de littérature de jeunesse de	110013503			
110010308	D	5211	Bruxelles				
110010606	D	5211	Subsides en matière d'investissement à BX1	110013504			
110020100	D	1211	Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,) des membres del'administration et des personnes étrangères a l'administration	110020801			
110020101	D	1211	Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,) des membresde l'administration et des personnes étrangères a l'administration	110020802			
110020200	D	1211	Dépenses de promotion, publication	110020803			
			Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des	110020804			
			membres de l'administration et des personnes étrangères à				
110020400	D	1211	l'administration				
			Marché relatif à l'accompagnement pédagogique pour les projets	110020805			
110020401	D	1211	soutenus via l'appel "La culture a de la classe"				
			Dépenses de promotion, de publication, de diffusion, d'information et de	110020806			
110020402	D	1211	formation				
110020106	D	7422	Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la COCOF	110021101			
110020109	D	6321	Subventions aux ludothèques communales	110022701			
110020103	D	3300	Subventions aux associations en matière de jeunesse	110023401			
110020104	D	3300	Subventions aux associations en matière de ludothèques	110023402			
110020107	D	3300	Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	110023403			
110020201	D	3300	Subventions aux associations	110023404			
110020202	D	3300	Subventions aux clubs sportifs	110023405			
110020203	D	3300	Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	110023406			
				110023407			
			Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin				
110020204	D	3300	Subventions aux associations actives dans le domaine du sport leminin				
110020204 110020205	D D	3300 0100	Mise en œuvre du plan Sport	110023408			
				110023408 110023409			
110020205	D	0100	Mise en œuvre du plan Sport Subventions aux associations (secteur privé)				
110020205 110020403	D D	0100 3300	Mise en œuvre du plan Sport	110023409			

# COCOF\_AB\_2022\_DEPENSES\_REGLEMENT.xlsx

CENTRE FINANCIER	Type budget	Code économique	Description de l'allocation de base	Nv. numérotation
110040100	D	1211	Autres dépenses de promotion, diffusion, publication	110040801
				110043401
110040101	D	3300	Subventions aux associations en matière d'éducation permanente	
110040102	D	3300	Subsides aux associations d'éducation permanente	110043402
110040103	D	3300	Subventions aux ateliers créatifs	110043403
			Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation	110060801
110060101	D	1211	pédagogique (CBDP)	
			Dépenses d'investissements du Centre bruxellois de documentation	110061101
110060104	D	7422	pédagogique (CBDP)	
110060103	D	3300	Subventions aux associations	110063401

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022		
MISSION 10: ADMINISTRA	TION		1			I			
Programme 000: Rémunération									
Charges et provisions de pension des agents 10.000.00.03.1120	provenant de l'ex-CF 0131	С		4	E L	1 828 1 828	1 828 1 828		
Pensions pour cause d'inaptitude 10.000.00.04.1120	1012			4	E L	205 205	210 210		
Frais de location (loyers) 10.000.00.10.1212	0133			1	E L	222 222	-		
annulation droits constatés 10.000.00.17.3300	0131			1	E L	5 5	5 5		
Intérêts - charges financières 10.000.00.18.2160	0131			1	E L	1 1			
Totaux Programme 000 E 261 L 2261 TOTAUX MISSION 10 E 2261									
Totaux par mission, répartis selo  1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES Pe  2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT  3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L E L	2 255 2 255 1 1 5	2 038 2 038 -		
MISSION 11: CULTURE, JE Programme 001: Culture Subventions de toutes nature liées à la crise 11.001.00.01.0100			CATION PE	ERMANE!	L NTE, AUDIO-V	VISUEL ET ENSEIG	NEMENT -		
Subventions de toutes natures aux association 11.001.00.02.3300	ons en lien avec la cris	e sanitaire COV	TD 19.	1	L E	-	<u>-</u>		
Subventions de toutes natures dans le cadre 11.001.00.03.3300	de la candidature de l 0820	Bruxelles Capita	ale européenne d	e la Culture en	L n 2030 E L	75 75	- 75 75		
Activité 01a: Support de la politique culturell. Dépenses de promotion, diffusion, publication 11.001.01a.00.1211				3	E L	40 40	40 40		
Subventions aux associations (secteur privé) 11.001.01a.02.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	502 502	492 492		
Subventions en faveur des arts du cirque 11.001.01a.03.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	166 166	167 167		
Subventions dans le cadre de la mise en oeu 11.001.01a.06.3300	vre du Plan Culturel 0820	ORGANIQUE		3	E L	575 575	594 594		

Dépenses	_	,					COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Infrastructures culturelles: subventions pou 11.001.01a.07.2110	ur intérêts 0820			1	E L	1 1	- - -
Subventions aux associations (secteur publications 11.001.01a.08.4321	c) 0820	FACULTATIF		3	E	82 82	82 82
Soutien à la création de maisons locales des 11.001.01a.09.4321	cultures 0820	FACULTATIF		3	E E	622	634
C. I. d. (Th. 1.27					L	622	634
Subventions aux communes (Fêtes du 27 sep 11.001.01a.10.4321	0820	FACULTATIF		3	E L	35 35	30 30
Infrastructures culturelles: subventions pou 11.001.01a.11.9110	r amortissements 0820			1	E L	27 27	-
Soutien à la création de maisons des culture 11.001.01a.13.3300	es (secteur privé) 0820	FACULTATIF		1	E L	307 306	311 310
Support de la politique culturelle en généra 11.001.01a.14.1211	l - prestations de tiers 0820	, frais de réunion	, frais de bouch	e, jurys	E	3	310
Transfert en capital aux ASBL dans le cadr	e d'investissement				L	3	3
11.001.01a.15.5210	0820	FACULTATIF		1	E L	50 50	50 50
Subventions pour l'organisation des fêtes de 11.001.01a.17.3300	u <b>27/09 (secteur privé</b> ) 0820	FACULTATIF		3	E L	60 60	65 65
Frais de fonctionnement pour les bâtiments 11.001.01a.18.1211	administratifs 0820			1	E L	184 184	184 184
Dépenses de prestations de tiers pour étude 11.001.01a.21.1211	es, recherches ou collo 0820	ques relatifs au d	léveloppement c	ulturel.	E L	90 90	90 90
Dépenses concernant des prestations de tier 11.001.01a.22.1211	rs, des frais de mission 0820	, des frais d'étud	e, des frais de co	lloque dans le o	Е	tion de la culture de la région bro -	ıxelloise.
Activité 02b: Danse, Musique, Théâtre					L	-	-
Prestations de tiers, frais de missions (dépla 11.001.02b.00.1211	cements, séjours) des 0820	membres de l'ad	ministration et d	les personnes ét	E	3	9
Dépenses de promotion, diffusion, publicati 11.001.02b.01.1211	on 0820			3	L E	7	9 7
Subventions aux associations					L	7	7
11.001.02b.02.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	1 269 1 269	1 301 1 301
Subventions aux associations actives en mat 11.001.02b.03.3300	ière de théâtre pour l 0820	e jeune public FACULTATIF		3	E L	287 274	287 274
Subventions allouées dans le cadre des règle 11.001.02b.04.3300	ements relatifs aux sec 0820	cteurs de la danse ORGANIQUE	et du théâtre.	3	E L	250 246	250 246
Soutien aux initiatives de créations théâtral 11.001.02b.05.3300	es en lien avec les CPA 0820	AS FACULTATIF		3	E L	15 15	25 25
Soutien aux cafés-théâtres (appel à projet) 11.001.02b.06.3300	0820	FACULTATIF		3	Е	225	225

# C.R. N° 52 (2021-2022)

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Subvention pour le Théâtre des Martyrs 11.001.02b.07.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	350 350	357 357
Subvention à l'ASBL Article 27 11.001.02b.08.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	300 300	306 306
Subvention à l'asbl Brussels Art Melting Pot 11.001.02b.09.3300	( <b>B.A.M.P.</b> ) 0820	ORGANIQUE		3	E L	80 80	82 82
Subvention à l'asbl Centre International de l 11.001.02b.10.3300	Formation en Arts du 0820	Spectacle (C.I.F ORGANIQUE	.A.S.)	3	E L	164 164	167 167
Subvention à l'asbl Maison du Spectacle La 11.001.02b.11.3300	Bellone 0820	ORGANIQUE		3	E L	162 162	165 165
Subvention à l'asbl Francofaune 11.001.02b.12.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	155 155	158 158
Activité 03b: Livre, Littérature et langue franç	çaise						
Dépenses de promotion, diffusion, publicatio 11.001.03b.00.1211				3	E L	15 15	15 15
Subventions aux associations 11.001.03b.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	172 172	173 173
Subventions aux bibliothèques et association 11.001.03b.02.3300	s s'occupant de la lec 0820	ture. ORGANIQUE		3	E L	61 61	66 66
Subventions à l'ASBL Centre Littérature de 11.001.03b.03.3300	jeunesse de langue fr 0820	rançaise de Bruxo ORGANIQUE	elles	3	E L	37 37	37 37
Subventions de fonctionnement aux biblioth 11.001.03b.04.4321	èques communales. 0820	ORGANIQUE		3	E L	364 364	388 388
Subventions d'investissement aux bibliothèq 11.001.03b.05.6321	ues communales. 0820	ORGANIQUE		3	E L	332 332	354 354
Subventions d'investissement aux bibliothèq 11.001.03b.06.6321	ues communales pour 0820	r l'achat de livres FACULTATIF	en langues étra	angères 3	E L	37 37	37 37
Subventions d'investissements aux bibliothèc 11.001.03b.07.5210	0820	ORGANIQUE	cture	3	E L	54 54	57 57
Subventions d'investissements au Centre de 11.001.03b.08.5210	0820	e de Bruxelles ORGANIQUE		3	E L	10 10	10 10
Subventions à l'ASBL Maison de la Francité 11.001.03b.09.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	333 333	339 339
Subvention à l'asbl Théâtre de la Parole 11.001.03b.10.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	138 138	140 140
Subvention à l'asbl CFC Editions 11.001.03b.11.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	363 363	363 363
Activité 04a: Histoire, patrimoine immatériel d	et traditions populaire	es					
Dépenses de promotion, diffusion, publicatio 11.001.04a.00.1211	0820			3	E L	- -	- -
Subventions aux associations 11.001.04a.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	92 92	92 92
Activité 05: Arts plastiques, musées							
Dépenses de promotion, diffusion, publicatio 11.001.05.00.1211	on 0820			3	E L	10 10	10 10
Subventions aux associations 11.001.05.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	477 477	478 478
						·	

Dépenses	<u> </u>					1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Arts plastiques - Subvention aux association 11.001.05.03.3300	os dans le cadre de par 0820	rcours d'artistes FACULTATIF	en Région de BY	XL capitale 3	E L	100 100	100 100
Subventions à l'ASBL Institut supérieur por 11.001.05.04.3300	ur l'Etude du Langage 0820	e plastique (ISEI ORGANIQUE	LP)	3	E L	156 156	159 159
Subvention à l'asbl Art & Marges Musée 11.001.05.05.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	120 120	123 123
Activité 06: Audio-visuel							
Dépenses de promotion, diffusion, publication administration	n,prestations de tiers,	frais de missions	(déplacements,	séjours,) des	membres de l'admi	nistration et des personnes étra	ingères a l'
11.001.06.00.1211	0830			3	E L	8 8	8 8
Frais de fonctionnement du service de prêt of 11.001.06.01.1211	de matériel 0830			1	Е	30	30
	0830			1	L	30	30
Subventions aux associations 11.001.06.02.3300	0830	FACULTATIF		3	E L	467 467	468 468
Subventions à BX1 11.001.06.03.3300	0830	ORGANIQUE		3	E L	753	3 892
Audiovisuel-achat de biens durables pour le 11.001.06.04.7422	service prêt matériel 0830	audiovisuel		1	Е	29 29	3 866 29 29
Subventions à l'ASBL CINEMAMED 11.001.06.05.3300	0830	ORGANIQUE		3	E	120	123
Subsides en matière d'investissement à BX1 11.001.06.06.5210	0830	FACULTATIF		3	E	120	123
Subvention à l'asbl Centre Vidéo de Bruxell 11.001.06.07.3300	es (C.V.B.) 0820	ORGANIQUE		3	E L	140 140	143 143
Activité 07: Centres culturels							
Subventions aux Centres Culturels reconnu 11.001.07.00.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	997 997	1 012 1 012
Subventions aux Halles de Schaerbeek 11.001.07.01.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	85 85	85 85
Subvention à l'ASBL La Concertation 11.001.07.02.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	150 150	153 153
	Totaux Programme (	001			E I	10 983 11 718	15 040 14 996
Programme 002: Jeunesse et Sports  Activité 01b: Jeunesse, ludothèques					L	11 /16	14770
Autres dépenses de promotion, diffusion, jeu administration 11.002.01b.00.1211	unesse,prestations de t	tiers, frais de mis	ssions (déplacem	ents, séjours,	) des membres del'a	administration et des personnes	s étrangères a l'
Autres dépenses de promotion, diffusion lud		de tiers, frais de	missions (déplac		L	6	6
administration 11.002.01b.01.1211	0840			3	E L	12 12	12
Subventions aux associations en matière de 11.002.01b.03.3300	jeunesse 0840	FACULTATIF		3	Е	243	243
Subventions aux associations en matière de 11.002.01b.04.3300	ludothèques 0840	ORGANIQUE		3	L E	243 95	243 95
					L	95	95

Subventions pour aménagement ou amélioration des installations 11.002.01b.05.5210 0840

FACULTATIF

# C.R. N° 52 (2021-2022)

Dépenses	1		Γ	Γ			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la C 11.002.01b.06.7422	OCOF 0840			3	E L	3 3	3 3
Subventions aux mouvements volontaires de 11.002.01b.07.3300	e jeunesse 0840	FACULTATIF		3	E L	44 44	44 44
Subventions aux ludothèques communales 11.002.01b.09.6321	0840	ORGANIQUE		3	E L	28 28	29 29
Activité 02c: Sports							
Dépenses de promotion, publication 11.002.02c.00.1211	0810			3	E L	50 50	50 50
Subventions aux associations 11.002.02c.01.3300	0810	FACULTATIF		3	E L	737 818	837 918
Subventions aux clubs sportifs 11.002.02c.02.3300	0810	FACULTATIF		3	E L	400 400	400 400
Association de gestion du Centre sportif de 11.002.02c.03.3300	la Woluwe 0810	ORGANIQUE		1	E L	103 103	103 103
Subventions aux associations actives dans le 11.002.02c.04.3300	domaine du sport fén 0810	ninin FACULTATIF		2	E L	200 200	200 200
Mise en œuvre du plan Sport 11.002.02c.05.0100	0810			3	Е	-	-
Subventions d'investissement aux associatio 11.002.02c.07.5210	ns 0810			3	E L	55 55	55 55
Activité 04b: Education à la culture Prestations de tiers, frais de missions (dépla 11.002.04b.00.1211	0860			3	E L	nistration 51	51 35
Marché relatif à l'accompagnement pédago	gique pour les projets 0860	soutenus via l'ap	opel "La culture	a de la classe'		51	35
Dépenses de promotion, de publication, de d	liffusion, d'informatio	on et de formation	n		L	60	60
11.002.04b.02.1211	0860			3	E L	1 1	1
Subventions aux associations (secteur privé) 11.002.04b.03.3300	0860	ORGANIQUE		3	E L	600 582	630 612
Subventions pour investissement ou équiper 11.002.04b.04.5210	nent informatique 0860	FACULTATIF		1	E L	-	- 16
	Totaux Programme	002			E L	2 645 2 768	2 776 2 899
Programme 004: Education permane	ente						
Activité 01: Autres dépenses de promotion, diffusion, pu 11.004.01.00.1211	blication 0860			3	E L	5 5	5 5
Subventions aux associations en matière d'é 11.004.01.01.3300	ducation permanente 0860	FACULTATIF		3	E L	165 165	165 165
Subsides aux associations d'éducation perm 11.004.01.02.3300	anente 0860	FACULTATIF		3	E L	450 440	450 440
Subventions aux ateliers créatifs 11.004.01.03.3300	0860	ORGANIQUE		3	E L	265 265	271 271
	Totaux Programme (	004			E L	885 875	891 881

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2021	Initial 2022
Programme 006: Activités para-scol	aires à caractère p	édagogique	!			,	
Activité 01:	vellois de decumentati	on nédogogiano	(CDDD)				
Dépenses de fonctionnement du Centre bru 11.006.01.01.1211	0960	on pedagogique	(СВДР)	1	E L	10 10	10 10
Subventions aux associations	0060	EACH TATE		2			
11.006.01.03.3300	0960	FACULTATIF		3	E L	374 374	314 314
Dépenses d'investissements du Centre brux 11.006.01.04.7422	ellois de documentatio 0960	n pédagogique (	CBDP)	3	Е	30	30
11.000.01.04.7422		200			L	30	30
	Totaux Programme (	JU6			E L	414 414	354 354
	TOTAUX MISSION	11			E L	14 927 15 775	19 061 19 130
Totaux par mission, répartis sek	on le premier chiffre d	u code économiq	<sub>l</sub> ue				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	525	531
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	TÉ				L E	585 1	575
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT.		NCE DIALITRES	SECTELIDS		L E	1 12 626	16 72:
					L	13 414	16 734
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE				S	E L	1 103 1 103	1 13 <sup>2</sup> 1 13 <sup>2</sup>
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES S.	ECTEURS		E L	186 186	189 205
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES A	ADMINISTRATIC	ONS PUBLIQUES	ī	E L	397 397	420 420
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E L	62 62	62 62
9.DETTE PUBLIQUE					E L	27 27	
TOTAUX GÉNÉRAU	X DÉPENSES				E L	17 188 18 036	21 10 <sup>2</sup> 21 173
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE	NSES, répartis selon l	e premier chiffr	e du code éconon	nique			
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	2 780	2 569
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	TÉ				L E	2 840 2	2 613
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT.		NCE D'AUTRES	SECTEURS		L E	2 12 631	16 730
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE				S	L E	13 419 1 103	16 739 1 134
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO			L E	1 103 186	1 134 189		
		,	L	186	203		
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU		ADMINISTRATIC	NNS PUBLIQUES	•	E L	397 397	420 420
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E L	62 62	62 62
9.DETTE PUBLIQUE					E	27	

### **ANNEXE 4**

#### RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

### Mardi 7 décembre 2021

 Rapport de la commission délibérative doc. 48(2021-2022) n° 3

Suivi à apporter aux recommandations

#### 2. Divers

Membres présents : Mme Clémentine Barzin (supplée Mme Aurélie Czekalski), M. Emmanuel De Bock, Mme Barbara de Radiguès (supplée M. Pierre-Yves Lux), Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, M. Marc Loewenstein (supplée M. Michael Vossaert), Mme Magali Plovie (présidente) et Mme Farida Tahar.

Membres absents : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Était également présent à la réunion : M. Jonathan de Patoul (député).

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

## Mardi 7 décembre 2021

 Auditions dans le cadre de la thématique de l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap

## 2. Divers

Membres présents : Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed

Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli (président), M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres absentes : Mme Clémentine Barzin (excusée), Mme Elisa Groppi et Mme Stéphanie Koplowicz (excusée).

Était également présente à la réunion : Mme Céline Fremault (députée).

## Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

#### Mardi 14 décembre 2021

- Suivi du Jeudi de l'hémicycle du 4 mars 2021 sur la thématique des « Drogues à Bruxelles »
- 2. Divers

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala, M. Jonathan de Patoul (remplace M. Michael Vossaert), Mme Zoé Genot, M. Jamal Ikazban (supplée M. Ibrahim Donmez), Mme Fadila Laanan, M. Christophe Magdalijns (supplée Mme Nicole Nketo Bomele), M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar, M. Julien Uyttendaele (supplée Mme Leila Agic) et M. David Weytsman (président).

Membres absents : M. Jean-Pierre Kerckhofs et Mme Stéphanie Koplowicz (excusée).

Assistaient également à la réunion : M. Christophe De Beukelaer (député), ainsi que M. Eric Husson, M. Bruno Valkeneers et Mme Christine Winand (personnes auditionnées).

### **ANNEXE 5**

#### ARRIÉRÉ DES TRAVAUX

## a. Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

 Proposition de résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme à Bruxelles déposée par Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman

et Mme Aurélie Czekalski [doc. 10 (2019-2020) n° 1]

- Rapport de contrôle de la Cour des comptes sur le compte général 2017 de la Commission communautaire française [doc. 17 (2019-2020) n° 1]
- Proposition de résolution visant à encourager le lancement d'une campagne de sensibilisation, d'une formation et d'un financement du secteur associatif ainsi que la création d'une application dans le cadre de la lutte contre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel

déposée par Mme Véronique Lefrancq et Mme Viviane Teitelbaum

[doc. 20 (2019-2020) n° 1]

- Rapport de contrôle de la Cour des comptes sur le compte général 2018 de la Commission communautaire française [doc. 32 (2020-2021) n° 1]
- Proposition de résolution en faveur de l'octroi d'un congé thématique aux bénéficiaires de chiens guides déposée par M. Jonathan de Patoul, M. Mohamed Ouriaghli et M. Ahmed Mouhssin [doc. 62 (2021-2022) n° 1]
- Rapport de la commission délibérative Suivi à apporter aux recommandations [doc. 48 (2021-2022) n° 3]
  - b. Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme
- Proposition de résolution relative au renforcement du dépistage de l'autisme déposée par Mme Céline Fremault, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Petya Obolensky [doc. 12 (2019-2020) n° 1]
- Proposition de résolution visant la mise en place d'un Réseau d'Habitats Inclusifs Solidaires (HIS) déposée par Mme Céline Fremault [doc. 24 (2020-2021) n° 1]
- Proposition de résolution visant à mettre à disposition gratuitement des protections périodiques dans les établissements scolaires dépendant de la Commission communautaire française

déposée par Mme Véronique Lefrancq, Mme Stéphanie Koplowicz et Mme Viviane Teitelbaum

[doc. 34 (2020-2021) n° 1]

### c. Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

- Proposition de résolution concernant le maintien d'une plateforme pour renforcer la solidarité intergénérationnelle et entre voisins dans les quartiers déposée par Mme Aurélie Czekalski, M. David Leisterh et Mme Gladys Kazadi [doc. 42 (2020-2021) n° 1]
- Auditions en suivi du Jeudi de l'hémicycle du 4 mars 2021 sur la thématique des « Drogues à Bruxelles »

## d. Commission spéciale du Règlement

p.m.

e. Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

p.m.

f. Commission de coopération avec les autres Parlements

p.m.

g. Commission de contrôle

p.m.

h. Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

i. Commission plénière

p.m.

# j. Commission interparlementaire

Proposition de décret et ordonnance conjoints visant à modifier les décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises afin d'introduire une plus grande transparence dans l'usage des algorithmes au sein de celles-ci déposée par M. Christophe De Beukelaer [doc. 46 (2020-2021) n° 1]

### **ANNEXE 6**

#### **COUR CONSTITUTIONNELLE**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 25 novembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi du 8 juin 1972 « organisant le travail portuaire » ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec la liberté de commerce et d'industrie, en ce qu'ils sont d'application aux activités en cause dans le litige pendant devant le juge a quo (168/2021);
- l'arrêt du 25 novembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 19bis de l'arrêté royal du 25 octobre 1971 « fixant le statut des maîtres de religion, des professeurs de religion et des inspecteurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française », tel qu'il a été inséré par le décret de la Communauté française du 10 mars 2006 « relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion » et tel qu'il était rédigé avant sa modification par le décret de la Communauté française du 11 juillet 2018 « portant diverses mesures en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement », viole les articles 10, 11 et 24 de la Constitution, en ce qu'il ne permet pas aux maîtres et professeurs de religion stagiaires de l'enseignement organisé par la Communauté française de saisir la chambre de recours pour contester la décision de licenciement pour faute grave dont ils font l'objet (169/2021);
- l'arrêt du 25 novembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que la question posée ne relève pas de la compétence de la Cour (170/2021);
- l'arrêt du 25 novembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 91 et 95 du Code flamand du logement ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'ils ne permettent pas que les enfants majeurs du locataire de référence d'une habitation sociale de location poursuivent le contrat de bail après son décès ou son départ (171/2021);
- l'arrêt du 25 novembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 187, § 4, du Code d'instruction criminelle et l'article 48 de la loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière » ne violent pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'ils empêchent le juge pénal de condamner un conducteur pour conduite d'un véhicule en dépit d'une déchéance du droit de conduire si ce conducteur forme, dans le délai extraordinaire, une opposition recevable au jugement prononçant cette déchéance (172/2021);
- l'arrêt du 2 décembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que :
  - 1. l'article 344-3, 1° et 2°, de l'ancien Code civil viole les articles 10, 11 et 22bis de la Constitution, combinés avec l'article 21 de la Convention relative aux droits de l'enfant, en ce que cette disposition prévoit qu'un enfant mineur dont le lien de filiation avec le parent légal a été établi avant le mariage, la cohabitation légale ou la vie commune de ce parent légal avec l'ancien partenaire ou

- qu'un enfant mineur qui a deux liens de filiation établis ne peut pas être adopté plénièrement par l'ancien partenaire du parent légal de cet enfant, avec maintien des liens juridiques entre l'enfant et la famille de ce parent légal, conformément à l'article 356-1, alinéa 3, de l'ancien Code civil et en application des dispositions relatives au nom de l'enfant contenues dans l'article 356-2, § 2, alinéas 2 et 3, du même Code;
- la troisième question préjudicielle n'appelle pas de réponse (173/2021);
- l'arrêt du 2 décembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 36, § 2, 3°, de la loi du 26 juin 2002 « relative aux fermetures d'entreprises », tel qu'il était applicable avant la modification de l'article 36, § 1er, de cette loi par la loi du 26 mars 2018 « relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale », viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne s'applique pas aux travailleurs licenciés qui ont interrompu la prescription de l'action visée à l'article 15 de la loi du 3 juillet 1978 « relative aux contrats de travail » par une mise en demeure adressée conformément à l'article 2244, § 2, de l'ancien Code civil, qui ont valablement introduit une procédure judiciaire après la fermeture de l'entreprise mais avant que leur action soit prescrite et qui bénéficient d'une décision rendue au terme de cette procédure, et ce pour les montants découlant de cette décision (174/2021);
- l'arrêt du 2 décembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2, alinéa 1er, et 18, § 1er, 2°, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, lus en combinaison avec l'article 44, § 1er, 2°, de ce Code, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 132, paragraphe 1er, point c), de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 « relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée » et avec le principe de neutralité fiscale, en ce qu'ils soumettent au taux ordinaire de la TVA les prestations de services relatives à la mise à disposition de personnel infirmier par un bureau d'intérim (175/2021);
- l'arrêt du 2 décembre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 219, alinéa 7, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il a été remplacé par l'article 30 de la loi-programme du 19 décembre 2014, ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, en ce que la non-application de la cotisation distincte ne vaut pas pour les cas dans lesquels le bénéficiaire de l'avantage de toute nature a été identifié de manière univoque au-delà du délai de deux ans et six mois et n'a pas été soumis au régime d'imposition applicable dans les délais d'imposition légaux alors qu'il aurait encore pu l'être (176/2021);
- les recours en annulation totale ou partielle du décret de la Région wallonne du 21 octobre 2021 « relatif à l'usage du Covid Safe Ticket et à l'obligation du port du masque », introduits par Vincent Franquet et par l'asbl « Droits et libertés »:
- les recours en annulation des articles 6 et 9 du décret de la Région flamande du 21 mai 2021 « modifiant le décret du 4 avril 2014 relatif à l'organisation et à la procédure de

- certaines juridictions administratives flamandes, en ce qui concerne l'optimisation des procédures », introduits par Hugo Bogaerts et autres, par l'asbl « Aktiekomitee Red de Voorkempen », par l'asbl « Vereniging van otenhof » et par l'« Orde van Vlaamse balles »;
- le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 29 octobre 2021, du décret de la Communauté flamande du 29 octobre 2021, du décret de la Communauté française du 28 octobre 2021, du décret de la Communauté germanophone du 29 octobre 2021, du décret de la Région wallonne du 28 octobre 2021 et de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 29 octobre 2021 « portant assentiment à l'accord de coopération [législatif] du 28 octobre 2021 visant à la modification d'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des
- travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique », introduits par Bernadette Weyers et autres;
- les recours en annulation partielle de la loi du 14 août 2021
   « relative aux mesures de police administrative lors d'une
   situation d'urgence épidémique », introduits par Luc Lamine
   et Michel Lamine, par Marguerite Weemaes et par Kristien
   Roelants et Geert Lambrecht;
- les recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 29 octobre 2021 « relatif au Covid Safe Ticket », introduits par Jo Smolders, par Luc Lamine, par Valérie eroi, par Robbe Tack, par Rosita Hesbeens, par Sofie Vanleenhove, par Walter Digneffe, par Bart Van Humbeeck, par Yves Soers, par Nico Devos, par Frédéric Van der Stock, par Johan Steynen et par Hilde Steynen;
- la question préjudicielle relative à l'article 59 du Code des impôts sur les revenus 1992 (exercices d'imposition 2017 et 2018), posée par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Gand.